

R É G I O N  
**AQUITAINE  
LIMOUSIN  
POITOU-CHARENTES**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 13 AVRIL 2016**

**PROCÈS VERBAL**

**in extenso**

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 27 MAI 2016



CONSEIL REGIONAL  
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

SEANCE PLENIERE DU 27 MAI 2016

PROCES VERBAL  
de la Séance Plénière du 13 AVRIL 2016

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

La Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil Régional

Emilie DUTOYA

Alain ROUSSET

## SOMMAIRE

### Séance Plénière du 13 avril 2016

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Secrétaire de séance : Emilie DUTOYA

---

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente P. 5
- Discours introductif du Président P. 6
- N° 1 - Rapports sur la situation en matière de Développement Durable – exercice 2014 P. 45
- N° 2 - Orientations budgétaires 2016 P. 59
- ~~N° 3~~ - retiré de l'ordre du jour .
- N° 4 - Aménagement numérique des territoires P. 97  
Vote P. 115
- N° 5 – N° 6 Rapports d'observations définitives transmis par la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes sur la gestion de : P. 116
  - la Région Aquitaine
  - la Région Poitou-Charentes dans le cadre de l'enquête sur l'enseignement agricole pour les exercices 2010 et suivants.
- N° 7 - Coopération Transfrontalière : Adhésion de la Communauté forale de Navarre au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « EUROREGION AQUITANIA/EUSKADI » P. 124  
Vote P. 126
- N° 8 - Création de l'Agence de Développement et d'Innovation Aquitaine Limousin Poitou-Charentes P. 127  
Vote P. 130
- N° 9 - Avenant n°2 au Plan Local de Redynamisation du bassin d'emploi de Bergerac 2012-2017 P. 131  
Vote P. 133
- N° 10 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Petite Creuse et ses affluents (2015-2019) P. 134  
Vote P. 136

- N° 11 - Langues et Cultures régionales - Actualisation du dispositif de bourse de formation « ENSENHAR »	P. 137
	Vote P. 143
- N° 12 - EPCC Les Treize Arches (19) - modification des statuts	P. 144
	Vote P. 145
- <del>N° 13</del> - retiré de l'ordre du jour .	.
- N° 14 - Communication emploi fonctionnel	P. 146
<hr/>	
- Motion « demandant un véritable audit comptable et légal des trois ex-conseils régionaux d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes »	Motion retirée P. 154
- Motion sur la « synthèse des conclusions de l'audit flash »	P. 147 Motion rejetée P. 154
- Motion « Contre la remise en service de la ligne Pau-Canfranc »	P. 155 Motion rejetée P. 159
- Motion « La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes dit non au projet de la porcherie de Saint-Symphorien »	P. 160 Motion adoptée Vote P. 166
- Vœu « Versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs publics »	P.167 Vœu adopté Vote P. 168
- Question orale	P. 169
<hr/>	
- Annexes	P. 170
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 177
<hr/>	

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL  
MERCREDI 13 AVRIL 2016**

**M. LE PRESIDENT.** - La séance est ouverte.

Je vous propose Emilie DUTOYA comme Secrétaire.

Nous avons convenu qu'il y ait une feuille de présence et qu'il n'y ait pas - on le faisait dans l'ancienne Région Aquitaine - un appel, qui semblait un peu scolaire.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**M. LE PRESIDENT.** - Vous avez reçu l'ordre du jour, il appelle d'abord l'approbation du PV de la séance du 1<sup>er</sup> février.

Est-ce qu'il y a des observations ? Le procès-verbal est donc adopté.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance Plénière du 1<sup>er</sup> février 2016

**ADOPTÉ**

## DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je voudrais d'abord avoir un mot, qui est hors de notre champ de compétences, hors de cette plénière, mais comme beaucoup d'entre vous ce matin, étant branché sur France Inter et la chaîne Public, j'ai entendu ces témoignages d'un anniversaire terrible pour nous, et je veux en votre nom avoir une pensée à l'égard des victimes, des blessés du 13 novembre. Ces témoignages étaient poignants et m'ont beaucoup touché.

Plusieurs points à évoquer ce matin, en-dehors de dossiers particulièrement je pense, intéressants, bien sûr le dossier des orientations budgétaires, mais aussi la coopération transfrontalière, le développement du très haut débit, la coopération sur un certain nombre de bassins d'emploi.

Je voudrais d'abord saluer les services - on le fait habituellement en fin de phrase - de tous les sites, et puis en même temps la petite équipe autour de Jean-Baptiste FAUROUX, Dominique BLANC, Alexandre PITON, parce que je ne sais pas si chacun peut imaginer, en l'espace de 3 mois, à la fois régler le problème que la situation budgétaire de Poitou-Charentes a apporté, sortir l'information, préparer ces orientations budgétaires, et être en préparation du budget. Je veux vraiment les saluer parce que c'est une petite équipe de 12 ou 15 personnes qui travaillent, je le dis avec beaucoup d'affection.

Héritage difficile, mais en même temps, et vous l'avez vu, la Commission des finances l'a vu dans l'audit Ernst & Young, l'agrégation des trois budgets fait que nous sommes dans une des meilleures situations régionales françaises, en termes de capacité de désendettement, et en termes d'investissement. Cela suppose que nous arrêtions l'emballement d'un certain nombre de politiques, voire même un certain nombre de politiques. Je compte d'ailleurs - on en a beaucoup discuté ce matin en réunion des Présidents de groupes - saisir les Commissions - à la fois la Commission des finances qui s'est réunie de nouveau lundi, et les Commissions thématiques - pour réfléchir sur la façon avec laquelle il faut poursuivre, aménager et harmoniser ces politiques. Vous savez que le Législateur a prévu 5 ans pour harmoniser. Je pense qu'il est difficile, en tout cas impossible au vu de la situation budgétaire, d'attendre 5 ans. Il faut que nous prenions des décisions chirurgicales, mais que nous les prenions en toute connaissance de cause. Je vois bien ce qu'il y a de compliqué pour un élu à se dire « j'avais tel dispositif », cela s'appelle le FRIL par exemple. Et même s'il y a la loi NOTRe, j'aurais envie que cela continue, la Région aidant la petite enfance par exemple, sauf que la loi NOTRe nous l'interdit, sauf qu'il faut être sérieux.

A la fois je prendrai, avec mes collègues de l'exécutif, mes responsabilités, et en même temps, je souhaite qu'il y ait une réflexion, donc j'ai demandé ce matin aux services et au Cabinet, de faire en sorte que chaque Commission, avec toute l'information que l'on a aujourd'hui, puisse réfléchir à cela. Si je regarde par exemple le fonds régional d'initiative locale - et la note ne date que d'hier, pour avoir réussi à sommer toutes les opérations - : à la suite de l'affectation d'un montant d'AP très élevé en 2015, le stock d'AP déjà affectées, non encore payées au 31 décembre 2015, est de 31.5 M€ qui engagent la Région, sauf à procéder à des désaffectations. Nous allons donc devoir inscrire au BP une vingtaine de millions d'euros qui vont correspondre aux besoins de paiement, de telle sorte que nous ayons un budget sincère. Cela va se traduire par un budget plus élevé que je ne l'aurais pensé. Je prendrai mes responsabilités, encore une fois, j'ai dit devant les maires samedi, réunis à côté d'Angoulême, que nous arrêtons le FRIL, et que nous allons - Gérard VANDENBROUCKE y a travaillé - faire en sorte que la politique contractuelle, dans un respect strict de nos compétences, prenne le relais.

Mais on voit bien que ce débat sur cette politique-là nous pose plusieurs questions : la question de l'acceptabilité budgétaire, comment fait-on pour que l'année 2016 soit une année de remise en ordre de notre budget pour que l'on reconquière des marges de manœuvre dès 2017 ? Sans que ce soit une année blanche, et ce ne sera pas une année blanche. Ce ne sera pas non plus, et les chiffres que je viens d'indiquer le montrent, une année de punition de Poitou-Charentes. Il ne s'agit pas de punir Poitou-Charentes, de quoi ? Il y aura des dossiers nouveaux, il y aura des dossiers qui ont déjà été engagés. Mais en même temps, la 2<sup>ème</sup> question et on le voit bien - et ce sont les propositions que nous avons fait à la Commission des finances de lundi, je parle sous le contrôle d'Olivier CHARTIER et de Florent BOUDIE - nous avons besoin d'approfondir un certain nombre de choses. Approfondir les engagements que la Région a pris à l'égard de structures économiques, de SEM, que l'on estime entre 93 à 100 M€.

Deuxièmement, on le voit bien avec le FRIL, une réflexion sur les AP et les AE.

Troisièmement, et c'est lancé, une analyse des emprunts structurés, chose pas facile. On a lancé déjà une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) sur ce thème-là, mais il faut que l'on poursuive l'ensemble de ces analyses. Il doit y avoir une discussion sur les Nuits romanes, il doit y avoir une discussion - et je remercie Françoise COUTANT qui a beaucoup travaillé - sur nos politiques énergétiques, de telle sorte que nous puissions faire une proposition. Il ne s'agit pas pour la Région d'arrêter toute la rénovation thermique et toute la politique de transition énergétique. Je le signale d'autant plus que lundi dernier, j'ai présenté, avec des partenaires, des banques mutualistes, des opérateurs du monde énergétique, un fonds d'investissement qui est le premier en France, sur l'accompagnement des projets de

méthanisation, de chaufferie bois, des projets d'hydrolienne, des projets de solaire, qui seront plus ciblés territoriaux, qui ne seront pas des grands projets, où le fonds d'investissement devrait atteindre très vite, avec l'aide de l'Europe de l'ordre de 15 M€, et engager entre 120 à 150 M€ d'investissement. Donc il ne s'agit pas d'arrêter tout cela.

En même temps aussi, nos délais sont très serrés, la loi encadre le vote du budget 2016. Habituellement, les Régions votent leur budget en décembre, là nous sommes en avril, nous sommes dans les orientations budgétaires, et nous aurons à voter le budget avant la fin mai. Certains Présidents de Commissions m'ont demandé de gagner une semaine, on va voir avec les services si l'on peut recaler, de toute façon, cela fera du bien à tout le monde.

L'urgence, la nécessité de la remise en ordre, étant entendu qu'à l'heure où je vous parle, la Chambre Régionale des Comptes est lancée dans un audit à la fois point fixe extrêmement précis, extrêmement complet, des 3 Régions dans les précédentes années. Et encore une fois, rien n'est arrêté. Je ne sais pas qui est venu, nous étions avec Cathy VEYSSY, Jean-Louis NEMBRINI, à visiter les Olympiades des métiers il y a quelques semaines, c'était fabuleux. Des centaines et des centaines de jeunes... La compétition internationale que la Région qui l'a obtenue ce sont les Abilympics, les poses de premières pierres de CFA en Poitou-Charentes, d'usines en Limousin. Gérard BLANCHARD est à la constitution du réseau des Universités de la grande Région, j'ai réuni les maires, celles et ceux qui pouvaient venir, mais il y en avait plus de 600. Ce qui nous a permis d'ailleurs de lancer le Schéma d'Aménagement du Territoire, et nous aurons aussi à lancer d'ici la fin de l'année - donc attendez-vous à être mobilisés - le Schéma de Développement Economique de Recherche et d'Innovation. Je le dis à l'égard des représentants d'ailleurs des intercommunalités. Les Régions ont obtenu, dans le vote de la loi NOTRe, une compétence réglementaire. C'est une vieille bataille que nous menons depuis des années, comme dans les autres pays européens. Il faut impérativement que les Schémas intercommunaux, fut-il ceux de la métropole ou des métropoles, soient en conformité avec celui de la Région. Donc il faut absolument que l'on trouve quelque chose qui nous relie. Je vais mettre en place autour de Bernard UTHURRY et de Gérard VANDENBROUCKE un petit groupe de travail sur ces Schémas, parce qu'il serait quand même assez déplaisant de se retrouver à la fin de l'année avec des Schémas intercommunaux qui soient totalement différents avec ceux de la Région.

Autre difficulté, qui est une difficulté majeure, peut-être plus importante que nos problèmes budgétaires, c'est le relais que la Région doit prendre des Départements. Les Départements intervenaient beaucoup sur les entreprises, autant que la Région, je parle des aides directes, et notamment sur les TPE. Gironde cela s'appelle Créagir, etc. En gros, une

centaine de millions d'euros pour lesquels la Région n'a pas de relais aujourd'hui, n'a pas de ressources. Donc il y a une discussion entre l'ARF et le Gouvernement pour qu'un bout de fiscalité, qui serait transféré de je ne sais où - cela peut être les frais de gestion de la CVAE - vienne compenser ces 100 M€. C'est une somme considérable qu'il faut absolument préserver tant le problème de nos entreprises en France est lié à la faiblesse de leur accompagnement, plus qu'à des débats intellectuels et idéologiques dans lesquels nous ne sommes pas. Mais en tout cas c'est important. J'ai réuni les Présidents de Conseils Départementaux d'ailleurs, et nous avons écrit au Premier Ministre sur ce thème-là.

Autre point là aussi plutôt positif, nous avons réussi à obtenir une desserte de l'Aquitaine et de l'agglomération bordelaise, extrêmement performante. Il en est de même d'ailleurs pour Poitiers et Angoulême, même si, je regarde le Président de l'agglomération, il y aura peut-être des ajustements à faire ainsi qu'à La Rochelle et à Châtellerauld, mais je crois que l'on peut être heureux de la bataille que l'on a menée et que l'on a gagnée. C'est un avantage spectaculaire qui va permettre aussi d'améliorer nos relations à l'intérieur de la Région. Poitiers, Angoulême, Bordeaux, je pense que tout le monde s'est aperçu que le temps de transport diminuait - je regarde avec affection Françoise COUTANT - était un temps d'efficacité publique gagné, surtout quand on protège l'environnement, en prenant le train et pas la voiture. Mais ce n'est pas du tout taquin, de toute façon je cherche toujours à convaincre, et tant que je n'ai pas réussi, j'insiste.

Moins bonne nouvelle Poitiers-Limoges mais on ne sait pas encore la décision du Conseil d'Etat. Voilà chers collègues, ce que je voulais dire en ouverture de cette séance.

**M. COLOMBIER.** - Nous abordons cette séance plénière dans un contexte particulièrement troublé et indécis, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le dossier principal de cette journée est l'étude des orientations budgétaires de notre Région fusionnée. Etude et prospective qu'il ne nous est pas permis de faire, je le souligne, de manière sérieuse. En Poitou-Charentes, des factures impayées à hauteur de 132 M€, une dette importante, des emprunts dont une partie dans les 48M € est très toxique, donc à très grand risque, ont été découverts soudainement après les élections. Garanties financières, sous-budgétisation de crédits, ou le non rattachement de dépenses à l'exercice concerné ont amené certains à évoquer le terme de cavalerie budgétaire. La sincérité du budget concerné serait même mise en doute. Tout ceci nous prive, Monsieur le Président, d'une estimation fiable et d'orientations financières sérieuses, pour l'établissement d'un premier exercice budgétaire régional. Nous ne pouvons pas faire de prospective avec une inconnue budgétaire à un tel niveau, qui, je vous le rappelle, s'élève, on ne sait exactement, mais à

plusieurs centaines de millions d'euros. Aussi, nous vous demandons solennellement le report de ces orientations budgétaires en l'attente d'un véritable audit.

Devant cette situation, que vous avez découverte après votre reprise de fonction - du moins vous nous l'assurez -, vous avez commandé un audit sur la situation des 3 anciennes Régions, présenté devant la Commission des finances. Nous attendons un rapport de la situation, car là est l'important, de Poitou-Charentes. Un rapport précis et capable de nous éclairer. En fait, vous nous avez servi un audit qui n'en est pas un, ceci aux dires mêmes du Cabinet missionné Ernst & Young, qui précise, je les cite, que : « conformément au cahier des charges émis par la Région ALPC, ce rapport ne constitue pas un audit, ni une analyse exhaustive de la collectivité ». Je vous le dis très calmement, Monsieur le Président, et sans procès d'intention, aux dires-mêmes du Cabinet, vous nous avez baladés, vous avez baladé les élus pendant plusieurs semaines, pourquoi ? J'allais dire qui protégez-vous ? Pourquoi cette timidité ? Je sais, vous allez me dire que vous avez le couperet en main, mais pourquoi cette timidité à savoir ce qu'il en est exactement devant une situation aussi grave ? Car ce n'est pas un audit que nous avons eu, on a eu un rapport-flash, je crois que c'est le terme, qui entre nous nous a révélé des chiffres que nous connaissions déjà, à part peut-être la quantité d'emprunts très toxiques que je citais tout à l'heure.

Vous ne maîtrisez pas la situation, Monsieur le Président, vous ne maîtrisez pas surtout le calendrier de nos travaux et le cadre institutionnel qui nous est imposé par la loi, vous le savez, le budget primitif doit être voté le 30 mai maximum. Je ne vous tiens pas responsable de la situation en tant que telle, vous étiez Président de l'Aquitaine, il s'agit là du Poitou-Charentes, mais nous voyons là une gestion chaotique, qui voit chaque jour de nouvelles annonces, comme la parution - apparemment cela a été dit devant la Commission des finances - d'un nouvel audit, ou plutôt d'une synthèse d'audit, ou d'analyse d'ici une quinzaine de jours, on ne sait pas.

Face à une telle situation, où chaque semaine amène aussi de nouvelles révélations sur l'état de quasi-faillite de l'ex-Région Poitou-Charentes, sans l'aide de l'Aquitaine, nous vous demandons, là aussi solennellement, la création d'une Commission d'enquête régionale, composée d'élus, car ceux-ci ont le droit de savoir ce qu'il en est exactement. A l'image des enquêtes parlementaires, ainsi que l'autorise la loi dans son article L.4132-2-20, cette Commission d'information et d'évaluation - ce serait son titre - doit se faire sur une question d'intérêt régional, et Dieu sait si l'intérêt régional est là. Elle pourra ainsi auditionner toute personne qualifiée, et apporter toute information dans le but d'avoir une vision exacte de la réalité financière régionale. Sa composition, établie selon la représentation proportionnelle de l'Assemblée, ne peut que rencontrer l'adhésion, je le pense, des oppositions qui partagent toutes les mêmes inquiétudes légitimes. Vous ne pouvez rejeter

notre demande, au risque de paraître ne pas vouloir faire toute la lumière sur la situation actuelle, ce que je ne peux croire et ce que je ne crois pas. Vous le savez, un cinquième de notre Assemblée est en droit de vous la réclamer, soit 37 Conseillers Régionaux, j'espère que nous n'en arriverons pas là.

Le temps presse, Monsieur le Président, nous devons établir un budget primitif, je vous le rappelle, fin mai, alors agissons et donnez les moyens à notre Assemblée, dans une situation jamais vue, de pouvoir travailler dignement, et en toute connaissance de cause, au bien-être de notre nouvelle Région. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On peut se priver d'applaudissements parce que si chacun s'applaudit ou applaudit son chef de groupe, on ne va pas terminer la journée avant demain matin. C'est toujours agréable mais...

Juste à l'égard de Jacques COLOMBIER : nul ne peut me reprocher de faire la lumière, c'est quand même de mon côté que l'information est venue...par le travail des services, et en peu de temps, confirmée, alors cela peut gêner peut-être, par l'audit. Cet audit, on en a eu la synthèse, mais l'audit complet qui va arriver sur la table de la Commission des finances, fera plus de 130 pages, et je crois que l'on a, d'une certaine manière, largement l'essentiel.

La situation est grave, incapacité d'autofinancement, et encore une fois, on se trouve, l'analyse que j'en fais, c'est que l'on se trouve dans un emballement de ces 2 dernières années, 2014-2015.

Vous me dites « vous ne maîtrisez pas la situation », justement si, et je le montre, parce qu'il y a un paradoxe à me demander plus de délai et en même temps de dire « attention, ne prenez pas de décision trop rapide ». Je le fais en tant que Président de cette Région, j'assume mes responsabilités. Simplement - et je l'ai proposé à la suite de la réunion des Présidents de Commissions ce matin - sur chacune des politiques sur lesquelles on peut revenir, arrêter, être transformées, il faut que l'on mette en place les Commissions ou que l'on fasse fonctionner les Commissions qui vont bien.

La gestion n'est pas chaotique, elle est au contraire en main. On peut me reprocher d'être trop dur, on peut me reprocher de ne pas avoir la main qui tremble, d'une certaine manière, mais pas l'inverse, et vous me connaissez Monsieur COLOMBIER.

Sur la Commission, il y a la Commission des finances qui est composée à la proportionnelle, qui a déjà plongé dans le dossier. Je ne sais pas s'il faut que l'on crée une autre Commission dont la composition serait la même, d'une certaine manière, que la Commission des finances. Je regarde, si vous permettez, en direct... Je rappelle quand même que ces Commissions, à la différence de la CRC qui a des pouvoirs de Magistrat, ces

Commissions à la différence de la Commission d'enquête ont des pouvoirs d'audition. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, me semble-t-il, et ce sur quoi tous les responsables de groupes sont d'accord, c'est d'entrer dans les dossiers, faisons confiance à la CRC mais si l'on a besoin, et je les ai évoqués ce matin suite à la discussion de la Commission des finances de lundi, j'ai proposé 3 audits, qui me semblent essentiels. Maintenant, votre proposition peut prospérer. Je suggère quand même que l'on soit attentif à ce que la Commission des finances puisse, en continu, faire son travail, parce qu'il va falloir le faire sur la totalité du mandat.

**Mme CALMELS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je crois que l'on vous a écouté avec beaucoup d'attention, on vous a aussi beaucoup lu dans la presse, et je crois que vous avez réussi à convaincre la France entière que la situation était d'une extrême gravité. Vous avez, comme vous le dites aujourd'hui, pris les devants pour, urbi et orbi, expliquer que la Région Poitou-Charentes avait été extrêmement mal gérée, pour mettre en avant 132 M€ de créances impayées, et pour détailler la situation financière qui finalement était quand même relativement connue sur bon nombre de ces paramètres. Je rappellerais tout de même que si vous avez porté le débat sur les créances impayées, c'est d'abord et avant tout parce que la CAPEB de Poitou-Charentes commençait à faire savoir, elle également, de façon médiatique, les impayés que toute la profession rencontrait.

Mais je peux aujourd'hui, devant tous les élus, confirmer que c'est bien vous qui avez porté ce débat public et qui avez expliqué à quel point il y avait gravité. Vous avez même déclaré que la Région Poitou-Charentes était « au bord du dépôt de bilan » - Europe 1 jeudi dernier je crois -, que vous aviez « un sérieux soupçon sur la sincérité des comptes ». Je crois que tout le monde sait ce que cela veut dire, c'est-à-dire que l'on n'est pas en train de parler d'un problème de compétences ou d'un problème de retard de traitement. On est en train de parler de quelque chose de plus grave, selon vos propos, qui nécessite d'ailleurs la saisine de la CRC, et nous le savons, ce n'est pas le même processus qu'un audit classique, c'est confié à des Magistrats. Donc on comprend bien la teneur qu'il y a derrière tout cela, à ce stade évoqué comme des soupçons, mais nous sommes tous ici des élus responsables, qui devons rendre des comptes face à des citoyens, et ce soupçon est intolérable.

Là encore, à grands coups de renfort médiatique, vous nous avez expliqué que vous alliez faire toute la lumière sur cette affaire, et vous avez expliqué que bien évidemment, il y avait un audit en cours. Je rappelle que nous avons demandé, de notre côté, une Commission d'enquête indépendante, placée sous l'autorité de la Commission des finances, nous n'avons pas eu gain de cause et d'ailleurs la Commission des finances ne s'est réunie qu'une seule fois pour nommer son Président et son vice-Président, et elle s'est réunie la semaine dernière pour la 2<sup>ème</sup> fois, pour prendre connaissance des fameuses conclusions de

l'audit tant attendues, et dont beaucoup de chiffres avaient été déjà donnés en pâture à la presse.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir, Monsieur le Président, qu'alors que nous vous avons fait confiance, et d'ailleurs pourquoi ne l'aurions-nous pas fait ? Vous nous dites que vous êtes un homme responsable, que vous prenez vos responsabilités, que vous n'avez pas la main qui tremble, que vous voulez faire la lumière sur toute cette opération, et vous nous dites avoir diligenté un audit, un audit indépendant auprès d'un grand Cabinet, dont la compétence n'est pas à remettre en cause. Donc nous vous avons fait confiance, et nous découvrons jeudi dernier, dans cette Commission des finances, qu'il s'agit à tout le moins d'un abus de langage : ce n'est absolument pas un audit qui a été mené, mais une analyse financière sur les soldes intermédiaires de gestion. Aucune remontée aux pièces comptables, de simples déclarations de l'exécutif lui-même, et un retraitement d'une information financière existante, et publique pour l'essentiel. Excusez-moi de revenir là-dessus : nous considérons que nous avons, collectivement, les élus, les citoyens, été trompés, parce que vous n'avez pas, à ce jour, diligenté un véritable audit, et sur les créances impayées, qui est quand même le sujet où là je vous accorde que vous avez découvert le problème, certes, mais aujourd'hui, personne n'est en mesure d'expliquer à la face de l'ensemble des citoyens de la grande Région, si la réalité de ces 132 M€, ou pire, si leur exhaustivité a été vérifiée puisque vous avez appréhendé le montant des impayés au regard des plaintes des personnes qui venaient réclamer le paiement de leurs créances. On est donc dans un flou absolu sur l'exhaustivité de ces montants et surtout sur leur réalité parce qu'ils n'ont pas été audités.

Je n'en suis même pas à parler des causes, puisque là nous assistons à un débat par voie de presse interposée, où nous avons, au sein du Parti Socialiste, deux « poids-lourds » qui se renvoient la balle sur l'appréciation-même de la genèse de ces impayés. J'ai lu qu'il y avait eu un changement de système informatique. Nous savons tous qu'il y a une fusion, ce qui peut avoir mécaniquement entraîné par les services une difficulté à faire face à des paiements sur 3 Régions simultanément, des choses qui peuvent être compréhensibles, ou ce que vous sous-entendez, plutôt de la cavalerie : je pousse le tas de sable en avant, on ne déclare pas et on ne rattache pas - et là encore ce sont vos déclarations en Commission des finances -, on ne rattache pas les charges à l'exercice concerné, ce que d'ailleurs la CRC avait déjà évoqué dans un rapport en 2013. On est donc alerté sur ce sujet, mais, et là comble de la surprise, vous ne diligentez pas un audit.

Monsieur BOUDIE nous a expliqué que cet audit, vous l'aviez lancé avant de connaître les impayés. Je veux bien vous croire, en janvier un nouvel exécutif, fusion des trois Régions, vous lancez ce que vous appelez un audit-flash - qui n'est qu'une analyse

financière des soldes intermédiaires de gestion, je le répète - et en février, vous découvrez 132M€ d'impayés, mais vous ne jugez pas nécessaire de réaliser, de diligenter, un véritable audit sur ce sujet. J'aurais tendance à dire pourquoi ? Pour quelqu'un qui veut faire toute la lumière, j'avoue que je n'ai toujours pas compris.

Ensuite, vous nous faites un petit tour de passe-passe politique en expliquant finalement que vous découvrez l'ampleur des dégâts de la Région Poitou-Charentes, sujet qui vous aurait totalement échappé pendant toute la campagne. Permettez-moi, Monsieur le Président, de douter de cette information, pour la moins étrange. Sur les créances impayées, je veux bien vous croire - là encore, la bonne foi n'est pas mise en cause - mais sur l'endettement de Poitou-Charentes, sur le montant de son crédit-bail, sur le montant des emprunts dits toxiques, ou très toxiques, tout ceci figurait dans un rapport de la CRC de 2013, rendu public en mars 2014. On comprend bien qu'in fine vous avez fait équipe avec Monsieur MACAIRE pendant toute une campagne électorale, vous nous avez dit aussi pendant toute la campagne électorale, combien vous travailliez déjà à cette fusion des trois Régions, que vous étiez trois exécutifs sortants de la même couleur politique, donc c'était plus facile pour vous, et vous nous avez expliqué combien vous anticipiez l'avenir et combien vous travailliez déjà sur la préparation de cette fusion. Alors ce travail n'aurait été que du vent ? In fine, vous n'auriez pas pris, à ce moment précis, dans vos analyses financières de la grande Région - et notamment dans une vision consolidée de sa dette, de ses engagements, de son crédit-bail - la mesure de Poitou-Charentes ? Pardonnez-moi là encore de douter un peu de la sincérité de vos propos quand vous dites que vous avez découvert, en janvier ou février, une situation.

Sur les impayés, je veux bien le croire, sur le reste, je crois que l'on a apporté la démonstration que ce n'était pas vrai, et ici, beaucoup d'élus picto-charentais expliqueront mieux que moi combien l'opposition en Poitou-Charentes avait elle-même alerté et n'avait pas voté d'ailleurs les budgets successivement sur beaucoup d'exercices, en alertant sur une gestion qui ne leur semblait pas conforme aux intérêts des citoyens.

Et puis je rappelle également, pour information, vous étiez Président de l'ARF. A ce titre, Monsieur le Président, vous aviez plus que quiconque accès à toute l'information financière des Régions, et d'ailleurs, je crois que la presse s'en est fait écho aussi, vous ne vous étiez pas caché sur le fait que vous considériez que la Région Poitou-Charentes avait été mal gérée. Je ne vais pas vous citer à nouveau, mais j'ai lu plusieurs fois que vous aviez dit, publiquement, que vous ne souhaitiez pas récupérer, je cite : « le bordel de Madame ROYAL ». Donc il me semble, de façon claire, qu'in fine, vous nous avez un peu amusés autour d'une petite prise de parole et d'un petit tour de passe-passe, mais qui, in fine, n'est pas convainquant.

Troisième sujet majeur, Monsieur le Président : nous sommes ici dans cette enceinte rassemblés entre élus de la plus grande Région de France, en taille, et dont le poids économique n'est pas non significatif. Comment se fait-il qu'alors que Monsieur MACAIRE - qui d'ailleurs n'est pas présent aujourd'hui mais vous nous expliquerez pourquoi - a démissionné de ses fonctions de vice-Président aux finances de la Région, depuis le 22 février, que la plus grande Région de France, en taille, n'ait toujours pas à ce jour un vice-Président aux finances ? Alors que vous nous expliquez combien la Région traverse une crise budgétaire sans précédent, combien il faut faire toute la lumière, combien il faut redoubler d'efforts pour absorber le problème picto-charentais, et nous avançons sans responsable politique aux finances. Nous avons eu, lundi et jeudi dernier, deux Commissions des finances un peu exceptionnelles, où c'est le directeur général des services qui a été obligé d'intervenir, faute de vice-Président aux finances. Alors Monsieur le Président, vous avez joué les pompiers pyromanes, mais finalement, vous apparaissez, selon moi, comme un arroseur arrosé, parce qu'aujourd'hui, la responsabilité des finances vous incombe. Mais que se passe-t-il ? Vous n'avez pas trouvé une seule personne dans vos nombreux élus pour assumer cette responsabilité ?

En tout cas, ce que je vois, c'est qu'il y a un triple manquement dans votre politique, Monsieur ROUSSET. Premièrement, manquement grave dans l'anticipation de la crise, en nous faisant croire que tout cela était découvert soudainement en février, à l'exception des impayés, je le redis. Pour le reste, ce n'est absolument pas une découverte et normalement, les travaux préparatoires à la fusion auraient dû vous permettre d'anticiper déjà les problèmes financiers incombant à cette fusion, et notamment compte tenu de la situation connue de la Région Poitou-Charentes.

Deuxième manquement grave, vous n'anticipez pas les délais pour permettre à cet exécutif, qu'il soit de la majorité comme de l'opposition - on est dans le même bateau vis-à-vis des citoyens et vis-à-vis des responsabilités - de faire la lumière sur tout ceci avant le vote du budget, dont on sait qu'il est fixé par la loi au plus tard le 30 mai. Cela veut dire, Monsieur le Président, que je m'étonne que vous n'ayez pas pris les devants pour finalement lancer l'audit qui va nous sembler à tous complètement nécessaire, pour pouvoir participer non seulement au débat d'orientations budgétaires, mais derrière au vrai débat sur le budget, fin mai. Et là, pardon de vous le dire, je trouve qu'il y a eu un vrai manquement, qu'en février vous ne diligentiez pas un audit réel, et non pas une analyse financière comme vous l'aviez fait en janvier, sur ces questions.

Le troisième manquement grave c'est un manquement de gouvernance, je viens de le dire : l'absence de vice-Président est un sujet qui je crois, peut interroger l'ensemble de cette Assemblée et les citoyens.

Derrière tout cela, Monsieur le Président, ce qui ressort et qui nous gêne un peu, c'est le discrédit que vous avez jeté sur Poitou-Charentes. Nous sommes quand même à l'aune - par votre volonté, en tant que Député, par le Gouvernement que vous soutenez, en tant que Parti Socialiste - en train de construire cette fameuse plus grande Région de France, en taille. Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. C'est donc la construction d'une nouvelle Région, et nous commençons bien mal cette construction et cette unification, en essayant finalement de jeter le discrédit sur Poitou-Charentes, dans cette analyse financière qui a été pilotée par l'exécutif, qui vise finalement, quand on la lit bien, à expliquer combien la Région Aquitaine aurait été vertueuse dans sa gestion, et combien la Région Poitou-Charentes aurait été calamiteuse dans la sienne. Peut-être est-ce un peu caricatural, Monsieur le Président. Et je crains que toute votre communication ne soit axée sur ce que vous êtes en train de faire, c'est-à-dire jeter le discrédit sur ce qui s'est opéré en Poitou-Charentes. Monsieur MACAIRE n'est pas là pour en parler, mais Madame COUTANT est là, Madame SIMONET est là, je pense que ce serait aussi intéressant que nous puissions laisser aux picto-charentais, la capacité de s'exprimer. Et j'avoue que quand je lis dans la presse que cela ressemble à « un procès stalinien » -ce que je crois Madame ROYAL a déclaré -, je ne peux pas lui donner totalement tort - et on ne pourra pas m'accuser dans cette enceinte de soutenir Madame ROYAL - car à aucun moment les picto-charentais n'ont pu s'expliquer. Il n'y a pas eu d'audit - et d'ailleurs la CRC le fera -, il n'y a pas eu d'audition des personnes en charge. Je pense que c'est quand même un sujet intéressant à porter à la connaissance des citoyens.

Ensuite, dans votre volonté finalement de démontrer comment l'Aquitaine est vertueuse et Poitou-Charentes est calamiteuse, je rappellerais simplement à tous les citoyens un point important : ce n'est pas qu'à l'aune de l'endettement que l'on juge de la bonne politique d'une Région. Jamais nous n'avons contesté qu'Aquitaine était plutôt vertueuse en matière d'endettement. Vous voulez absolument montrer que c'est le critère qui fait que ce serait la Région la mieux gérée de France, mais Monsieur le Président, ce n'est pas le seul critère. Comme nous avons eu ce débat pendant les régionales, je vous rappelle que je crois à un autre critère, qui est celui de l'efficacité de la dépense publique, qui est celui de la maîtrise de l'impôt, qui est celui de la baisse des dépenses du fonctionnement pour mettre le maximum des dépenses sur l'investissement et offrir à nos concitoyens de véritables services publics. C'est ce débat-là que vous êtes en train d'occulter en disant : Poitou-Charentes était très mal géré, nous nous avons très bien géré. Mais n'occultez pas un point-clé, Poitou-Charentes a fait un choix politique, qui sera probablement dans cette enceinte, discuté, qui était de ne pas augmenter la TICPE, ou la TIPP ancienne génération (la taxe sur les produits pétroliers). Monsieur ROUSSET, vous avez un très bon taux

d'endettement dans cette Région Aquitaine, mais croyez-vous que les aquitains sont heureux de payer à chaque plein d'essence 0.02 € de plus que les picto-charentais ?

D'avoir finalement porté la pression fiscale à son maximum, quand à d'autres endroits, il a été fait le choix de ne pas augmenter l'impôt à son maximum. C'est un débat Monsieur ROUSSET, je ne prétends pas avoir la réponse à ce débat, seule. J'ai ma petite opinion et je vous l'ai déjà dit pendant une longue campagne, mais je crois que vous ne pouvez pas faire croire aux citoyens que vous seriez plus vertueux, en oubliant de préciser que quand on a la pression fiscale maximum, heureusement que l'on a un taux d'endettement meilleur que ceux qui n'ont pas souhaité augmenter la pression fiscale.

Enfin, je vous lis là encore, et vous étiez à Angoulême il y a très peu de temps, vous avez déclaré que vous vouliez « supprimer les Nuits romanes, sortir du FRIL » à coup de vision un peu caricaturale, je pense que les élus picto-charentais ont une autre vision de ce qu'est le FRIL, mais je ne veux pas entrer dans ce débat aujourd'hui. Je veux simplement vous dire que l'on a le sentiment que vous êtes en train d'imposer, de façon extrêmement brutale - ce que vous avez dit d'ailleurs pendant toute la campagne - imposer le modèle aquitain à cette grande Région. De fait, vous êtes en train, en tirant réalité et argument de la situation que vous avez vous-même dénoncée en montrant sa gravité, d'imposer à l'ensemble de la grande Région la politique que vous avez menée en Aquitaine. On va dire que ce n'est pas une surprise de ce point de vue-là, ce n'est pas faute de l'avoir dénoncé pendant la campagne. Vous avez d'ailleurs procédé à cette « aquitanisation » renforcée en centralisant à Bordeaux toutes les Directions et toutes les décisions. L'annonce de la suppression des Nuits romanes et du FRIL, Monsieur le Président, me semble a minima relever de cette enceinte, et d'un véritable débat sur les orientations et les choix budgétaires qu'évidemment cette enceinte va être dans l'obligation de faire. Je pense que l'audit sur les stocks d'AP et d'AE confirmera qu'il va falloir faire des choix entre ce qui a été promis et notamment dans le cadre de promesses électorales ou de promesses politiques, et ce qui va réellement être réalisé face aux moyens dont la Région va réellement disposer. Ce qui nous apparaît, c'est que là encore, le débat sur les Nuits romanes Monsieur le Président, pardonnez-moi, je ne sais pas si c'est 3.5 M€ ou 5 M€ comme vous nous l'avez dit comme il y a quelques instants, précédemment à cette réunion, mais cela nous paraît un peu punitif et surtout ce n'est absolument pas dans l'ordre de grandeur des sujets. Une fois encore, j'ai quelques idées en la matière et je vous les soumettrai avec joie, on ne va pas relancer le débat, mais la ligne Bedous-Canfranc, Monsieur le Président, à 370 M€, c'est près de 100 fois plus que les Nuits romanes. Donc quand vous répondez dans la presse en expliquant qu'il faut stopper cette dérive terrifiante de Poitou-Charentes, je pense que nous avons aussi d'autres débats d'intérêt général à mener ici dans cette enceinte.

Enfin, je redis ici que nous ne pourrons accepter un pseudo-débat, et vous avez déjà orienté « *I-why* » sur cette piste pour justifier... Oui, vous l'avez orienté en demandant à Ernst & Young, un calcul, et en demandant deux options qui seraient l'augmentation des impôts. Une fois encore Monsieur le Président, je crois que nous avons porté pendant toute la campagne des régionales, une volonté farouche d'expliquer que l'on pouvait faire des baisses sur les dépenses de fonctionnement, et que l'on pouvait ne pas augmenter les impôts. Je crois que le contexte actuel français le nécessite. Enfin, vous avez parlé rapidement de l'audit... On a quand même le droit de s'exprimer...

**M. LE PRESIDENT.** - Mais pas de monopoliser la parole.

**Mme CALMELS.** - Soyez sûr que je ne parlerai plus de la journée.

**M. LE PRESIDENT.** - Il faut que vous essayiez de condenser.

**Mme CALMELS.** - Comme vous le faites Monsieur ROUSSET, je prends exemple sur votre aspect très synthétique.

Pardonnez-moi mais je vais aller au bout et je vais prendre mes responsabilités, vous avez dit qu'il ne fallait pas que l'on ait la main qui tremble, nous ne l'aurons pas de notre point de vue, soyez rassurés mes chers collègues qui sont dans la majorité. Je pense aussi à vous parce que vous aurez un autre sujet de responsabilité personnelle quand vous voterez le budget, mais en ce qui nous concerne, dans l'opposition, nous allons prendre nos responsabilités. Monsieur le Président, nous vous avons demandé quelque chose de très simple, vous avez vous-même porté, urbi et orbi, un problème d'une extrême gravité. Nous vous demandons, et vous avez...

**Mme CALMELS.** - Si c'est possible de s'exprimer... Visiblement cela vous dérange mais pour autant, réfléchissez bien, je pense que vous avez aussi besoin d'avoir la lumière sur les comptes de cette grande Région.

En l'occurrence, vous avez accepté - je crois que nous avons quelque part trouvé un terrain d'entente dans la Commission des finances lundi - de diligenter un véritable audit. Je suis heureuse de voir qu'au moins sur ce point, vous nous avez entendus Monsieur le Président. Non ce n'était pas un audit, et oui il va être nécessaire de diligenter un véritable audit, et ce dans un délai court car nous avons la date butoir de fin mai. Vous nous avez donné gain de cause là-dessus sur trois sujets : la structuration de la dette, les garanties, et point très important, les stocks d'AP et AE pour les trois Régions, et de façon exhaustive. Voilà, a minima, le périmètre de l'audit indépendant que vous êtes prêt à diligenter. Cela veut bien dire que tout ce que je vous ai dit précédemment avait du sens, puisque vous êtes venu à la même conclusion, c'est qu'il y avait un besoin urgent d'un véritable audit pour cette Région. Mais, cet audit complémentaire, nous nous le proposons sur un périmètre beaucoup

plus large, et là vous nous objectez la saisine de la CRC. Là encore, je considère que la CRC est dans son domaine de compétences, la seule chose que nous vous avons répondu, c'est que nous voulons cet audit sur ces trois points sur lesquels vous avez également donné votre accord, et tout ce qui pourrait être hors du champ de la saisine de la CRC, périmètre inconnu par tous puisque sous la responsabilité des Magistrats de la Chambre. Mais nous voulons, et nous le devons, ne pas avoir de « trou dans la raquette », et aller au bout de ce que vous avez-vous-même dit, c'est-à-dire vouloir toute la lumière sur cette affaire. Je considère donc que vis-à-vis des citoyens, nous avons une responsabilité.

Nous souhaitons aujourd'hui que vous confirmiez qu'à minima vous lancez dès maintenant - et dans une procédure accélérée de marché public compte tenu de l'urgence -, un audit indépendant qui nous permettra d'avoir ces conclusions avant la fin mai et le report de ce débat d'orientations budgétaires, parce que Monsieur le Président, il est absolument impensable que nous ayons un débat d'orientations budgétaires alors-même que nous ne disposons pas de toute la lumière sur les comptes et sur cette affaire.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suggère, si l'on veut permettre à plus de collègues de parler, que l'on se donne une discipline, y compris par rapport à moi, sur des interventions plus ramassées, plus synthétiques.

Sur le fond, je suis d'autant plus d'accord sur les trois audits complémentaires que c'est l'exécutif - vous nous l'avez dit tout à l'heure devant les Présidents de groupes - qui l'a proposé. C'est nous qui l'avons proposé, sur à la fois la dette structurée - et l'AMO est déjà partie, je l'ai dit tout à l'heure -, sur les AP et AE, et ce qui me semble un dossier très important, sur toutes les opérations garanties.

**Mme CALMELS.** - C'était suite à notre motion, si je peux me permettre.

**M. LE PRESIDENT.** - Cela fait plusieurs jours que j'en parle, y compris à Olivier CHARTIER. Il y a une chose je crois que l'on ne peut pas me reprocher, c'est l'anticipation, parce que sinon, on ne serait pas en règle avec toutes les factures. Je rappelle même qu'en-dehors de l'accumulation ou du rassemblement du logiciel, il y a eu des paiements à la main qui ont été mis en place... C'est la CAPEB et personne, parce que ni la CRC, qui entre les lignes rappelait quelques emprunts structurés... Sur les emprunts structurés non Madame CALMELS, la CRC fait le point au 31 décembre 2010, et pas au 31 décembre 2015.

**Mme CALMELS.** - Il y avait déjà 50 M€

**M. LE PRESIDENT.** - Et il y a eu des SWAP entre temps sur lesquels il nous faut d'ailleurs savoir qui a pris la responsabilité de faire ces SWAP.

Sur les délais - pardon de le dire mais c'est pour cela que je remerciais les services -, vous ne pouvez pas travailler si vous n'avez pas des services extrêmement opérationnels et qui soient de confiance par rapport au Président. Et entre nous, si j'ai pris cette responsabilité de ne pas garder ma confiance auprès de quelques Directeurs de Poitou-Charentes, c'est parce que je suis convaincu, comme d'autres, que le Président MACAIRE n'avait pas l'information nécessaire.

Cela peut vous sembler bizarre, c'est en tout cas grave, mais en tout cas c'est la conviction qui est la mienne, et je rappelle que nous sommes dans un emballement 2014/2015. Je vous ai cité ce matin un certain nombre de chiffres sur le FRIL, c'est pour cela que je ne peux pas me permettre, en toute responsabilité... Parce que l'on me dit qu'il faut à la fois compléter toutes les informations, mais surtout, vous avez un temps court, mais attendez que l'on prenne des décisions en Commission. Je suis obligé mes chers collègues, peut-être y reviendrai-je par la suite, mais si je veux sauver l'essentiel de l'équilibre budgétaire de la Région, de prendre des décisions avec l'exécutif plus rapidement que ce que je n'avais envisagé.

Sur la gouvernance, j'assume mes responsabilités. De toute manière, le Président d'une Région assume ses responsabilités. J'y passe 14 ou 15 heures par jour et les week-ends, j'assume mes responsabilités.

Deuxième chose que je voudrais relever, parce que je ne vais pas répondre sur tout : il y a une espèce de contradiction, mais dont j'ai l'habitude avec Virginie CALMELS, c'est qu'à la fois c'est grave, il faut que vous complétiez les audits... D'ailleurs je ne comprends pas ce débat sémantique, ce n'est pas un audit, c'est un audit mais il dit que les choses sont graves etc. Tout cela est assez hallucinant, et en même temps vous dites : en disant la vérité, vous stigmatisez Poitou-Charentes. Je ne stigmatise pas Poitou-Charentes, d'ailleurs avec le financement que nous faisons dans la suite des opérations, Poitou-Charentes va être privilégiée d'une certaine manière, donc je vois bien cette espèce de jeu où à la fois vous critiquez ce qui a été fait, les dérives, les prêts structurés, mais vous voulez récupérer sur tous les tableaux à la fois la gravité de la crise, et en même temps si je pouvais avoir un peu de relais politique auprès des élus de Poitou-Charentes, cela me ferait du bien. Cela ne marche pas cette contradiction, Madame CALMELS, cela n'a jamais marché. En politique, quand on n'a pas la cohérence, cela ne marche pas... Vous accusez maintenant la compétence d'Ernst & Young ?

Ce qui vous gêne Madame CALMELS, c'est que c'est nous qui avons découvert le « pot aux roses ».

**Mme CALMELS.** - Ce qui me gêne, c'est qu'il y a un « pot aux roses », c'est que les citoyens vont payer.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Merci Monsieur le Président, je vais essayer de faire plus court et j'ai l'intention de reprendre la parole dans la séance en ce qui me concerne.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais être absent pour une raison familiale, je reviens dans 30 secondes, mais vous pouvez commencer.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - La première partie de mon intervention n'est absolument pas décisive donc je vais quand même vous en faire part.

Le Président ROUSSET a commencé son intervention sur son analyse de la situation Poitou-Charentes, et ses intentions par rapport à son redressement. Il a raison, vu la gravité de l'affaire. Où en est-on ? Les services ont travaillé et le groupe UDI les salue, c'est vrai qu'entre l'harmonisation de trois Régions et le surplus de travail d'une crise un peu extraordinaire comme Poitou-Charentes, il y a une mobilisation des services qu'il faut saluer. La Commission des finances aussi a travaillé et je veux saluer l'animation de cette Commission que fait notre collègue Olivier CHARTIER, il faut quelque chose de nouveau, on s'est réuni trois fois et cela marche bien. Et c'est la Commission des finances, tout ne peut pas être l'exécutif, c'est bien que ce soit différent.

Où en est-on ? On s'est réuni le 7 avril et on a pris connaissance de l'audit-flash, qui dit deux choses très différentes, et qui appellent un traitement et une réaction de notre Assemblée très différente. D'abord, il dit, au niveau où l'on en est, il existe - et je crois qu'il faut faire attention aux mots, les mots ont un sens - des doutes sérieux sur la sincérité des comptes de l'ancienne Région Poitou-Charentes. C'est grave, et il ne faut pas banaliser ces mots-là, on en est maintenant là. Au moins sur la période 2012/2015 : ces comptes font aujourd'hui l'objet de doutes très sérieux quant à leur sincérité. La deuxième chose que dit l'audit c'est qu'il y a une dégradation brutale, massive, de la situation Poitou-Charentes, de 2013 à 2015, et s'il ne faut retenir qu'un chiffre de cette dégradation, c'est que la capacité de désendettement de Poitou-Charentes passe en 2013 de 3,1 années, à 20,4 années. La norme d'acceptabilité c'est 10 années, on est à 20,4 années en Poitou-Charentes une fois que l'on a réintégré les crédits-bails. Donc il faut que nous traitons de ces deux éléments : il y a maintenant un doute sérieux sur la sincérité des comptes de Poitou-Charentes, 2013/2015, et deuxièmement c'est très dégradé.

Que faut-il faire sur les deux ? D'abord, sur les doutes sur la sincérité, je crois qu'il faut être prudent, mais les indices s'accroissent. En soi déjà, 132 M€ d'impayés, donc pas rattachés aux exercices, c'est un indice majeur, ce n'est pas pour rien que l'on a caché ces factures impayées. Et je veux saluer ceux qui ont joué le rôle de lanceur d'alerte dans cette

affaire. Le Président a fait ce qu'il avait à faire je suppose, mais les élus UDI notamment l'ont fait aussi, et donc je salue Bruno DRAPRON, Véronique MARENDAT, Véronique ABELIN, et Xavier ARGENTON, parce qu'ils ont fait le travail et c'est le travail d'élus d'opposition.

Deuxièmement, quand même cette histoire de crédit-bail : se faire payer les TER par crédit-bail, cela veut dire que l'on n'est pas très à l'aise avec le recours normal à l'emprunt, et donc il y a une stratégie de contournement. On est tous des responsables, on gère tous des collectivités, il ne faut pas nous raconter d'histoires, c'est ce qui s'est passé.

Et on l'a dit, dans le rapport de la CRC qui a été rendu en 2011, la CRC déjà disait : la Région Poitou-Charentes a des pratiques qui ne sont pas « très catholiques » sur le non rattachement des dépenses à l'exercice concerné. Et bien cela a continué.

On a maintenant un faisceau convergent d'insincérité des comptes, et donc il faut mesurer la gravité de cette affaire, et je suis, nous sommes, et nous avons été parmi les premiers à le dire, que la bonne réponse à cela, c'était la CRC. Nous appuyons le fait qu'elle se saisisse - c'est son pouvoir - des comptes de la période qui n'a pas encore été auditée de 2012 à 2015. Et nous avons - et c'est notre première demande, et nous n'en aurons que 2 finalement Monsieur le Président - c'est que dans le dialogue, puisque la CRC est souveraine, elle fait ce qu'elle veut, mais vous pouvez quand même avoir un dialogue avec elle, dans le dialogue que vous devez avoir avec elle Monsieur le Président, vous devez obtenir de la CRC que sa saisine soit absolument complète, parce que l'on sait bien qu'une partie des risques qui aujourd'hui ne sont pas évalués, sont à l'extérieur du Conseil Régional Poitou-Charentes. Ils sont sur les SEM, ils sont sur les SPL, ils sont aussi sur la dette garantie, donc oui on a dit que c'était un objet de l'audit, mais il faut aussi que la CRC se saisisse, de manière explicite, et qu'elle nous le dise, du périmètre le plus complet possible de sa saisine. Voilà une demande concrète, Monsieur le Président, et j'aimerais que dans votre réponse, si vous avez la gentillesse de m'en faire une, vous me disiez où l'on en est sur le périmètre de la saisine de la CRC. C'est la première demande du groupe UDI.

La deuxième chose, c'est la dégradation brutale de la capacité de remboursement de la Région Poitou-Charentes. Nous avons une demande très précise sur le complément d'audit, est-ce que cela doit être fait par Ernst & Young ? Est-ce que cela doit être fait par les services ? Cela nous est complètement égal, je dis aujourd'hui que nous ne sommes pas en situation de préparer le budget 2016. Nous savons qu'il y a une dégradation brutale de Poitou-Charentes, mais nous n'avons pas d'analyse, dispositif par dispositif, sur les responsabilités de cette dégradation. Nous voulons cette analyse, nous la voulons par rapport à la dégradation de la capacité d'endettement, c'est un numérateur et un dénominateur, numérateur c'est l'épargne brute qui « se casse la figure », le dénominateur

c'est la dette qui explose. Sur la détermination de qu'est-ce qui s'est passé sur l'épargne brute, il faut le chiffrer, il faut identifier les responsabilités, la part respective de chaque dispositif et ce n'est qu'à partir de cela que l'on pourra commencer le vrai travail budgétaire.

Monsieur le Président, c'est notre 2<sup>ème</sup> demande, vous nous devez une analyse précise des raisons de la dégradation brutale de la situation financière de Poitou-Charentes entre 2013 et 2015. Et si l'on n'a pas cela, alors le débat sur vos propositions sur le plan redressement, va se passer très mal. Vous avez commencé, et vous êtes dans votre rôle d'exécutif de proposer un plan de redressement, mais nous sommes dans notre rôle de Conseiller Régional, que ce soit en Assemblée plénière ou en Commission Permanente, de décider. Il ne vous appartient pas de décider, c'est peut-être le problème de votre majorité, c'est même son rôle, mais vous avez à proposer, nous avons à décider, que sur le plan de redressement que vous allez faire. Or aujourd'hui, on a tout un tas d'annonces sur les Nuits romanes, sur le FRIL, sur même le plan solaire, sans qu'il y ait eu d'évaluation précise des responsabilités - en tout cas ni la Commission des finances, ni la CP, ni l'Assemblée plénière n'en ont été saisies - et sur les options par rapport à cela, quelles évolutions possibles ? Est-ce que l'on peut garder ces dispositifs en limitant l'impact financier ? On sait bien que oui, on peut avoir des enveloppes budgétaires plus réduites, on peut avoir des critères d'éligibilité plus serrés, bref, nous vous demandons là un vrai travail démocratique. Nous savons que vous avez à faire un plan de redressement, nous savons aussi que c'est à l'Assemblée, dans toutes ses composantes, de décider, sur votre proposition, et aujourd'hui nous vous demandons une analyse précise de pourquoi cela s'est dégradé en Poitou-Charentes 2013/2015. Ce n'est qu'à partir de là que l'on pourra parler des Nuits romanes, à quoi cela sert d'avoir un réflexe de dispositif bouc-émissaire ? On a commencé, dans le groupe UDI, à travailler sur les Nuits romanes, et on nous dit que finalement c'est 3 M€, vous nous dites 5 M€, peut-être que vous avez raison. On nous dit que la part communication pèse 2/3 du dispositif, c'est donc d'abord cela qu'il faut réduire. Ensuite, quelle politique d'harmonisation là-dessus ? Bref, il nous faut une véritable instruction, nous ne l'avons pas, nous ne pourrons pas nous prononcer au niveau du budget 2016 si nous n'avons pas cela.

Monsieur le Président, le groupe UDI finalement vous fait 2 demandes très précises : le périmètre de saisine de la CRC, et l'analyse précise, détaillée, de la dégradation de la situation de Poitou-Charentes. Si notre démarche solide, rationnelle, est acceptée, nous travaillerons dispositif par dispositif. Si elle ne l'est pas, alors nous nous opposerons vigoureusement à un plan de redressement qui serait une mise en œuvre un peu théâtralisée, politique, de cette affaire-là. Donc nous vous demandons vraiment d'entrer dans les 2 demandes qui ont été faites.

Je vous remercie Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur la démarche de la CRC, je peux vous dire que sa démarche est la plus large possible. Je ne peux pas communiquer la demande de pièces, c'est un document qui ne peut être communiqué en l'état car il est couvert par la confidentialité de l'article L.241-6 du Code des juridictions financières, mais en même temps, je peux vous assurer que c'est vraiment quasiment exhaustif. La saisine est complète, y compris le périmètre, là-dessus il n'y a pas de souci particulier. Le nombre de documents qui est demandé par la CRC est considérable, c'est pour cela qu'elle a mobilisé beaucoup de Magistrats et d'auditeurs, pour pouvoir faire ce travail sur pièce et sur place. Elle aura à rencontrer beaucoup de monde et je les ai rencontrés moi-même il y a 15 jours. Les services les ont vus et ils continuent de les recevoir.

Sur la deuxième question, sur la dégradation brutale de l'autofinancement, mon analyse, mais elle mérite d'être argumentée et elle mérite d'être plus renseignée. Je rappelle qu'il n'y a que 3 mois que nous sommes à la présidence de cette nouvelle Région, donc avec l'autorité nécessaire pour avoir sur pièce et sur place, les informations nécessaires. Je pense que le système s'est simplement emballé, a flambé. Si je prends le cas du FRIL d'abord : un peu plus de 9 M€ en 2014, à peu près ces sommes-là précédentes, 20 M€ l'année suivante, en 2015, doublement. Et aujourd'hui, je lisais cette note que j'ai eue depuis hier soir et je remercie Jean DIONIS DU SEJOUR de considérer les services comme étant une capacité de dire la réalité, en tout cas c'est comme cela que je le ressens, qui est importante. On a 30 M€ à payer. La décision, à ce que je sais aujourd'hui, était prise par le vice-Président aux finances et le Directeur des finances. C'était une décision rapide, donc emballement. Les toitures, même chose, objectif 10 000 toitures, on en est à 19 700 aujourd'hui. Au départ, sous contrainte de ressources, ensuite, plus de contrainte de ressources.

Le seuil est augmenté, mais on voit bien qu'au départ il y a des contraintes de ressources, ensuite il y a moins de contraintes de ressources et on ne dit pas en plus aux personnes concernées que le budget est épuisé. On continue d'engager.

Vous confirmez qu'il n'y avait pas l'information.

Vous allez dans le sens que j'évoque depuis le début, les élus n'avaient pas l'information. Mais je pense que la majorité ne l'avait pas non plus, et donc que se passe-t-il ?

Sur les dépassements et sur l'emballlement non... Je continue ma réponse à Jean DIONIS DU SEJOUR parce que ses questions sont très constructives et je ne peux que le remercier de ne pas faire ni de procès, ni de polémique, et de considérer la gravité de la situation.

Et encore une fois on est 2014/2015, je ne remonte pas et je ne porte pas de jugement, comme vous l'avez fait, sur les initiatives de ces politiques, parce que chacune de ces politiques est peut-être appréciée, c'est leur emballement et leur regroupement qui est important. Mais en même temps, là où j'ai une vraie difficulté, qui n'est pas une difficulté de fond, c'est que d'ici fin mai, il nous faut renforcer nos informations, consulter les Commissions, et j'appelle les Présidentes et les Présidents de Commissions à se réunir très vite pour que nos services et les vice-Président(e)s puissent aller devant les Commissions expliquer le problème, avec les informations que nous avons à notre main aujourd'hui, qui sont importantes, considérables. Je pense qu'il faut que l'on y aille parce qu'il y a plein de choses : qu'est-ce que l'on fait sur la rentrée scolaire ? Parce que chaque fois que l'on prend une décision, même si la loi nous dit : vous avez 5 ans pour harmoniser, sauf qu'il faut que l'on aille plus vite compte tenu de cette situation, bien sûr qu'il faut que l'on aille plus vite.

Vous dites, Jean DIONIS DU SEJOUR : c'est à vous de faire un plan de redressement, mais il faut que vous nous le soumettiez, oui, mais c'est fin mai le budget, et fin mai cela se prépare aujourd'hui, compte tenu des délais de consultation du CESER, du travail avec toutes les Commissions, donc pardon, mais si je suis amené...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Vous pouvez le faire Président : yes we can !

**M. LE PRESIDENT.** - Je ferai le maximum avec l'exécutif. Yes we can, I can build a new Region ! Et dans la rigueur budgétaire, donc je suis amené quand même - c'est mon rôle et ma responsabilité - à prendre un certain nombre de décisions.

**M. CHARTIER.** - Monsieur le Président, je ne voudrais pas redire ce qui a été déjà évoqué par Virginie CALMELS et Jean DIONIS DU SEJOUR. Je partage évidemment leur analyse, ce que je voudrais dire sur cet audit, nous l'avons présenté avec Florent BOUDIE il y a maintenant une semaine. Quand j'ai ouvert la conférence de presse, j'ai pris la précaution de rappeler que l'exercice fait par Ernst & Young n'était pas en tant que tel - je suis comme Virginie CALMELS, nous partageons cela, un ancien auditeur - pas un audit au sens de la reconstitution d'une comptabilité. Ce n'est pas pour autant une remise en cause du travail fait par ce Cabinet, mondialement reconnu, qui s'est livré, comme vous lui avez demandé, à une analyse financière, comme cela a été rappelé.

Cette analyse financière nous a éclairés - cela a été déjà dit - sur une situation que j'ai qualifiée, qui l'est dans le rapport, que vous avez-vous-même Monsieur le Président, qualifiée et dénoncée... Quand une analyse des ratios de gestion, avec ses 20 années d'endettement, ou encore une épargne nette égale à zéro, je redis et je confirme ici tout ce que j'ai dit sur ce que je pensais de la gestion ancienne de la Région Poitou-Charentes entre

2010 et 2015. Nous avons constaté une situation qui allait mener la Région Poitou-Charentes, s'il n'y avait pas eu la fusion, complètement « dans le mur ».

Je le dis avec gravité puisque dans la presse vous avez vu que l'exécutif, par la voix de Madame ROYAL, semble faire des manœuvres de diversion. Florent BOUDIE a parlé d'« intimidation », je lui laisse son propos, mais dans l'opposition et à titre personnel, rien ne m'empêchera de connaître et de participer à faire toute la clarté et toute la lumière, ce que je considère. Mon intime conviction - et c'est plutôt l'opposant pendant 5 ans à Madame ROYAL et à Monsieur MACAIRE - est que la gestion de Poitou-Charentes est un fiasco total. Et d'ailleurs je l'ai dénoncée, vous l'avez dénoncée avec vos mots, le rapport d'audit sur l'analyse de la gestion financière le confirme, sur une partie en tout cas qui concerne la dette, mais je voudrais quand même ici rappeler - et à l'époque la presse était moins à l'affût de nos déclarations, et je tiens à disposition les PV de CP et de sessions avec mes collègues de l'opposition, de l'UDI et des Républicains dont un certain nombre de membres : Philippe RABIT, Véronique ABELIN, Bruno DRAPRON sont ici présents - que nous avons eu de cesse d'alerter sur les dérives financières et notamment sur la question de la dette. Madame ROYAL nous dit : le ratio d'endettement par habitant n'est pas significatif, il est même bon. Evidemment, quand on oublie une partie, presque une moitié (40 % de la dette) parce que l'on ne comptabilise pas le crédit-bail (350 M€) comme de la dette, ce que font les Agences de notation aujourd'hui reconnues. Standard & Poor's par exemple considère que le crédit-bail c'est de la dette, et donc si l'on cumule la dette bancaire avec le crédit-bail, nous arrivons à des taux d'endettement particulièrement dramatiques.

Cette analyse financière, il faut la prendre pour ce qu'elle est, mais elle a confirmé ce que nous savions déjà, ce que nous avons dit pendant 5 ans, et ce que nous avons redit pendant la campagne. Je le dis en ma qualité d'ancien porte-parole de l'opposition, je le regrette malheureusement dans un certain silence de la part de tous ceux qui ont suivi nos sessions et nos Commissions Permanentes. Quand je dis cela, je mesure l'importance et la tâche immense qui est devant nous.

Il y a la Commission des finances, elle est là pour conseiller, elle est là pour contrôler surtout, elle n'est pas là pour faire les choix que doit faire l'exécutif et sa majorité. Il vous revient de faire les choix et à nous de les commenter et éventuellement de les amender. Mais sur cette question d'audit, nous devons répondre précisément à la question qui nous est posée. Nous avons décidé lundi de faire un exercice complémentaire, un audit en complément de la CRC. Nous avons fixé une réunion de la Commission des finances au 28 avril, pour avoir un retour de la part de l'exécutif et des services, sur le périmètre de la CRC, pour que nous ne soyons pas redondants avec son travail, notamment sur la question la plus grave, qui est la question que vous avez vous-même soulevée de la sincérité des comptes,

avec ce problème de rattachement - cela a déjà été évoqué - et également de sous-budgétisation, c'est-à-dire que l'on pense sciemment que l'on a besoin de 150, on n'inscrit que 100. Ce travail doit être fait de toute façon, soit par la CRC, soit par un audit complémentaire et indépendant, parce que tant que nous n'avons pas fait ce travail approfondi complémentaire, nous ne pouvons pas juger de l'ampleur des dégâts. On sait a minima, que la situation par l'analyse financière du rapport d'audit, est grave, et que nous allions « dans le mur », mais on sait très bien que les choses peuvent s'aggraver.

J'ai la conviction - c'est mon engagement personnel et ma conviction, je l'assume - que nous découvrirons que la situation est encore plus dramatique que nous le pensons, et je prends mes responsabilités en le disant. Pourquoi ? Parce qu'il y a la question des impayés, on n'a pas pu y répondre, je laisse le débat, Virginie CALMELS a déjà largement évoqué ma conviction sur le sujet. Il y a la question des crédits structurés, nous ne savons pas dire aujourd'hui - et pour discuter avec vos services qui là-dessus communiquent avec moi et je les en remercie, de façon libre - ce que va représenter le coût des crédits structurés. Le crédit-bail, comme le crédit structuré, ce sont des choses qui datent d'avant 2013, et cela va impacter sur les résultats de l'audit ou de la CRC. On dit les politiques de 2013 sont accélérées, aucun dispositif ou presque aucun n'a été acté et mis en œuvre entre 2013 et 2015. Tous les dispositifs dont vous parliez, qui en soi peuvent avoir un intérêt pris les uns à côté des autres, le problème c'est le stock et l'accumulation : quasiment aucun nouveau dispositif a été mis en place à partir de 2013, il faut donc remonter avant si l'on veut, Jean DIONIS DU SEJOUR, comprendre ce qui s'est précisément passé. Sur cette question des crédits structurés, peut-être une centaine de millions d'euros, j'ai entendu ce chiffre, on est incapable de le dire, pour sortir de ces coûts-là.

2 milliards d'euros d'AP et AE, cela a été dit, les autorisations, les promesses d'engagement de Poitou-Charentes ce sont 2 milliards d'euros, c'est comme le stock de la Région Aquitaine pour un budget qui était 3 fois moindre. Enfin, les participations économiques, il faut y voir clair car là-dessus, entre les participations avec des garanties d'emprunt qui ont été prises dans le passé... Je parle notamment autour de la sphère de la croissance verte, avec notamment le véhicule électrique, les hauts de bilans que nous avons constitués, capitalisés, notamment dans l'entreprise MIA. J'ai souvent relevé ce problème d'engagement, cet entêtement à vouloir sortir un produit qui malheureusement n'avait pas de débouché commercial, on met 5 M€ en haut de bilan et on met des subventions derrière, des avances remboursables, sans que nous n'ayons de réponses à nos questions sur justement le plan de charge commercial de cette entreprise. C'est pour cela d'ailleurs qu'à un moment donné, nous avons voté contre ces délibérations. Je veux ici clairement le redire, et je pourrais parler d'éco-mobilité avant, qui nous a fait perdre 7 M€ au bas mot. Ce n'est pas

moi qui le dis, la CRC le disait elle-même. Donc on ne peut pas avoir aujourd'hui une exacte situation du fiasco de la Région Poitou-Charentes, tant que nous n'avons pas le rapport de la CRC et de l'audit.

Pour compléter, et je termine par là, la question de Jean DIONIS DU SEJOUR, Monsieur le Président, il faut que vous nous éclairiez sur le calendrier d'information sur le périmètre de la CRC. Nous avons une réunion le 28 avril, il faudrait qu'à cette réunion nous puissions connaître le périmètre de la CRC, pour que nous puissions ensuite délimiter notre audit pour, comme le disait Virginie CALMELS, qu'il n'y ait pas de « trou dans la raquette » et que nous puissions avoir, cette fois-ci, une vision précise de l'étendue des dégâts, parce que - et je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure par Jean DIONIS DU SEJOUR et Virginie CALMELS - dans ces conditions, il n'est pas possible de tenir un débat sérieux d'orientations budgétaires. Cela relève de la mission impossible puisque nous avons un flou qui se chiffre peut-être en centaines de millions d'euros, peut-être pas mais c'est une possibilité et j'ai la sensation que l'on va arriver à des choses particulièrement lourdes et sans doute encore plus graves. Je ne vois pas comment aujourd'hui, au-delà d'orientations très politiques, et d'ailleurs l'exercice des orientations budgétaires telles qu'elles sont formulées et libellées, on le voit bien, qu'il y a une vraie difficulté pour dire des choses un peu précises sur ce sujet. Ce débat, nous le pensons, doit être reporté à une vision plus claire, comme cela a été dit.

En revanche, nous avons, en tant que Président de la Commission des finances et avec Virginie CALMELS, Jean DIONIS DU SEJOUR et sans doute d'autres, en tout cas un point de départ, c'est que la réponse au problème d'accumulation des dépenses... Et je ne parle pas que de Poitou-Charentes parce que vous l'avez dit vous-même, si l'on additionne les 3 budgets, les 3 dispositifs des 3 anciennes Régions, nous allons « dans le mur ». Nous aurons, à la fin du mandat, un seuil d'endettement qui dépassera sans doute le seuil d'alerte, et cela est reconnu par tout le monde. Mais la seule réponse à cette hausse des dépenses, si elle n'était pas maîtrisée, ne peut pas être que fiscale. Lorsqu'on lit les orientations budgétaires, on a le sentiment, même si ce n'est pas clair, que la réponse sera par une augmentation des impôts et de la dette. Là-dessus, nous serons particulièrement exigeants à la Commission des finances, pour faire le travail d'économie, Virginie CALMELS le rappelait tout à l'heure, nécessaire, même si ce doit être douloureux, et dès 2016, pas attendre 2017. Nous faisons aujourd'hui un budget en 2016 et nous devons faire cet exercice - choisir c'est souffrir - impératif, pour la gestion saine de notre Région unifiée.

On a un problème d'harmonisation des dispositifs : on a pris du retard dans l'harmonisation des politiques, on a pris aussi du retard dans la mutualisation et la réorganisation administrative, là aussi il doit y avoir la possibilité de mesurer les économies que l'on doit pouvoir faire. Tout cela cumulé fait que sans ces éléments chiffrés, nous serons

dans l'impossibilité de discuter honnêtement, objectivement et sérieusement, d'orientations budgétaires, et je rejoins en cela la position qui a été exprimée par Virginie CALMELS et Jean DIONIS DU SEJOUR.

**M. LE PRESIDENT.** - Quelques précisions. Il y a 8 Régions en France qui ont utilisé la procédure de crédit-bail pour l'acquisition. Il faut sûrement regarder le fond du contrat des contrats. A première vue ce sont des contrats classiques, c'est autour de 3.5 % d'euros, maintenant c'est vrai que quand vous lisez sur très long, vous avez plutôt un coût de l'intérêt qui est plus important que si vous avez un emprunt de type Caisse des Dépôts, qui avait été mis en place à l'époque. Encore une fois, ce n'est pas un reproche de ma part, tout le monde me dit : on savait. Personne ne savait. Il y avait peut-être des soupçons mais il n'y avait rien de confirmé, rien de renseigné, ni même de la part de la CRC.

Relisez le rapport.

Sur le calendrier de la CRC, a priori, ce qui nous a été proposé, ce qui nous a été dit par le Président de la CRC, c'est en juin un premier rapport, le temps de la réponse c'est 2 mois, et donc on a, en septembre, le rapport définitif. Ce serait vraiment une prouesse compte tenu du travail qu'il y a à faire, même si la Chambre a mis beaucoup de monde sur cet audit.

Pas de « trou dans la raquette », oui, je ne peux qu'être d'accord avec cela, c'est pour cela qu'encore une fois on s'est mis d'accord et on a proposé à la Commission des finances ces trois audits complémentaires qu'il faut commencer très vite. J'en ai deux qui sont essentiels parce que le risque peut se déclencher d'un moment à l'autre, ce sont les prêts structurés et les garanties sur les opérations économiques, tout en ne portant pas jugement sur les opérations économiques, même si je n'étais pas dans cette philosophie d'intervention.

Sur le débat des orientations budgétaires, je ne comprends pas bien ce que vous me demandez, j'ai répondu à Jacques COLOMBIER tout à l'heure. Un débat sur les OB peut se tenir, parce que dans le même temps, on a un travail budgétaire cette année, gigantesque, qui va amener nos services à avoir un travail pour vous, pour les Commissions, pour nous, pour l'exécutif, pour moi, qui va être considérable, et Jean DIONIS DU SEJOUR l'a évoqué dans sa réflexion : les services sont à la disposition des Commissions bien entendu. Mais les orientations budgétaires, à la limite nous sont très utiles. Quel est le sens de l'action de la Région ? C'est d'abord respecter son cœur de métier, le développement économique, la formation, la recherche, faire rouler les trains, la transition énergétique. Ces OB qui sont d'ailleurs, je le rappelle, plus normées qu'hier, parce qu'hier, toutes les Régions de France, nous anticipons la rédaction d'un décret qui est en cours, sur le contenu de ces opérations :

la situation économique, le rappel des compétences, les priorités, l'éducation, la formation, le développement économique.

Je reviens, mais je suivais la pensée d'Olivier CHARTIER et son questionnement, bien sûr que la réponse n'est pas que fiscale. Je rappelle qu'avec la baisse du prix de l'essence, nos concitoyens font de larges économies, je ne sais pas combien de temps cela va rester, mais que les 0.02 € ce n'est même pas l'épaisseur du trait, même si je connais le poids de la fiscalité. Derrière, qu'avons-nous fait ? Ce n'est pas que la Région Aquitaine, c'est la Région Alsace, ce sont toutes les Régions de France : on a cofinancé le programme Université, on a participé au financement de la LGV Tours-Bordeaux, et les autres Régions ont fait de même. C'était une proposition de mon collègue d'Alsace, à l'époque du Gouvernement je ne me souviens plus, mais pas un Gouvernement de Gauche à l'époque, pour permettre aux Régions de faire face aux grands équipements que l'Etat voulait nous voir cofinancer, que ce soit des grandes infrastructures ferroviaires ou l'appareil universitaire, et cela nous a permis de suivre.

**M. TARIS.** - Monsieur le Président, chers collègues, à ce stade de notre débat, beaucoup de choses ont été dites de part et d'autre, y compris chez les autres groupes de l'opposition. Je voudrais quand même dire quelques mots au nom de notre groupe Mouvement Démocrate et apparentés.

D'abord si vous me passez l'expression, avec tout ce travail que l'on imagine à la fois des auditeurs et puis demain de la CRC, on a le sentiment que l'on est un peu devant les « Poitou-Charentes papers ». C'est dans ce contexte que nous démarrons cette mandature et c'est vrai que l'on a le sentiment, à la fois tout à l'heure dans notre débat d'OB et puis dans les séances plénières qui vont suivre et en particulier les prochaines qui seront consacrées aux questions budgétaires, que l'ombre de cette affaire de Poitou-Charentes va planer un certain temps sur nos débats, et je crois qu'il va falloir en tenir compte.

Beaucoup de choses ont été dites, notamment dans les éléments de constat, sur en quelque sorte cet héritage de Poitou-Charentes, cette situation financière de Poitou-Charentes. Je voudrais peut-être prolonger la réflexion sur un certain nombre de points. Je crois que ce qu'il est très important d'avoir en tête, et ceux qui sont familiers avec la construction de budgets dans des collectivités connaissent parfaitement cette expression, je ne crois pas l'avoir entendue jusqu'à aujourd'hui, c'est que l'on a été devant un « effet-ciseaux », qui a été d'une grande violence. J'emploie à dessein cet effet-ciseaux, parce que quand on parle d'effet-ciseaux, cela veut dire qu'il y a un jeu à la fois sur les recettes et sur les dépenses, et je crois que l'on se trompe profondément et on introduit un biais dans

l'analyse au départ, si l'on ne porte notre raisonnement que sur les dépenses. On doit aussi considérer qu'il y a eu un certain nombre de choix...

Mes propos, Président, ne sont pas à exploiter pour anticiper un certain nombre de décisions notamment sur le plan fiscal, ils sont simplement le constat qu'il y a eu le croisement de quels éléments ? Il y a eu le croisement en recettes du refus de la Région Poitou-Charentes de sa décision de ne pas aller au taquet de la TICPE, à laquelle s'est ajouté - et ce n'est absolument pas pour diluer les responsabilités de l'ancien exécutif de Poitou-Charentes, d'autant avec la petite ironie que son ancienne Présidente est aujourd'hui membre du Gouvernement - à partir de 2014 et évidemment aussi en 2015, à la baisse des dotations. Et quand on parle de baisse des dotations, ce n'est pas pour dire que parce qu'il y avait la baisse des dotations il fallait continuer à fonctionner comme avant, mais la baisse des dotations, et cela fait partie des éléments qui devront être analysés, ajoutée au fait de ne pas être au taquet maximum sur la TICPE, a évidemment produit un effet sur les recettes. Et ensuite, il y a la problématique des dépenses, sur laquelle, comme l'exprimait Jean DIONIS DU SEJOUR et beaucoup d'autres orateurs, on a évidemment besoin d'y voir beaucoup plus clair, mais je reviens vraiment à cette notion que je n'ai pas entendue jusqu'à maintenant d'effet-ciseaux, c'est-à-dire de double-jeu, à la fois sur les recettes et sur les dépenses, sans lequel à notre avis, on ne peut pas comprendre ce qui s'est passé.

Ensuite, il y a la question de ce que l'on a lu sous le terme de « sous-budgétisation », qui est l'appellation politiquement correcte de l'insincérité budgétaire. Là aussi je voudrais m'arrêter sur un point, c'est que j'avais demandé en Commission des finances, la précision sur quand on parle d'impayés, puisque c'est le terme, et je dirais le terme un peu raccourci qui a été employé, à quoi cela correspond sur le plan comptable/administratif ? Il nous a été répondu, plusieurs orateurs y ont fait allusion, qu'il s'agissait de « charges non rattachées à l'exercice », et donc en l'occurrence de charges non rattachées à l'exercice 2015, en tout cas pour la dernière année.

Alors là aussi, il y a un point qui je crois qui n'a pas été abordé jusqu'à maintenant : il a été évoqué à plusieurs reprises le besoin d'avoir des résultats d'audit approfondi avant le vote du budget, mais pardon, on va avoir besoin peut-être encore plus fortement d'avoir ces résultats avant le vote du Compte Administratif. Je voudrais quand même attirer l'attention de notre Assemblée, que le 20 juin - si ma mémoire est bonne - nous allons être appelés à nous prononcer sur les 3 anciens Comptes Administratifs des 3 anciennes Régions, et en l'occurrence du CA de la Région Poitou-Charentes, dans lequel des charges n'auraient pas été rattachées. Les services ont bien voulu me faire une réponse - qui d'ailleurs peut-être mériterait d'être prolongée ou approfondie, ne serait-ce que pour que je la comprenne mieux, mais c'est ma faute si je ne l'ai pas tout à fait comprise - mais cela pose évidemment un

énorme sujet politique. Voter un CA dans lequel planerait éventuellement un doute sur des charges non rattachées, et cela ne peut évidemment que plaider pour un délai rapide ou accéléré sur les conclusions, en tout cas de la partie de l'audit qui porterait sur ce que l'on appelle de manière un peu rapide, ces impayés.

Dernière remarque dans l'analyse sur ce qui s'est passé en Poitou-Charentes, et je passerais sur les autres que j'avais notées, c'est la question de la politique d'emprunt. C'est vrai que l'on a eu, et à nouveau nous en remercions les services, une présentation en Commission des finances lundi, du détail des produits toxiques, des produits structurés, ou d'un certain nombre de produits structurés auxquels la Région avait fait appel. Ce qui m'a énormément frappé, parce que quand on regarde ce qui peut se passer dans un certain nombre de collectivités, malheureusement on sait que la Région Poitou-Charentes n'est pas la seule à avoir dans son encours de dette des produits structurés. Ce qui en revanche interpelle, c'est que je crois pour les derniers, ces emprunts structurés ont été contractés en 2011, c'est-à-dire bien après l'affaire DEXIA et les changements qui ont pu être issus de cette affaire DEXIA. Donc c'est sûr que le cocktail emprunts toxiques dans une proportion non négligeable et avec un mécanisme qui est totalement terrifiant, puisque l'on voit bien que les 2 ou 3 premières années on a un petit effet vertueux, que l'on paye au décuple sur les années suivantes, c'est ce qui nous a été présenté, plus le crédit-bail qui est une manière de ruser avec l'endettement, on avait là une politique d'emprunt qui appelle beaucoup de remarques.

Dans ces conditions, pour avancer un peu et pour ne pas en rester aux éléments de constat, nous ne pouvons que souscrire au souhait, à l'appel, à la volonté, d'un audit en périmètre maximum, et en même temps en délai minimum. On a bien conscience, Président, que l'on peut vous exprimer une injonction contradictoire, pour autant, si l'on y met les moyens et notamment au-travers de la CRC, évidemment on peut formuler un certain nombre de demandes mais les Magistrats sont souverains, en tout cas du côté du Cabinet que l'on serait susceptible de mandater, je crois qu'il faut vraiment à la fois partir sur cette notion de périmètre maximum et de délai minimum, avec évidemment la deadline du vote du budget le 23 mai, mais aussi celle des CA du 20 juin.

Je voudrais faire une autre remarque, méthodologique. Je voudrais vraiment saluer à la fois la personne de notre Président de Commission des finances, Olivier CHARTIER, qui fait remarquablement bien son travail, mais je voudrais et peut-être que je rendrais hommage à notre groupe en le faisant, surtout pointer le fait qu'avoir un Président de Commission des finances qui ne soit pas membre de la majorité, qui soit un élu d'opposition, cela change tout. On ne va pas se mentir, les Commissions dans notre collectivité - en tout cas je parle avec mon expérience d'ancien élu aquitain - cela ne marche pas, et je crois

d'ailleurs que vous avez fait exactement le même constat et qu'il y a un certain nombre de recommandations que vous avez exprimées auprès des Présidents de Commissions pour que ces Commissions marchent mieux. Ce qui est sûr - et on va s'améliorer, on va avancer en marchant, je ne dis pas que l'on est parfait dès le départ - c'est que la Commission des finances, sous présidence d'un élu d'opposition, et j'ajoute sous présidence d'Olivier CHARTIER, cela fonctionne.

Et cela fonctionne aussi, je veux le dire parce que vous avez pris cette décision, Président, et qu'avec les services on arrive à fonctionner dans une bonne communication. Donc je crois qu'en termes de méthodologie, c'est une avancée collective mais elle me semble dans ce contexte, extrêmement importante.

Dernière remarque, et peut-être qu'avec elle je vais commencer à anticiper un peu le débat de tout à l'heure sur les orientations budgétaires, donc je ne voudrais pas aller trop loin. Notre approche finalement dans ce débat, c'est qu'il faut que l'on fasse très attention à bien faire - d'où l'importance de ce travail avec l'audit, avec le rapport de la CRC - le tri, de manière très précise, entre ce qui relève de l'héritage de cette gestion passée de Poitou-Charentes, et nos choix politiques. Nous voulons attirer votre attention et attirer celle de l'Assemblée, sur le risque qu'il y aurait à lier les deux de manière automatique, comme si les seules conclusions de l'audit de la CRC, de l'audit-flash que nous avons eu, suffiraient à nous permettre de construire notre budget. En clair, je veux vraiment vous alerter Président, parce que l'on a un peu ce sentiment, contre une sorte d'approche mécaniste du budget, dans laquelle vous pourriez éventuellement être tenté de nous enfermer, en disant : de toute façon, il n'y a plus de choix, on a un certain nombre de prescriptions, on a une situation, on a un héritage, et finalement il n'y a plus de débat, on ne fait que traduire ces prescriptions dans des choix qui ne sont plus des choix mais qui sont des décisions automatiques. Je pense que c'est extrêmement dangereux et qu'il va falloir que nous fassions l'effort collectivement d'aller au bout des sujets. Je parlais d'effet-ciseaux, il y a la question des recettes, il y a la question des dépenses, et dans la question des dépenses il y a des questions de choix.

S'il faut dire que quand Poitou-Charentes dépensait 42 € par habitant en matière d'apprentissage, alors que l'Aquitaine n'en dépensait que 29, il faut dire que Poitou-Charentes faisait un mauvais choix, sur ce point précis Président, nous ne le dirons pas. Et nous dirons que sur ce point, c'est Poitou-Charentes qui avait raison. Ce qui était éminemment critiquable, c'est que dans la gestion de Poitou-Charentes, il n'y avait pas ensuite les choix de priorités et les arbitrages qui permettaient de rendre ce choix soutenable, mais de la même manière, lorsque vous dites Président : on va se recentrer sur nos compétences, j'ai relu ce que dit la loi NOTRe - intéressant la loi NOTRe - on a le développement économique, et on a l'aménagement du territoire, parmi d'autres.

Développement économique, l'Aquitaine dépensait beaucoup plus que les autres, c'est votre choix, c'est votre priorité. Aménagement du territoire, Poitou-Charentes dépensait plus, il ne suffit pas de dire : allons sur nos compétences, il va falloir avoir un débat de fond et il y a une vision manichéenne dans laquelle nous n'entrerons pas, il va falloir aller régime par régime, politique par politique. Il y a la question des curseurs aussi, on peut avoir un certain nombre de politiques mais qui soient encadrées dans des curseurs. La vérité n'est jamais - c'est peut-être normal que je dise cela en tant que Centriste - forcément ou blanc ou noir, mais on le verra dans nos débats, donc c'est dans cet esprit que nous abordons les orientations budgétaires.

Dans la mesure où il y a un travail pour faire la lumière sur ce qui s'est passé en Poitou-Charentes, on vous suivra si vous entendez nos demandes sur ce sujet, sans aucune difficulté, en revanche, on ne se laissera pas enfermer dans un débat qui consisterait à dire : parce qu'il s'est passé ce qui s'est passé en Poitou-Charentes, nous n'avons plus de choix. On ne va pas faire faire notre budget par un Cabinet d'audit ou une Agence de notation, on va jouer notre rôle. Nous allons, collectivement, jouer notre rôle d'élus du suffrage universel.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vois bien ce qui sous-tend vos propos. Je ne suis pas en désaccord sur la notion d'effet-ciseaux, le problème à un moment donné c'est : on ne fait pas le choix de recettes, et en même temps on dépense avec ce phénomène d'emballlement ces deux années qui sont un vrai problème. Cela nécessite effectivement que l'on fasse une analyse. J'ai proposé, je pense que vous l'avez noté, que chaque Commission soit questionnée et travaille sur chacun des points. Essayons aussi, quand on fait des interventions comme cela, de tenir compte de ce qui a été dit avant parce que sinon...

Sur la Commission des finances, je le dis : il faut aussi remercier le groupe majoritaire, pas simplement moi-même, pas simplement Olivier CHARTIER. Il faut remercier le groupe majoritaire parce que sans lui, on n'aurait pas fait cela.

**M. GAMACHE.** - Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas tenter de faire plus court, je vais faire plus court.

Afin d'avoir une photographie de l'état budgétaire des 3 anciennes Régions, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, au 31 décembre 2015, ainsi qu'une vision prospective des finances de la nouvelle Région, vous avez commandé un audit en tout début d'année, audit de 20 000 €, pour l'équivalent d'une petite vingtaine de jours de travail. Une synthèse des résultats de cet audit-flash a été présentée en Commission des finances le 7 avril, et a suscité débats et interrogations au sein de la Commission, sur la rapidité de la dégradation des ratios de Poitou-Charentes, sur la structure des emprunts, voire sur des doutes quant à la sincérité des comptes de l'ancienne Région Poitou-Charentes. Doutes au regard

notamment de rattachements budgétaires qui n'auraient pas été faits sur les exercices budgétaires de l'année d'exercice. La CRC s'est autosaisie au moment où vous l'aviez vous-même saisie également, ce dont les médias se sont fait l'écho, quant à la sous-budgétisation et la question des retards de paiements. Aussi, l'opposition, et on en a eu largement l'écho tout à l'heure, réclame-t-elle un audit supplémentaire alors-même que des voix s'étaient élevées pour dénoncer un premier audit « orienté » et je l'ai entendu encore tout à l'heure.

Le groupe Ecologistes et Citoyens émet pour sa part le souhait d'être le plus éclairé possible sur la situation budgétaire de la nouvelle collectivité, et exprime sa volonté que la lumière soit faite sur les pratiques qui ont cours et notamment sur leur régularité ou non, pour lever tout doute. Nous souhaitons une parfaite indépendance et transparence des analyses qui seront menées. Nous souhaitons aussi que ne soit pas gaspillé l'argent public. Et enfin, nous souhaitons avoir un calendrier cohérent et plausible. Les propositions que l'on a pu entendre jusque-là, et ceux qui les ont prononcées le savent, ne sont pas forcément techniquement possibles, pour des raisons de date au regard des marchés par exemple. Et aussi, nous proposons d'attendre les conclusions de la CRC, avant d'engager toute nouvelle démarche d'audit, dont personne ne pourra remettre en cause la sincérité, et ceci afin d'une part, de ne pas perturber les travaux de la CRC, ne pas dépenser inutilement l'argent public dans un nouvel audit qui ne serait pas plus indépendant que ne l'aura été le premier, partir sur un nouvel audit s'il y a lieu, avec les éléments de la CRC, qui permettent aussi de définir au mieux le nouveau périmètre d'étude, et enfin, s'appuyer, comme vous l'avez souligné Monsieur le Président, sur les travaux de la Commission finances à venir.

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - Monsieur le Président, je voudrais, si vous le voulez bien, que l'on reparte de la situation telle qu'elle est, parce que j'avais l'impression d'entendre beaucoup de choses ce matin, et d'arguments parfois très différents.

Quelle est d'abord la situation budgétaire de notre nouvelle Région ? Aujourd'hui, la nouvelle Région, qui reprend de par le transfert de la loi, les 3 anciens budgets Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin, présente une situation budgétaire et financière que beaucoup de Régions en France aimeraient pouvoir afficher. Je pense qu'il faut le rappeler parce qu'à force d'écouter certains discours, beaucoup de nos concitoyens pourraient s'inquiéter de la situation globale de notre Région aujourd'hui et donc des politiques que nous serons capables de conduire pendant ce mandat, tant le tableau qui est décrit paraît parfois quand même apocalyptique. Je veux donc le dire et le redire : la situation budgétaire et financière de notre nouvelle Région permet de faire face aux engagements passés, et d'engager des politiques d'avenir qui préparent le développement de tous nos territoires.

Est-ce que pour autant il faut sous-estimer la situation qui a été découverte récemment ? Bien sûr que non, il faut la prendre avec le plus grand des sérieux. Je voudrais dire à Madame CALMELS, qui dans son intervention avait l'air de dire : mais finalement, vous étiez au courant, etc. J'imagine que tout le monde était au courant d'ailleurs, mais j'imagine que c'est par courtoisie républicaine que pendant la campagne, elle n'a pas souhaité évoquer cette question, pas plus que lors du jour de l'élection du Président de Région, puisque le jour de l'élection du Président de Région, nous n'avons pas eu d'élément qui laissait penser qu'il pouvait y avoir des difficultés de cet ordre.

C'est en fait Alain ROUSSET lui-même qui vous a appris quelle était la situation, après un examen avec les services...

J'ai parlé de courtoisie républicaine à tort, pardon, vu vos réactions, parce que je ne me suis pas permis d'interrompre tout à l'heure ni Madame CALMELS, ni les autres.

C'est la réalité de la situation. C'est l'exécutif actuel qui a souhaité faire la clarté sur des situations passées, qui assume cette situation, qui a pris les dispositions qui s'imposaient rapidement...

Il fallait le dire avant mes amis...

Pas assez fort. On a passé 6 mois de campagne, on a entendu beaucoup de choses mais pas cela.

**M. LE PRESIDENT.** - On laisse parler l'orateur.

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Ce n'est pas parce que l'on est 183 qu'il faut que ce soit... Chacun a le droit de s'exprimer, sinon je coupe la parole.

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - Sinon on fera pareil quand vous intervenez, pas de souci. On va essayer de se donner des règles ensemble de correction.

Sur l'audit, je voudrais rappeler à son sujet - avec un peu de solennité aussi, parce que je comprends bien qu'il y a une surenchère à l'audit, etc. - quelle est encore la situation concrète. Cet audit a été commandé bien avant les révélations qui font l'objet des débats ce matin pour préparer la fusion de nos trois budgets. Le véritable audit, si j'ose dire, qui est en cours, c'est la CRC qui a décidé de se saisir, aux suites des révélations qui ont été délivrées notamment dans la presse, de la situation de l'ancienne Région Poitou-Charentes. Je voudrais quand même, par rapport à tout ce qui est dit ce matin, rappeler aussi un peu ce que sont nos institutions et nos procédures. C'est la CRC, composée de Magistrats, qui est chargée d'analyser cette situation et de nous apporter ses premières conclusions, avant l'été, puis ses conclusions définitives après échanges, au mois de novembre. Je pense qu'il

faut respecter l'indépendance et le travail des Magistrats de la CRC. Tout ce qui pourrait apparaître comme une manœuvre visant à contrecarrer ou en tout cas à gêner le bon déroulement de cette enquête, pourrait, à mon sens, à la fois être mal perçu par les 10 Magistrats mais aussi par l'opinion publique, qui pourrait avoir le sentiment que l'on essaye finalement de faire 2 analyses, de crainte de ce qui pourrait être dit par la CRC. J'en appelle quand même à un sérieux collectif sur ce point, je pense qu'il faut laisser le travail avec l'indépendance qui est la sienne, parce que j'entendais parler d'indépendance mais il n'y a pas plus indépendants que les Magistrats de la CRC. Toute autre démarche pourrait être considérée comme une manœuvre dilatoire par rapport au travail qui est mené par les Magistrats, et vraiment mes chers collègues, je vous invite sur ce point à y réfléchir. Qu'il nous faille par la suite, dans la Commission des finances, sur des points qui échappent aux investigations de la Chambre, avoir des éléments complémentaires, sans doute, si nécessaire, mais quand même reprenons aussi un peu la réalité de la situation sur ce sujet et sur ce point.

Sur le vote du Compte Administratif, ce débat est venu en Commission des finances et je vois bien que l'on veut mettre la majorité dans la difficulté sur ce point, je voudrais rappeler là encore quelle est la situation réelle. Il n'y a plus 3 Régions qui sont chargées chacune d'approuver un CA, il y a une fusion qui a créé une nouvelle collectivité locale à partir du 3 janvier de cette année, et les comptes de gestion des 3 Régions qui ont été approuvés par les comptables publics, sont repris dans le budget de la nouvelle Région, point à la ligne, et je ne vois pas comment il pourrait en être autrement et comment nous pourrions faire autrement, y compris d'un point de vue juridique. Donc n'essayons pas de semer la confusion, le doute, il y aurait ceux qui approuveraient je ne sais quoi, ceux qui désapprouveraient, non, les 3 Régions n'existent plus. Imaginons, si l'on suit votre raisonnement, que nous n'approuvions pas ce CA, l'ex-Région Poitou-Charentes n'existe pas, qu'est-ce qui se passe ? Comment fait-on pour refaire le débat ? C'est quelque chose qui me paraît quand même un peu étonnant et périlleux, donc nous reprendrons les comptes de gestion qui ont été validés parce que c'est la loi et nous ne pouvons pas faire autrement.

Pour autant, est-ce qu'il faut que les élus soient à l'écart de ce débat ? Pas du tout. Il y a deux choses : l'analyse, le constat éventuellement des responsabilités, je ne sais pas parce que j'entends des mots ici et là, encore une fois respectons l'indépendance et le travail des Magistrats, nous verrons bien ce qui est dit de ce point de vue. Une fois que nous aurons définitivement cette situation... Même si nous en connaissons les grandes lignes financières grâce à l'audit, mais dès à présent, la stratégie qui doit être la nôtre c'est de rester dans des ratios financiers qui soient bons, une trajectoire financière qui soit bonne, et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, parce que là encore, je veux bien que l'on

fasse 50 débats sur ce qui s'est passé en Poitou-Charentes mais je rappelle que notre rôle aujourd'hui c'est de conduire des politiques publiques sur les 3 anciens territoires qui constituent notre nouvelle Région. Et que pour ce faire, nous avons à rapidement nous mettre au travail, Commission par Commission, pour élaborer de nouveaux dispositifs, après une analyse de l'apport de chacun, de chaque groupe politique, et de ce qui existait aussi dans les différentes Régions, pour élaborer des politiques qui s'appliquent à l'ensemble de notre grande Région. J'ai parfois l'impression qu'il y a encore 3 Régions qui existent et que l'on va garder ceci, cela, etc. Il s'agit de définir une nouvelle politique, et cette nouvelle politique, quelle que soit la situation d'aujourd'hui, ce travail nous aurions eu à le faire du fait de la loi NOTRe, qui, je le rappelle, a redéfini les compétences des collectivités, y compris de la Région. Nous n'avons plus la clause de compétence générale et donc de ce fait, nous ne pouvons plus faire ce que nous faisons tout à fait précédemment, je pense que chacun le comprend, et puis parce qu'il y a la nécessité d'assurer une égalité territoriale, que chaque concitoyen puisse bénéficier des mêmes politiques publiques, et que cela suppose non pas une harmonisation parce que cela ne veut pas dire grand-chose, mais de nouvelles politiques sur l'apprentissage, sur la formation, sur l'éducation, sur les transports, etc. C'est cela aujourd'hui qui doit nous mobiliser je pense prioritairement, parce que la seule façon de retrouver, par rapport aux éléments que vous avez évoqués ce matin, une situation correcte et des marges de manœuvre importantes, c'est de passer par la redéfinition de politiques publiques qui soient soutenables par rapport à notre situation financière, et vous avez raison de dire qu'il y a eu aussi des choses qui ont été faites en Poitou-Charentes qui ne sont pas à jeter sous prétexte qu'il y a eu des difficultés budgétaires. Il faut que chacun s'entende et se respecte sur ce point, cela me paraît tout à fait essentiel et tout à fait important.

Enfin, je pense que nous devons, dans cette situation, faire preuve du sérieux nécessaire, parce que j'ai entendu ce matin beaucoup de cavalcades, notamment une, qui sont quand même très éloignées finalement, tout cela pour cela j'ai envie de vous dire, parce que nous avons une réunion de la Commission des finances et nous nous sommes quasiment mis d'accord sur un diagnostic. Laissons travailler la CRC, et puis sur les périmètres qu'elle n'aurait pas examinés, diligentons des audits complémentaires, tout le monde est d'accord sur ce point. Etait-il nécessaire à ce point ce matin, de faire comme s'il y avait des désaccords très importants entre nous et d'agiter je ne sais quelle difficulté qui n'existe pas ? C'est sans doute dû à l'heure de nos réunions, peut-être que les Commissions des finances ayant lieu l'après-midi, elles sont plus calmes que celles qui ont lieu le matin, que cela change l'ambiance, parce que je ne veux pas croire que ce soit la présence des médias dans l'hémicycle qui pourrait changer la nature de nos discussions.

Donc mes chers collègues, je vous invite à respecter l'indépendance du travail de la CRC, à faire preuve du sérieux et du respect nécessaires entre nous aussi. Je veux bien que l'on cherche des responsabilités, on va examiner aussi celles de l'opposition en Poitou-Charentes, parce que l'on ne vous a pas entendus pendant des années. Et si nous pouvons faire face à cette situation et proposer des politiques qui vont profiter à tout le monde, y compris aux picto-charentais, c'est aussi parce que la situation de l'Aquitaine...

*[intervention hors micro inaudible]* - ....Relisez les PV Monsieur DELPEYRAT ...

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - ...Et du Limousin, permettent de faire face financièrement, dans des conditions qui sont reconnues par tous excellentes. Et là-dessus, je vous entends moins que sur la situation de Poitou-Charentes, et j'aimerais aussi vous entendre sur ce point.

**M. LE PRESIDENT.** - Essayons de ne pas applaudir, même si l'on a envie. Je voudrais vous suggérer - comme cela a été demandé et comme je le souhaite - que nous consacrons notre travail, en Commissions, en CP, en Assemblée plénière, à regarder devant nous, c'est-à-dire à nous dire quelles sont les politiques que nous allons mener, harmonisées sur le très haut débit, sur le développement économique, sur l'aménagement du territoire.

Le débat sera sans fin si l'on regarde derrière. Qui a fait quoi ? Qui n'a pas fait ? Qui a tort ? Qui a eu raison ? Encore une fois, et Olivier CHARTIER l'a repris tout à l'heure, chacune des politiques de Poitou-Charentes pouvait être non critiquable. Encore une fois c'est leur emballement, c'est leur addition qui fait que l'on arrive à des difficultés, on arrive « dans le mur ». Même les Nuits romanes on en parle, intéressant cette démarche au départ des universitaires sur la valorisation de l'Art roman, après qui s'est transformée en une opération d'événements. Intéressant de réfléchir aux problèmes climatiques des termites des maisons. Généreux de se dire : je vais compenser la baisse de dotations des communes de moins de 10 000 habitants, généreux sauf que la Région aussi a la baisse des dotations, encore plus importante que pour les autres collectivités parce qu'elle n'a pas de ressources fiscales, et puis que la loi NOTRe amène à une répartition des compétences. D'ailleurs, on voit bien en filigrane la position d'un certain nombre de formations politiques sur les tendances, ce que l'on a envie de faire, sauf que la Région doit se sortir d'un système de guichet, elle doit mettre en place des politiques, que ces politiques doivent chacune être évaluées, que l'aménagement du territoire, on en parlait tout à l'heure, c'est d'abord les entreprises et l'emploi sur les territoires, c'est ce qui a fait la force d'un certain nombre de Régions sur l'attractivité. C'est la reconstruction de nos usines, partout sur le territoire, c'est la formation des salariés, surtout des demandeurs d'emploi, c'est le pontage entre la recherche, le transfert de technologies et nos PME, ce sont nos grands secteurs d'activités,

le tourisme bien sûr, l'agriculture et l'agroalimentaire. Quel modèle agricole nouveau mettons-nous en place ? Quelle autonomie alimentaire pour les éleveurs notamment ? Qui n'auraient pas besoin d'acheter des tourteaux de soja au Brésil ou en Argentine, ou aux Etats-Unis. C'est cela rebâtir un modèle agricole, c'est cela qui est important de réfléchir.

Mais bien sûr que Poitou-Charentes est exemplaire, notamment en matière d'apprentissage, bien sûr qu'il nous faut trouver pourquoi il y a deux fois plus d'apprentis en Poitou-Charentes que dans chacune des Régions de France, et c'est ce modèle qui doit nous inspirer. Bien sûr que l'accompagnement aux porteurs de projets - c'est le BRDE en Poitou-Charentes, c'est Créagir en Gironde - doivent nous faire réfléchir à côté du projet Aquitaine Startup que nous avons lancé. Je vous invite vraiment, avant d'ouvrir les orientations budgétaires... Parce que c'est la meilleure façon de redonner confiance à tout le monde, de nous sortir de cette espèce de chasse au coupable qu'il ne nous appartient pas d'avoir. C'est à la CRC de faire un travail pour voir si éventuellement il y a des responsabilités. J'ai pris les miennes en mettant en place une nouvelle Direction en Poitou-Charentes, et en proposant dans quelques jours une nouvelle Direction de nos services à l'échelle de la grande Région. Il y a des mots que je n'ai pas prononcés parce que j'estime ne pas avoir à m'engager dans une polémique personnelle à l'égard de qui que ce soit.

Mes chers collègues, je vous remercie de cette première partie et je veux ouvrir le débat sur...

**M. COLOMBIER.** - ...On vous a quand même fait 2 demandes, on aimerait avoir des réponses. Premièrement, c'était sur le report des orientations budgétaires...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Il n'y aura pas de report.

**M. COLOMBIER.** - Je constate quand même qu'apparemment un peu plus d'un tiers de cette Assemblée serait d'accord avec notre proposition, puisque le groupe Les Républicains suit cette demande, ainsi que Monsieur CHARTIER l'a dit je crois, le groupe de Jean DIONIS DU SEJOUR.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur cette première question, je ne reporte pas le débat sur les OB.

**M. COLOMBIER.** - Soulignons quand même que si vous aviez commandé et si nous avions eu un véritable audit, que nous aurions eu disons dans 2 ou 3 semaines, on aurait pu faire les orientations budgétaires dans 2 ou 3 semaines, ce qui n'était pas si tardif que cela, et on aurait pu faire de véritables orientations budgétaires.

**M. LE PRESIDENT.** - On ne va pas rouvrir ce débat, j'ai l'impression que ce qui gêne une partie de l'opposition, c'est que ce soit moi qui ai « levé le couvercle ».

D'ailleurs la presse l'a noté unanimement. Je ne reporte pas les OB... S'il y a des personnes qui veulent s'exprimer à mon égard, qu'on les exprime en face. On va se voir tout à l'heure, j'entends tout en face, mais je déteste ces petits bruits dans le dos. J'aime regarder quelqu'un dans les yeux quand il me dit quelque chose de sévère, qu'il vienne le faire.

**M. COLOMBIER.** - Deuxième demande : c'est la création d'une Commission d'enquête. Vous allez me dire cela va se superposer, je réponds à Monsieur DELPEYRAT-VINCENT : on ne reproche pas à la Cour des Comptes d'être indépendante, bien au contraire. Vous nous avez « chanté une chanson » style morphine, tout va bien, on a tout fait. La Cour des Comptes, ce que je peux lui reprocher, c'est d'être toujours très longue, très lente. C'est un autre débat, mais cela veut dire que l'on va attendre le mois de septembre ou d'octobre pour savoir exactement quelle est la situation ? Et on nous demande en attendant de voter un BP, c'est cela que j'appelle de la gestion chaotique. Mais la Cour des Comptes nous n'avons pas la main dessus.

La création d'une Commission d'enquête me semble - qui pourrait du reste travailler conjointement avec la Commission des finances - quand même tout à fait légitime, ou alors j'allais dire quelle situation encore plus grave faudrait-il pour que l'on puisse avoir une Commission d'information et d'évaluation ? Tout le monde se plaint, du moins dans les oppositions, que nous n'avons pas les informations assez précises, permettez quand même la création de cette Commission pluri-sensibilités politiques. Vous nous dites si vous répondez oui ou non à cette demande, qui nous paraît légitime.

**M. LE PRESIDENT.** - D'abord une réponse sur le fond. Je vois bien pourquoi on veut faire durer le plaisir si j'ose dire. Je propose non pas que l'on tourne la page sans prendre en compte les responsabilités et la situation, je crois que j'ai pris moi-même mes responsabilités avec mes services et avec l'exécutif, de mettre sur la place publique et devant vous l'état de ce que l'on avait constaté. Pas beaucoup le fond, je voudrais que vous me rendiez cette démarche, qui n'est pas facile parce que c'est à l'intérieur d'une même formation politique, et cela nous a été reproché, notamment à Florent BOUDIE ou à moi-même, par des personnalités. On a fait le travail. Et ensuite d'avoir toutes les informations, l'audit Ernst & Young a quand même donné des choses suffisamment précises, parce que le travail qui va être complété par le rapport d'ensemble nous donne des agrégats financiers qui sont risqués, mais qui, agrégés aux 3 Régions, font que l'on est, et sur le plan de l'investissement

et sur le plan des capacités de désendettement, assez solide. Ce qu'il nous faut faire par contre, c'est de trancher dans le vif.

La demande qui est faite par Joan TARIS et plus tôt par Jean DIONIS DU SEJOUR, c'est de dire : faisons en sorte que les Commissions soient saisies sur l'ensemble de ces politiques pour que la bulle n'augmente pas, et qu'elle n'explode pas. La formule de la bulle, la formule de l'emballlement, je les ai utilisées, je les assume mais pas d'autres.

Sur la 2<sup>ème</sup> question, on ne va pas passer notre temps à se lancer dans des audits. J'ai confiance dans la CRC, ce sont des Magistrats, ils ont seuls la capacité de pouvoir aller sur place, sur pièce, entendre un certain nombre de personnes. Je leur fais confiance. Quant à votre demande, que dit cet article L.4132-21.1 : « le Conseil Régional : lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'informations sur une question d'intérêt régional ou de procéder à l'évaluation d'un service public régional »...

**M. COLOMBIER.** - C'est dans l'article L.60 de notre Règlement Intérieur.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est l'article L.4132, mais on a une mission d'évaluation et d'information, je veux bien qu'elle soit saisie. Il me semble - c'est simplement un conseil que je donne -, c'est que l'on a des collègues qui se sont portés volontaires, en toute transparence et à la proportionnelle des groupes, dans cette mission qui est la Commission des finances. La Commission des finances est quand même la mieux à même pour plonger plus avant encore dans ce dossier. Je veux bien tout ce que vous voulez, faites toutes les propositions, on l'écrira, je pense qu'il ne faut pas se disperser. Je fais confiance à la Commission des finances, maintenant, si vous voulez déposer, s'il y a un cinquième, recréons une autre Commission, le vrai travail, la vraie compétence, elle sera de toute manière au sein de la Commission des finances, et je propose que ce soit la Commission des finances qui poursuive ce travail d'évaluation et d'information.

Voilà les réponses complètes. Je vous propose de suspendre la séance, cela fera un peu de détente, et d'aller déjeuner.

*Interruption de séance pour le déjeuner*

**M. LE PRESIDENT.** - Nous pouvons reprendre notre séance par le rapport sur la situation du développement durable.

**Mme CALMELS.** - Simplement 2 petites remarques sur l'ordre du jour de cet après-midi, vous dire qu'au nom de notre groupe, nous demandons si possible, au point 4 : aménagement numérique des territoires, de dégroupier 3 sujets qui n'ont pas tout à fait de concordance entre eux. Nous souhaiterions que les 3 dossiers soient soumis au vote séparément. Et par ailleurs, sur le point 2, orientations budgétaires, comme nous l'avons dit ce matin, nous considérons qu'il n'y a pas eu d'audit, contrairement à ce qui a pu être utilisé par vous-même et dans la presse, que vous nous avez expliqué d'ailleurs qu'il y avait probablement eu des fautes des services et que c'est pour cela que vous aviez souhaité vous passer de certaines personnes dans les services mais que ce n'était pas les élus qui étaient responsables, et notamment Monsieur MACAIRE. Une fois encore, nous réitérons notre confiance dans la CRC et dans l'audit indépendant. Monsieur DELPEYRAT nous a invités au sérieux, nous considérons dans cette instance que le sérieux ce n'est pas de tromper ni les élus ni les citoyens, en prétendant qu'un audit a été mené.

Donc je ne reviens pas sur le débat, nous espérons avoir les conclusions de cet audit avant tout débat d'orientations budgétaires, vous avez refusé de décaler ce point à l'ordre du jour, nous considérons donc, alors que la Commission des finances a bien dit qu'il fallait attendre les conclusions de l'audit pour tout débat sur les orientations budgétaires, que nous ne voulons pas participer à ce débat sur les OB, nous quitterons donc l'hémicycle pendant la discussion sur ce point.

Vous avez expliqué tout à l'heure qu'il fallait trancher dans le vif, vous avez aussi expliqué, par voie de presse, que les solutions c'était augmentation des impôts, suppression du FRIL, suppression des Nuits romanes, et cette « aquitanisation » de la politique de la grande Région, pour nous, ne doit s'opérer qu'après les conclusions rendues par l'audit. Nous voulons simplement remettre les choses dans l'ordre pour les actions politiques que nous menons conjointement, c'est-à-dire vous avez énoncé un problème, on diligente un audit, on attend ses conclusions, on a un vrai débat d'orientations budgétaires, et in fine, on peut ou pas être en mesure de voter le budget. C'est cet ordre-là que nous souhaitons respecter et c'est pour cela qu'à ce titre, nous ne serons pas présents dans cet hémicycle sur le point 2.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc si je comprends bien, en-dehors du haut débit et du numérique, vous nous dites : je ne suis pas capable d'aborder les orientations de cette Région, sur l'emploi, sur l'entreprise, sur l'éducation, sur la formation, sur la recherche, sur la

mobilité, et je confonds les orientations, le sens, qui permettent de fixer un budget, je ne suis pas capable de le faire, et je vous demande de surseoir et en fait de ne pas respecter les délais que la loi et l'engagement politique nous imposent. Je ne reporte pas le débat sur les orientations budgétaires et je vous propose de passer de suite, tout le monde s'est exprimé...

**M. COLOMBIER.** - ...Ce sera très court, comme à mon habitude...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Je vous propose de passer de suite au rapport sur la situation en matière de développement durable.

**M. COLOMBIER.** - Vous respectez la numérotation de l'ordre du jour tout à fait, nous vous avons demandé une interruption de séance, suite à votre refus de reporter les orientations budgétaires. Je suis d'accord avec vous pour une fois, nous ne sommes pas capables en effet de traiter d'orientations, de perspectives budgétaires et donc financières, avec une inconnue de 300, 400, 500 M€, d'autres collègues pensent même beaucoup plus. En effet, je pense que nous n'avons pas la possibilité, de manière fiable et sérieuse, de parler d'OB. Donc j'ai demandé à mon groupe son avis, ce qu'il en était, et nous ne participerons pas, nous non plus, au débat d'OB. Certes, certains thèmes ne font pas partie peut-être des problèmes de Poitou-Charentes, mais l'impact général du problème en question est évidemment énorme, ce qui fait que nous quitterons nous aussi l'hémicycle, courtoisement et calmement, et ne vous inquiétez pas, nous serons présents pour tous les autres dossiers.

**M. LE PRESIDENT.** - J'espère. Je le regrette parce que c'est vraiment... Mélanger les orientations avec le budget...

**M. COLOMBIER.** - C'est pourquoi alors si ce n'est pas pour le budget ?

**M. LE PRESIDENT.** - Si l'on ne peut pas avoir dans cette enceinte, un débat sur les priorités, alors je me demande pourquoi on est présent dans cette enceinte.

**RAPPORTS SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE -  
EXERCICE 2014**

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous présente, avec Françoise COUTANT, le rapport sur la situation en matière de développement durable. Je rappelle que nous sommes face à une contrainte et à plusieurs problématiques : la contrainte c'est le réchauffement climatique. La Région Aquitaine pour sa part, avait pris l'initiative de demander à un Comité scientifique, regroupé autour d'Hervé LE TREUT, de réfléchir à ce qu'étaient les conséquences du réchauffement climatique, et nous avons d'ailleurs commencé à réfléchir, avec chacune des professions, sur les conséquences du réchauffement climatique, puisque l'on nous dit qu'en 2050 on aura le climat de Séville. Et d'ailleurs, à l'initiative de l'ISVV, il y a eu un colloque, ces 3 derniers jours, sur le vignoble et le réchauffement climatique. Je pense que c'est un thème important pour notre forêt, pour nos entreprises, pour notre littoral, et beaucoup de choses ont été faites.

Après, on a un vrai dialogue à avoir entre, compte tenu de la synectique du réchauffement climatique, comment s'y préparer, et nous-mêmes, l'objectif de 30 % des énergies renouvelables, comment s'y opposer ? Donc il y a un dialogue à avoir dans ce domaine-là. Nous avons d'ailleurs, avec Françoise COUTANT, des organisations sur le développement des énergies renouvelables, les banques mutualistes notamment créent lundi un fonds d'investissement sur les énergies renouvelables, notamment les méthaniseurs, les énergies hydroliennes, solaires, bois, stockage de l'énergie. Nous sommes les premiers en France - j'espère qu'il y en aura d'autres - à développer ce type de fonds. Il y a bien entendu toutes nos actions sur la biodiversité et la façon avec laquelle nous saurons rassembler celles et ceux, dans leur organisation, qui assurent la préservation de la biodiversité. Il y a le problème de l'eau, il y a le problème des milieux, il y a, dans le développement durable - ce qui est essentiel, on l'oublie souvent -, tout ce qui concerne la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et la solidarité entre les générations. Ce que nous prenons comme initiatives aujourd'hui aura un impact sur les générations futures, d'où mon obsession, que j'évoque dans plein de domaines, de nous appuyer sur la recherche universitaire, sur l'expertise, et puis de réfléchir à la façon avec laquelle - tant dans l'industrie que l'agriculture, dans tous les autres domaines, le tourisme - nous faisons en sorte que les modes de production, quels qu'ils soient - production industrielle mais aussi production de loisirs, de services, de consommation - soient les plus respectueux en matière

d'environnement. C'est peut-être, avec l'emploi, un des deux défis les plus importants que nous ayons à relever.

Je pense que nous ne progresserons pas si nous n'avancions pas en faisant participer tous les acteurs, en essayant de rassembler tout le monde, en mettant en place des dispositifs extrêmement transversaux, parce que la vigne et les phytosanitaires supposent que dans le même temps on donne les moyens aux viticulteurs d'avoir une conduite de leurs vignes respectueuse de l'environnement. Je prends ce thème parce que j'ai organisé une réunion récemment avec le monde de la viticulture et de la recherche, sur les produits alternatifs, ainsi qu'avec le pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation, puisque l'on travaille beaucoup dans ce domaine-là. Chacune des 3 Régions a, d'une manière différente mais allant dans le même sens, initié beaucoup d'initiatives dans ce domaine-là.

L'idée de cette présentation - je vous assure Françoise COUTANT ne va pas lire, mais que vous avez lu en détail - est d'avoir un moment où l'on se penche sur notre petite planète à l'échelle de cette grande Région qui est la plus grande de France.

**Mme COUTANT.** - Monsieur le Président, chers collègues, les services ont préparé un diaporama [*cf diaporama page 171.*] pour vous présenter le rapport sur la situation en termes de développement durable pour l'année 2014. Il regroupe les actions qui ont été menées dans les 3 ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, tout en respectant la réglementation et les critères d'évaluation. L'évaluation devant porter sur le fonctionnement de la collectivité, sur les politiques menées par chacun des territoires, et proposer des axes d'amélioration. La grille d'analyse est celle du cadre de référence, que vous avez sous les yeux, avec 5 finalités : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'air, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, et enfin le développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables.

A côté de ces 5 finalités, nous avons également 5 éléments de méthode à respecter, d'abord la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche, le dispositif d'évaluation partagée, et une stratégie d'amélioration continue dont nous reparlerons à la fin de ce diaporama pour envisager la suite et l'harmonisation du fonctionnement de nos 3 ex-Régions en la matière. Il ne s'agit pas de faire une comparaison entre l'Aquitaine, le Limousin, et le Poitou-Charentes, puisque ce sont des territoires différents, avec des potentialités différentes, et des typologies aussi très différentes. Il s'agit plus de mettre l'accent sur quelques actions-phares qui ont été menées durant l'année 2014 par ces 3 Régions.

Il y a des actions communes qui ont été menées par ces 3 Régions, comme par exemple le Schéma Régional Air Energie, qui est obligatoire, et qui existe au sein des 3 Régions, que nous allons devoir harmoniser puisqu'il intègrera le SRADET, et il y a eu également la préparation de l'adoption des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. Ce sont des points communs à nos 3 Régions, et par ailleurs, vous avez un certain nombre d'actions qui ont été menées.

Je ne vais pas lire les 3 rapports, vous avez pu en prendre connaissance, ils ont été examinés au sein de chacune des Commissions, mais simplement mettre l'accent sur quelques actions-phares.

Pour démarrer, en Poitou-Charentes, le rapport souligne notamment les engagements en faveur de l'efficacité énergétique, avec 9 560 logements rénovés durant l'année, ce qui correspond quand même à une économie d'énergie de 67.74 GW, et les actions qui ont été menées en parallèle au niveau des lycées, pour diminuer les consommations électriques de 11 % durant cette année 2014. Un travail également en faveur de la diversification du bouquet énergétique du territoire. Vous avez ici sur la diapositive 248.65 MW de puissance installée pour les chaufferies bois, et ce sont également des installations en termes de panneaux solaires, mais aussi de méthanisation, je n'entre pas dans le détail.

Dans le cadre du Schéma Régional de la Mobilité Durable en faveur de nouveaux modes de service à la mobilité - ce que l'on appelle en général l'intermodalité -, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre, comme le développement d'un certain nombre d'aires de covoiturages dans chacun des 4 départements, et la mise en place de pôles d'échanges multimodaux, qui sont quand même le fondement de l'intermodalité au niveau des territoires.

En faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, un certain nombre d'actions conservatoires, avec par exemple l'acquisition de 44 hectares, mais également la préservation de la ressource en eau, avec l'inscription de la démarche partenariale ressources dans le cadre du CPER, préservation de la ressource en eau en termes de qualité.

En faveur de la cohésion sociale et de la solidarité des territoires et des générations, le lancement d'une plateforme de financement participatif.

En faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains, la mise en place de 13 plateaux de formation au sein de 7 établissements, des lycées et des CFA, sur la performance énergétique et les énergies renouvelables.

En faveur de la production, de la consommation responsable, il y a eu en 2014 le premier Salon national de l'économie sociale et solidaire, à Niort, et puis 28 actions référencées dans le cadre de la semaine de la finance solidaire.

Et sur le plan collectivité exemplaire, la participation au réseau grand-ouest, avec l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics.

Pour la Région Limousin, toujours sur l'exercice 2014, ce rapport en Limousin est complètement fusionné avec le rapport d'activités, ce qui montre justement l'imprégnation du développement durable dans toutes les actions qui sont menées à l'échelle de la Région. On retrouve la lutte contre le réchauffement climatique, avec le lancement du plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, le soutien à l'intermodalité, la préservation de la biodiversité et des espèces avec le Schéma Régional de Cohésion Ecologique, un plan zéro pesticide dans les lycées par exemple.

En termes de cohésion sociale, une politique offensive en faveur du développement des services et des usages des TIC, 110 projets en faveur des jeunes, le développement de partenariats avec le Burkina-Faso et quelques autres pays, les emplois associatifs.

Sur la finalité épanouissement de tous les êtres humains, la formation des demandeurs d'emploi, l'accompagnement de plans de formation en entreprise, l'égalité femmes/hommes, le développement des tiers-lieux également sur le territoire.

En ce qui concerne les modes de production et de consommation responsable, vous avez Limousin Entreprise Durable, le soutien à l'agriculture biologique, la promotion d'une agriculture durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées, et puis le Limousin a également réalisé une notation extra-financière, dont la note fut de 66 sur 100, ce qui correspond à l'échelle BBB+ qui témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du développement durable.

En ce qui concerne l'Aquitaine : en Aquitaine, l'évaluation des politiques régionales en termes de développement durable repose sur un processus global, de gouvernance bien sûr, avec des dispositifs de mobilisation et d'exploitation des données, et une méthodologie d'analyse financière. Comme le rappelait le Président ROUSSET précédemment, il y a en Aquitaine ce rapport qui est piloté par Hervé LE TREUT et qui regroupe un certain nombre de scientifiques, qui a permis de mettre en place un document-référence sur les impacts du dérèglement climatique en Aquitaine, et d'engager en 2014 des conférences thématiques sur ce sujet, afin d'aller plus loin.

La mise en place de l'Agence Régionale de la biodiversité en 2014 en Aquitaine, le renouvellement de la politique contractuelle régionale au regard du degré de fragilisation des territoires, pour la période 2014/2020, et l'amélioration des conditions de travail avec le

déploiement du numérique sur les territoires : 25 tiers-lieux ont été ouverts en 2014, et l'expérimentation du télétravail.

En termes de politique d'achat responsable, notamment en matière de gouvernance alimentaire, l'approvisionnement en produits locaux issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective dans les lycées, des actions de sensibilisation diversifiées en direction du grand public, ou de publics-cible, un pilotage transversal de l'ensemble des projets soutenus notamment dans le secteur agroalimentaire par une éco-socio-conditionnalité des aides régionales, et une incitation à l'engagement des démarches globales de responsabilité sociale des organisations.

Et enfin, la généralisation d'une culture de l'évaluation en interne, avec ses partenaires extérieurs (Commission d'évaluation des politiques publiques). Il faut savoir qu'en Aquitaine, les services ont des référents développement durable qui permettent justement à la fois d'être vigilant par rapport aux politiques qui sont menées, et en même temps d'identifier les lignes qui ont un lien direct avec le développement durable.

Comment nous souhaitons engager la suite ? Evidemment, le rapport 2015 sur l'exercice 2015 sera présenté en novembre, c'est d'ailleurs en général le mois au cours duquel nous présentons ce rapport. Là, cela n'a pas pu être fait pour 2014 en novembre 2015, vous comprenez les raisons, donc nous le faisons maintenant. Le rapport sur l'exercice 2015 tentera d'aller vers une harmonisation de présentation tout au moins, même si l'on restera sur des politiques des 3 Régions puisqu'en 2015, chaque Région menait ses politiques de manière indépendante. Mais il n'empêche que nous pouvons définir des objectifs et un plan d'action sur cette année 2016, pour envisager la suite et voir comment nous souhaitons traiter ce volet-là dans les années à venir et au cours de la mandature.

Le premier travail est de définir une stratégie de développement durable, élaborer une stratégie de développement durable de la grande Région, qui sera articulée aux autres documents stratégiques. J'évoquais le SRADET tout à l'heure, il y a dans le SRADET le Schéma Régional Climat Air Energie, qui devra être inclus, les Schémas Régionaux d'intermodalité, et un certain nombre d'autres. La base, c'est quand même de définir ensemble des objectifs développement durable et des indicateurs. Un deuxième objectif important, évaluer les politiques régionales en lien avec les évolutions de la situation du territoire régional au regard du développement durable, donc la préfiguration du profil développement durable de notre grande Région ALPC, en complétant un certain nombre d'indicateurs, de soutenabilité, du bien-être, etc. S'inscrire dans une démarche globale de développement durable dans une optique de coresponsabilité sociétale, puisque le développement durable ne s'arrête bien entendu pas à l'environnement, mais bien à des

considérations sociales, sociétales et économiques. L'évaluation au regard du développement durable participatif, intégrant les parties prenantes à moyen terme. Et sur la forme et l'organisation, nous souhaitons conforter la gouvernance en matière de développement durable, avec un Comité de pilotage développement durable, pour renforcer et étendre à l'ensemble des sites le réseau des référents qui existe aujourd'hui dans l'ex-Aquitaine.

Deuxième objectif sur la forme : mettre en place des organes de réflexion, de suivi et d'animation, avec des groupes de travail intersites (Poitiers, Limoges, Bordeaux) chargés de proposer les éléments opérationnels de la démarche, et enfin, améliorer l'appropriation et l'utilité du rapport développement durable en travaillant à la ligne éditoriale et à l'évaluation que nous pouvons faire des politiques menées dans notre grande Région.

*Sous la présidence de Monsieur Vandembroucke, Premier-Vice-président en l'absence momentanée du Président*

**M. VANDENBROUCKE** – Y a-t-il des demandes de paroles ?

**M. BITEAU** - Il a été évoqué par la vice-Présidente la dimension de biodiversité, trop souvent on limite ou on cloisonne la problématique de biodiversité à des sujets de biodiversité sauvage, et on a l'habitude de parler des [inaudible] et de tous ces sujets-là. Je souhaitais attirer l'attention sur la dimension de biodiversité domestique, qui dans une logique de développement durable peut jouer un rôle déterminant et notamment dans un mode de développement agricole que l'on peut qualifier de développer durable.

Sur ces sujets de biodiversité domestique, attirer l'attention sur le rôle que peuvent jouer dans le modèle agricole porté demain, des races locales, et on en a tous sur nos territoires, que ce soit en Limousin avec le porc noir par exemple, en Poitou-Charentes avec la poule de Marans ou le poulet de Barbezieux, ou en Aquitaine avec la vache bordelaise par exemple, qui sont des races dont la sélection convergente des hommes et du milieu sont les garants d'une évolution satisfaisante, y compris sur fond de changement climatique.

Même remarque sur la biodiversité domestique végétale, où les variétés de population permettent en particulier aux agriculteurs, de retrouver une autonomie semencière et une autonomie génétique, qui sont aussi des garants d'évolution en même temps que le milieu évolue, toujours sur fond de changement climatique, donc je souhaite que ce sujet de développement durable intègre la dimension de biodiversité domestique qui me paraît fondamentale.

**M. VANDENBROUCKE** – Merci, j'ai une demande d'intervention là-bas ?

**Mme SIARRI** - Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je souhaite souligner l'importance de ce rapport de développement durable en amont de la présentation budgétaire. C'est une obligation légale mais c'est aussi une obligation morale. La majorité en place, que vous représentez, doit nous montrer la réalité des résultats obtenus face aux défis écologiques qui menacent, à terme, nos organisations sociales et économiques. Le CESER d'ailleurs vous appelle à vous engager dans une véritable démarche de développement durable, qui imprègne toutes les politiques, afin de dépasser les approches plus ponctuelles que présentent les rapports actuels. Je vais donc vous faire part de la position de notre groupe sur ces rapports.

Première série de regrets : même si nous prenons en compte la difficulté d'harmoniser les données des 3 anciennes Régions, nous n'avons aucun élément de synthèse des actions en matière de développement durable dans la nouvelle grande Région, ni donc de vision prospective à-travers les axes d'amélioration qui auraient pu être partagés a minima. Les 3 rapports proposés sont construits radicalement différemment.

Nous aurions pu déjà avoir quelques éléments de diagnostic, même si la fusion est récente, d'autant que l'on peut trouver, par exemple, dans le bilan électrique 2015 établi par le réseau de l'intelligence électrique, des informations simples sur la grande Région. On y apprend que la consommation finale de l'électricité dans notre grande Région, a augmenté de 7.7 % entre 2006 et 2015. Cette augmentation est supérieure à celle de la France de 3.3 %. On y apprend aussi que la production nucléaire représente 84 % de la production annuelle de la Région ALPC, les énergies renouvelables contribuent, elles, à 15 % de la production annuelle, donc malgré un taux de production éolienne, solaire et bioénergie en forte progression, on observe une très légère baisse de la production d'électricité renouvelable dans notre grande Région. Pour mémoire, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dote la France d'un objectif clairement ambitieux : porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité en 2030, ce qui veut dire que nous devons augmenter de 25 % nos résultats. Cela montre l'ampleur des efforts à fournir. Je précise toutefois que notre groupe reste réservé sur le développement des éoliennes, préférant privilégier le développement d'autres énergies renouvelables.

Deuxième série de regrets : aucun outil sérieux d'évaluation simple et accessible de nos résultats n'a jamais été construit, ni entre les Régions, par l'ARF que vous pilotiez, Monsieur ROUSSET, ni par chacune des Régions. Le CESER, dans son avis du 11 avril, rappelle la nécessité de pouvoir disposer d'indicateurs fiables, robustes et peu nombreux.

Une évaluation plus poussée est demandée. Le CESER rappelle qu'une partie des résultats procède de votre auto-évaluation des politiques, par vos services des Régions. Elle doit être utilement complétée par une évaluation extérieure, nécessairement plus objective.

Le rapport LE TREUT n'existe que pour l'Aquitaine, ce qui doit être salué, réellement. Rien d'équivalent pour le Limousin, ni pour le Poitou-Charentes. En l'occurrence, le rapport LE TREUT n'offre pas d'évaluation sur les résultats obtenus grâce aux politiques régionales conduites, mais des éléments de diagnostic sur la situation et sur les impacts probables de l'augmentation de température. Par ailleurs, le scénario à partir duquel les travaux ont été réalisés repose sur une augmentation de température de 2 degrés, quand beaucoup estiment qu'elle sera plutôt vraisemblablement de 4 à 5 degrés. Dans ce rapport enfin, est rappelée de très nombreuses fois la nécessité d'intensifier les évaluations et de développer la capacité de diagnostiquer, de collecter des données, insuffisantes à ce stade. Aujourd'hui, ces 3 rapports sont peu attractifs, peu accessibles, ils ne permettent pas de savoir ce qui est réellement fait, au regard d'objectifs fixés avec des indicateurs simples. Je note ici d'ailleurs que le CESER s'interroge également sur la portée des données qui figurent dans ces 3 rapports. Ainsi par exemple, sur la réduction annoncée des gaz à effet de serre en Aquitaine de 16 % entre 1990 et 2010, le CESER, s'il reconnaît que ce chiffre repose sur une méthodologie non contestable, affirme qu'il est surtout le résultat de phénomènes contextuels et non d'une véritable volonté politique.

Sur les rapports spécifiquement de l'Aquitaine et de Poitou-Charentes - celui du Limousin étant sincèrement très difficile à analyser - et leurs différents axes : l'étude dans le détail de ces rapports distincts nous amène à vous poser des questions pour avoir des éclairages précis et vous suggérer que certaines actions portées par l'une ou l'autre ex-Région, soient généralisées sur la grande Région.

Sur l'axe 1 « lutte contre le changement climatique », concernant essentiellement le rapport de l'Aquitaine, pour mémoire, l'Aquitaine est l'un des territoires où la température a le plus augmenté au cours du XXème siècle, de 1.1°C. C'est aussi une Région où le niveau de consommation d'énergie par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. C'est aussi une des Régions les plus riches en mammifères et insectes, donc une des plus vulnérables. Monsieur le Président, vous aviez annoncé, dès 2010, l'ambition de réduire de 30 % l'empreinte carbone de l'Aquitaine d'ici 2020. Où en est-on exactement ? De même, où en est-on vraiment de l'atteinte des objectifs du SRCAE ?

Concernant les éclairages financiers, page 14, il est écrit que le budget a augmenté de 24 % par rapport à celui de 2013, or, en 2011, votre budget était de 460 M€, soit 35 % de plus que celui présenté aujourd'hui. En outre, très peu d'informations sont données sur le

bâtiment en Aquitaine, pourtant gros émetteur de gaz à effet de serre et gros consommateur d'énergie. En 2012, la Région Aquitaine avait fait le choix du scénario d'URBAN non retenu par les collectivités infrarégionales, qui induisait que les besoins en rénovation lourde seraient multipliés par 9, ce qui représentait 90 074 logements par an à rénover. En 2014, le plan national de rénovation énergétique de l'habitat prévoyait que 500 000 logements par an seraient rénovés, ce qui représentait un objectif de 40 000 par an en Aquitaine. Donc à chaque fois, des objectifs très ambitieux, or, quel résultat ? Les indicateurs fournis concernent le dispositif éco-chèque, qui montre que 1 715 dossiers ont été traités, des résultats très faibles par rapport aux objectifs susvisés.

Concernant le rapport de Poitou-Charentes, sur l'axe 1, la lutte contre le changement climatique, je me limite à une réflexion assez sceptique. En la matière, pour l'ex-Région Poitou-Charentes, les résultats sont présentés dans ce rapport comme beaucoup plus concluants, mais on sait désormais à quel point tout était fragile puisque la Région a suspendu entre autre, les aides aux ménages souhaitant réduire leur consommation d'énergie.

Enfin, un mot de la politique d'achat responsable, quel est le pourcentage des marchés de la Région intégrant des clauses environnementales ? Le CESER rappelle la nécessité de développer les clauses des conditionnalités.

Sur l'axe 2 « préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources », contentons-nous de reprendre le degré d'intensité développement durable des actions, choisi par vos propres équipes : 20 % pour l'Agence Régionale de la biodiversité, 40 % pour les Parcs Régionaux Naturels, 40 % pour les dispositifs Aquitaine Nature, 20 % pour les trames bleue et verte. Autrement dit, vos résultats en Aquitaine sont discutables. Etonnant d'ailleurs que vous ayez choisi que l'action-phare porte sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration des lycées, dans cet axe. On y apprend d'ailleurs que des réunions de travail ont permis de définir des plans de formation, c'est assez peu concret. De même, il n'y a rien sur les enjeux concernant la montée des eaux et les conséquences économiques environnementales, sécuritaires et humaines. L'estuaire de la Gironde a perdu près de 50 % de ses berges, ce qui le séparait des digues de protection. Aujourd'hui, c'est à peine 20 mètres qui séparent l'ouvrage de protection des flots de l'estuaire, notamment côté blayais, et en amont de la centrale nucléaire.

Axe 3 « cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » : sur les axes d'amélioration, on découvre que vous souhaitez poursuivre le renforcement des dispositifs d'accompagnement des territoires et le développement des mesures de préservation des liens sociaux et de lutte contre les inégalités d'accès aux services, nous y

sommes tous particulièrement sensibles dans cette Assemblée. Pourtant, il n'y a aucun détail, ni de budget, ni de stratégie, ni de plan d'action. On y découvre en revanche un plan détaillé sur le programme d'aide à la mécanisation des CUMA, sujet important mais peut-être de moins grande envergure.

Sur l'axe 4 « épanouissement de tous les êtres humains », nous avons souhaité nous arrêter sur le plan régional de lutte contre l'illettrisme. Eu égard à l'importance de cet enjeu, vous qualifiez vous-même le degré d'intensité à hauteur de 30 %. Or, 12 % des aquitains sont concernés par l'illettrisme, soit 200 000 personnes âgées de 18 à 65 ans, contre 9 % en France métropolitaine. Vous avez a priori développé 2 615 parcours à ce sujet, il y a donc aussi, là encore, une différence très importante entre ambition et action.

Enfin, l'axe 5 « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », où en est-on des 550 000 € engagés pour définir le plan d'action concernant l'économie circulaire ? Quant au nombre d'emplois créés par l'ESS, ils ne sont que de 381 emplois en 2014, ils étaient 588 en 2013.

Et pour conclure, Monsieur le Président, nous aurons deux mots sur la méthode et sur la gouvernance. Sur la méthode, en 2010, vous aviez ambitionné, dans le défi Aquitaine climat, de faire d'un aquitain sur mille un ambassadeur actif des enjeux climatiques. On en est très loin : qui a lu le rapport, quels sont les indicateurs accessibles qui pourraient générer cet enthousiasme citoyen dont nous avons tant besoin ?

Enfin, la gouvernance, la Région n'a jamais été chef de file de ces questions, ce qui est un vrai problème au regard de ses compétences et de la vastitude de son territoire, comme de son lien étroit à l'Etat et à l'Europe. Votre ambition doit être à la hauteur du défi écologique vertigineux qui s'impose à nous, mais les résultats avant tout, doivent être à la hauteur de l'ambition déclarée. Ce ne fut pas le cas l'an dernier.

**M. LE PRESIDENT.** - Je rappelle simplement - j'admire la précision - que la Région vient d'être mise en responsabilité dans un secteur compliqué, elle vient d'être mise en responsabilité par la loi, dans un domaine où tout le monde doit y participer. Ce discours, on peut le tenir devant chacune des collectivités, y compris dans celle à laquelle vous participez...

C'est la vérité. La première chose qu'a montrée le rapport LE TREUT... Je rappelle quand même que partir d'un constat était un élément essentiel que personne n'avait osé faire, c'est-à-dire partir d'un moment de notre histoire, sur la base duquel on peut juger de l'évolution.

Après, vous parlez de logement, qui a la responsabilité d'avoir des logements sinon les intercommunalités ? Et pas la Région...

Je ne vous ai pas interrompue, est-ce que l'on peut essayer, dans cette Assemblée, même si elle est plus nombreuse, de s'écouter et de ne pas s'interrompre ?

Je vous ai dit tout à l'heure, cher Monsieur, que si vous voulez m'interpeller personnellement, j'étais à votre disposition, hors de cette Assemblée.

Je suis les débats, j'ai essayé d'apporter une réponse, Françoise COUTANT apportera un certain nombre d'autres réponses.

Considérons aussi - et tout le monde le sait - que la politique sur les énergies renouvelables d'une part, sur la baisse des gaz à effet de serre est vraiment une politique collective. Tout le monde n'en a pas eu conscience au début, je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. Cela signifie que dans le cadre des compétences, il faut que l'on s'y mette tous. Nous avons la chance, en Aquitaine, d'avoir un nombre de barrages et de production d'hydroélectricité considérable. Nous avons la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe, et nous avons un potentiel de développement photovoltaïque important. Nous développons des entreprises, et notamment des PME, capables de développer des énergies hydroliennes. Nous avons un déficit, sauf sur Poitou-Charentes, en termes de vent et de développement de l'éolien. Essayons de faire en sorte, ensemble... Parce que c'est vraiment un projet qui doit être porté totalement par toutes les collectivités que nous représentons, rassemblées.

Sur les indicateurs, on a commencé dans notre pays à critiquer la pertinence des indicateurs. On commence à se mettre d'accord sur des indicateurs. J'espère que dans la fameuse conférence territoriale de l'action publique, que l'on pourra mettre en œuvre - en tout cas c'est ce que je proposerai - un indicateur sur les gaz à effet de serre et sur l'amélioration de notre environnement, mais cela concerne tout le monde et cela concerne d'abord et notamment les zones les plus denses et les plus concentrées.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme BEDU.** - Il s'agira plutôt de remarques que de questions. Je souhaitais dire que dans ce contexte de fusion des Régions, le reproche qui a été adressé concernant le manque de visibilité sur nos 3 Régions doit être observé au regard de l'enjeu de ce rapport, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'observer pour 2014 l'état du développement durable de la Région Aquitaine. Il se trouve que dans le contexte de fusion, le rapport, on y a ajouté les questions de Poitou-Charentes et de Limousin, in extremis, et il me semble que les reproches qui sont adressés devraient être ajustés au niveau d'exigence lié à une réalité de calendrier dans le contexte des fusions, particulièrement complexe. C'était la première remarque.

La deuxième chose : je souhaiterais répondre en tant que Directrice d'un Cabinet-conseil dans ma vie professionnelle, sur le sujet de développement durable depuis 15 ans, Présidente d'ENERCOOP Aquitaine. La question d'indicateur simple dans le développement durable qui est souhaité est quasiment impossible, c'est-à-dire que l'on demande une lisibilité des indicateurs oui, en revanche, la simplicité dans le domaine du développement durable est à bannir. On est en permanence dans des sujets complexes et à titre personnel, je tiens à maintenir la question du caractère complexe de ces sujets, de ne pas tenter de les réduire parce que si l'on les réduit d'emblée, on perd un certain nombre de richesses de matériaux d'analyse qui permettent d'observer l'état des lieux de nos territoires sur la question des indicateurs.

La question qui est posée derrière les indicateurs, elle est à mon avis à 2 niveaux. Un niveau qui concerne le management de notre Région et de ses services, qui demande des indicateurs complexes qui permettent de suivre les politiques publiques, mais elle est à un deuxième niveau - et là peut-être la question de la simplicité peut être observée - qui est un niveau de communication. Je souhaiterais que nous puissions séparer, sur la question des indicateurs et de l'évaluation, les niveaux de management et les niveaux de communication.

La troisième observation concerne un enjeu qui me semble particulièrement majeur, qui est celui de la transversalité, puisque la transversalité est une condition de mise en œuvre de développement durable, mais je voudrais dire qu'elle est aussi pour moi, une condition de l'efficacité des politiques publiques de notre institution, d'une manière générale. Il y a déjà eu - j'ai vu passer en tant que Déléguée au transfert innovation accélération - des messages de collègues qui ont - je pense à Gérard BLANCHARD ou à Martine ALCORTA -, sur la question du revenu de base, sur la question de la croissance bleue, tenté de réfléchir dans des cadres transversaux, et je voudrais en appeler tout simplement au travail collaboratif que l'on peut avoir dans cette Assemblée, inter-groupes et inter-délégations et services, pour réfléchir ensemble sur nos sujets, de manière transversale, à un moment où, dans notre société, on est amené à sectoriser et à réorganiser aussi notre Région de manière thématique et sectorisée. La transversalité, cet objectif-là me paraît particulièrement important.

Une deuxième priorité après la transversalité, la question du référent des développements durables. Pour avoir suivi ce sujet-là en d'autres temps, je crois que l'on a besoin d'avoir des personnes, des ambassadeurs, dans les institutions de la Région, dans les services, qui incarnent cette transversalité et cette vision de développement durable.

Et enfin, le troisième point c'est sur la formation des élus et sur la formation des agents sur les sujets de développement durable, qui me semble une condition de la mise en œuvre

de l'ensemble de ce qui a été souligné dans ce rapport, et je voudrais saluer le travail qui a été fait par les services pour se mettre à la hauteur d'une vision d'un état des lieux dans nos 3 Régions en trois mois.

**Mme COUTANT.** - Pour vous répondre Madame : nous avons quand même là des rapports qui datent de l'exercice 2014, donc il est quand même très compliqué de fusionner les rapports et d'essayer d'intermélanger tout ce qui a pu être fait dans chacune des 3 Régions.

Ensuite, vous parlez exclusivement de l'énergie électrique mais je préfère penser énergie globale, et à l'échelle de notre grande Région, nous sommes à 19 % d'énergie renouvelable. Certes c'est insuffisant, certes nous avons mis la barre plus haute, et nous allons nous donner les moyens d'atteindre ces 30 % d'énergie renouvelable d'ici la fin de la mandature, tout en travaillant conjointement - parce que c'est le ratio entre les deux - à la réduction des consommations d'énergie.

Par rapport au rapport LE TREUT, ce rapport existe en Aquitaine certes, mais vous vous souvenez peut-être qu'en juin 2015 ou peut-être plus récemment, en mars 2016, nous avons adopté des délibérations qui signalaient l'extension de ce rapport LE TREUT à la Région Limousin et à la Région Poitou-Charentes, avec justement quelques préconisations supplémentaires. D'abord, la mise à jour du rapport aquitain, l'extension aux deux autres Régions, et puis en tenant compte non seulement de la question de l'adaptation au dérèglement climatique, mais aussi la question de la prévention, qui doit être traitée de manière un peu plus offensive à l'échelle de ce rapport.

Sur la question des gaz à effet de serre, vous évoquez aussi cette question-là. Nous n'avons pas de chiffre à ce jour pour 2014, donc nous n'allons pas parler de ce que nous n'avons pas. L'observatoire est en train d'y travailler, nous aurons des chiffres en fin d'année.

Les SRCAE existent dans les 3 Régions et nous commençons à travailler à l'harmonisation de ces schémas, pour avoir des objectifs communs à l'échelle de la grande Région et un plan d'action qui soit à la fois offensif et efficace, à l'échelle de la mandature. Il y a un Comité de pilotage développement durable en Aquitaine, nous allons le maintenir à l'échelle de cette grande Région et je crois que vous en faites partie, donc tout ce que vous pouvez proposer comme améliorations, n'hésitez pas à le faire au sein de ce Comité, d'autant que ce que j'entends de vos propos ce n'est pas un constat des actions qui ont été menées en 2014, ou même des critiques, mais plus un programme de mandature et nous sommes là pour mettre en place des actions pendant cette mandature.

**M. IRATCHET.** - Monsieur le Président, chers collègues, ce volumineux rapport sur le développement durable balaye l'ensemble des domaines d'action de la Région.

Un certain nombre de points s'avèrent positifs, notamment la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, sans cependant tomber dans le clientélisme. La lutte contre le changement climatique par amélioration des performances énergétiques, et l'utilisation des ressources locales, en particulier la filière bois. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, avec le PNR Périgord-Limousin et Landes de Gascogne, et le PNR Médoc. La lutte contre le gaspillage alimentaire, j'ajouterais même contre tous les gaspillages, y compris les gaspillages énergétiques. L'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes, doit être soulignée, de même que le maintien des terres agricoles au plus près des bassins de consommation, favorisant les circuits courts et la mise en place d'un observatoire régional des circuits courts.

D'autres points sont à développer selon nous, comme la filière hydrolienne, qu'elle soit marine ou fluviale, et la défense du trait de côte.

En revanche, sur le fond, nous sommes opposés, en matière ferroviaire, à la poursuite du projet pharaonique de ligne LGV au sud de Bordeaux, que ce soit en direction de Toulouse ou de Dax et Hendaye, pour des raisons financières, environnementales et écologiques. Nous lui préférons la rénovation des lignes existantes, équipées de nouvelles rames plus rapides, sur le modèle des ICE allemands ou espagnols. Nous nous opposons aussi à la remise en exploitation de la ligne Pau-Canfranc, trop lourdement déficitaire selon nous, qui fera l'objet d'ailleurs d'une motion. Nous sommes aussi opposés au développement de l'éolien, véritable pollution visuelle et sonore de nos territoires. Enfin, nous demandons que soit mis fin aux opérations de coopération et développement solidaire vers des destinations exotiques, l'argent des aquitains devant être réservé aux aquitains.

Une remarque particulière dans les finalités du développement durable, j'ai noté l'épanouissement de tous les êtres humains. Je trouve ce terme particulièrement pompeux et idéaliste, somme toute fort peu réalisable. Notre seul objectif, déjà très ambitieux, étant l'épanouissement des aquitains. Ce rapport faisant un état des lieux des choix ayant été faits sous la mandature précédente, à laquelle nous ne participions pas, le groupe FN Rassemblement Bleu Marine ne peut que prendre acte de ce rapport, en espérant que ces remarques seront prises en compte lors de cette nouvelle mandature.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'autres interventions ?

Est-ce que Françoise COUTANT a une conclusion à faire ?

Je crois simplement, à propos du développement durable, d'abord que quelle que soit l'autorité dans laquelle la Région va se trouver, ses moyens d'intervention, je pense notamment à la fois au développement technologique à travers le fonds d'investissement que l'on a créé lundi, à travers les TEPOS, où nous accompagnons les collectivités locales, à travers l'exemplarité que doivent avoir chacune des collectivités, comment nous diminuons notre consommation d'eau, d'électricité, etc. Comment dans nos lycées - à la fois sur la commande publique mais en même temps sur le fonctionnement des lycées, ce sont les lycées Kyoto, les lycées à énergie positive - nous faisons en sorte d'être exemplaires ? C'est vraiment un effort collectif sur lequel la seule bagarre que nous pouvons mener sur le plan politique, c'est de démolir ceux qui portent encore une fois le retard de la transition de la France et de l'Europe vers la transition énergétique. Nous avons aussi, par nos compétences sur les trames vertes, les trames bleues, les PNR, à nous préoccuper de la biodiversité, qui est essentielle. Cette biodiversité va de pair avec beaucoup d'activités humaines, je pense notamment aux activités d'estive, notamment dans les Pyrénées. Elle va aussi, parce que c'est un devoir important, défendre la beauté des paysages, que ce soit en Limousin, en Poitou-Charentes, et en Aquitaine, à la qualité de l'eau, et vraiment, c'est une œuvre collective. Mon seul adversaire, c'est le climato-sceptique. Je trouve qu'en regardant derrière nous, en refusant nos responsabilités, on ne prépare pas l'avenir de nos enfants.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport, tout en ayant bien conscience, mais tout le monde peut y participer, à réfléchir vraiment à tout ce que l'on peut bâtir en matière de critères objectifs, en matière de point zéro, comment, et la Commission LE TREUT nous y aide, je crois qu'il ne faut pas la critiquer, ce serait dommage. Je ne suis jamais jaloux d'une initiative positive que prend quelqu'un, quelle que soit son étiquette politique, et je pense que l'initiative que nous avons prise avec Hervé LE TREUT est singulièrement en France, extrêmement forte. Je crois que nous avons plutôt le soutien de beaucoup de monde.

**N° 1**

sur les : « Rapports sur la situation en matière de développement durable – exercice 2014 »

**L'Assemblée Donne Acte**

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais passer maintenant à la présentation des OB, en sachant que le groupe Les Républicains et le groupe FN nous quittent.

**Mme CALMELS.** - Monsieur le Président, comme tout à l'heure vous avez rebondi à mes propos, je me permets, avant que nous quittions l'hémicycle, d'essayer de conserver la paternité à la fois de notre raisonnement et de notre action politique, en rappelant que ce n'est pas, contrairement à ce que vous avez dit parce que nous n'aurions pas de vision budgétaire, nous ne voudrions pas...

**M. LE PRÉSIDENT.** - ...Politique.

**Mme CALMELS.** - C'est ce que vous avez dit Monsieur le Président. Soyez rassuré, nous avons pertinemment une vision pour le budget, simplement ce que nous demandons, c'est un problème de calendrier. Ce débat viendra en son heure, mais nous ne voulons pas, une fois encore, que vous instrumentalisiez ce qui est finalement un rapport d'analyse financière, mené par un Cabinet totalement indépendant et compétent, mais qui n'a fait que répondre à la mission que vous lui avez confiée. Nous attendons les conclusions d'un véritable audit, et ensuite, nous serons ravis de pouvoir porter notre position politique dans un véritable débat.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si je comprends bien, j'attends la fin de l'année, je ne vote pas de budget et j'arrête tout.

**Mme CALMELS.** - Avant fin mai, d'ailleurs vous vous y êtes engagé.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Madame CALMELS, je vous ai laissé la parole, essayez de considérer que dans une Assemblée, il y a un Président de séance qui donne ou pas la parole.

Je vous remercie, les cafés sont servis.

**Mme CALMELS.** - Vous n'avez pas à mentir, nous avons dit avant fin mai. Et nous espérons qu'avant fin mai nous aurons les conclusions de l'audit.

Merci de m'applaudir si généreusement.

**Mme** *(intervention hors micro)* - Je remarque, Madame CALMELS, que vous ne deviez plus prendre la parole, vous aussi vous mentez alors.

*Les groupes Les Républicains et FN quittent la salle*

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, on va pouvoir travailler.

Tout le monde a lu le texte. Je rappelle que ce texte est un texte qui est normé par un décret en préparation que les Régions - je me tourne vers le Directeur Général - ont décidé d'anticiper. Un décret qui est une déclinaison de la loi NOTRe.

Je ne vais pas le relire, parce que je sais que vous l'avez lu en détail. Simplement, on a un point sur la situation économique de la Région. Bien sûr, il aurait fallu y ajouter des notes trimestrielles de la Banque de France, qui sont intéressantes parce que ces notes trimestrielles de la Banque de France montrent que notre Région accorde trois fois plus de prêts aux PME et que les banques accordent 3 fois plus de prêts aux PME pour leur investissement et leur développement, que le reste de la France. Donc bien sûr il y a un certain nombre d'inégalités, il y a des territoires qui sont en situation difficile, et d'ailleurs, Gérard VANDENBROUCKE est en train de préparer les axes de notre politique contractuelle, qui va nous permettre d'intervenir beaucoup plus fortement sur ces territoires qui sont en déprise, qu'ils s'appellent la Creuse ou qu'ils s'appellent le bergeracois. Mais en tout cas, on a un certain nombre de points assez significatifs, y compris en matière de R&D, c'est-à-dire en matière de préparation de l'avenir. Vous avez cela à la page 4 : la Région est la première Région française, hors Ile-de-France, par son budget dédié à la recherche et au transfert de technologies.

Ensuite, vous avez une description des différents secteurs. Ne considérons pas que le secteur aéronautique est le seul secteur, même s'il est conforté avec notamment la Région Poitou-Charentes. Il y a des activités aéronautiques aussi - je parle sous le contrôle de Gérard VANDENBROUCKE - en Limousin, une très belle entreprise de Thalès à Brive. Bien sûr l'industrie du bois, l'industrie agroalimentaire, la métallurgie, le secteur agricole et agroalimentaire. C'est pour cela que j'évoquais la nécessité de réfléchir avec la profession, à un modèle agricole innovant. La structuration de ce secteur économique se fait autour de 11 pôles de compétitivité et de plus de 70 clusters.

On sait qu'aujourd'hui, l'objectif est de désisoler le chef d'entreprise, et de faire en sorte de pouvoir avoir des réflexions collectives autour desquelles on va pouvoir bâtir des projets de demain. Combien d'ailleurs, je ne les ai pas tous en mémoire mais je pourrais en citer certains, combien de projets sont nés simplement des initiatives que nous avons prises de regrouper les secteurs de tel ou tel domaine ? Y compris des domaines de la glisse, sur Hossegor, Pays basque, y compris les domaines du cuir et du luxe, tout cela est extrêmement intéressant. Le secteur de la silver économie, qui est à la fois un secteur économique et en même temps une action sociale, pour lequel Françoise JEANSON est en

train de travailler et de développer cela, avec en arrière-fond, des développements technologiques intéressants. On a vu des propositions assez étonnantes.

La création d'entreprises : vous savez que nous avons présenté la semaine dernière un projet qui va s'appeler, pour l'instant c'est ALPC startup. L'idée, c'est comment on multiplie la création d'entreprises à-travers un effort auprès des élèves ingénieurs, des étudiants, de toutes celles et tous ceux qui peuvent avoir une idée. Ce que je veux vous proposer sur ce dossier d'orientations budgétaires, c'est que l'on double le nombre de créateurs d'entreprises, mais que l'on insiste sur la notion du up, dans la notion de startup, comment on fait en sorte qu'une entreprise qui se crée devienne une PME puis une ETI, parce que la notion de champion en France est un peu paradoxale, c'est une vingtaine d'emplois, qu'il y a une pépite, mais qui est ensuite rachetée par un grand Groupe. Pour nous, la notion de pépite c'est autre chose, c'est comment je fais qu'une entreprise on en accompagne sa maturation, on stabilise son capital, et qu'elle se développe sur son bouquet de produits. Je pourrais développer quelques exemples, notamment celui de Fermentalg et des micro-algues.

Les statistiques aujourd'hui, on le voit bien, font que cette Région apparaît plus dynamique que d'autres. Elle est non seulement plus belle mais plus dynamique, ce n'est pas simplement de notre faute, ou grâce à nous, mais je crois qu'en mettant, c'est pour cela que je l'évoque, cette priorité sur cette relation entre le monde de la recherche et de la technologie, les fonds propres, l'accompagnement des entreprises par la Région, la formation, on se trouve dans un cercle vertueux que l'on veut bien saluer sur les territoires, dont on a des exemples, mais qui supposent aussi que - et par-delà les sensibilités politiques - l'on puisse accompagner et gérer. On va avoir une difficulté, n'en doutons pas, c'est que les Départements sortant du développement économique, ayant une capacité de connaissance et d'instruction, il faudra que nous en prenions le relais. Et nous aurons besoin des intercommunalités.

Par ailleurs, il faudra que sur le plan des demandeurs d'emploi, nous sachions, avec le plan « 500 000 », pour lequel j'ai signé une convention avec la Ministre, nous puissions avoir une attention sur 3 priorités. D'abord, les formations qualifiantes, parce que le constat que nous faisons en France, c'est que les personnes qualifiées sont quasiment en plein emploi, parce qu'il y a toujours des personnes qui sont qualifiées, qui sont diplômées, qui n'ont pas d'emploi, mais en règle générale, la population française qualifiée, diplômée, a le même taux d'employabilité qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis. Notre problème, c'est le problème des personnes non qualifiées. Et cela suppose une action volontaire, vigoureuse et originale, d'où le programme que nous avons signé avec Myriam EL KHOMRI, d'où le programme régional des formations que nous allons mettre en place, d'où l'action préventive que nous

menons sur la prévention de l'échec scolaire, et beaucoup de maires qui sont dans la salle, ont mis sur pied des actions d'aide aux devoirs. Nous avons repris, après beaucoup de réflexions sous la forme d'une plateforme opérée par des étudiants en Master, qui est bien entendu étendue à toute la Région pour laquelle une action de communication est lancée, de telle sorte que nous puissions accompagner les élèves des lycées qui décrochent en mathématiques, en physique, en chimie, en langues ou en français. Le résultat au Québec de cette action qui a été lancée, est qu'ils ont divisé par 2 l'échec scolaire, et quand on évite l'échec scolaire, quand on diplôme et que l'on qualifie, on divise par 2 la population qui sort du système scolaire sans qualification. Et cela me semble extraordinaire.

Ensuite, c'est bien entendu la coordination du Service Public de l'Emploi, vous savez que l'on est un peu en bagarre avec Pôle Emploi, même si j'apprécie que tous mes collègues Présidents de Régions aient repris mon idée que la Région soit le pilote du Service Public de l'Emploi, cela me semble être important.

Enfin, que nous puissions avoir, avec les entreprises, mais aussi avec les services publics, une forme de gestion prévisionnelle des qualifications : comment je mets les CFA, les lycées, même la Faculté, en état de prévoir la formation qu'il faut par rapport aux emplois de demain.

Voilà schématiquement quelques priorités. Vous avez bien entendu la situation financière de la Région, en 2015, avec un certain nombre de chiffres qui, d'une certaine manière, parlent d'eux-mêmes, tels qu'ils sont. C'est pour cela que l'on a besoin de précisions mais je ne pense pas qu'il y ait des points importants.

Sur la situation financière, on a un stock d'AP et de CP assez considérable, ce sont les engagements financiers, qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2.829 milliards d'euros en investissement et 2.282 milliards d'euros en fonctionnement. Cela suppose un toilettage, cela suppose d'avoir une information complète, d'où l'objet de l'audit que l'on a proposé à la Commission des finances, et cela suppose un toilettage que nous ferons avec la Commission des finances. Ce toilettage - je parle pour les maires ou les Présidents d'agglomérations qui sont ici - se faisant régulièrement parce qu'un certain nombre d'opérations, notamment celles dont nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage, disparaissent des écrans radars.

Les AP et les AE, ouvertes et non affectées, s'élèvent respectivement à 909 M€ et 408 M€, c'est une marge de manœuvre importante aujourd'hui.

Vous avez ce qu'il nous reste à voir.

Vous avez, à la page 22, budget principal et budgets annexes, les dépenses d'investissement des Budgets Primitifs de 2015 mais pas les Comptes Administratifs, on

parle des BP. Vous avez toute une série de chiffres, vous avez les tendances budgétaires que je vous propose, à savoir maintenir notre effort d'investissement, et préserver les équilibres financiers.

Pour 2016, une norme globale de progression des crédits de 3 %. Je pense que l'on aura des difficultés à l'atteindre, c'est plutôt de 3 à 4 %, qui seront affectés prioritairement au rééquilibrage budgétaire et à la correction des décalages de paiements. Et une maîtrise, voire un « nettoyage de printemps » des AP et des AE. Et bien entendu, une recherche systématique de recettes complémentaires.

Nous sommes dans un contexte, page 30, de réduction des concours financiers de l'Etat, même si je pense que sous la pression des associations de collectivités locales, l'Etat a bien compris que derrière la réduction des dotations des communes, des Départements et des Régions, c'est l'investissement qui en pâtissait.

Donc je propose de poursuivre la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, pour conforter le budget de l'Etat.

Cela ne suscite aucun enthousiasme, y compris chez mes amis Verts. Maintenant que l'on est entre nous on peut applaudir.

Dotations de l'Etat, on a une baisse d'en gros une quarantaine de millions d'euros.

La récupération de la CVAE à 50 %, parce qu'aujourd'hui on a 24 % de CVAE, demain, avec la compétence transport, on aura 50 %, mais cela ne se passera qu'en 2017. Cette CVAE est assez dynamique, puisqu'elle a une augmentation non négligeable, même si ce n'est pas suffisant. Les impositions forfaitaires, ce que l'on appelle IFR sur les entreprises de réseau, le fonds national de garantie individuelle des ressources, parce que le paradoxe, c'est que le passage de la TP à la CVAE a fait remonter la quasi-totalité de la CVAE à Paris, à Ile-de-France, donc il y a un système complexe de péréquation.

La TICPE, je sais que cela fera débat, notamment avec le groupe Les Républicains. Je proposerai, comme dans toutes les Régions de France, qu'elles soient à Gauche ou à Droite, cette fraction TICPE qui est pour le consommateur, le conducteur de véhicule, assez marginale, et qui est largement compensée par la baisse du prix du pétrole et de l'essence, soit récupérée. Mais nous ne récupérerons en 2016 que la moitié d'une année pleine, 24 M€, une année pleine c'est 45 à 50 M€.

Sur les certificats d'immatriculation, je pense qu'il faudrait que nous harmonisions la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Sur les permis de conduire, que nous avons supprimés en Aquitaine, qui existent en Poitou-Charentes et en Limousin, je vous proposerai de les supprimer...

Mais je complète...

Mais c'est aussi à débattre, je vous dis ma proposition.

Ensuite, on a le financement des différentes actions.

Sur l'apprentissage, tout est en remue-ménage aujourd'hui, je souhaite que la Commission concernée puisse avoir un rapport. Je le dis à Cathy VEYSSY, je souhaite que l'on ait une explication du montage compliqué du financement de l'apprentissage.

Sur les fonds européens, chaque Programme Opérationnel reste avec son montant, et ses interventions, je parle sous le contrôle d'Isabelle BOUDINEAU. Ce sont 2.5 milliards d'euros, « à la louche », sur la totalité du programme. Beaucoup de ces crédits, notamment à-travers le FEADER, ont déjà été engagés, donc c'est l'un des points importants à souligner.

Sur la structure de la dette, vous l'avez à la page 42, l'encours de la dette ALPC s'élève à 1.527 milliard d'euros, et vous avez la déclinaison de la dette. J'ai proposé, et je crois que l'Assemblée en était d'accord, que nous ayons spécifiquement sur la dette structurée, une analyse particulière avec une aide à la maîtrise d'ouvrage, parce qu'un certain nombre de prêts sont difficilement compréhensibles. Le taux moyen est plutôt correct, mais à l'évidence, la défaisance des taux structurés sera d'un coût élevé.

Nous avons commencé à travailler avec la SFIL sur les emprunts DEXIA parce qu'il restait 3 emprunts DEXIA, pour lesquels on informera la Commission des finances lorsque la conclusion interviendra, et puis il y a un certain nombre d'autres prêts dont deux prêts Deutsche Bank.

Vous avez un tableau à la page 43, qui montre que 66 % de la dette est à taux fixe, ce qui d'ailleurs fait que nous sommes, avec la fusion des 3 Régions, dans une situation positive. La situation de la Région Aquitaine étant sur ce plan-là plus que solide.

Tout cela fait que l'année 2016 ne sera pas une année blanche, nous aurons une augmentation du budget pour faire face aux aléas, plus importante que prévue, mais nous restons une Région dont le niveau d'endettement, par rapport aux autres Régions, est plus qu'acceptable, avec un niveau d'investissement performant si l'on prend des décisions courageuses sur un certain nombre de dépenses. J'ai dit que je saisisais chacune des Commissions, mais je ne pourrai pas retarder le calendrier, je ne vais pas revenir sur le débat qui m'était proposé tout à l'heure par Les Républicains et le FN, il faut prendre ses responsabilités. Je veux bien que l'on fasse Ponce Pilate mais ce n'est pas mon genre.

La page 48 fait référence à l'audit d'Ernst & Young. Notre ambition reste d'avoir un fort taux d'investissement, d'investir massivement - je l'ai évoqué tout à l'heure - à la fois sur

l'anticipation et la préparation de l'avenir, comment orienter, former et accompagner. Comment préparer nos entreprises à la compétition internationale, c'est notamment l'usine du futur. Comment augmenter le nombre d'apprentis, et l'expérience de Poitou-Charentes est intéressante à cet égard. Comment mettre en place nos schémas, schéma de développement et d'aménagement du territoire, et le schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation. On a un vrai travail, auquel je vous appelle tous, cette année. Bien entendu, tout cela touchant à l'innovation et à la solidarité, à l'innovation parce que l'on ne prépare pas l'avenir sans innovation, dans l'agriculture ou dans l'industrie, ou dans l'éducation, mais aussi à la solidarité. Je pense notamment aux formations des chômeurs et à la crise actuelle qui concerne la filière avicole touchée par l'épizootie d'influenza aviaire, pour laquelle la Région a engagé plus de 15 M€, récemment.

Sur les infrastructures, il y a plusieurs choses à noter. Bien sûr on poursuit les engagements des contrats de plan. Je rappelle que les contrats de plan, signés par les 3 Régions, s'appliquent, y compris sur la voirie, sur certaines liaisons importantes, sur le fer bien entendu, avec le défi que nous avons à mettre en place, qui est celui de l'intermodalité ou de l'interopérabilité des systèmes de transport, qui n'est pas quelque chose de simple. L'idée, c'est une discussion qu'il faut avoir avec la métropole, mais est-ce que l'on crée un syndicat à l'échelle de la Région sur l'intermodalité ? Est-ce que l'on crée plusieurs syndicats ? C'est une vraie discussion à avoir dans ce domaine-là. La discussion avec la SNCF n'est pas facile, vous le savez, et puis il y a tout l'aménagement numérique du territoire. L'idée, mais j'y reviendrai tout à l'heure - Mathieu HAZOUARD le redira -, c'est que nous soyons en opérateur, ce qui est une nouveauté. Cela fait quelques années que les collectivités s'y mettent, c'est ce que vous aviez fait en Limousin, mais nous avons un modèle ALPC assez similaire. Tous les Départements ne vont pas jouer avec nous, certains joueront tout seuls, on les accompagnera, mais l'idée, que ce soit en Lot-et-Garonne, dans les Landes, en Dordogne, etc. pour ce qui concerne l'ancienne Aquitaine, tout le monde joue, les travaux ont d'ailleurs déjà commencé dans les Landes. Etre opérateur, objectif 600 000 prises, et de la fibre optique, là où l'on peut on fera de la montée en puissance, mais c'est surtout de la fibre optique. On ne peut pas rester avec du cuivre éternellement. Objectif réinventer les politiques contractuelles aussi.

Enfin, vous avez un état du personnel, à la fois par structure et globalement. La mutualisation et la proximité vont nous amener à faire évoluer ce personnel, y compris - je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI - sur la dotation des personnels au niveau des lycées.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais vous avez lu ce texte. Pardon d'avoir été un peu technique, notre objectif c'est bien de maîtriser les dépenses de personnel. Nous avons par

contre 2 contraintes que toutes les collectivités connaissent : 1/ le GVT, 2/ l'augmentation du point d'indice, qui s'impose à tout le monde, et qui nous amène à prévoir autour de 2.5 % d'augmentation l'année qui vient, pour ramener tout cela à 1.5 % les années suivantes.

Mes chers collègues, j'en ai terminé, pardon d'avoir été trop long.

Qui souhaite intervenir ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Quelles que soient les remarques que l'on puisse faire sur les conditions de préparation du budget 2016, et la situation picto-charentaise, il nous a semblé tout à fait indispensable de participer à cette discussion d'orientations budgétaires. D'abord position de principe et ensuite parce que nous ne désespérons pas de vous faire changer sur certains points importants. Nous sommes optimistes sur votre capacité d'ouverture et sur votre souplesse, Monsieur le Président, nous verrons. En attendant, le groupe UDI aura, si vous le permettez - mais je crois que l'on s'était dit cela en réunion de Présidents - 3 intervenants. J'interviendrai de manière générale, ma collègue Véronique MARENDAT interviendra plus précisément sur le dispositif Nuits romanes, et mon collègue Aurélien SEBTON interviendra sur l'enjeu de la dette régionale.

Notre position sur le budget 2016 sera déterminée par la question-clé d'une construction de la nouvelle Région volontairement sobre en dépenses. Ce n'est pas nouveau, nous vous l'avons mis en avant lors de la réunion d'installation. Pour le reste, nous sommes des pragmatiques, nous ne nions aucun des défis que doit relever la nouvelle Région, nous voulons qu'ils soient relevés à la juste hauteur et c'est vrai qu'à la lecture des OB, nous vous faisons part, dès le début, de notre inquiétude quant à la tournure qu'est en train de prendre votre projet de budget.

Vous nous annoncez une hausse de l'ensemble des crédits de 3 %, nous sommes, par principe, sur la construction d'une Région au maximum au même coût que les 3 Régions dont elle est l'issue. Et nous avons peur que votre budget finalement, surfiscalise, et donc il y a un débat dans lequel nous allons en tout cas vous poser des questions, et dans lequel vous n'avez pas de véritable stratégie de baisse de la dépense régionale.

Nous voulons vous poser des questions et des questions précises : avez-vous une véritable baisse de la stratégie de la dépense régionale ? Et si oui, sur quels postes ? C'est sur le cadrage d'ensemble.

Après, nous avons fait le choix de participer à ce débat d'OB, cela me semble la bonne réponse démocratique, mais c'est vrai que - je le dis et j'exonère les services de cette affaire parce que j'ai dit l'effort qu'ils faisaient - les conditions de travail de ce budget ne sont pas bonnes. Les documents nécessaires au travail nous arrivent de manière assez confuse, tardive, et je prendrais un seul exemple : l'avis du CESER sur les OB nous est arrivé hier, et

nous n'avons pas eu le temps de le digérer et de tirer parti de toute l'analyse que font nos collègues du CESER.

Nous comprenons que la fusion des 3 Régions soit un énorme chantier administratif, il reste que, Monsieur le Président, vous le savez d'ailleurs, que les conditions de travail dans ce démarrage ne sont pas bonnes et donc nous vous mettons en garde a priori sur le fait qu'il faut le savoir et ne pas prendre de décision de fond et de long terme sans qu'il y ait eu un véritable travail d'instruction. Vous avez d'ailleurs fait allusion au nouveau contexte législatif. La loi NOTRe du 7 août 2015 dispose que les OB maintenant doivent répondre à un certain nombre d'obligations, de standards, notamment de contenir les engagements pluriannuels de l'institution régionale. Nous ne les avons pas dans ce document, et donc nous vous interrogeons sur quand est-ce que nous aurons un véritable plan pluriannuel d'investissement comme nous aurions dû l'avoir lors de ces OB ? C'est sur la méthode.

Sur le fond, les OB ont une double dimension. Elles ont d'abord une dimension budgétaire, et Monsieur le Président, nous souhaitons vous interroger, même si c'est un peu sec, un peu aride, sur la dimension budgétaire d'abord. Et ensuite, il y a une dimension politique, nous avons aussi des questions politiques.

Sur la dimension budgétaire, la nouvelle Région doit relever 3 défis majeurs : un dont on a beaucoup parlé ce matin, qui est le redressement de la situation picto-charentaise. On l'a dit, la dégradation des finances de l'ancienne Région est réelle. Elle est symbolisée par le chiffre d'épargne brute, 5.8 % à la fin, si l'on en croit la page 17 de votre document, et à cela d'ailleurs il faut ajouter la faiblesse du chiffre d'épargne brute du Limousin, parce que l'on parle beaucoup de Poitou-Charentes, mais il faut que l'on ait une vision d'ensemble et on a une vision très contrastée : 5.8 % en Poitou-Charentes, 8.3 % en Limousin, ce qui est en-dessous du seuil d'une gestion correcte, et 30.2 % en Aquitaine. On est donc devant une situation très contrastée, vous dites et vous avez raison : « donc l'Aquitaine peut payer », mais ce n'est pas cela le problème.

Le Conseil Régional doit se donner l'ambition générale de repositionner ces 2 Régions au taux d'épargne brute reconnu comme souhaitable, c'est-à-dire globalement 10 %. On a fait une petite règle de 3 et on a trouvé que cela faisait entre 25 et 30 M€, donc cela veut dire que sur ces 2 périmètres, il faut trouver, recettes et dépenses confondues, 25 à 30 M€. C'est beaucoup d'argent, il ne faut pas non plus l'exagérer. Lorsque j'entends que vous disiez : « il faut harmoniser au maximum le TICPE en Poitou-Charentes », cela fait tout de suite 48 M€, donc nous voulons, et c'est le sens de notre demande, une estimation sérieuse de cette affaire picto-charentaise, voire même picto-charentaise et limousine, et derrière nous voulons un plan de redressement. Quelle augmentation des recettes ? On n'est pas

forcément complètement fermé à ce qu'il y en ait une, et puis quelle diminution des dépenses ? Mais nous vous mettons en garde dans cette affaire de ne pas surjouer cette affaire qui est sérieuse. Nous devons le prendre calmement, après instruction, et nous prenons acte du fait que vous mobiliseriez les Commissions, Monsieur le Président, mais cette affaire est très importante et il y a quelque chose d'emblématique dans ce qu'il ne faudrait pas faire, c'est de faire des suppressions bouc-émissaire. Et c'est vrai que la suppression bouc-émissaire qui nous semble la plus maladroite aujourd'hui, ce sont les Nuits romanes. Ma collègue reviendra sur cette affaire, et je la soutiens complètement là-dessus.

Premier défi : le redressement picto-charentais, deuxième défi : la baisse des dotations d'Etat. Vous avez raison, nous sommes tous devant la réalité d'une baisse de dotations d'Etat, pour la Région 40 M€, et aujourd'hui quelle est votre réponse par rapport à cette baisse des 40 M€ ? Vous bénéficiez d'une situation, en Aquitaine, qui est très confortable c'est vrai, puisque l'ancienne Région Aquitaine dégage une épargne brute de 319 M€, avec un taux de 30.2 %. Ce serait un débat qu'il serait légitime d'avoir entre nous, quand on est à 30.2 % de taux d'épargne brute, la question de la surfiscalisation est posée. Aujourd'hui, cette épargne brute importante vous permet d'encaisser la baisse des 40 M€ de baisse de DGF, c'est vrai, mais la vraie réponse offensive, ce serait quand même de ramener la fiscalité Aquitaine à un taux raisonnable et vous en avez l'opportunité, à l'occasion de ce débat sur la TICPE. Pourquoi voulez-vous aller au maximum de la TICPE ? Sur le fond pourquoi ? C'est une question qu'il sera intéressant de débattre, et de s'engager dans une stratégie résolue de baisse de la dépense. C'est cette stratégie de baisse de la dépense que nous ne voyons pas arriver aujourd'hui.

Vous avez fait en séance une proposition de suppression, si j'ai bien compris, de la taxe sur les permis de conduire. Je ne sais pas combien cela pèse mais cela apporte de l'eau à mon moulin. Donc premièrement redressement picto-charentais, deuxièmement baisse de la dotation d'Etat pour le moment sur la baisse de la dotation d'Etat, vous vous servez de votre épargne brute très bien, mais ce n'est pas à mon avis, la réponse qu'il faudrait apporter, et troisièmement dynamique de certaines dépenses régionales.

Nous avons regardé les dépenses régionales, tous les postes, et il y a un certain nombre de dépenses qui nous posent problème par leur dynamique, notamment la dépense de personnel, est-ce que l'on peut s'arrêter un moment là-dessus ? Les dépenses de la nouvelle Région sont sur une dynamique inquiétante, celles-ci sont estimées, dans votre document, au CR 2015, à 331 M€. Vous prévoyez de les contenir en 2016 à 2.5 % de hausse. Nous sommes sceptiques sur vos capacités à tenir ce chiffre, vous devez en effet faire face à un glissement vieillesse technicité qui se situera au-dessus de 2 %, et au financement de l'augmentation de l'indice de 0.6 % au mois de juillet. Il y a quelque chose

qui ne tourne pas rond, faire 2.5 % avec le GVT que vous annoncez, et 0.6 % même sur la moitié d'une année, nous vous demandons de resserrer vos précisions sur ce point perspective de budget 2016, pour arriver à une prévision plus solide.

Enfin, vous ne vous positionnez pas sur un des seuls leviers disponibles que vous avez pour baisser la dépense de ce poste, à savoir le non remplacement des agents partant à la retraite. Monsieur le Président, nous vous posons une question simple, que comptez-vous faire en matière de remplacement des départs à la retraite de cette institution ? Il y a des principes, vous nous avez dit les lycées on remplace, le reste on ne remplace pas, sauf que les lycées c'est à peu près les  $\frac{3}{4}$  du personnel. La question est posée, il y a environ 200 agents de la Région, si nos comptes sont bons, qui partiront à la retraite cette année, quelle est votre stratégie de remplacement des agents qui partent à la retraite ?

Voilà pour les questions budgétaires que l'on souhaitait vous poser, et avec les 3 défis identifiés : le redressement picto-charentais, la baisse de 40 M€ de la dotation d'Etat, et la dynamique des dépenses régionales avec notamment la dynamique des dépenses de personnel.

Les OB c'est aussi de la politique, et on a des questions qui nous semblent importantes. Il y a d'ailleurs une question orale de Joan TARIS qui nous a alertés et à mon avis appelle inflexion de votre document.

Le nouveau paysage territorial confit clairement à la Région une responsabilité de chef de file sur l'ensemble de son territoire. Que ce soit règlementairement, législativement, ou que ce soit par la puissance budgétaire de la Région, et à un moment où l'Etat s'efface de notre territoire, budgétairement au moins, et où les Conseils Départementaux sont en très grande difficulté. Dans votre document, on ne trouve pas votre vision des partenariats que doit développer la Région, avec la métropole, avec les Conseils Départementaux, et avec les agglomérations, or, il y a urgence. Tous les jours, en tant que Président d'agglomération, je reçois une lettre de mon Conseil Départemental, et la lettre dit à peu près ceci : « Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, la loi NOTRe ayant tranché, je me désengage de telle compétence, par contre, il n'est pas tout à fait exclu que la Région prenne le relais ». J'en ai une collection à votre disposition, de ce type de lettre. Il est temps de dire clairement ce que vous voulez faire en la matière de prise de relais des Départements, cela concerne les aéroports, cela concerne les transports, cela concerne des tas de domaines.

Enfin, nous n'avons rien trouvé dans votre document de précis, sur la politique contractuelle que vous souhaitez mener. Là encore, il y a urgence, la politique contractuelle existante est quand même compliquée et à bout de souffle. Elle est menée avec les

Départements, avec les pays, avec les agglomérations, donc il est temps à mon avis d'actualiser et de simplifier tout cela.

Il y a aussi urgence, Monsieur le Président, et je vous le dis avec une certaine solennité, à rouvrir certains débats de fond. Mon collègue Joan TARIS, reparlera du débat fer-route. Pour ma part, je voudrais que l'on réfléchisse et que l'on ouvre le débat sur la nature du développement économique. Vous mettez en avant, et on partage cette conviction avec vous, que la compétence n° 1 de la Région doit être le développement économique, très bien, on en prend acte, mais un exemple de choses dont il faut débattre : la Région doit-elle ou non participer au foncier et à l'immobilier économique ? A mon avis, la réponse à cette question est complexe, et elle doit forcément être différenciée entre ce qui doit être fait à Bordeaux, sur la métropole, où là le marché du foncier peut permettre de financer un certain nombre de choses, et dans les territoires, où là clairement il ne le permet pas. On doit avoir un débat de fond sur cette affaire.

Voilà Monsieur le Président, au nom de l'UDI, pour ouvrir la séance, les questions que je voulais vous poser.

**M. LE PRESIDENT.** - J'adore Jean DIONIS DU SEJOUR, mais Jean, il y a une vraie contradiction dans votre propos. Premièrement vous me dites : « il faut que l'on baisse la dépense publique » et dans tout votre propos, vous me dites : « attention à ne pas décider trop vite de supprimer telle ou telle opération, attention aux Nuits romanes, attention au FRIL, attention à la politique contractuelle, etc. »

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Je n'ai pas parlé du FRIL.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous voyez bien qu'il y a une contradiction. J'entends parce que l'on est tous, les uns et les autres, à recevoir des tas de lettres, de nous dire : mais il y a un engagement là-dessus, il y avait cette politique ici, etc. C'est très bien, bien sûr cela ne peut que faire plaisir à un Département ou à une commune ou une intercommunalité d'intervenir sur un pôle de la petite enfance. Bien sûr on peut le faire, mais si on le fait, c'est au détriment des politiques qui sont nos compétences de par la loi, d'accompagnement des entreprises, de recherche, de formation des chômeurs, d'aide aux lycées. On voit bien ce qui s'est passé en Poitou-Charentes, c'est bien parce que le développement des politiques volontaristes... Je ne nie pas qu'elles aient été intéressantes, mais cela a formé une telle bulle qu'en même temps on a été obligé de sortir des crédits du développement économique. Si l'on n'affiche pas sur ce que nous croyons tous, par-delà nos sensibilités politiques, que c'est l'entreprise qui crée l'emploi, que c'est l'entreprise qui fait d'abord l'aménagement du territoire, qu'il faut innover, créer des startups, transférer la technologie, trouver des fonds propres, si ce n'est pas notre première mission qui donne notre première

attractivité, nous serons passés à côté de deux choses : à la fois la préparation de l'avenir, et aussi la défiance que l'appareil d'Etat a à l'égard des collectivités locales en disant : elles font du saupoudrage et du clientélisme. Je ne veux pas de clientélisme, je ne veux pas de saupoudrage, et j'assume, devant cette Assemblée, ma responsabilité, vous le savez, je le continuerai.

Ensuite, je suis prêt à discuter de la nature du développement économique, et Jean le sait, faisons la discussion, mais dans le cadre du respect de la loi NOTRe. Ce sont les interco qui s'occupent de l'immobilier et du foncier aujourd'hui. Les Départements peuvent les aider, on peut tout aider, mais si la Région est un guichet et n'émet pas des politiques, nous ne serons pas, comme le sont nos collègues d'Allemagne, d'Italie, de Suède, d'Autriche, émetteurs de politiques...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Il y a un débat de fond là.

**M. LE PRESIDENT.** - On l'aura.

Sur les politiques contractuelles, c'est vraiment injuste, elles ne sont pas à bout de souffle ces politiques contractuelles. Je regrette que les pays aient disparu, je sais bien que cela « défrisait » les Interco et que cela « défrisait » les Départements, pour des raisons de pouvoir, mais pas pour des raisons d'efficacité, parce que l'avantage d'un pays c'est que c'était un espace pertinent de développement dans lequel il y avait les élus et les forces socioprofessionnelles. Ce qu'a fait Gérard VANDENBROUCKE avec un certain nombre de collègues, de géographes, d'économistes, de participants de la société civile, a été de créer un certain nombre de pays et il nous en fera la proposition dans une prochaine Assemblée. Nous allons au contraire, et je l'ai dit pendant la campagne, faire que l'on ait une politique contractuelle à la carte, et pas du prêt-à-porter, avec un renforcement plus important de nos interventions dans les territoires qui sont en situation difficile.

Autre chose où je vous trouve injuste, je vous l'ai dit tout à l'heure, qui a réuni aujourd'hui dans un Département les intercommunalités ? Je l'ai fait pour les Départements et pour les maires. J'ai réuni, samedi dernier, tous les maires, tous ceux qui ont pu venir, mais il y avait un échange. J'ai réuni 15 jours avant, les Présidents de Départements, et nous allons continuer à nous voir, vous le savez. Je vais réunir les agglomérations et vous allez être présent à la CTAP, à la conférence, donc là-dessus pardon mais malheureusement il n'y a que 7 jours dans une semaine et tous les Présidents de Départements n'ont pas pu venir mais là-dessus, on ne peut pas me prendre en défaut.

Et moi aussi, j'ai des courriers : qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce que l'on fait sur cette politique ? Qu'est-ce que l'on fait sur cette action ? Et en même temps, on avance.

Quelques chiffres, en 2015, je suppose que c'est pour les 3 Régions, pour les frais de personnel, de BP à CA, les dépenses de personnel ont baissé.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Je sais, mais, Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, j'ai fait la remarque à votre directeur, je lui ai dit : c'est quand même bizarre, de BP à CA il y a - 2 %, et il m'a dit : on a fait une prévision de dispositif d'Etat qui était trop forte, donc il ne faut pas nous avancer ce chiffre...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Jean, vous êtes Président d'une agglomération et vous êtes Président d'une mairie.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Président, il me l'a dit en Commission des finances.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous interpelle en votre qualité de Président d'une agglomération, sinon je vais aller « y mettre le nez » dans les comptes de cette agglomération, pour voir si ce que vous me reprochez...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - ...Vous êtes le bienvenu.

**M. LE PRESIDENT.** - Pourquoi il y a un Compte Administratif ? Parce que par définition, tous les postes ouverts ne sont pas pourvus. Par définition, l'évolution des grilles de rémunération des personnels dépend des Commissions diverses, c'est évident. De BP 2015 à BP 2016, je le disais tout à l'heure, les dépenses de personnels augmentent d'au plus 2.5 % afin de prendre le GVT, qui sera, pour l'agglomération d'Agen comme pour le Conseil Départemental de la grande Région de 2 %, et le point d'indice. Nous maintenons les effectifs des lycées, et en mutualisant les fonctions des sièges, on va pouvoir faire des économies à un DGS et pas trois.

Sur 2016, par rapport à votre débat, je vois bien comment vous l'amenez, parce qu'à la fois vous me demandez de continuer à maintenir des opérations mais vous voudriez que l'on ait une fiscalité en diminution. Savez-vous quelle est la baisse de la DGF en 2016 ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - 48 M€

**M. LE PRESIDENT.** - Savez-vous quelle est l'augmentation de la TICPE ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Oui, 48 M€

**M. LE PRESIDENT.** - Non, c'est 24 M€

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Parce que c'est sur une demi-année, mais les années d'après cela continuera.

**M. LE PRESIDENT.** - J'espère bien, parce que tout à l'heure, vous avez commencé votre propos en me disant : il faut baisser les dépenses. Dans un deuxième temps, vous me

dites : ma collègue va intervenir pour défendre les Nuits romanes. On va défendre les salles polyvalentes, on va défendre...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - ...Ce n'est pas bien, cela s'appelle un amalgame.

**M. LE PRESIDENT.** - Je connais trop Jean DIONIS DU SEJOUR.

Pourquoi aujourd'hui on ne peut pas avoir un budget qui soit au même montant que les BP 2015 ? Parce qu'il y avait au moins un budget, celui de Poitou-Charentes, qui ne correspondait pas à la réalité. Parce que nous avons au minimum 100 M€ pour éponger tout cela. C'est à préciser parce que ce n'est pas très simple, et je n'inscris pas là-dedans l'éventuelle discussion sur la détoxification des prêts structurés...

Quelle raison ai-je de dire des chiffres que nos services n'ont pas validés ? Est-ce que vous m'avez vu ici jamais, à aucun moment... J'assume d'abord parce que j'ai confiance en mes services, j'assume parce que l'on a la majorité, j'assume parce qu'il y a une relation de confiance entre nous. Je suis cash. On me le reproche.

Sur l'obligation d'engagement pluriannuel, d'un côté on me dit : il ne faut pas que tu décides tout seul - je schématise - et de l'autre côté, il faudrait qu'en l'espace de 3 mois on ait à la fois nettoyé le passé, monté un budget, mutualisé les services, créé un organigramme, lancé de nouvelles politiques, tout programmé, bien entendu sans consulter les Commissions, que vous demandez de réunir à marche forcée tous les jours de la semaine pendant 10 heures par jour. Enfin, Jean !

**M. TARIS.** - Président, vous disiez tout à l'heure que l'on était bien entre nous, là on a l'impression que maintenant que l'on est rentré dans le débat vous êtes un tout petit peu moins bien parce que vous répondez...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Je suis passionné, mais je n'ai jamais quitté le côté affectif qui est le mien.

**M. TARIS.** - Très bien, d'ailleurs si l'on est sur le registre affectif, on en viendrait presque à penser que vous préférez notre compagnie à celle de votre ancienne collègue Présidente de Région Poitou-Charentes.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est de trop cela.

**M. TARIS.** - Ne le prenez pas mal, je retire.

En tout cas, il nous semble important d'être présents à cette discussion budgétaire nous aussi, pour porter et prolonger nos réflexions de ce matin et puis plus largement, ce que nous avons fixé comme feuille de route sur le mandat à la séance plénière du mois de

janvier. On a un certain nombre d'idées-force nous aussi, et nous souhaitons les faire entendre dans ce débat.

Quelques remarques de forme à mon tour - et je dis cela d'abord pour vous, Président - : je ne pense pas qu'il soit tenable que vous restiez longtemps sans vice-Président chargé des finances.

**M. LE PRESIDENT.** - La réponse est oui.

**M. TARIS.** - Je prends acte et nous prenons acte de cette réponse. On vous a vu tout à l'heure dans un exercice qui, pardonnez-moi de le dire, ne relève pas de votre rôle, de la présentation d'un rapport d'OB. C'est le travail d'un vice-Président aux finances, et autant on a une vraie avancée avec la présidence de la Commission des finances assumée et exercée par un élu d'opposition, autant, et nous en prenons acte - je dis cela devant Isabelle qui a assuré cette fonction pendant 6 ans - la fonction de vice-Président aux finances est absolument essentielle et donc le plus tôt sera le mieux. Souhaitons que lors du débat budgétaire le 23 mai, nous ayons aussi un interlocuteur qui soit un vice-Président aux finances légitime.

Autre remarque de forme, c'est que c'est quand même assez difficile pour nous, et autant il nous tenait à cœur d'être dans cette discussion pour faire valoir un certain nombre d'idées et de convictions, autant il est quand même difficile pour nous de nous repérer. On a d'abord un DOB, dont la structure nous a paru un peu bizarre, un peu étonnante. On a des considérations macro-économiques sur un nombre de pages qui nous a semblé assez excessif au début du document, on a des éléments sur la conjoncture régionale, c'est un peu plus classique dans un débat d'OB, on a ensuite beaucoup de redites. On a donc plutôt le sentiment d'une juxtaposition de parties mais pas forcément d'une cohérence globale sur le document, on a une ambiguïté entre des décisions que vous semblez avoir prises, ou des options que vous laissez encore ouvertes au débat, et cette ambiguïté, pardon Président, vous la renforcez un peu quand vous nous dites que sur par exemple les permis de conduire, vous partez aujourd'hui sur une option qui est différente de celle que l'on trouve dans votre document.

De même que quand vous parlez des 100 M€, ce que vous venez de dire à Jean DIONIS DU SEJOUR... Justement, on est au cœur du débat, vous nous lancez ce chiffre de 100M€ en séance, mais encore faut-il que ce chiffre d'abord soit vérifié, consolidé, attesté, et que l'on ait la capacité à l'intégrer pleinement dans notre réflexion en vue du débat budgétaire. Cela ne peut pas se faire au début d'une réflexion, en réponse à un orateur dans un débat d'OB.

A cette ambiguïté, s'ajoute aussi le fait qu'il y a dans l'audit-flash d'Ernst & Young, un certain nombre d'éléments qui sont des éléments de prescription pour l'avenir, et notamment on a les 2 scénarios en matière d'économie qui sont cités dans cet audit-flash. Je ne l'ai pas sous les yeux donc je n'ai pas les chiffres en tête, mais grosso modo, on nous oriente vers un scénario qui consiste à être uniquement sur des économies, c'est-à-dire sur des baisses de dépenses, et on a un scénario dans lequel on était à la fois sur la modulation de la TICPE, et sur des baisses de dépenses mais dans un volume plus réduit. Ce sont des orientations, ce sont des options qui sont extrêmement lourdes et extrêmement structurantes, et que l'on retrouve de manière un peu désordonnée entre votre DOB, l'audit-flash, et puis un certain nombre d'éléments que vous apportez aujourd'hui au débat. On est tout à fait prêt à entendre que la situation est très particulière, que l'on est dans un processus de fusion, que l'on a des délais d'ailleurs qui ont été prévus par la loi pour voter un budget, que l'on a en plus cette affaire de Poitou-Charentes, mais reconnaissez que pour des élus et en particulier pour des élus n'appartenant pas à la majorité, ce n'est quand même pas très simple d'y voir clair dans ce débat.

Voilà pour les remarques de forme.

Ensuite, je voulais peut-être prolonger les réflexions de ce matin, et je serais assez convergent avec ce que vient d'exprimer Jean DIONIS DU SEJOUR et nos amis de l'UDI il est intéressant d'analyser ce qui s'est passé en Poitou-Charentes, et le problème spécifique de Poitou-Charentes, mais quand on regarde les consolidations, les éléments en particulier de l'audit-flash que l'on a aussi dans la double page où l'on retrouve les différents ratios sur les 3 anciennes Régions et sur la grande Région, il est quand même intéressant de constater la très forte typicité entre d'un côté - et quasiment on passe d'un extrême à l'autre - la situation de l'Aquitaine et de l'autre, la situation de Poitou-Charentes. Cela a été dit, mais je crois qu'il faut s'arrêter un peu là-dessus parce que la fusion entre une Région à 30 % d'épargne brute et une Région à 5 % d'épargne brute, si l'on doit entrer dans une comparaison animale, véritablement c'est le mariage de la carpe et du lapin, cela n'a pas d'autre terme, parce que l'on est sur des systèmes et des modèles de gestion qui sont évidemment complètement opposés.

Quand on fait le constat qu'une épargne à 5 % c'est absolument intenable, et tout le monde est d'accord là-dessus, je suis quand même assez en accord avec l'idée qui consiste à dire que l'on a le droit aussi de se poser des questions sur une épargne à 30 %, parce qu'une épargne à 30 %, elle veut soit dire que l'on est en sursystème fiscal, on que l'on est en sous-régime de dépenses, et d'ailleurs on peut être un peu les deux. Sur la fiscalité, on sait qu'il y a eu des choix récents qui ont été pris avec la TICPE. Vous avez, Président, rappelé que cela a été le choix de la très grande majorité des Régions, il y a aussi eu des choix

anciens, je ne vais pas remonter aux calendes grecques, aux 27 % je crois de votre premier budget à l'époque, aux + 27 % de hausse d'impôts à l'époque où les Régions avaient encore une part des impôts locaux, mais il est clair qu'aujourd'hui, on a cette situation aquitaine qui est aussi le produit de cela et que ce n'est pas parce que - je vais repartir dans une autre comparaison animalière - le modèle cigale est allé dans le mur, que l'on doit uniquement considérer que le modèle fourmi résume l'action publique. Et le fait de se regarder dans le miroir en se disant : j'ai 30 % d'épargne brute, oui, mais on en arrive évidemment à des questions qui sont éminemment politiques, c'est 30 % d'épargne brute pour quoi faire, pour quelles orientations ? Et c'est là où il y a toute la place pour le débat à la fois sur les choix en matière de fiscalité et puis sur les choix en matière de dépenses.

Je voudrais faire aussi une petite parenthèse parce que je ne voudrais pas aujourd'hui et rétrospectivement me prendre pour Nostradamus, mais j'ai retrouvé l'intervention que j'avais faite au nom du groupe Force Aquitaine à l'époque, sur le CA 2014, quand je pointais cette épargne extrêmement élevée, et ce fonctionnement en très petit régime sur les dépenses. Je me cite : « mais n'est-il pas trop tard ? Car avec la fusion, nos marges de manœuvre vont diminuer. Vous avez thésaurisé l'argent des aquitains pour le redistribuer demain à nos amis de Poitou-Charentes et de Limousin », et je m'en excuse pour eux, « c'est sympathique et généreux mais c'est dommage car le temps perdu ne se rattrapera pas. » C'est vrai Président que quand je suis retombé sur ces phrases, parce que l'on n'avait pas conscience du niveau dans lequel était Poitou-Charentes, mais on savait que l'on n'était pas sur les mêmes ratios. Vous avez souri quand j'ai utilisé cette expression en Commission des finances l'autre jour, comme j'ai envie de vous faire sourire à nouveau je vais à nouveau l'utiliser, mais on ne remettra pas le dentifrice dans le tube, on ne refera pas le passé, mais pour autant, on ne peut pas s'empêcher de se dire qu'il y a eu un certain nombre - et peut-être que c'est un débat qui ne concerne que les aquitains, d'occasions manquées - parce que - et nous les avons portées en particulier les élus Mouvement Démocrate et apparentés aujourd'hui et Force Aquitaine hier - il y a un certain nombre de besoins dans les territoires, d'attentes qui sont des attentes fortes, sur lesquels nous avons considéré que la Région n'était pas suffisamment présente et nous aurons l'occasion d'y revenir.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous m'excusez 30 secondes, je reviens de suite mais continuez, Gérard me dira ce que vous aurez dit.

**M. TARIS.** - Sur la construction du budget 2016, on a bien lu ce qui était un peu votre lettre de cadrage sur ce budget. Vous vous donnez des objectifs qui, pour la plupart, sont le maintien des ratios issus de la fusion, à l'horizon 2021, dans une perspective pluriannuelle. Vous parlez d'une épargne brute à 20 %, vous parlez d'un niveau d'investissement à 35 %, en fait c'est la photo de 2015 qu'il s'agirait de maintenir jusqu'à 2021, avec simplement un

levier que vous vous donnez sur la capacité de désendettement, puisqu'elle est aujourd'hui autour de 5 ans, 4.5 ans de mémoire, et que vous êtes dans l'idée de la passer à 7 ans. C'est le premier des éléments de votre lettre de cadrage.

Ensuite, sur les recettes, il y a l'affaire un peu oubliée - je veux insister dessus -, qui finalement est un peu « passée à la trappe » dans nos débats, de la baisse des dotations qui se répercute sur ce budget (40 M€). Baisse des dotations sur laquelle je ne peux pas m'empêcher de dire ce que je martèle régulièrement sur le sujet en ce moment, qui est l'injustice profonde - et si le Président avait été là je l'aurais aussi interpellé, le revoilà, en tant que Parlementaire - de voir que l'Etat, dans son budget, quand vous comparez la loi de finances 2015, projet de loi de finances 2016, maintient en valeur absolue toutes ses dépenses. La seule économie qui est faite par l'Etat ce sont les dotations aux collectivités territoriales. L'Etat baisse de 3 milliards d'euros ses dépenses sur son budget, loi de finances 2015/loi de finances 2016, ces 3 milliards d'euros correspondent uniquement à la baisse des dotations aux collectivités, pour le reste, on est sur une stabilisation des dépenses. Donc évidemment, il est hors de question pour nous, et surtout pour des Centristes, surtout pour des personnes qui suivent depuis des années un leader national qui a porté ce sujet de dire qu'il n'y a pas un effort majeur à faire sur le rétablissement des finances publiques. Ce qui est profondément scandaleux, c'est que cet effort est porté aujourd'hui uniquement par les seules collectivités territoriales, et il était important de rappeler un certain nombre de vérités à l'occasion de ce débat, même si elles ne sont pas directement liées à ce débat de Poitou-Charentes qui nous a beaucoup monopolisés depuis ce matin.

Sur les recettes également, on vous a lu, on vous a entendu sur la fiscalité donc on prend acte de votre juste appréciation de la question des permis de conduire. Vous avez tout à fait raison, Président, d'être sur une harmonisation par le bon sens, c'est-à-dire pour une recette fiscale supplémentaire qui aurait été très peu significative, il vaut mieux supprimer tout simplement cette fiscalité, vous avez raison. Si vous confirmez vos propos nous serons tout à fait sur cette ligne.

Ensuite, vous annoncez, je crois que maintenant on vous a compris, que vous serez sur le taquet maximum de la TICPE, et vous avez également fait part du dispositif en gros en vous mettant sur le niveau moyen pour les cartes grises. Voilà pour les recettes.

Et ensuite, il y a votre approche en matière de dépenses, avec une augmentation de 3 % de crédits, 2.5 % sur les dépenses de personnels, et un maintien des AP et AE dans 4 secteurs, et une baisse de 3 % dans les autres secteurs. Voilà pour vos éléments de cadrage.

Comment se positionne-t-on par rapport à ce débat ? Encore une fois je vais prolonger ce que nous avons eu l'occasion d'exprimer ce matin, je crois que dans ce débat, nous avons la conviction qu'il faut se méfier des visions simplificatrices, manichéennes, ou mécaniques de la construction de notre budget, et qu'en réalité, on doit être tous ensemble à la recherche du bon curseur entre les recettes et les dépenses. Et cette notion de curseur, elle me semble vraiment importante parce que l'on peut l'appliquer par exemple à nos choix en matière de fiscalité. La TICPE ce n'est pas blanc ou noir, ce n'est pas le taquet maximum ou ce n'est pas la poursuite de ce qui se pratiquait en Poitou-Charentes, il peut y avoir une réflexion sur des solutions intermédiaires, et puis le curseur c'est le curseur en matière de dépenses. Et là j'en arrive vraiment au point central de notre approche, pour vous appeler Président, mais nous appeler collectivement, à faire ce travail absolument indispensable sur la refonte de nos politiques et avoir ce débat de fond sur les politiques que nous voulons pour la nouvelle Région, et qui ne peut en aucun cas se résumer à des décisions qui seraient des décisions à l'emporte-pièce et qui considèreraient que la réponse à tout et la clé de la nouvelle Région, c'est l'élargissement à la nouvelle Région de la totalité des dispositifs qui étaient en place sur l'ancienne Aquitaine. Cette vision qui d'ailleurs rejoindrait ce risque de la fusion-absorption sur lequel nous vous avons alerté au début du mandat, nous n'y souscrivons pas, si elle était la vôtre, parce qu'elle supposerait que ce modèle aquitain, que vous citez dans votre document, vous en parlez page 49, aurait en tous points réussi et qu'il n'y aurait qu'une colonne des plus, alors que nous avons aussi, et depuis longtemps, depuis des années, exprimé un certain nombre d'attentes sur des politiques fortes sur lesquelles la Région a été insuffisamment au rendez-vous. Je voudrais en citer 3, je vais me contenter de les citer parce que je ne veux pas prolonger indument le débat. Première de ces politiques : c'est la question des infrastructures de transport et en particulier la question des routes. Vous savez que l'on a un désaccord, qui est un désaccord de fond avec vous, qui est un désaccord qui est un débat républicain et tout à fait courtois et civilisé, mais qui est un vrai désaccord de fond. Et j'anticipe sur la question du développement économique puisque votre ligne, Président, c'est de nous parler d'une Région centrée sur sa compétence en matière de développement économique, mais - et là je prolonge encore ce que disait Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure - encore faut-il se mettre d'accord sur ce que l'on met derrière la notion de développement économique. Vous savez parfaitement que quand on discute avec un chef d'entreprise qui s'interroge sur une implantation, la question qui vient en premier c'est la question de l'accessibilité, et elle vient avant la question des aides ou la question des avances remboursables qui sont susceptibles de lui être versé. Je partage aussi la question de l'accessibilité routière ou de l'accessibilité numérique. Donc d'une certaine manière, on est aussi dans le développement économique. De même que dans un certain nombre de territoires, être en capacité d'offrir une attractivité par une qualité de vie, pour des salariés,

pour des entrepreneurs, cela peut faire partie du développement économique. Je ne dis pas qu'il faut le faire sur l'ensemble du territoire régional, il y a des territoires où c'est sans objet, notamment par exemple et je le dis comme élu dans la métropole bordelaise, sur la métropole bordelaise bien sûr, tout le monde en sera d'accord, mais la question de l'attractivité en termes de qualité de vie d'un certain nombre de territoires ruraux par exemple, c'est quelque chose qui peut tout à fait aussi s'inscrire dans une politique de développement économique.

J'ai parlé de l'apprentissage ce matin, et je veux y revenir, je vais redire exactement ce que je disais ce matin...

D'accord, je l'ai dit ce matin donc on reste sur la même idée puisque vous l'avez bien compris, mais 42 € Poitou-Charentes, 29 € Aquitaine, je suis désolé, c'est Poitou-Charentes qui a raison. Poitou-Charentes a eu tort de ne pas avoir pris ensuite les mesures pour retomber sur ses pieds budgétairement, mais en termes de politique publique, c'est pour nous - on ne prétend pas avoir la vérité mais en tout cas c'est une conviction très forte - il faut soutenir massivement l'apprentissage.

Voilà dans quel esprit on aborde ce débat budgétaire qui nous attend le 23 mai, pour lequel on réitère le besoin de clarté, Président, vraiment. On est venu à cette discussion, on est resté, c'était important pour nous, on veut participer à cette discussion républicaine sur les OB, mais l'exercice budgétaire à proprement parlé sur le BP, on est dans un autre registre. On est chapitre par chapitre, ligne par ligne, et il va falloir les éléments de clarté pour nous permettre de faire notre travail à ce moment-là, et d'ailleurs, je fais une petite parenthèse, je crois qu'il serait important que l'on prévoit du temps pour cette discussion budgétaire, et qu'assurément, peut-être par rapport à la pratique du passé, je pense qu'une demi-journée ne permettra pas notamment d'entrer dans une discussion qui soit une discussion chapitre par chapitre pour entrer dans la discussion sur les politiques. Il faudra aussi en tenir compte en termes de méthodologie.

Nous attendons un certain nombre de précisions de votre part, on voudrait quitter cette séance plénière aujourd'hui en étant bien sûr que l'on ait la même approche au moins en termes de méthodologie, en termes de périmètre d'audit, de délais dans lesquels on pourrait en avoir les conclusions, pour que nous puissions aborder ce débat du 23 mai dans les meilleures conditions possibles.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a parlé toute la matinée des audits, on a donné toutes les réponses, trois fois, cela sert à quoi de redire, de redemander ce que j'ai dit. On n'avance pas.

Sur l'audit j'ai dit que j'avais besoin - Bernard UTHURRY aussi, Gérard VANDENBROUCKE - sur les garanties, toutes les opérations économiques, pas simplement l'audit parce que l'on connaît en gros, mais qu'est-ce qu'il faut faire pour se désolidariser et relancer l'outil économique qu'il y a derrière. Le stock d'AP et d'AE, en l'analysant, comment on peut dans le courant de l'année « le nettoyer » ? Et puis les emprunts structurés, on les a déjà lancés. Je me suis engagé 4 fois là-dessus, cela sert à quoi de redire : on ne sortira pas d'ici sans que vous nous ayez dit que ? Je l'ai dit 4 fois.

Sur le débat de fond, sur les thèmes, on va avoir à travailler. Sur l'apprentissage, je suis très fier de voir qu'en Poitou-Charentes il y a 2 fois plus d'apprentis, pas simplement qu'en Aquitaine, même si les apprentis ont baissé en Poitou-Charentes aussi, avec la crise, mais aussi que dans le reste de la France. Mais ce nombre d'apprentis, Joan TARIS, il existait avant le système spécifique d'appui aux indemnités d'employeurs d'apprentis en Poitou-Charentes. Ce qu'il faut comprendre, en-dehors d'un débat qui peut être politicien, ici c'est pourquoi le système de Poitou-Charentes - et depuis longtemps - accueille plus d'apprentis. Est-ce que c'est une culture des entreprises ? Je ne sais pas.

On a rénové la plupart de nos CFA, il faut faire le travail en Poitou-Charentes. J'ai posé la première pierre d'un CFA à Chasseneuil, on va ouvrir un nouveau CFA à La Rochelle, il y en a un autre qui est lancé à Poitiers, il y a 3 projets de nouveaux CFA regroupant des CFA en Poitou-Charentes. Je veux comprendre. Je ne donne pas de leçon, ce que je souhaite c'est que l'on ait une attention.

Là aussi l'on n'est pas d'accord, plusieurs fois, c'est quand même un comble, vous me dites : on est en sursystème fiscal parce que l'on a un endettement faible...

Parce que l'on a une épargne brute forte, je voulais vous le refaire dire. C'est quand même un comble que des élus qui disent : je veux des dépenses et un budget impeccables, me reprochent d'avoir une épargne très élevée. Mais ce n'est pas une cagnotte l'épargne, c'est le fait de pouvoir financer 70 % de l'investissement, Jean DIONIS, c'est le fait de ne pas financer l'investissement par l'emprunt, et de ne pas s'engager dans cette spirale infernale, que des dizaines et des milliers de collectivités ont amené jusqu'au garrot, à savoir « être dans le mur ». Vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir un bilan de la Région Aquitaine, ou à Isabelle BOUDINEAU, ou à celui qui l'a précédé, d'avoir un budget impeccable. Soyez-en fiers.

Quant aux dépenses, on a même pris des risques, sur la Bordeaux-Pau, parce que ce que fait Poitou-Charentes ou ce que fait le Limousin aujourd'hui, c'est faire sur la route ce que nous avons fait en Aquitaine sur Bordeaux-Pau, des liaisons inter grandes villes. Qui a pris le risque ? Rappelez-vous qu'un jour, je ne sais pas si Jean DIONIS DU SEJOUR était

là dans cette Assemblée, j'ai demandé à cette Assemblée, parce que j'en avais assez que le dossier n'avance pas, d'engager 1 milliard de francs sur l'opération, pour montrer que l'on avait envie de cette liaison. J'en ai pris la responsabilité. Quand on prend la responsabilité de 25 M€ sur Latresne, quand on prend la responsabilité de créer des laboratoires neufs, nous sommes la seule Région de France à l'avoir fait, 55 M€ avec SupOptique, qui l'a fait ? Aucune autre Région. Alors que l'on ne me dise pas que nous ne dépensons pas assez.

C'est vrai que j'ai un peu gestionnaire de bon père de famille et que quand je vois que l'endettement déborde, je commence à m'inquiéter, parce que quand j'ai pris cette Région, c'était la Région la plus endettée de France, et le premier budget de cette Région, c'était le remboursement de la dette, et cela, jamais. Vous ne serez peut-être pas d'accord avec moi mais jamais. Nous sommes aujourd'hui l'une des 3 Régions les moins endettées de France, je parle de l'ancienne Aquitaine, et la première Région en investissement, et c'est pour cela que l'on peut poursuivre, Jean DIONIS DU SEJOUR, Agrotech ou Agropôle. C'est pour cela que l'on peut construire un lycée neuf à Bergerac, c'est pour cela que l'on va pouvoir faire 3 CFA neufs en Poitou-Charentes, que l'on va pouvoir, sur les dossiers des lycées de Poitou-Charentes, continuer à se développer. Donc je suis quand même très inquiet de votre raisonnement économique. Je ne sais pas quelle responsabilité, Joan, vous avez dans la commune dont vous êtes élu...

Adjoint aux finances... L'opposition va avoir du grain à moudre.

**M. TARIS.** - 5 ans de capacité de désendettement et tout va bien, on peut vivre. On vit aussi bien qu'à 2.5 ans.

**M. LE PRESIDENT.** - Pour l'instant on est à 4.4 ans, ce que je veux c'est ne pas franchir la ligne rouge des 7 ans.

**M. TARIS.** - On est d'accord, nous aussi. On a la même ligne.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur les différences, oui, la Région n'a pas de responsabilité sur les routes, on ne va pas faire des Routes Départementales ou des Routes Vicinales, par contre, sur les routes importantes en Poitou-Charentes et en Limousin, oui. Sur le développement économique, bien sûr qu'il faut faire l'accessibilité numérique, on va en discuter d'ailleurs tout à l'heure, et on va regrouper nos 3 projets de nos 3 Régions, parce que les 3 Régions étaient en avance et qu'il y a même près de 300 M€ de l'Etat que l'on a réussi à obtenir.

**Mme MARENDAT.** - Merci Monsieur le Président, comme Jean et Joan, j'ai considéré que cette séance plénière était exceptionnelle et importante, et que ce débat d'OB était un acte majeur que nous ne pouvions manquer, et qui révélerait d'ailleurs sûrement aussi la

façon dont nous saurions travailler ensemble le reste du mandat. Le groupe UDI, je vais essayer de vous mettre de bonne humeur parce que je vous sens un peu tendu...

**M. LE PRÉSIDENT.** - ...Ne confondez pas mon côté passionné et qui fait que le ton de temps en temps monte. Vous ne pouvez pas savoir combien je suis entré en plénière ce matin, je l'ai dit d'ailleurs à Virginie CALMELS, je suis zen.

**Mme MARENDAT.** - Restez-le, vous allez voir que je peux être aussi passionnée. Mais je vais commencer par les choses agréables.

Monsieur le Président, le groupe UDI a pris acte de la rédaction et du vote de ces OB dans un contexte particulièrement délicat, au regard de la situation financière de l'ex-Région Poitou-Charentes, laissée par les Présidents Socialistes successifs. Nous vous rejoignons sur la nécessité absolue de faire preuve de rigueur budgétaire, d'assurer à nos concitoyens que tout euro dépensé sera enfin un euro utile.

Mes collègues Centristes sont aussi satisfaits de lire dans ces orientations votre volonté de soutien à l'investissement, ainsi que de soutien aux entreprises et plus largement, à l'économie, ou au développement économique, tout comme à la sanctuarisation d'un certain nombre de dépenses (la formation, le développement économique, l'agriculture, ou encore la culture). Vous avez, à de nombreuses reprises, fait part de l'impérieuse nécessité d'engager le chantier d'harmonisation des politiques publiques, et sur ce point, je vous dirais que j'ai été personnellement heureuse de vous entendre samedi dernier, devant les maires réunis à Angoulême, suivre l'économiste Olivier BOUBA-OLGA, et dire que l'harmonisation ce n'était pas l'uniformisation, et qu'il serait nécessaire d'adapter nos politiques au contexte de nos territoires. Vous voyez, là encore, nous ne pouvons que partager.

Monsieur ROUSSET, nous vous suivons donc sur un certain nombre de déclarations, mais pour le brin d'humour, j'ajouterai : ne vous méprenez pas, contrairement à ce que dit le petit journal qui est distribué dans les boîtes aux lettres de nos habitants : je ne suis pas devenue Socialiste, et vous en voilà la preuve.

Monsieur le Président, aux déclarations d'intentions succèdent évidemment les actes, et c'est là que le bât blesse parce que depuis quelques semaines, nous observons qu'il y a un décalage entre votre discours et la réalité des actes. Monsieur le Président, vous nous dites ne pas vouloir uniformiser, et vous supprimez les Nuits romanes, et je tiens à dire que les Nuits romanes, je l'utilise ici comme un exemple. Vous supprimez les Nuits romanes prétextant qu'il serait trop coûteux de les généraliser à l'ensemble de la Région. Mais je vous demande pourquoi le ferions-nous ? Comme nous, les membres du CESER vous demandent d'être attentif aux spécificités de nos territoires.

Vous nous dites aussi votre volonté d'accompagner les entreprises, on ne peut qu'être d'accord avec vous, de développer et de sécuriser l'emploi, là encore nous vous suivons, mais en supprimant les Nuits romanes, 3 mois avant leur démarrage, combien d'emplois et de petites structures fragilisez-vous ? N'oublions pas que la culture est aussi un pan de l'économie. Dans ce DOB, vous dites vouloir sanctuariser les dépenses de culture, pourquoi pas, mais vous commencez par supprimer la première manifestation culturelle de l'ex-Poitou-Charentes.

Vous nous dites aussi votre volonté d'harmoniser au plus vite les politiques publiques, mais vous n'avez toujours pas réuni le groupe de travail chargé de cette harmonisation des dispositifs de nos 3 Régions.

Vous nous dites vouloir faire preuve de transparence, mais nous n'avons toujours aucun élément concret, aucune analyse de la situation réelle de Poitou-Charentes, l'audit-flash commandé n'apportant aucune nouvelle information. Et c'est une ex-élue d'opposition de Poitou-Charentes qui vous le dit, nous n'avons rien appris.

Monsieur le Président, sans aucune évaluation des dispositifs, et c'est sur ce point que j'insisterai, vous avez pourtant décidé de supprimer le FRIL, le FRE, les Nuits romanes et d'autres dispositifs encore. Quels sont donc les éléments concrets qui vous ont amené à prendre ces décisions ? Les éléments objectifs qui vous ont poussé à prendre ces décisions ? Pourquoi supprimer ces dispositifs plutôt que d'autres ? Ne pouvait-on pas contenir ces dispositifs plutôt que de les supprimer ? Personnellement, je devais accueillir une Nuit romane courant juillet, comme je l'ai déjà fait dans ma commune, j'aurais tout à fait compris que l'on me demande de ne pas le faire cette année, c'était une façon de contenir le dispositif. Et je crois même que dans la situation que nous vivons, non seulement je l'aurais compris mais je l'aurais proposé. Monsieur le Président, n'y avait-il donc pas d'alternative ? Nous n'avons aucune information pour répondre à ces questions, et pour prendre des décisions éclairées. Comme nous, les membres du CESER s'inquiètent de l'absence de bilan des politiques conduites antérieurement, et donc de la pertinence de la généralisation ou de la suppression de certains dispositifs, de certaines politiques.

En l'absence de ces éléments, et je ne veux pas vous mettre en colère, j'ai le sentiment que prendre une décision et établir des OB revient à jouer à pile ou face avec l'argent public. Par ailleurs, la loi NOTRe dit clairement que tant qu'il n'y a pas eu d'harmonisation, les politiques publiques des ex-Régions perdurent, et que la suppression de politiques territoriales ne saurait avoir lieu sans que des politiques harmonisées viennent les remplacer.

Au-delà de la pauvreté du fond de ces OB, mais que l'on peut comprendre compte tenu du contexte, nous regrettons donc aussi la forme, et nous constatons que depuis plusieurs semaines, vous avez pris seul un certain nombre de décisions, sans avoir fait préalablement travaillé les Commissions, sans avoir sollicité le vote des Conseillers Régionaux, ici présents, et nous avons même souvent appris ces décisions par voie de presse, ce matin encore. Tout cela ne me semble ni légal, ni acceptable. Ce décalage d'ampleur, Monsieur le Président, entre le discours que vous portez et auquel nous pourrions aisément adhérer, et la réalité des actes, nous inquiète et n'est évidemment pas de bon augure pour la suite de ce mandat. Pour cette raison, je vous demande un geste, un signal positif, parce que tant les élus de tous bords, je dois le dire, en tout cas en Poitou-Charentes ou localement, dans mon territoire, tant les citoyens de tous bords, qui font de moins en moins de politique, attendent un signal positif. Et donc je vous demande aujourd'hui, solennellement, de revoir votre décision sur la suppression des Nuits romanes, de réunir un groupe de travail, de faire travailler la Commission, parce que c'est peut-être cela qu'il faudrait tout simplement, pour trouver ou pour proposer aux élus de cette Assemblée, une alternative à un arrêt brutal d'une politique de culture populaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Comment puis-je attaquer en réponse ?

Pourquoi parler de pauvreté du fond du DOB ? Ce n'est pas sérieux. Ce document, si vous l'avez lu, il a tous les éléments qui nous permettent de travailler...

**Mme MARENDAT.** - ...Je l'ai non seulement lu mais j'ai pris soin aussi de lire les avis du CESER, qui nous sont arrivés extrêmement tardivement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le CESER fait son travail aussi quand il peut, ce n'est pas simple dans cette période. Je voudrais que vous ayez conscience que nous sommes là dans une période extrêmement courte, qu'il faut à la fois que l'on construise la voiture, qu'on la fasse avancer, qu'on l'amène au port, qu'on la fasse passer chez le mécanicien, et qu'on embarque tous les passagers. Ce que nous vivons est exceptionnel et encore une fois, le travail que font et l'équipe de l'exécutif et les services, est considérable. Si tout n'est pas parfait, je vous en demande pardon et je vous fais mes excuses les plus humbles, les plus plates.

Simplement, sur les Nuits romanes, comme sur les autres budgets, j'aurais été coupable et responsable, à la veille de l'élaboration du budget, alors que des milliers de demandes arrivent dans le cadre de la poursuite de la dynamique de toutes les politiques qui avaient été mises en place en Poitou-Charentes parce que ces demandes peuvent emporter des droits, de ne pas dire à un moment donné, dans une responsabilité que la loi me confère, on arrête. Vous auriez été en droit demain de dire : non seulement il faut que je

prenne pour le FRIL, les 30 M€ qui sont plus ou moins engagés, mais tout le reste. Et puis tous les budgets, parce que tous les services sont en train de travailler en Commission budgétaire, auraient été tirés vers le haut. Simplement dans la continuité de Poitou-Charentes. Et cela n'aurait pas été 200, 300 ou je ne sais pas combien, mais je ne savais plus, pour le Limousin et pour l'Aquitaine, poursuivre la moindre politique. Non seulement cela, mais comme les crédits les années précédentes, au moins en 2015 en Poitou-Charentes, ont été pris sur la formation et sur le développement économique, ce sont les politiques structurelles de la Région qui étaient en cause. C'est ce que vous vouliez ? Ceux qui me connaissent savent que je marche à la confiance, je n'ai aucune envie de raconter des histoires, et je n'ai pas envie de trainer les problèmes qu'il y avait, parce que je pense que personne a eu les moyens, au niveau des élus, ou au moins au niveau du Président, d'agréger tout cela.

Je ne porte pas un jugement sur les Nuits romanes, simplement il y a 150 festivals en-dehors des Nuits romanes, qui sont soutenus en Poitou-Charentes. Alors on choisit, 150 Nuits romanes-150 festivals, parce que l'on ne peut pas faire les 2. La Commission de la culture, que préside Eric CORREIA, qui va se réunir très vite, aura à répondre là-dessus, mais il faudra que vous me disiez ce que vous choisissez. Les troupes, le théâtre, la musique, l'accompagnement des troupes...

Mais les autres Régions il n'y a pas de dépassement de budget. Ou alors il faut dire que c'est le Limousin et l'Aquitaine qui, dans l'équilibre, parce que déjà, le poids de la culture en Poitou-Charentes est plus important, il faut le dire. Il faut que tu ailles dire aux habitants d'Agen : on va supprimer ce que vous faites sur Agen, parce qu'il faut défendre telle ou telle opération de Nuits romanes. C'est comme cela que cela se passe, nous sommes dans ce cadre-là.

Au niveau des emplois, à l'évidence, il faudra que nous montions et il y a bien entendu des propositions, des dispositifs qui permettent de ne pas avoir un impact sur l'emploi, bien sûr. Et puis peut-être que d'autres collectivités, les Départements, les agglomérations, peuvent prendre le relais aussi d'un certain nombre d'opérations.

**M. BITEAU.** - Je ne vais pas revenir sur le débat qui a nourri la matinée sur la difficulté de Poitou-Charentes, je voulais quand même rappeler que nous devons être à la hauteur de la fusion, et ce n'est pas simple, mais elle est très attendue par nos concitoyens, elle est porteuse d'attentes très fortes et donc nous devons essayer d'être à la hauteur de ces attentes.

Je ne reviendrai pas sur la situation de Poitou-Charentes, l'audit a été rendu, il a pointé les difficultés auxquelles il nous faut collectivement faire face. Notre groupe s'exprimera sur

ce sujet-là plus en avant, à la lumière des conclusions de la CRC, et il nous appartient de ne pas tirer de conclusions hâtives sur le sujet. C'est d'ailleurs en toute sérénité que nous avons examiné ces OB puisque notre groupe politique est le seul à ne pas siéger en Commission des finances, et nous aimerions bien pouvoir essayer de corriger cette situation si cela était possible.

Il y a des difficultés liées à la situation actuelle, il y aura forcément des choix politiques à effectuer, mais nous tenons à insister quand même - cela a été dit, mais pour nous cela nous paraît important puisqu'il s'agit de réels atouts pour cette nouvelle grande Région - sur les points forts de cette grande Région : 35 % de dépenses d'investissement, une capacité de désendettement bonne qui se situe autour de 4 ans, et l'audit n'a fait que confirmer ces faits. Nous ne pouvons que nous en réjouir et nous devons nous engager à préserver ces équilibres plutôt favorables.

Sur un point particulier autour de l'audit, il a été mis en avant des emprunts structurés dans la dette Poitou-Charentes, c'est une information de cet audit, et à ce titre, nous souhaiterions que ces prêts les plus toxiques, et en particulier les prêts 6F, puissent être soldés au plus vite compte tenu du caractère particulièrement incertain et volatile de ces prêts. Nous vous suggérons donc de solliciter peut-être l'Etat, qui, via des fonds de soutien aux emprunts à risque puisse prendre une part de l'absorption de ces prêts.

Au niveau des perspectives qu'ouvrent ces OB, notre groupe souhaite souligner qu'il est important pour nous que la Région recouvre des marges de manœuvre, c'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à l'alignement du taux TICPE, et nous sommes également favorables à l'alignement des tarifs carte grise. Le débat reste ouvert sur les permis de conduire, on n'avait pas ces éléments-là mais je vous laisse nous expliquer, Monsieur le Président, la bonne stratégie sur le permis de conduire.

Il nous faudra prendre également les mesures nécessaires pour combattre l'effacement, entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, en privilégiant les économies de gestion, et donc des choix budgétaires dans l'avenir sont à faire et nous souhaitons dégager une priorité, que l'on a souhaitée appeler le « mieux-être régionale », mieux-être qui passe par l'emploi et sa sécurisation, mais également par d'autres modes de consommation, qui permettent d'anticiper l'avenir, tant au niveau agricole qu'en matière environnementale, et c'est ce qui transparaît d'ailleurs à la lecture du document qui nous est soumis aujourd'hui.

Nous tenons également - et c'est notre patte radicale au solidarisme, qui est un lien fraternel qui oblige le lien entre tous les êtres humains, les uns envers les autres - à assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune, et tout cela figure également dans ces OB et donc nous nous en félicitons. Ce solidarisme, qui doit guider notre action, doit s'exprimer

au niveau de l'aménagement du territoire et plus particulièrement sur l'aménagement numérique mais Joan TARIS en a parlé tout à l'heure quand il a parlé d'accessibilité, afin de désenclaver nos territoires et de leur donner des chances de réussite et plus d'attractivité.

En conclusion, il nous appartient de faire des choix politiques et d'harmoniser nos politiques sans « jeter l'eau du bain et le bébé avec », mais en privilégiant l'intérêt de nos concitoyens et l'efficacité de nos politiques.

Je ne vais pas revenir sur les motions des Nuits romanes mais c'est un vrai sujet sur le territoire de Poitou-Charentes. C'est vrai que le sujet des Nuits romanes émeut beaucoup sur ce territoire-là, vous venez d'expliquer les motifs de votre décision. En revanche, nous souhaitons être associés à une réflexion collective sur le sujet autour de cette manifestation, sur la manière dont on gère la situation dès 2016, et sur l'émergence du prolongement ou de la substitution aux Nuits romanes. C'est, je pense, le sens de la mission d'harmonisation des politiques publiques que vous avez confiée à Eric KERROUCHE, et notre groupe serait heureux de travailler avec lui sur ces questions.

Etant donné que le texte proposé va dans le bon sens, en tout cas à la lumière de la lecture que l'ont pu en faire les Radicaux, notre groupe votera ces OB.

Il n'y a pas de vote, c'est très bien.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur les prêts toxiques, je crois que j'ai déjà répondu, il y a 3 points : les prêts DEXIA sont déjà en négociation avec la SFIL, ensuite j'ai déjà écrit, il y a plus d'un mois, au Premier Ministre et au Ministre de l'Economie, pour leur demander de rouvrir le fonds de soutien, parce que le fonds de soutien est fort clos, même si en tant que Président de l'ARF, mon équipe avait écrit à toutes les Régions en début d'année dernière pour dire : attention, le fonds de soutien va être terminé, remuez-vous si vous avez des prêts structurés. Tous les prêts structurés - il y en a 190 millions - ne sont pas classés dans l'échelle GISLER au-delà de l'échelle 6. Il y a plus de 46 M€ qu'il faut traiter très vite, et il y en a un peu moins d'une centaine qu'il faut rediscuter. Donc il faut que le fonds de soutien soit rouvert, de telle sorte que l'on puisse renégocier ces emprunts, mais vous vous doutez bien que c'est un des soucis majeurs parce que c'est un coût de défaisance que Finance Active estime entre 80 à 120 M€.

**M. SEBTON.** - Je remerciais Véronique de vous dépassionner, moi-même je suis Centriste, j'ai une passion mesurée et je vais essayer de rester zen.

Comme l'a dit mon Président, je vais intervenir pour parler de la dette, de manière générale, et nous avons voulu que j'intervienne d'une manière générationnelle, pour défendre un point de vue générationnel. Je vais faire attention parce que j'ai bien lu la Une de Sud-ouest aujourd'hui, certains « sortent les griffes », j'ai bien compris le contexte

juridique qui pouvait planer ici, donc j'ai bien fait attention de prendre des précautions oratoires et d'écrire mon intervention mot à mot, pour m'éviter des lettres d'avocat.

Plus sérieusement, puisque le sujet est très important Monsieur le Président, je profite de ce débat d'OB pour revenir à mon tour, sur la question qui nous anime tous aujourd'hui : la question de la dette, et là elle est colossale, je parle évidemment de celle laissée par l'ancienne Région Poitou-Charentes. Et l'orientation que nous souhaitons que vous preniez pour ce budget, ce sont des décisions ambitieuses et cohérentes concernant la réduction de la dépense publique, et j'ajouterais par rapport à ce que vous avez dit : nous avons besoin aussi d'une ambition dans la cohérence, mais dans la concertation sur la réduction des dépenses publiques.

A l'UDI, nous sommes très sereins sur la question puisque vous connaissez l'attachement tout particulier des Centristes pour la gestion rigoureuse des deniers publics, quant à la sincérité budgétaire et plus encore, quel est notre engagement pour la lutte contre le déficit public. Force est de constater que si cette ligne n'est toujours pas celle que l'électeur souhaite entendre, tant nous la savons difficile, elle n'en demeure pas moins la plus responsable. Trop souvent, les politiques publiques qui se succèdent...D'ailleurs que tout le monde se sente à l'aise puisqu'il s'agit de politiques qui se succèdent de Droite et de Gauche, et pourquoi pas du Centre. Trop souvent la tentation de céder à la satisfaction immédiate des électeurs conduit les pouvoirs publics à vivre à crédit, accumulant les dettes, et laissant tranquillement le déficit se creuser encore et encore. Permettez-moi de caricaturer, en gros, c'est « on s'en fout, on y va et on paiera plus tard ». Mais plus tard c'est demain, et demain qui va payer ? Ce sont ceux qui n'ont rien demandé, et ne retireront de cela que la facture.

J'appartiens à une génération où le jour de ma naissance, 5 800 € de dettes m'étaient réservés comme cadeau de bienvenue. Il y a quelques semaines, 30 ans plus tard, mon fils à peine avait-il eu le temps de prendre sa première aspiration que notre société l'accueillait avec une ardoise à lui couper le souffle, de près de 34 000 €, soit 6 fois plus que son père. Jusqu'où irons-nous avant de prendre conscience collectivement que nous ne pouvons plus continuer à vivre sur le dos de la génération d'après ? Tôt ou tard, ces fameux 2 000 milliards d'euros devront un jour être payés, et d'ailleurs, nous le payons déjà lourdement puisque nous savons tous, nous dépensons plus depuis des années pour le remboursement de la dette que pour le budget annuel de l'éducation nationale.

Je me demande si un grand responsable politique aura un jour le sens des responsabilités assez prononcé pour assumer une vraie politique de redressement concerté,

acceptant ainsi de revenir sur un modèle qui est structurellement et profondément déséquilibré entre ces dépenses qui s'accroissent et ces recettes qui se tarissent.

C'est un message du groupe UDI que je porte, Monsieur le Président, si vous prenez vos responsabilités et que vous vous lancez dans une démarche de réelle concertation et pédagogique quant à la réduction des dépenses, nous y participerons volontiers. Demandons-nous simplement dans quel genre de société peut-on se satisfaire de vivre sciemment sur le dos de nos enfants ? Arrêtons de faire semblant de ne pas voir, arrêtons de faire semblant de ne pas le savoir, et cessons définitivement de vouloir répondre à nos envies du moment avec l'argent de ceux qui ne sont pas encore en âge de voter.

Pour ce qui concerne notre nouvelle Région, malheureusement Monsieur le Président, l'audit-flash que vous avez demandé nous montre encore une fois qu'en multipliant les façons de faire payer plus tard (emprunts, impayés, crédit-bail, et toute forme de procrastination budgétaire), l'exécutif de l'ancienne Poitou-Charentes a mis ses habitants dans une situation insupportable, qui, disons-le sereinement, tous les habitants de la nouvelle Région vont devoir maintenant solidairement supporter. Dans ce cadre-là, notre Assemblée est tout à fait légitime à demander des comptes à ceux - et là j'emploierais le conditionnel pour ne pas avoir de problème - qui seraient responsables de cette faillite. Et ainsi, nous pourrions nous tourner vers la personne qui a conduit à la destinée des picto-charentais, près de 10 ans, et qui a mis en place la politique qui aurait amené à ce résultat, suivez mon regard.

Parce que nous sommes dans une Assemblée, lieu de débats démocratiques, nous pourrions nous poser toute une série de questions de politiques de fond quant à l'éthique et la responsabilité politique, auxquelles, rassurez-vous Monsieur le Président, je ne vous demande pas de réponse. Nous pourrions ainsi nous demander si la mission, si la responsabilité du dirigeant, n'est pas avant tout de voir plus loin que sa prochaine élection et si le mandat que les électeurs lui donnent n'est pas celui de préparer l'avenir, le futur de nos enfants. Nous pourrions nous demander s'il est responsable de se servir des moyens d'une collectivité afin de se payer un laboratoire d'idées dispendieuses dans le seul but de servir son image. Nous pourrions aussi nous interroger, si dans le cas où le chef d'un exécutif dirige la collectivité dont il a la charge, vers la banqueroute, s'il est responsable ou non de cet échec, et qu'ainsi, si le politique échappe ou non à la règle logique dans toutes les autres formes d'organisation, ou quand on a échoué aussi lourdement, on se fait débarquer. On pourrait aussi se questionner sur le message envoyé à la population si l'on ne disqualifiait pas des plus hautes fonctions gouvernementales ceux qui n'ont pas su diriger une collectivité de manière responsable, pour être plus précis, on pourrait se demander si le Ministère au combien important du développement durable, peut être dirigé par quelqu'un

qui n'aurait comme bilan final que le développement durable de la dette. Pour être clair, je pose la question...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Je ne pense pas que cela concerne notre Assemblée...

**M. SEBTON.** - ...Ségolène ROYAL doit-elle décemment demeurer Ministre d'Etat ?

**M. LE PRESIDENT.** - Essayons de ne pas se faire plaisir, cela ne sert strictement à rien, vous êtes jeune. Si j'ai un conseil à vous donner, essayez de plonger dans les transferts de technologies qu'il y a à SupOptique pour voir comment on peut créer des entreprises, ce serait utile. Et vous verrez quel bien cela fait quand vous vous appuyez sur le développement de la recherche et que vous avez derrière vous des centaines et des centaines d'entreprises que vous avez permis de créer, parce que si à votre âge, vous restez dans des débats politiques, quelle que soit leur valeur, ou politiciens, cela ne vous fait ni avancer, et cela ne fait pas avancer non plus cette Assemblée.

Par ailleurs, vous êtes en contradiction avec ce qui a été dit par vos collègues du Centre avant, qui me reprochaient de ne pas assez dépenser, mais je vous en remercie.

**M. PAGES.** - Monsieur le Président, chers collègues et amis, il semblerait que le nombre d'interventions et le temps qui lui est consacré soit inversement proportionnel aux effectifs du groupe, donc pour ma part, je vais être un peu plus laconique.

Dire que ce DOB est exceptionnel devient banal puisque tout le monde l'a dit, mais il est effectif qu'avec ce nouveau périmètre et avec les soucis rencontrés avec les vicissitudes picto-charentaises, on est en train de réparer un bateau alors que l'on est en pleine mer. Ce document essaye de cibler sur l'essentiel, et l'essentiel ne doit pas faire oublier que l'on peut être optimiste. Nous, les Ecologistes, nous sommes finalement optimistes, nous voyons que le désendettement est de 4 années, nous constatons également que somme toute il y a, en Poitou-Charentes, des trains qui sont neufs, donc c'est un sujet de satisfaction, et enfin, on rappelle aussi que nous autres Ecologistes avons été les seuls à demander l'application de ce qui est devenu la TICPE maintenant, et malheureusement nous n'avons pas été entendus à cette époque-là.

Ce document nous appelle vers l'essentiel, l'essentiel étant considéré comme étant la dimension économique des missions régionales. Mais pour nous écologistes, l'essentiel c'est surtout de se placer dans une vision globale de l'écosystème régional. Nous avons été ravis de voir apparaître dans ce document une certaine prise en compte systémique de l'activité du Conseil Régional, dans le chapitre d'investissement où l'on évoque un écosystème, vertueux de surcroît, sur la recherche et l'innovation, la formation et l'accompagnement des entreprises. Nous proposons que dans les prochains BP, on aille encore plus à l'essentiel, et que l'on étende les vertus de cette conception systémique au développement humain sur

notre territoire, ou pour reprendre les précieuses observations du CESER - que ceux qui n'ont pas eu le temps de lire devraient lire - s'intéresser au climat et à la biodiversité, tout domaine où la Région est désormais chef de file.

Le groupe Ecologistes souhaite aussi rappeler l'accord de la COP 21 et la nécessité d'adapter nos modes de vie au réchauffement climatique. Aucune construction durable de l'avenir et du développement humain ne peut se faire sans une vision centrale de la transition écologique.

Je tiens à saluer la future mise en place d'une Agence Régionale de l'Energie, qui est un outil indispensable pour que notre Région soit un modèle de transition énergétique. Laquelle a été évoquée, quand on cherche bien, furtivement, à la page 42. Il est noté qu'il y a une transition énergétique qui est ambitieuse, j'espère que son ambition est à la mesure du laconisme dans le document.

Dans le même temps, la mise en place d'un travail scientifique sur la biodiversité, dans la lignée du rapport LE TREUT, pourra nous donner des pistes à explorer dans nos politiques publiques. Mais dans le domaine purement économique, l'innovation n'est pas seulement technologique, elle peut être aussi sociétale, et notre groupe sera vigilant au travail de fond à mener sur le revenu de base. On a évoqué déjà à plusieurs reprises les crises aviaires et les crises des pesticides qui ont profondément marqué l'actualité du monde agricole : revenus en baisse, modèle à bout de souffle. Notre Région, qui représente la première Région agricole française doit bien amorcer le changement, et il va falloir combiner l'excellence locale de nos produits du terroir avec le respect d'une agriculture durable, avec le développement des circuits courts.

Enfin, sur l'aménagement de notre Région, le groupe Ecologistes rappelle son attachement à la lutte pour l'égalité des territoires et participera, avec enthousiasme, à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADET), et nous ne devons pas oublier les zones rurales, au profit des grandes agglomérations, notamment dans le domaine des transports. Notre crédo n'a jamais changé, nous sommes les farouches défenseurs des trains du quotidien, qui sont pour nous décisifs pour la réussite de la transition énergétique de nos territoires.

Monsieur le Président et chers collègues, vous pouvez compter sur les Ecologistes pour revenir sur l'essentiel. L'essentiel, c'est la transition écologique. Lors du BP 2016, nous vous le rappellerons.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, qu'il est écrit dans ce document qu'il faut privilégier l'investissement productif et responsable. Oui, nous sommes d'accord, c'est pourquoi nous pensons qu'il faut aller vers plus d'écologie, parce que cela va créer des

emplois de proximité dans les productions locales, et endosser pleinement notre responsabilité envers la planète et les générations futures.

**M. CORREIA.** - Monsieur le Président, très brièvement, j'aimerais faire un retour sur les Nuits romanes et dire que comme notre collègue Benoit BITEAU, nous sommes tous meurtris quand un événement culturel peut disparaître sur un territoire, mais rappeler quelques chiffres. Les Nuits romanes représentent 16 % du budget global de la culture sur le site de Poitiers, qui tourne autour de 21.8 M€. Or, la sous-budgétisation du chapitre culture sur ce site est de 5 M€, soit plus de 20 %. C'est la raison pour laquelle, en solidarité avec le Président, nous sommes quelques uns à lui avoir proposé cette mesure, pour préserver un accompagnement durable des équipes artistiques picto-charentaises, des lieux (théâtres, scènes conventionnées labellisées), des festivals, auxquels notre nouvelle Région va consacrer, dès le budget 2016, plus de 70 M€ cette année, et cette décision nous permettra de maintenir le soutien à d'autres festivals, soit plus de 150 festivals soutenus en ex-Poitou-Charentes.

Et j'en profite pour remercier le Président parce que nous avons aussi obtenu la sanctuarisation du budget culture, avec le développement économique, l'agriculture, la formation, et c'est très important pour notre territoire. Donc sachez, Monsieur le Président, et vous tous chers collègues, que nos 2 Commissions, le GIA culture et la Commission culturelle, seront au travail pour après faire d'autres propositions dans cette ligne-là. C'est une décision très difficile, mais courageuse, et je suis en totale solidarité avec le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On convient bien que vous réunissez la Commission et que l'on balaye la totalité, parce que je pense que ce type d'intervention que vous venez de formuler auprès de l'Assemblée, il est important que tous les collègues Conseillères ou Conseillers Régionaux l'ait bien, et que la décision mûre aussi. Je sens qu'il y a une vraie inquiétude à cet égard.

**M. BOUDIE.** - Beaucoup de choses ont été dites, d'abord par vous bien sûr, mais je voudrais dire à notre collègue Aurélien SEBTON que s'il continue comme cela, il va finir par recevoir un mail. Donc attention à vos propos mon cher collègue.

Quelques mots simplement, puisque beaucoup de choses ont été dites. D'abord je ne peux pas laisser dire Virginie CALMELS, comme elle l'a fait tout à l'heure, que la Commission des finances... Je parle en tant que vice-Président puisque le Président de la Commission des finances est parti pour le débat des OB, ce qui est quand même paradoxal. La Commission des finances n'a jamais décidé de ne pas débattre des OB si elle n'avait pas de supplément d'information. La Commission des finances, lundi - Jean DIONIS DU SEJOUR en est témoin, je pense Joan TARIS aussi - a décidé que nous souhaitons, sur

vosre proposition d'ailleurs, des compléments d'information sur la dette structurée, sur le volume d'AP/AE, en particulier sur les garanties d'emprunts, en complément de la saisine de la CRC, pour peu que nous n'empiétons pas sur le travail des Juges de comptes. Et à aucun moment il n'a été dit que nous ne pouvions pas débattre des OB, et je rappelle d'ailleurs que la Commission des finances parvient à travailler dans un esprit de consensus.

Je voudrais revenir sur les propos qui ont été tout à l'heure, ceux de Jean DIONIS DU SEJOUR, sur la qualité de l'information, sur le niveau d'information des OB, puisque notre collègue a laissé supposer que nous ne respectons pas la loi, et la loi NOTRe en particulier. Et Madame MARENDAT elle-même a laissé supposer que ce débat sur les OB ne respecterait pas la loi, elle parlait de légalité, un « problème légal » vous avez dit. Je voudrais juste vous rappeler que nous respectons le cadre tel qu'il est normé, que nous avons cette particularité cette année de devoir débattre des OB sur la base d'un décret qui précise le contenu, la structure, l'architecture des OB, qui est encore en analyse au Conseil d'Etat, mais que toutes les Régions se sont entendues pour respecter dès à présent ce décret, qui est examiné pour autant en Conseil d'Etat. Nous respectons donc parfaitement la légalité, les standards, les normes des OB.

Joan tu reproches - je ne peux pas m'empêcher de le reprendre - à l'ancienne Région Aquitaine d'avoir atteint, d'avoir supporté son épargne nette, son épargne brute d'ailleurs aussi, avec Isabelle BOUDINEAU, avec vous Monsieur le Président, à 30 %. Mais c'est extraordinaire comme remarque, vous l'avez dit Monsieur le Président, parce que ce sont les marges de manœuvre pour l'avenir, et même pour le présent, c'est-à-dire la capacité à faire face aux dépenses, à faire face aux investissements, à faire face aussi au décalage de paiements de l'ex-Région Poitou-Charentes.

Pour le reste, j'en terminerai en disant simplement d'abord l'OB cette année, pour 2016, c'est dans un contexte très particulier, très complexe. C'est une période de transition et les OB, ce n'est pas le débat sur le budget, ligne par ligne. Nous devons discuter, et nous l'avons fait aujourd'hui, sur les grands principes, sur les voies qui vont s'ouvrir dans la discussion du budget, qui lui-même viendra immédiatement après notre discussion sur les OB dans les différentes Commissions, dans les semaines à venir. Et les grands principes y sont fixés, à la fois un recentrage sur les compétences de la Région, le développement économique, la formation professionnelle, l'enseignement à travers bien sûr les lycées, et je pourrais continuer, et dans le même temps, des indicateurs financiers qu'il nous faut maintenir à un haut niveau, malgré la situation et malgré la dégradation forte dans l'ex-Poitou-Charentes. C'est un taux d'investissement porté à 35 % sur la période 2017/2021, c'est une épargne brute à 20 %, c'est un niveau de dépenses qui tient compte des décalages de paiements de l'ex-Région Poitou-Charentes, d'où les 3 % que vous avez évoqués tout à

l'heure, et c'est en même temps une capacité de désendettement qui devra être totalement maîtrisée. Et je voudrais dire à Jean DIONIS DU SEJOUR que quand il laisse supposer que nous irions vers une dérive des dépenses, regardons quand même à qui ou qui nous présente ces OB. Je l'ai dit en Commission des finances : c'est le Président de l'exécutif, et le Président de l'exécutif dans sa gestion de la Région Aquitaine, a permis une baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre d'1.2 %. C'est cela la capacité de bonne gestion telle que nous l'avons prouvé par le passé. C'est bien le chiffre Jean DIONIS DU SEJOUR, les dépenses de fonctionnement ont baissé, sur la période 2013/2015, en Région Aquitaine, d'1.2 %.

Et en ce qui concerne la TICPE, j'attire l'attention de nos collègues sur une donnée qui est juridique : le Conseil Constitutionnel n'acceptera pas que nous ayons une divergence des taux dans la durée. Nous devons avoir une harmonisation. Le Conseil Constitutionnel ne pourra pas accepter qu'il y ait des taux de TICPE, d'une ex-Région à l'autre, au sein d'un même ensemble institutionnel, divergents. Et donc nous devons aller vers l'harmonisation et dans le même temps, nous savons parfaitement que si la Région Poitou-Charentes avait utilisé la part majorée, sa situation budgétaire n'aurait pas été tout à fait la même au 31 décembre 2015. Il y a un levier de recettes, la Région nouvelle ne peut absolument pas faire l'impasse de cette possibilité, et nous aurons l'occasion de discuter lors du BP, de son niveau proposé.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques éléments que je voulais apporter très rapidement. Il me semble quand même qu'en sortant de ce débat sur les OB, nous connaissons, Monsieur le Président, vos objectifs.

**M. LE PRESIDENT.** - Je crois que nous avons longuement débattu sur ce dossier.

Je vous invite à bien méditer dans la période d'incertitude dans laquelle nous sommes, il faut que nous ayons le budget le plus rigoureux. Dans l'orientation que souhaitent les pouvoirs publics parlementaires, sur une spécialisation des compétences, il faut que nous soyons recentrés sur nos compétences. Et nos compétences sont celles qui sont déterminées par la loi. Dans la période où nous devons impérativement faire de l'emploi la priorité, et notamment l'emploi d'avenir, nous devons continuer à investir dans nos Universités, dans nos Centres de formation, dans nos lycées, dans nos structures de transfert de technologies, et auprès de nos entreprises, ainsi qu'avec le super dossier de l'usine du futur. C'est le meilleur service que l'on ait à rendre à nos territoires et à l'aménagement du territoire.

L'Assemblée donne acte de ce rapport. Nous noterons que c'était en l'absence du groupe Les Républicains et du groupe Front National. On peut donc leur dire d'entrer pour passer à la suite.

**N° 2**

sur les : « Orientations budgétaires 2016 »

**L'Assemblée Donne Acte**

*[en l'absence des groupes Les Républicains-CPNT et Front National]*

**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES**

**M. LE PRESIDENT.** – Sur l'aménagement numérique du territoire, qui est pour nous une priorité, nous avons une question supplémentaire de Madame CALMELS qui souhaite dissocier les 3 dossiers, les Rapporteurs me disant que ce n'est pas souhaitable. On ne peut pas développer les usages sans qu'il y ait les tuyaux, ou l'inverse.

**M. VANDENBROUCKE.** - Mes chers collègues, la délibération que je vais vous présenter avec mes collègues, Mathieu HAZOUARD et Françoise JEANSON, concerne un dossier technique, mais je vais m'efforcer de parler plus politique et politique d'aménagement que technicité.

Mes chers collègues, nous en faisons l'expérience, je crois, au quotidien : il n'y a pas une rencontre avec la population, il n'y a pas une rencontre avec les élus sans que nous soyons interpellés sur le haut et sur le très haut débit. Là où les populations acceptaient une attente longue pour être raccordées aux divers réseaux, aujourd'hui c'est évidemment l'impatience qui domine, les populations ne peuvent plus attendre le raccordement au réseau du numérique. Les autoroutes, les LGV, là où elles existent, assurent la mobilité et l'accessibilité des personnes, l'accessibilité des territoires. Le numérique assure la mobilité rapide des idées et l'accessibilité immédiate à l'information. L'enjeu est bien celui de l'égalité des territoires, au-delà des infrastructures en matière de formation, de développement économique, d'attractivité, d'accès aux services, les services d'aujourd'hui comme ceux de demain. On est bien là au cœur des missions d'une Région.

L'intervention régionale, telle qu'elle vous est proposée, sélectionne 3 types d'actions : l'investissement, les tuyaux, le très haut débit, mais aussi une offre de service répondant aux besoins de la population, les tiers-lieux, espaces de travail partagé et l'appropriation des outils avec la e-santé. Mathieu HAZOUARD évoquera les tiers-lieux, Françoise JEANSON la e-santé, et nous répondrons chacun éventuellement aux questions qui pourraient être posées.

Concernant les infrastructures, la Région propose d'harmoniser et d'amplifier, en les portant à l'échelle du territoire élargi, les effets bénéfiques d'une structuration publique mutualisée pour le très haut débit. Le constat d'abord, c'est que moins de 9 % du territoire et de 38 % de la population sont concernés par l'action privée de déploiement des réseaux fibre optique à l'abonné alors que les objectifs nationaux sont beaucoup plus ambitieux. Nous sommes loin aujourd'hui des objectifs. L'autre constat est que l'intervention privée se

concentre sur les zones urbaines rentables, en dehors de toute logique plus large d'aménagement de l'ensemble d'un territoire. Face à ce constat, l'intervention publique d'une envergure inégalée est indispensable.

L'objectif est vital pour les territoires, il s'agit d'éviter l'aggravation de la fracture numérique en créant des infrastructures. Les idées fortes pour y arriver sont bien de regarder ce qui existe ici ou là, de tirer parti des expériences des territoires en matière d'organisation, quand ces expériences ont fait leurs preuves. Il s'agit de réunir l'ensemble de tous les niveaux d'acteurs publics concernés, il s'agit aussi de se positionner dans un rôle d'investisseur-aménageur, je crois que c'est là aussi quelque chose d'important. Puis rappeler quand même que tout cela se situe dans un contexte qui est un contexte que vous connaissez, que l'on vient de rappeler, contexte de raréfaction des ressources financières publiques.

Notre action publique doit être globale, avec des infrastructures, avec des services et surtout avec des usages. Elle doit être harmonisée, ce qui permet d'appliquer les mêmes règles de soutien financier sur tout le territoire de l'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et pas forcément de la même manière. Cette action publique doit être sélective, en tirant profit d'une expérience avec des territoires et d'une écoute de leurs besoins, qui ne sont pas les mêmes sur l'ensemble des territoires de la grande Région.

Cette action publique doit être incitative en tenant compte des situations particulières, notamment de la notion de ruralité, il s'agit dans ce cas-là de bonifier les actions collectives. Cette action publique doit être l'action d'investisseur qui met en place des conditions d'un développement durable du territoire.

L'ambition du projet, le Président l'a rappelé tout à l'heure, est une ambition forte. La Région, avec ses partenaires publics, se donne un objectif : construire 600 000 prises de fibre optique à l'abonné, et améliorer les débits pour 120 000 lignes internet par le cuivre, ceci à l'horizon 2020. Une ambition importante, je viens de rappeler les chiffres, mais j'ajouterais les masses financières à mobiliser en millions d'euros : pour la Région, ce sera 229 M€ sur une opération totale, tous financeurs confondus, d'1.218 milliard d'euros. Ce projet est un projet ambitieux, volontariste, avec une prédominance donnée à la fibre, mais sans pour autant exclure, quand cela serait réutilisable, les montées en débit sur le cuivre.

Cette action publique serait structurée sur 2 niveaux. Au niveau local, l'appui sur les syndicats mixtes départementaux ou pluri-départementaux, à l'exemple de ce qui existe en Limousin, un syndicat qui s'appelle Dorsal et que beaucoup connaissent. Ces syndicats mettent en œuvre la stratégie locale (un schéma directeur) en cohérence avec la stratégie de la Région et dans le cadre d'une gouvernance qui est partagée entre les Conseils

Départementaux, le Conseil Régional, les EPCI. C'est également à ce niveau-là que se construisent les réseaux, c'est à ce niveau-là que se perçoivent des subventions de l'Etat et de l'Europe, et c'est à ce niveau-là que se pratique le tour de table des financements locaux. Il s'agit de mutualiser les ressources locales, les moyens financiers, les moyens techniques. Il s'agit de permettre de phaser le projet en réponse aux besoins des territoires et de moduler le rythme en fonction des capacités budgétaires et des recettes de commercialisation.

Au niveau régional, vous avez, dans les documents qui vous ont été donnés, une société publique locale, qui a pour actionnaire les syndicats mixtes numériques, qui exploite et commercialise les réseaux FTTH des actionnaires confiés en affermage, qui s'appuie sur un prestataire opérateur d'opérateurs, qui perçoit des recettes de commercialisation et qui les reverse sous forme de redevance d'affermage à ses actionnaires, qui est contrôlée, qui est évolutive également dans ses missions, son actionnariat public et ses contrats.

Aujourd'hui, 4 syndicats mixtes ouverts créés sont opérationnels, auxquels la Région adhère sur 6 Départements :

- Dorsal, sur la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne,
- Périgord Numérique,
- SYDEC 40,
- Lot-et-Garonne Numérique,
- Associé Gironde Numérique, donc un membre associé

Une réflexion est avancée sur la Charente et les Deux-Sèvres.

La SPL Aquitaine a été créée le 20 mars 2015, avec des primo-actionnaires, avec un objectif également : désigner son prestataire opérateur d'opérateurs avant le début des travaux FTTH courant juin 2016.

Les apports de la Région dans cette structuration sont :

- Le soutien à l'investissement, aux côtés des Départements et autres acteurs publics infra-Départementaux,
- La participation statutaire au fonctionnement des syndicats mixtes, auxquels la Région choisit d'adhérer pour assurer l'harmonisation de l'action publique locale. Sa contribution doit refléter le pouvoir de décision de la Région au sein de l'organisation,
- Le soutien aux partenaires publics pour les rapports en capital à la Société Publique Locale.

Quels sont nos principes d'intervention et comment les justifier à la hauteur de nos ambitions ?

D'abord, la Région accompagne tous les projets FTTH. Les composantes optiques des projets de montée en débit filaire ou hertzien réutilisables par des réseaux FTTH sont également accompagnées. Vous avez le détail et l'explication dans le document qui vous a été donné. La Région favorise les territoires dont les taux de ruralité et de dispersion de l'habitat sont élevés (traitement différencié des territoires). La Région favorise les organisations mutualisées de l'action publique pour l'investissement et pour l'exploitation technique et commerciale des réseaux. La Région favorise une politique d'investisseurs publics percevant des recettes d'exploitation grâce à la SPL, initialisée en Aquitaine.

Le principe de soutien à l'investissement vise à couvrir un tiers du coût public local pour les territoires rejoignant la dynamique régionale mutualisée. L'assiette de calcul est le coût public local à assumer, c'est-à-dire le coût total diminué de l'aide de l'Etat, de l'Europe, de l'intervention privée éventuelle. C'est le soutien à la construction, c'est une prime pour les territoires qui participent à l'action mutualisée de la SPL Aquitaine.

En résumé, quels sont les avantages des projets bénéficiant de l'accompagnement régional ?

C'est bien l'action mutualisée à 2 niveaux privilégiée par la Région qui a de vrais avantages pour les partenaires publics. Les coûts d'exploitation sont optimisés, les recettes sont améliorées, des recettes pour les partenaires publics, un partage des frais de fonctionnement aussi au sein des organisations mutualisées locales. C'est la maîtrise de leurs politiques publiques, c'est un engagement financier progressif, contrôlé.

Voilà dans ses très grandes lignes - mais le document et ses annexes que vous avez insisté bien et donnent les détails de cette action-là - ce plan qui vous est proposé. Retenez les chiffres : 600 000 prises, 125 000 montées en débit, 229 M€ sur un budget total d'un peu plus d'1.2 milliard d'euros, ce qui est un effort tout à fait considérable.

Je vais laisser la parole à Mathieu HAZOUARD pour nous parler du 2<sup>ème</sup> volet. J'évoquais bien un dossier en 3 volets totalement indissociables. Le 2<sup>ème</sup> volet : les tiers-lieux.

**M. HAZOUARD.** - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Pour prolonger ce que Gérard VANDENBROUCKE vient de signaler et pour répondre à la demande de Madame CALMELS, il n'est non seulement pas opportun pour nous de diviser cette délibération en 3 volets, mais il est opportun de laisser en l'état parce que cela porte et cela pose la stratégie numérique du Conseil Régional parce que nous sommes

convaincus que le haut débit ne se résume pas au déploiement du haut débit, mais il est aussi indispensable pour nous tous de penser à la fois à l'appropriation des outils et au développement d'un certain nombre de services et d'usages numériques sur le territoire. C'est la raison pour laquelle je vais vous parler maintenant de notre dispositif de soutien aux tiers-lieux et que, dans quelques minutes, Françoise JEANSON évoquera le dispositif de soutien au développement de projets de e-santé.

Gérard l'a évoqué dans son introduction, vous le maîtriser, vous le savez, vous le voyez comme nous tous, le numérique est aujourd'hui omniprésent et nous devons faire en sorte que la Région prenne la tête de la révolution numérique dans bien des domaines. Mais si nous savons que cette révolution est enthousiasmante quand on a les codes, financiers, technologiques, on sait aussi que pour un certain nombre d'acteurs, elle est source d'inquiétudes et elle peut entraîner un certain nombre de clivages à la fois générationnels, ou des fractures territoriales. C'est la raison pour laquelle nous soutenons, et nous allons soutenir, de façon plus massive la création de tiers-lieux sur le territoire.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ? Cela a une forme multiple, cela peut être un espace de travail partagé, un lieu où un certain nombre d'utilisateurs louent un bureau pour une durée donnée. Cela peut être un laboratoire, un atelier de fabrication qui permet de regrouper dans un même espace, selon des modèles de co-construction innovants, un certain nombre d'acteurs autour de projets, puis - c'est également un élément important - cela peut être un espace de médiation numérique qui vise à accompagner un certain nombre de publics variés vers l'autonomie dans les usages quotidiens de plus en plus compliqués de techniques, services et médias numériques.

En conclusion, c'est un environnement créatif qui est souvent propice à la production, à la réflexion, à l'échange, voire à la convivialité. En termes de bilan, nous avons aujourd'hui 150 tiers-lieux qui sont ouverts dans le périmètre de notre nouvelle Région, plus de la moitié ont été accompagnés par les 3 ex-Régions. Puisque Gérard a évoqué les objectifs en matière de développement de la fibre et de la montée haut débit, nos objectifs, que nous posons aujourd'hui, sont de permettre à la fois à chaque habitant de disposer d'un tiers-lieu à moins de 20 minutes de chez lui en moyenne et de permettre, avec nos partenaires publics et privés, d'accompagner plus de 300 tiers-lieux sur le territoire d'ici 2020.

Merci.

**Mme JEANSON.** - Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous parler un peu de santé, et pas seulement de e-santé.

Vous le savez, aujourd'hui, les habitants de notre grande Région sont confrontés à des problématiques de santé qui sont dominées par la question du vieillissement et des maladies

chroniques, qui sont toutes des problématiques qui demandent des prises en charge tout à fait différentes de ce qu'elles étaient hier, avec en particulier des prises en charge pluridisciplinaires où médecins, infirmières, kinésithérapeutes travaillent main dans la main. Des prises en charge qui sont continues, qui sont prolongées, des prises en charge qui sont de proximité (à la maison), de moins en moins on va à l'hôpital, de plus en plus on est soigné chez soi. Ce sont des prises en charge aussi de plus en plus techniques, avec la médecine personnalisée, les médicaments qui arrivent dans ces pathologies. Ce sont des médicaments qui sont de moins en moins connus des professionnels et qui nécessitent de plus en plus de liens entre les professionnels du domicile et les spécialistes.

Parallèlement, on assiste à une déprise médicale, infirmières et kinésithérapeutes, des territoires et à une vraie carence des professionnels de santé. Donc on a deux défis auxquels il faut que l'on réponde : celui de la prise en charge multiple et coordonnée des patients, et celui de la présence des professionnels de santé sur le terrain. Ces professionnels de santé, s'ils ne s'installent plus dans les zones en déprise, on sait pourquoi en grande partie. On sait qu'ils en ont assez de l'isolement, ils en ont assez d'être tout seuls toute la journée devant leurs patients sans avoir personne à qui parler, personne avec qui partager des situations difficiles. Ils en ont assez de ne pas pouvoir partir se former, c'est difficile pour eux de prendre des vacances, bref, tout cela c'est compliqué.

La e-santé, ce n'est pas la solution miracle mais c'est un outil qui est essentiel tant dans le maillage territorial des Maisons de santé, que pour l'accès aux soins des différentes personnes qui en ont besoin.

A quoi servent ces outils de e-santé ? Ils vont servir à fluidifier le parcours de soins et à améliorer la prise en charge des personnes chez elles, quand les professionnels de santé peuvent communiquer entre eux des informations. D'ailleurs, le précédent AMI santé a permis de développer un outil qui s'appelle PACO, qui est un outil exceptionnel qui permet aux professionnels de santé de s'envoyer des informations sur un patient. L'infirmière qui passe voir une vieille dame le matin et qui peut dire au médecin : « elle ne va pas bien, sa plaie n'est pas en état, il faut que vous passiez la prendre. »

Ce sont des outils qui permettent au patient lui-même de transmettre facilement des informations à son spécialiste. Ce sont par exemple les outils qui permettent de transmettre directement au service de cardiologie du CHU à Bordeaux les informations qui viennent des pacemakers que portent des gens à l'autre bout de la région. C'est comme cela que l'on prévient des infarctus et comme cela que l'on peut mettre en place des solutions et des traitements de façon adéquate et préventive.

C'est aussi ce qui permet à un médecin généraliste, qui est situé dans une zone rurale, isolée, de demander une expertise à un spécialiste. Mais ce n'est pas un coup de fil, c'est un généraliste, dans son Cabinet, avec un patient, qui se met en contact par vidéoconférence avec un spécialiste, qui lui donne les éléments, qui partage avec lui tout ce qu'il sait sur le patient de façon à pouvoir poser un diagnostic et un traitement le plus efficace possible. Je le dis parce qu'il y a eu un amendement déposé sur cet AMI : la téléconsultation n'est pas une personne chez elle au bout du fil avec le médecin, pas du tout. C'est un médecin ou une infirmière, avec le patient, qui discute par vidéo interposée avec un spécialiste ou un autre médecin. Ce n'est pas du tout abandonner le patient tout seul dans son coin. La e-santé est des outils de partage des dossiers du patient, avec son accord, de façon sécurisée, entre professionnels, donc cela permet la continuité des soins, cela permet à des médecins ou à des infirmières qui sont dans des situations compliquées, avec beaucoup de travail, de prendre un jour de vacances parce qu'ils peuvent confier leurs patients aux autres professionnels de santé qui travaillent dans les mêmes Maisons de santé.

Enfin, c'est un outil de formation. De plus en plus, on va certainement aller vers du e-learning et cela permet toujours à des professionnels de santé de pouvoir se former sans avoir, après 10 heures de travail, à rejoindre la ville la plus proche, qui est à 60 kilomètres, pour un EPU qui ne sera pas toujours passionnant et pour lequel il sera fatigué. Cela permet aussi d'améliorer la compréhension de la maladie, cela permet de faire de la recherche sur le terrain, en proximité. Cela permet de relier les CHU, les médecins, les Maisons de santé pluridisciplinaires, les pôles de santé.

Voilà pourquoi la e-santé est quelque chose de très important dans la médecine de demain et pour les patients qui sont aujourd'hui et demain dans ces territoires.

Dernier argument, on sait que notre Région est une Région extrêmement dynamique, il y a un écosystème très favorable à l'éclosion de solutions de e-santé, et ce depuis de nombreuses années. On est reconnu en France comme la Région leader dans ce domaine, donc je pense que nous avons à la fois à répondre aux besoins des patients, à la fois à soutenir les professionnels de santé qui sont sur les territoires, et à la fois à favoriser la croissance de cette industrie du futur.

Dans cet AMI santé, nous proposons que les projets qui nous sont amenés nous soient apportés par des professionnels de santé, par des Maisons de santé, par des collectifs, qu'ils nous soient aussi apportés par des associations de patients, et qui s'appuient sur la coordination des soins, l'accompagnement des usagers et les modifications des pratiques.

Pour finir, je pense qu'il est extrêmement important d'être très attaché à l'évaluation des projets qui nous seront apportés. L'évaluation des processus de mise en place, mais également l'évaluation de leur impact réel sur les patients, sur les pratiques, de leur rapport coûts/bénéfices, de leur acceptabilité, et d'être dans une démarche d'amélioration continue de la e-santé au service des patients parce que c'est comme cela que l'on trouvera les solutions de demain.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci à tous les trois.

**Mme NADAU.** - Une simple remarque pour démarrer cette intervention. Trois interventions ont été faites pour présenter cette délibération, cela montre que notre demande de dégroupement des points 1 d'une part, et des points 2 et 3 d'autre part, avait de la cohérence. Donc je suppose que vous maintenez, Président, votre position ?

**M. LE PRESIDENT.** - C'est ce que demandent les Rapporteurs. Maintenant, si le groupe Les Républicains a envie de dire que sur une partie du rapport il est contre, ce sera noté au procès-verbal, donc ce sera la même chose.

**Mme NADAU.** - Merci.

En juin 2013, l'exécutif de la Région Aquitaine nous proposait le principe d'une intervention de la Région en matière de développement du très haut débit. A cette époque, vous prévoyiez une enveloppe de 144 M€ sur 10 ans. Nous aurions pu espérer un bilan de ce que nous avons appelé, en 2013, « une délibération d'intention ». Mais en réalité, sur ces 144 M€, seuls 107 M€ ont véritablement été engagés dans les projets du fonds national pour la société numérique.

La nécessité d'aménager un véritable réseau numérique pour offrir la possibilité à nos entreprises, à nos collectivités, à nos étudiants et nos concitoyens d'entrer enfin dans le XXIème siècle est une exigence impérative que nous avons défendue avec constance tout au long de la campagne. Ce qui est évident, c'est que nous accusons un lourd retard dans l'accès-même seulement au haut débit. La plupart des zones rurales de notre Région reste hors d'atteinte au raccordement, et chacun de nous sait parfaitement combien cela pénalise l'activité économique.

Comment une entreprise, un artisan ou un commerçant peut-il véritablement décider de s'installer hors de toute zone reliée à internet ? Comment même, pour des particuliers, rester en contact avec le monde extérieur, faire ses démarches, rechercher un emploi, accéder au service public, hors de toute zone connectée ? Il s'agit, pour notre collectivité,

d'une véritable mission de service public destinée à rééquilibrer les territoires. C'est un facteur majeur d'attractivité.

Vous proposez de construire 600 000 prises de fibre optique à l'abonné et l'amélioration des débits pour 120 000 lignes internet par le cuivre à l'horizon 2020, tout en relevant le caractère aléatoire et imprécis du terme « amélioration ». Vous prévoyez ainsi de mobiliser 229 M€ sur 5 ans. Votre projet est donc largement sous-budgétisé par rapport aux objectifs qu'il avance, et vous manquez singulièrement d'ambition dans la réalisation. Vous évoquez en effet un montant total d'investissement de l'ordre d'1.2 milliard d'euros. Ce sont 140 M€ de moins par rapport aux précédents objectifs de financement, qui s'élevaient à 1.34 milliard d'euros. Permettez-moi, chers collègues, de souligner combien il est regrettable que notre nouveau projet d'aménagement numérique des territoires ait moins d'envergure que l'ancien alors que les besoins vont croissant et qu'il y a urgence.

Nous avons par ailleurs estimé, pendant la campagne, que la couverture de l'ensemble de la région, a minima en haut débit et en très haut débit pour 75 % des foyers, devrait coûter 1.75 milliard d'euros. Il manque dès lors encore 550 M€ (coût total d'investissement) pour que vous puissiez prétendre réaliser votre objectif.

La question est simple et la réponse marquera, ou pas, la volonté de faire : est-il tout simplement possible de réaliser la couverture en haut et très haut débit de nos territoires avec ce que vous nous proposez ? Vous vous en donnerez les moyens en faisant des choix prioritaires dans les grandes dépenses régionales. C'est finalement, au-delà des aspects très techniques, tout l'intérêt et l'enjeu de cette délibération.

Par ailleurs, le document qui nous est proposé me semble-t-il restrictif sur les moyens à mettre en œuvre pour proposer du haut débit et, d'autre part, le débit mentionné ne précise pas s'il s'agit d'un débit ATM ou d'un débit IP. Les différences entre les deux types de mesure de débit peuvent être conséquentes et peuvent influencer de manière non négligeable sur le coût du déploiement. Il est important de savoir que ces débits sont influencés directement par l'architecture, la structure du réseau, souvent propriété de l'opérateur historique auquel les collectivités et le contribuable ont largement contribué, et bien sûr la qualité de l'installation chez le bénéficiaire. Je me permets de signaler simplement que les architectures et structures des réseaux sont souvent vétustes et fragiles, surtout pour les communes qui connaissent un fort développement, et devront être totalement restructurées pour répondre aux objectifs assignés.

En ce qui concerne le déploiement, personne n'ignore qu'un des coûts principaux d'un tel développement sera lié aux travaux de génie civil, qui fluctuera entre 20 et 60 € le mètre linéaire. Dès aujourd'hui, pour maîtriser ces coûts de déploiement, il faut définir rapidement,

et en accord avec les services d'urbanisme, un règlement commun adapté pour imposer aux communes, aux Départements et tous les EPCI d'intégrer, dans tous les travaux d'aménagement ou de réfection des voiries, les fourreaux et chambres nécessaires au passage des câbles ou des fibres pour faciliter l'arrivée de ce très haut débit.

La gouvernance partagée sur la construction des réseaux pose aussi des questions. La Région souhaite encourager les syndicats mixtes départementaux, mais quelle est la politique dans les deux anciennes Régions ? Des modes d'intervention différents vont cohabiter. Aussi, face au constat que les opérateurs privés refusent d'intervenir sur les territoires non rentables pour eux, le Département de la Gironde vient juste de lancer son plan très haut débit qui doit permettre d'équiper, dans les 10 ans, 410 000 foyers girondins, hors métropole bordelaise et Libourne qui, elles, sont couvertes par les opérateurs privés. Le montant estimé total de l'équipement (de 650M€), et l'objectif, est beaucoup plus large que la mission menée jusqu'ici par Gironde numérique sur le haut débit, destinée surtout aux collectivités et aux entreprises. Dans les Landes par exemple, le Schéma d'Aménagement Numérique date de 2013 et devrait peut-être être actualisé.

L'organisation est bien différente d'un Département à l'autre, donc comment harmoniser ? Comment veiller à la juste répartition des investissements pour éviter les départements à 2 débits et à 2 vitesses ?

Le schéma directeur de l'aménagement numérique au niveau de la grande Région doit être en cohérence avec l'ensemble des projets pour assurer un réseau régional qui s'interconnectera au réseau existant. Il faut prioriser les accès au très haut débit pour les zones de développement économique (zones artisanales, industrielles, commerciales, pépinières, etc.) afin de donner un coup de fouet à l'activité économique : les établissements d'enseignement, les établissements de santé, les collectivités et les particuliers.

Afin de ne pas prendre de risque technique et de risque financier, de ne pas accroître la fracture numérique existante que nous connaissons, je propose que dès aujourd'hui nous retenions une ou plusieurs communes ou communautés de communes dans chaque Département qui serviront de terrains d'expérimentation. C'est une proposition que nous avons déjà faite lors de la plénière de juin 2013.

En ce qui concerne les AMI tiers-lieux et AMI santé, l'évolution de la prise en charge régionale des tiers-lieux en milieu urbain est extrêmement positive et répond à une demande que notre groupe a portée de longue date, et notamment ma collègue Sylvie DURRUTY. Nous saluons d'ailleurs la rétroactivité, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, qui permettra de soutenir de nombreux projets qui s'étaient montés sans le soutien de la Région.

Il nous faut par ailleurs mener une véritable politique de développement économique en parallèle, en favorisant des pépinières d'entreprises type Fab Lab dans les territoires. Il faudra aussi labelliser les zones d'activités très haut débit car le critère du débit est de plus en plus essentiel pour les entreprises qui souhaitent s'implanter. Nous soutenons également le projet AMI e-santé, la restructuration du réseau de santé nécessite la création de ces AMI e-santé, que ce soit pour le suivi des patients et les échanges entre professionnels de soins. Néanmoins, il est important de constater, malheureusement, que bon nombre de nos concitoyens sont de plus en plus loin d'un lieu de soins et donc, par voie de conséquence, ne sont pas égaux en cas d'urgence.

Nous regrettons toutefois que l'AMI 2016/2017, pourtant valable pour les 3 Régions, n'ait pas plus d'envergure que celui de 2014/2015 pour la seule Aquitaine. Vous nous proposez en effet une dizaine de projets territoriaux e-santé jusqu'à fin 2017 alors que la précédente campagne en Aquitaine comptait 10 projets soutenus pour 1 M€. On ne peut donc pas dire que sur ce sujet, pourtant essentiel de l'e-santé, l'exécutif ait profité de la fusion des 3 Régions pour donner plus de moyens à cet objectif essentiel pour l'équilibre des territoires.

Je souhaiterais terminer par le fait qu'il est hautement regrettable que vous ayez mélangé, dans cette délibération, des sujets qui relèvent du numérique. Vos projets d'aménagement numérique des territoires haut débit et très haut débit risquent d'occulter les AMI et, par conséquent, de réduire d'une part la portée de ces AMI sur les porteurs de projets puis, d'autre part, la viabilité des projets de tiers-lieux et d'e-santé au milieu de ce programme fourre-tout.

En conclusion, nous avons demandé le dégroupement, nous nous serions opposés au point 1 et nous aurions soutenu les points 2 et 3.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Juste une observation. Nous coopérons cela avec la plupart des Départements, cela suppose une volonté des Départements, et certains Départements pensent que leur population est suffisamment nombreuse et suffisamment dense pour pouvoir faire le travail tout seul. Ceci dit, l'avantage de notre dispositif est qu'il coopère au niveau départemental, il aura une masse critique de prises telle que l'on pourra négocier avec les opérateurs. Aujourd'hui, tout ce qui a été monté par les collectivités locales en dehors des zones urbaines ou en dehors des zones denses, les opérateurs font strictement ce qu'ils veulent, pour avoir tout tenté. J'ai toutes les expériences du monde, y compris à la CUB. Derrière, la maîtrise du coût de raccordement par les opérateurs, y compris dans la CUB, est parfois d'un niveau discriminant.

Je partage par contre votre sentiment qu'il faut bien que l'on ait les entreprises, la santé, les écoles sur l'ensemble du territoire. Pour le reste, couvrir cela en totalité est essentiel.

Il y a un point qui m'a interpellé parce qu'il concerne le budget et qu'il concerne à la fois ce que nous avons fait précédemment. Je l'évoquais avec Gérard VANDENBROUCKE et je le dis à Françoise JEANSON. Nous allons regarder, pour la décision modificative, une fois que nous aurons avancé dans l'élaboration de ce budget et compte tenu de l'importance de la santé sur les territoires en matière d'aménagement du territoire, si dans l'AMI santé on ne peut pas doubler la mise.

Merci de votre suggestion.

**Mme SAINT-PE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet de délibération que vous nous proposez sur l'aménagement numérique des territoires a particulièrement retenu l'attention de notre groupe Modem et apparentés.

Nous avons toujours été particulièrement attentifs vis-à-vis des actions d'aménagement du territoire qui contribuent, selon nous, à limiter les fractures entre zones urbaines et zones rurales. Il nous faut tous lutter contre la fracture numérique. Oui, nous sommes convaincus que le très haut débit est un vecteur de développement économique, d'aménagement des territoires, de développement social, d'égalité des hommes et des femmes, quels que soient les territoires sur lesquels ils vivent dans notre si grande Région. Aussi, je me réjouis pleinement du dossier dont la Région s'est saisie, Monsieur le Président.

J'évoquerais tout d'abord le dispositif régional de couverture du territoire en très haut débit. Je note, sur ce point, que la Région assurera l'interface entre le niveau national, le niveau européen et le niveau local. C'est une démarche qui a le mérite d'accompagner les territoires sur un sujet complexe, et pour lequel la dimension locale constitue une échelle inadaptée.

Je relève plusieurs points qui méritent d'être mis en évidence. Les concessions de service public sont intégrées dans l'aide régionale à condition que le projet porte majoritairement sur de l'investissement fibre optique à l'abonné. J'approuve, au nom de notre groupe, cette disposition. D'ailleurs, nous prenons acte de la différenciation du niveau d'intervention selon le taux de ruralité et de dispersion de l'habitat, ce qui pourra favoriser les petits territoires. Monsieur le Rapporteur, vous nous l'avez dit très explicitement.

De plus, pour la construction, la Région encourage la création de SMO départementaux, en proposant de contribuer au fonctionnement et aux investissements. Cette démarche est également constructive, d'autant que j'ai pu voir que vous envisagez également la présence systématique des syndicats départementaux d'énergie dans ces

SMO, ce dont je me réjouis. D'autre part, la SPL Aquitaine est confirmée pour l'exploitation et la commercialisation, mais elle n'exclut pas non plus les projets qui se réaliseraient en dehors de ce modèle puisque le taux d'intervention est majoré de 7.5 points pour les projets dont l'exploitation et la commercialisation sont mutualisées au sein de la SPL. Ici aussi, votre volonté de laisser de la liberté aux acteurs locaux dans leurs choix stratégiques constitue une bonne démarche tant pour les territoires souhaitant l'intégrer, que pour ceux qui ne le souhaitent pas.

Enfin, vous évoquez un budget prévisionnel de 229 M€ pour la Région, sans préciser par contre sur quelle durée cette somme sera engagée : 10 ans, 15 ans ou 20 ans. J'aurais souhaité, Monsieur le Président, que vous nous apportiez cette précision...

**Mme SAINT-PE.** - 5 ans. Parfait, je vous remercie.

J'évoquerai en second lieu les deux Appels à Manifestation d'Intérêt que vous mettez en place concernant les tiers-lieux et la e-santé. Je me bornerai simplement à souligner que ces deux initiatives apparaissent pertinentes, mais que du point de vue de l'instruction des dossiers déposés, il serait souhaitable que les élus régionaux soient associés suffisamment en amont et ne soient pas cantonnés uniquement à la validation finale en Commission Permanente, comme vous le mentionnez par exemple à l'article 7 du cahier des charges de l'AMI e-santé.

D'une part, le texte sur les tiers-lieux met en place un AMI, disposition transitoire habile, qui soutient la dynamique enclenchée, sans engager trop largement l'avenir. Nous adhérons à cette démarche, d'autant plus aisément que nous sommes aussi convaincus par le contenu de la délibération. La contribution des tiers-lieux à la revitalisation des territoires en difficulté ou éloignés n'est plus à démontrer. Cependant, pour cela, nous devons nous assurer que l'enthousiasme que leur création suscite s'accompagne d'une véritable animation. Les tiers-lieux ne doivent pas être de simples boîtes connectées, au risque que leurs pratiques s'essoufflent ou déçoivent.

D'autre part, le groupe Modem et apparentés s'honore de l'inscription de la e-santé comme le 3<sup>ème</sup> axe de l'aménagement numérique des territoires par le biais d'AMI. Notre groupe soutient l'investissement de notre Région dans ce secteur économique porteur en termes d'emploi et de développement. Cependant, le cahier des charges doit porter, de manière clairement identifiée, 3 contraintes qui sont ici négligées, à savoir :

- Il est nécessaire de définir un espace de messagerie sécurisée en santé pour échanger en toute sécurité,

- Il faut protéger et préserver la confidentialité des données personnelles de santé pour maintenir le socle essentiel que constitue la confiance des patients envers leur médecin,

- Il est souhaitable de sécuriser l'hébergement des données de santé à caractère personnel.

L'intégration de ces critères dans le cahier des charges des projets en e-santé est impérative pour respecter son cadre déontologique.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention et pour l'intérêt que vous porterez à mon intervention. Au nom du groupe Modem et apparentés, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je crois qu'il y a une réflexion que vous avez faite à la fin de votre propos qui est importante, mais Françoise JEANSON en est parfaitement consciente, c'est la sécurisation et la confidentialité des données, c'est important.

**M. TRIFILETTI.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, on compare souvent l'enjeu fibre optique à la mise en œuvre du réseau électrique à un autre siècle. L'enjeu est aussi fort car demain il n'y aura pas de communication sans réseau fibre.

Le groupe Ecologistes et Citoyens se réjouit que la technologie fibre optique devienne le nouveau paradigme numérique pour notre grande Région car c'est un enjeu économique et nous le savons très bien : demain, au niveau de la France, c'est à peu près 365 000 emplois directs ou indirects qui sont en jeu. C'est aussi un enjeu fondamental en termes d'aménagement du territoire, nous le savons, les territoires sans fibre étant condamnés à décliner. C'est aussi un enjeu social et culturel, accès à tous, la e-santé, la formation, le service public, l'économie sociale et solidaire, puis tous les autres.

C'est un enjeu de santé publique. Le groupe Ecologistes et Citoyens n'oublie pas cette problématique. Il convient de déployer des technologies en limitant l'exposition aux ondes et champs électromagnétiques. Les technologies en voie d'obsolescence (WiMax par exemple) doivent être abandonnées dans les plus brefs délais puisque l'on sait qu'il y a, dans certains départements, encore un déploiement de ce type de connexion. Ces technologies, au nom du principe de précaution, devront être abandonnées dans les plus brefs délais.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Ecologistes et Citoyens partage les priorités visant à réduire la fracture numérique du local au global, et nous soutenons fortement la création des tiers-lieux.

L'incidence financière pour la Région sera de 229 M€ sur 5 ans, sous réserve des budgets votés annuellement. Devant la masse budgétaire énorme consacrée à la réduction de cette fracture, le groupe Ecologistes et Citoyens tient à souligner que le déploiement de la fibre relève de l'intérêt général, du bien commun. Il convient de réfléchir ensemble à un

service public de la fibre optique, ouvert et très majoritairement autofinancé par un droit d'accès des opérateurs privés qui l'utilisent. Piste à évoquer, vous l'avez compris Monsieur le Président, en ces temps de disette budgétaire.

Les Gouvernements successifs ont attribué la fibre, dans les zones les plus rentables, aux grandes entreprises privées. Concernant la Région ALPC, les investissements des opérateurs privés ne concernent que 38 % de la population - d'ailleurs principalement dans les aires urbaines, au cœur des pôles urbains, jusqu'aux communes multipolarisées -, qui concentrent et sont concentrés de fait sur moins de 9 % du territoire régional. Le groupe Ecologistes et Citoyens sera vigilant concernant ces politiques où, de fait, on privatise les bénéfices et on socialise les pertes. Nous vous proposons de ne pas rééditer l'erreur des sociétés d'autoroutes physiques avec les autoroutes numériques.

Le groupe Ecologistes et Citoyens votera pour cette délibération, mais restera vigilant afin de réduire la fracture numérique en intégrant cette nécessaire approche citoyenne. C'est un enjeu de service public, il s'agit de défendre demain un nouveau modèle fondé sur la gestion publique des réseaux, au service de tous, gage d'une vraie démocratie numérique.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - On est d'accord sur la maîtrise publique des infrastructures et on est d'accord sur l'analyse. Il y a eu un autre défaut du dispositif national, c'est qu'il y a eu une répartition par l'ARCEP des investissements par les opérateurs. C'est-à-dire qu'il y a eu un arrangement entre *happy few*.

**Mme ABELIN.** - Monsieur le Président, sur le plan numérique, j'ai bien entendu l'ambition de notre collègue Mathieu HAZOUARD sur le fait d'être à la tête de la révolution numérique. En Poitou-Charentes, on a commencé à s'inquiéter du problème en 2014 donc comme on ne veut pas rester dans le wagon de queue et se rapprocher de la tête, nous voterons ce plan dans ses 3 déclinaisons.

Je voulais remercier notre Présidente de Commission pour les échanges qui ont eu lieu sur ce volet-là, c'était vraiment très intéressant d'avoir ses éclaircissements sur ces sujets. Nous resterons cependant vigilants sur plusieurs aspects dans la mise en place, d'abord les modalités effectives de collaboration avec les Départements et avec les territoires, ensuite le poids réel des recettes d'exploitation, la répartition de ces 229 M€ sur les 3 volets, la valorisation des fonds européens et, enfin, le calendrier dans le temps sur le mandat de ce programme.

**M. PALUTEAU.** - Monsieur le Président, chers collègues, l'aménagement numérique du territoire répond au besoin croissant en internet très haut débit des foyers et des entrepreneurs en ville comme en campagne.

En effet, les opérateurs privés ont délaissé les zones rurales, au profit des zones urbaines, pour des questions de rentabilité. Une intervention publique coordonnée est donc non seulement légitime mais nécessaire pour assurer une égalité des territoires face à internet, outil de travail désormais incontournable. L'engagement de la Région dans ce domaine pourra donc être un véritable service public, très bénéfique, à condition de rester vigilant sur certains points.

Sur le papier, on ne peut que se réjouir des grandes lignes de ce programme qui court jusqu'en 2020 : 229 M€ investis en 5 ans, 600 000 foyers raccordés à la fibre optique, 120 000 lignes cuivre améliorées, 300 espaces haut débit pour maintenir et développer l'emploi en zone rurale notamment. Nous espérons que ces investissements permettront de compenser en partie la disparition des services publics dans ces territoires oubliés où vivent les invisibles, cette disparition des services publics ayant été décidée et organisée par les Gouvernements Les Républicains, Parti Socialiste et leurs alliés successifs. Nous nous félicitons en outre, aujourd'hui, de cette timide compensation par le biais de l'Internet. Mieux vaut tard que jamais.

En revanche, nous rappelons la nécessité de mettre l'homme et le travail au cœur de l'ensemble de ces dispositifs. C'est l'objet de notre amendement sur l'e-santé que nous soumettons à votre vote aujourd'hui. Ce projet e-santé peut permettre le développement de la médecine ambulatoire et le maintien à domicile de certains patients le désirant. Il peut aussi favoriser un système médical très personnalisé, proche des patients, et bien sûr accroître le tissu industriel de la santé. Mais il ne faut en aucun cas oublier l'aspect humain auquel est très attaché le FN.

Ainsi, nous ne pouvons accepter des termes tels que « téléconsultation » et « téléexpertise », qui peuvent laisser penser à des consultations et des expertises médicales à distance. Bien sûr, des assurances nous ont été données oralement en Commission, mais elles n'apparaissent pas dans ce projet de délibération. D'où notre amendement qui supprime ces termes ambigus et pose quelques repères de bon sens pour encadrer ces nouvelles technologies au nom du principe de précaution car l'homme et l'environnement doivent être au cœur de tout progrès technologique et de toute décision politique. C'est un des aspects de l'écologie intégrale porté par notre mouvement. Côté emploi, nous veillerons à ce que ces avancées technologiques et numériques entraînent globalement des créations d'emplois et non l'inverse, c'est-à-dire du chômage.

Le groupe FN, Rassemblement Bleu Marine, premier groupe d'opposition dans cette Assemblée, votera donc ce projet d'aménagement numérique des territoires, en espérant

que notre Assemblée approuvera son amendement qui vise à renforcer le lien social et l'emploi.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Sur l'amendement, Françoise JEANSON évoquait tout à l'heure une réponse. Peut-elle à la fois rassurer sur la présence humaine, parce que l'on ne déshumanise pas cela, bien au contraire, puis évoquer aussi la création des Maisons de santé qui sont une autre politique menée par la Région ?

**Mme JEANSON.** - Il y a une définition officielle de la télémédecine dans laquelle rentrent les téléconsultations et les télé expertises, donc il est difficile, dans notre délibération, de couper en deux une définition officielle par décret. D'autre part, et il me semble que je l'ai dit tout à l'heure, il n'est pas du tout question de déshumaniser les soins. Au contraire, il est question de mettre le patient au cœur des soins et de lui donner toute sa capacité à être lui-même un acteur de sa santé et un acteur de ses soins, et c'est vraiment un outil exceptionnel que l'on a avec la e-santé.

Sur la question des Maisons de santé, je suppose que nous aurons d'autres occasions d'en reparler. Bien sûr que c'est une politique que nous avons menée, la création de Maisons de santé et de Centres de santé. Pour l'instant, je souhaite que l'on fasse rapidement une évaluation de ce qui a été déjà fait parce que pour que ces Maisons et ces Centres de santé soient effectivement efficaces, il faut être sûr que ce sont de vrais projets de santé au service des patients et pas simplement des murs. Mais j'espère que l'on reviendra très rapidement dessus.

Enfin, sur l'autre remarque qui avait été faite, la question de la sécurisation des données, de temps en temps les choses paraissent tellement évidentes que l'on ne les dit pas et on a tort, mais bien sûr que tous les projets qui seront portés devront être garants de toute la sécurisation des données et toute la confidentialité des données pour les patients, cela me paraît une évidence absolue. On aurait peut-être dû le mettre mais de toute façon, légalement, on ne peut pas faire autrement.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je ne sais pas si Mathieu HAZOUARD ou Gérard VANDENBROUCKE ont des choses à ajouter. Merci de ce propos.

Je vous propose de passer au vote. On est d'accord sur la présence humaine, mais n'opposons pas les deux, je crois que Françoise JEANSON l'a suffisamment démontré. Je

propose de ne pas retenir l'amendement du FN. Vous souhaitez le maintenir et le voter, Jacques COLOMBIER ?

**M. COLOMBIER.** - Pourquoi ne voulez-vous pas le maintenir ?

**M. LE PRESIDENT.** - Tout simplement pour la réponse qui vient de vous être faite.

**M. COLOMBIER.** - Qu'est-ce qui vous dérange dans le fait que l'on dise que l'on veut mettre l'homme au cœur des avancées technologiques ? On ne demande pas de retirer du texte de ce dossier, ou alors c'est un amendement du FN donc évidemment, non seulement on ne peut pas le voter mais apparemment vous ne voulez même pas l'accueillir.

**M. LE PRESIDENT.** - Je l'ai accueilli, j'ai même demandé sa présentation.

**M. COLOMBIER.** - C'est parce que vous y êtes obligé, c'est la loi. Je demande que l'on le présente au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors je vais mettre aux voix cet amendement du FN.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National

. POUR : Front National

. CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

AMENDEMENT REJETE

**M. LE PRESIDENT.** - L'amendement tombe.

Je vais mettre aux voix l'ensemble du rapport, en reprenant ce qu'a dit Madame NADAU tout à l'heure : sur la partie réseau, Les Républicains émettent une réserve, une opposition...

**Mme NADAU.** - ...En raison de la faiblesse des moyens que vous accordez à cette couverture que nous estimons. Et nous votons favorablement sur les deux autres points.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur la faiblesse des moyens, 1.2 milliard d'euros...

Sous la réserve qu'a évoquée le groupe Les Républicains, je propose de passer au vote sur ce texte structurant. Je remercie les Rapporteurs et les services parce que je crois

que c'est une des 3 ou 4 grandes priorités de cette Région. Trois mois après la mise en place de notre Assemblée, on a un dossier structurant.

Je vote pour, et vous ? Qui approuve ce rapport ?

Modem et FN.

Je note que le groupe LR... Je voudrais quand même le noter comme cela pour continuer ma zénitude jusqu'au bout...

**M. COLOMBIER.** - ...Ils ne savent pas trop, ils se divisent.

**Mme CALMELS.** - Nous ne nous divisons pas, pas du tout. Nous nous concertons.

**M. LE PRESIDENT.** - Tout va bien.

Pour bien comprendre que le service des Assemblées dise que le groupe LR vote l'ensemble du texte, avec une réserve ou une restriction sur la partie des réseaux. Est-ce que cette formulation vous va ?

**Mme CALMELS.** - Tout à fait, merci Monsieur ROUSSET.

#### N° 4

Vote sur l' : « Aménagement numérique des territoires »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT (sauf réserve sur la partie des réseaux), Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je note que Jean DIONIS DU SEJOUR accepte la fin des Nuits romanes.

**RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES TRANSMIS PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES SUR LA GESTION DE :**

- LA REGION AQUITAINE
- LA REGION POITOU-CHARENTES

**DANS LE CADRE DE L'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES EXERCICES 2010 ET SUIVANTS**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, nous avons deux rapports dont il faut donner acte, l'enquête de la Chambre Régionale des Comptes sur les lycées agricoles pour les exercices 2010 et suivants.

**M. NEMBRINI.** - Ces deux rapports nous sont arrivés le 22 mars dernier, rédigés par le même Rapporteur, et je vous propose de les rassembler dans la même présentation car en gros, les recommandations de la CRC sont semblables, mais en différenciant chaque fois que c'est nécessaire. *[cf diaporama p 172]*

Avant de commencer, nous parlons de lycées agricoles et j'aimerais commencer par des résultats, par la mise à l'honneur de nos enseignants dans nos lycées agricoles. Nous avons eu, Monsieur le Président vous l'avez rappelé ce matin, récemment les sélections régionales des Olympiades des métiers, nous avons eu 21 lauréats venant des lycées agricoles. On est face à des évaluations, des critiques sur la gestion, etc. Il faut voir les résultats de nos politiques, nos politiques conjointes avec les services de l'Etat.

Par ailleurs, vous savez qu'il existe un concours dans le cadre du Salon de l'agriculture, et le concours 2016 a particulièrement salué notre Région : 10 établissements lauréats dans 5 départements de notre grande Région. Je voudrais en particulier en citer un, il s'agit du lycée Edgard PISANI de Tulle, qui est grand vainqueur, toutes catégories, du trophée national des lycées agricoles. Je le souligne d'autant plus que son Proviseur est parmi nous, il s'agit de Pascal CAVITTE.

**M. CAVITTE.** - Ce sont les jeunes qu'il faut féliciter, je n'ai fait que mon devoir dans cette histoire.

**M. NEMBRINI.** - Bravo.

J'en viens au contenu. Vous avez un petit diaporama qui passe, je ne vais pas lire toute les images, je crois que c'est un exercice qui ne correspond pas à ma pratique de la communication orale. La CRC souligne la place de l'agriculture, vous la connaissez, vous avez un dossier, vous pouvez vous y référer.

L'enseignement agricole en Poitou-Charentes a une organisation toute particulière, comme d'ailleurs en France, vous savez que les différentes formations sont rassemblées dans des établissements publics locaux d'enseignement de formation professionnelle agricole : les EPLEFPA. C'est quelque chose de tout à fait particulier puisque l'on rassemble à la fois la formation initiale scolaire, l'apprentissage et la formation continue. C'est important de le noter. Nous aurons l'occasion souvent de revenir sur ces 3 accès à la formation et à la qualification. Ce système est caractérisé par un très grand nombre de partenaires et de décideurs : il y a la DRAAF, le Rectorat, les Chambres d'agriculture... Le Rapporteur en nomme une dizaine, je vous en fais grâce.

Il faut souligner aussi, dans l'enseignement agricole, la très grande importance du privé. Pour l'Aquitaine, sur 10 500 élèves ou étudiants, 65 % sont dans un établissement privé, en particulier les MFR. Pour le Poitou-Charentes, sur 8 500 élèves, 56 % sont dans l'enseignement privé, je crois qu'il faut le souligner. Monsieur le Président, ce matin dans vos propos, vous avez souligné l'importance du diplôme pour l'emploi. Je ne sais pas si l'on voit très bien les données que rappelle d'ailleurs la CRC. Je voudrais faire remarquer que les succès aux examens sont d'un bon niveau, on est autour de 85-91 %.

C'est la colonne centrale de ce document sur laquelle j'attire votre attention, elle est extrêmement importante. Il s'agit du taux net d'emploi correspondant aux diplômes. Vous remarquez qu'il y a une cohérence dans cette colonne avec des taux nets d'emploi qui, en gros, croissent avec le niveau du diplôme et en particulier pour ce qui concerne les BTS. Nous remarquons aussi d'ailleurs que même avec un BEP agricole, on atteint 80 % de taux net d'emploi 4 ans après le diplôme, ce qui est quand même un très bon résultat. Pour les BTS, on est près de 100 % (96 % pour les BTS analyse et conduite de systèmes d'exploitation, BTS ACSE).

Une petite difficulté, une petite anomalie dans le système, cela concerne le Baccalauréat : on voit là que le Bac n'est plus un diplôme pertinent dans tout notre système, ce n'est pas un diplôme qui qualifie. C'est très important parce que les modes d'accès aux diplômes que l'on privilégie aujourd'hui, quand on insiste sur les CAP notamment, sur l'apprentissage, c'est que l'on cherche des diplômes qualifiants. Quand on fait cela, on cherche des diplômes qui débouchent sur l'emploi.

Les analyses de la CRC ont porté sur la formation initiale, l'apprentissage, la formation professionnelle continue et les exploitations. Je prends brièvement chacun de ces points. Pour ce qui concerne l'enseignement, les lycées, le rôle essentiel des Régions dans l'accompagnement financier des établissements est souligné par la CRC. Pour l'Aquitaine, petite différenciation entre les deux Régions, la CRC souligne l'augmentation de 20 % entre

2010 et 2013 de l'effort régional en faveur des lycées publics, ce qui représente 880 000 €. Pour ce qui concerne ces mêmes établissements dans l'ex-Région Aquitaine, la CRC souligne l'existence d'un programme pluriannuel d'investissement, qui a été initié en 2008 pour le détail des choses.

Pour ce qui concerne Poitou-Charentes, la CRC souligne le fait que cet effort d'investissement en faveur des établissements a pu être réalisé en prélevant sur le fonds de roulement des établissements. C'est une remarque de fond qui est soulignée par la CRC. La CRC souligne également que les critères d'intervention sont identiques pour les lycées agricoles et ceux de l'Education nationale. Cela signifie tout simplement que les critères de calcul de la dotation générale aux établissements, le soutien aux lycéens et aux apprentis sont conçus sur les mêmes bases. Mais les exploitations agricoles, la spécificité des établissements étant tout à fait particulière selon qu'il s'agit de telle spécialité ou de telle autre, nous avons des différenciations qui conduisent à des DGF différentes selon la nature des établissements. Je n'entre pas dans le détail.

Quelles sont les recommandations de la CRC pour la formation initiale ? La CRC demande un renforcement de la collaboration avec la DRAAF, la Région, notamment sur la question de l'analyse des budgets et des comptes, pour optimiser le suivi de la gestion des établissements. Elle demande également un renforcement des relations entre la Région et la DRAAF sur la question de la carte des formations. Je vous rappelle que c'est une nouvelle compétence de la Région, donc renforcer ce sera tout à fait naturel, on assumera tout simplement les nouvelles compétences de la Région. Et bien entendu, également sur un sujet que nous avons abordé au cours de la journée, la question budgétaire, la CRC recommande de prendre en compte la question de la lutte contre le décrochage.

Quelles sont les réponses apportées ? Nous avons mis en place, avec la DRAAF, une comptabilité analytique, en particulier sur les exploitations, les transports pédagogiques, le service de restauration, etc., et également un dialogue de gestion. Nous avons établi un travail collaboratif sur la question de la carte des formations dès cette rentrée, pour la rentrée 2016.

Pour la prévention du décrochage, vous le savez et le Président l'a rappelé ce matin, la Région anime une plateforme de suivi et d'aide aux décrocheurs qui est étendue à l'ensemble des établissements de la Région, qu'ils soient de l'Education nationale ou qu'ils soient de l'agriculture, de la mer, etc. Cette aide aux devoirs - je le répète parce que ce n'est pas encore connu partout malgré nos efforts de communication, on m'interroge parfois - est désormais accessible à tous les lycéens sur l'ensemble de la Région. Un seul numéro de téléphone permet d'accéder à cette plateforme. Par ailleurs, la Région publie des guides

spécifiques pour faire connaître ses politiques. Nous en présentons deux ici : celui qui concerne le soutien scolaire, le dispositif « Coup de pouce », et un guide « Guide agri » qui met en valeur l'enseignement agricole. Dans le cadre des compétences de la Région sur l'orientation, c'est très important, on a vu tout à l'heure l'adéquation entre la réussite d'une part, et par ailleurs l'insertion professionnelle.

Pour ce qui concerne l'apprentissage, les deux rapports préconisent une harmonisation et une révision des dotations selon les spécificités des établissements. J'ai évoqué tout à l'heure cette spécificité, je n'y reviens pas, j'en reste à cette recommandation. Cette demande est déjà prise en compte avec des contrats d'objectifs, incluant les trois volets de l'enseignement agricole, et bien sûr la spécificité des formations est prise en compte également.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle continue, les deux rapports soulignent la nécessité d'un suivi plus précis des coûts de formation, permettant une offre plus favorable dans les réponses au plan régional de formation. Ils soulignent également l'intérêt d'affiner l'analyse de la satisfaction des besoins des stagiaires - on est toujours dans l'évaluation - et de réaliser des bilans d'insertion plus exhaustifs à l'issue de ces formations professionnelles continues. Désormais, les deux Régions ont engagé des analyses sur les taux d'insertion des stagiaires - réponse - et, pour l'Aquitaine, cette mission est confiée à Aquitaine Cap Métiers de façon à ce que l'on puisse obtenir une analyse des taux d'insertion plus détaillée, portant sur le lien entre les besoins économiques et les résultats observés à une échelle géographique plus fine.

Pour ce qui concerne enfin les exploitations, la CRC constate pour le Poitou-Charentes le faible taux de réalisation des contrats d'objectifs et de moyens portant sur la modernisation des exploitations des lycées agricoles, qui sont par ailleurs déficitaires pour la plupart. Elle recommande la révision des dispositifs de financement de ces contrats.

Un travail de révision a été engagé en 2015, avec une attention particulière sur la cohérence des investissements projetés (avec les formations dispensées) et le retour à l'équilibre financier des exploitations et des centres constitutifs (centres de formation apprentis, etc.) des établissements agricoles.

Pour ce qui concerne l'Aquitaine, la CRC note l'effort régional en faveur des exploitations, il y a en effet un effort depuis plusieurs années et les exploitations agricoles font l'objet d'une grande attention de la Région Aquitaine, que nous étendrons à l'ensemble de la grande Région.

Je vous remercie de votre attention. J'ai essayé d'être fidèle au rapport, sans déborder de ce qui a été proposé par la CRC.

**M. VANDENBROUCKE.** - Merci.

Y a-t-il sur ce point-là des interventions ?

**M. CHARBONNEAU** - Je fais très court parce qu'il y aura une intervention derrière moi, mais notre collègue est intervenu pour faire part, avec beaucoup d'humour et d'intérêt humoristique, les challenges concernant les lycées et les lycéens.

Pour ce qui me concerne et ce qui concerne également le groupe pour lequel j'interviens, quelque chose qui est beaucoup moins drôle dans cette Région, c'est qu'il y a 350 lycées, donc environ 2 élus qui représentent chaque lycée, cela fait 700 places, et que les 29 élus du FN qui sont des parents, qui ont eux-mêmes fait des études, qui sont pour certains universitaires de haut talent, n'ont aucune représentation dans les lycées de la Région. C'est un sujet qui ne concerne évidemment pas la CRC, mais qui méritait d'être simplement souligné par le fait que les élus du FN pourraient être représentés dans les lycées pour défendre les intérêts des lycéens, pour s'intéresser à la vie lycéenne, et pour participer démocratiquement, en tant qu'élus, à tout ce qui se passe dans les lycées.

Merci Monsieur le Président.

**M. VERDIN.** - Monsieur le Président, chers collègues, le rapport que vous nous avez présenté tout à l'heure de la CRC, sur l'enseignement professionnel agricole, nous annonce qu'entre 2000 et 2010, 21 % des emplois agricoles avaient été perdus. Un comble pour la première et la plus grande puissante des Régions agricoles françaises, on n'ose à peine imaginer la situation ailleurs.

Les agriculteurs, vous le savez comme moi, nourrissent nos compatriotes. Ils en sont la base, ils en ont le cœur, ils sont le fondement de notre vie en société. Les défendre est donc aujourd'hui une urgence absolue. Les politiques européennes ont jusqu'ici encouragé de facto le regroupement des exploitations, au détriment des petites structures, dont la qualité de production est à nouveau remise en valeur aujourd'hui. Mais le mal est déjà fait. Il est donc important d'alerter les étudiants, comme aussi les formateurs de nos lycées agricoles, sur les risques d'une agriculture qui se profile devant nous, dans un avenir, uniquement guidée par les notions de rendement, de finances et d'endettement productif jusqu'à perdre de vue le respect environnemental et animal de la qualité des productions. La qualité de notre alimentation et le bien-être de nos agriculteurs commencent donc là, sur les bancs de nos lycées agricoles. Offrir une formation de qualité, c'est donc en quelque sorte pérenniser la vie humaine et la vie en général.

La France est depuis longtemps une référence en termes d'alimentation variée et surtout d'une alimentation de qualité. Ne négligeons donc pas la formation de nos jeunes agriculteurs ainsi que leur formation surtout continue. Favoriser les circuits courts de nos

jeunes qui sortent de ces écoles, l'agriculture raisonnée ou biologique, les labels, les AOC, et autant d'autres choses encore seront bénéfiques pour tous, et l'apprentissage débouche directement sur des emplois en vue d'inverser la courbe du chômage.

Ces annonces se comprennent assez bien, à moins d'un an et demi des présidentielles, mais il est vrai que différentes études soulignent les besoins financiers des Centres de formation et d'apprentissage. Ces études pointent ainsi le manque de main-d'œuvre qualifiée alors que le nombre d'élèves de l'enseignement agricole stagne. Un problème d'adéquation subsiste quant au besoin réel en financement public pour les financements. Les grandes structures, aux marges bénéficiaires importantes, n'en ont pas forcément besoin, tandis que les petites structures peinent à former leurs employés, surtout dans le domaine de la formation continue. Notre Région doit donc investir dans l'enseignement agricole, elle doit être vigilante sur le suivi des formations continues de tous les établissements, grâce à des tableaux de suivi.

La Région ALPC devra en outre reprendre et amplifier les bonnes initiatives, prises par les anciennes Régions, pour gagner en efficacité et favoriser ainsi le monde agricole. Une fusion des Régions réussie ne peut faire l'impasse sur l'harmonisation des aides à l'apprentissage et la simplification des demandes du système de financement des CFA. Le groupe FN prend donc acte de ces deux rapports, qui ont été actés en un seul rapport, mais restera très vigilant sur le suivi de l'enseignement agricole.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**Mme MARENDAT.** - Monsieur le vice-Président, vous avez, en préambule de votre présentation, rappelé la qualité de l'enseignement agricole et je crois que c'était bien de le faire et j'imagine que personne ici n'en doute. Mais vous êtes passé relativement vite sur une partie du rapport de la CRC qui me semble pourtant particulièrement importante au regard des compétences de la Région, et au regard des interventions de l'ex-Poitou-Charentes dans les lycées d'enseignement agricole du territoire.

Le rapport nous dit tout simplement que lorsque la présidence de l'ex-Région Poitou-Charentes a fait le choix... Cela nous ramène peut-être, Monsieur le Président, au débat que nous avons eu tout à l'heure lors du débat d'OB. Quand on cherche à diminuer la dépense à tous coûts, sans forcément mesurer l'impact des actes, on peut arriver à des choses aussi terribles que ce que nous « découvrons » ici dans ce rapport. Découvrons entre guillemets puisque les élus d'opposition ont dénoncé le fait que Madame ROYAL ait demandé aux établissements d'enseignement, quels qu'ils soient d'ailleurs, de puiser dans leurs réserves pour diminuer la dépense régionale en matière d'enseignement agricole.

Nous avons alerté particulièrement sur les lycées agricoles parce que ce ne sont pas des établissements comme les autres. A ces établissements sont adossées des exploitations qu'il faut faire vivre du mieux possible parce que c'est avant tout un outil pédagogique au service de la pédagogie des élèves. On peut lire dans ce rapport que par ce choix - qui était guidé encore une fois uniquement par une volonté de baisser la dépense et qui n'a pas été mesurée dans ces impacts -, la Région a mis en grande difficulté 90 % des établissements d'enseignement agricole en Poitou-Charentes. Au-delà de cela, on peut aussi lire que le programme de modernisation des exploitations peine à se mettre en œuvre, et on a même un taux d'exécution des investissements qui est proche de zéro. Cela me paraît plus grave encore. Cela veut donc dire que nous avons des exploitations qui sont adossées à ces lycées et qui, encore une fois, sont des outils pédagogiques qui ne remplissent plus leur fonction. Je pense que c'est suffisamment grave pour être dit de façon un peu plus ferme.

Je pensais, Monsieur le vice-Président, que vous étiez passé relativement vite sur ce point du rapport.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Jean-Louis NEMBRINI, le cas échéant, de répondre.

**M. NEMBRINI.** - Je suis passé vite sur tous les sujets, mais j'ai dit l'essentiel.

Sur les fonds de roulement, il y a eu en effet un prélèvement en Poitou-Charentes sur les fonds de roulement pour permettre à ces établissements de fonctionner. Cela ne vaut pas simplement pour les lycées agricoles, cela vaut pour tous les établissements de la Région. Je vous renvoie aux débats qui ont eu lieu depuis ce matin sur les questions budgétaires. Je pense que mon propos n'était pas laconique - pour reprendre une expression tout à l'heure d'un collègue -, il était relié à tous nos débats depuis ce matin, nous avons une cohérence. Chacun d'entre nous porte sa responsabilité quant aux appréciations que nous avons à avoir sur cette journée sur nos débats concernant les questions budgétaires. On dépense ici, on a moins d'argent pour là.

Sur le programme de modernisation des exploitations, j'ai bien fait remarquer que la CRC a montré que pour Poitou-Charentes, il y avait eu très peu d'actions de modernisation, pour un outil qui est effectivement pédagogique, j'en suis tout à fait d'accord. En revanche, dans l'ex-Aquitaine, le programme de modernisation des exploitations est à l'œuvre. Je suis vice-Président de la grande Région, j'ai bien fait remarquer que l'application des politiques qui réussissent à l'échelle de la grande Région sera sous l'autorité du Président de la Région. Donc je retiens tout à fait ce que vous avez dit.

Je me suis contenté de lire un rapport, de ne pas faire de commentaire, ce sont des Magistrats qui l'ont écrit, donc j'en ai fait un résumé.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Je ne pense pas que ce soit le lieu de faire un débat sur la politique agricole. Nous aurons des débats...

Il y a la nécessité, que je partage, d'orienter un peu plus, vers l'élevage végétal, autonomie alimentaire des animaux, notre agriculture selon des modèles que nous devons développer avec la profession.

Sur la formation continue des salariés, je suis d'accord avec vous sur le rôle des lycées agricoles. Sur les exploitations, il faut que ce soit des exploitations qui soient en avance par rapport à l'agriculture, il faut que ce soit des expérimentations bien sûr, et beaucoup de Régions ont restructuré les exploitations et en ont fait des exploitations-modèles.

Je reviens d'un mot sur la formation continue, c'est ce que nous faisons d'ailleurs, dans la période d'arrêt de production et de vide sanitaire dans le cadre de la crise aviaire, pour former agriculteurs et salariés à la production de canards gras et de transformation.

L'Assemblée prend acte de ces deux rapports.

N° 5 – N° 6

sur les « Rapports d'observations définitives transmis par la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes sur la gestion de :

- la Région Aquitaine
- la Région Poitou-Charentes

dans le cadre de l'enquête sur l'enseignement agricole pour les exercices 2010 et suivants»

**L'Assemblée Donne Acte au Président de la présentation et de l'organisation du débat**

**COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ FORALE  
DE NAVARRE AU GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE  
(GECT) « EURORÉGION AQUITANIA/ EUSKADI »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais demander à Mathieu BERGE, dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale, de nous présenter l'adhésion de la Communauté forale de Navarre.

**M. BERGE.** - Merci Monsieur le Président de l'Eurorégion, mes chers collègues.

Nous vous proposons, au travers de cette délibération, d'approuver l'adhésion de la Communauté forale de Navarre au Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Ayant eu l'occasion de lire l'avis du CESER, je tiens à vous rassurer, ce n'est pas une maladresse mais on parle bien de l'adhésion à l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi parce que statutairement, il fallait adhérer aux statuts préexistants et c'est lors de la modification des statuts que le nom sera modifié et qu'il intègrera également le nom de la Navarre, et d'ici là, le 20 juin nous aurons délibéré sur notre nouveau nom donc tout cela sera rectifié avec l'adoption des nouveaux statuts. Mais là, il s'agissait d'adhérer à la convention initiale.

Concernant ce GECT, c'est un outil de Droit européen qui avait été créé par un règlement européen en 2006 et qui a vu le jour pour nous en 2011. C'était pour faire suivre des relations bilatérales que nous avons développées, notamment avec la Communauté Autonome d'Euskadi, la Navarre déjà à ce moment-là.

Quelques éléments contextuels. Notre Eurorégion s'est dotée en 2014 d'un plan stratégique pour 2014/2020 avec 4 orientations stratégiques :

- Citoyenneté eurorégionale qui met en avant notamment les questions de mobilité de nos citoyens eurorégionaux et du plurilinguisme de notre territoire,

- Economie de la connaissance, innovation, compétitivité des entreprises autour des partenariats universitaires de l'inter-clustering,

- Territoires durables autour de la mobilité sur notre territoire transfrontalier, avec l'arrivée en 2020 du 3<sup>ème</sup> rail qui nous permettra de mettre en place des dessertes ferroviaires sans rupture de charge au niveau transfrontalier, avec également un travail sur la billettique et les prix uniques,

- Au niveau de la gouvernance, l'intégration de nos acteurs des CESER d'Euskadi d'ALPC.

Enfin, pour pouvoir appliquer ce plan stratégique, nous avons d'ores et déjà fait évoluer nos interventions puisqu'à l'origine, nous avons juste un appel à projet mais maintenant, nous en avons deux avec une véritable spécialisation :

- Un appel à projet citoyenneté autour de la politique linguistique, de la mobilité,

- Un appel à projet autour de l'économie, de la recherche et de l'innovation, qui nous a permis d'avoir des partenariats notamment sur les énergies marines renouvelables, sur des living-lab et sur le vin. Des partenariats stratégiques que nous avons nous-mêmes conclu avec des acteurs structurants du territoire.

Puis un effet de levier sur les financements européens puisque pour la première fois, l'Eurorégion va présenter ses propres projets au Comité de programmation du POCTEFA au mois de mai.

Enfin, Monsieur le Président, vous voilà à la tête d'une Eurorégion de 100 000 km<sup>2</sup>, avec 8.5 millions d'habitants, avec une géographie et une histoire susceptibles de peser à Bruxelles, à Paris et à Madrid.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Cette adhésion n'est pas plébiscitée ?

**Mme CHADOURNE.** - Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, vous nous demandez d'approuver l'intégration d'Euskadi et de la Navarre au sein du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi, créé le 12 décembre 2011, actuellement composé de la grande Région ALPC côté français et, de la Communauté Autonome basque, composée de 3 provinces historiques basques côté espagnol.

Ce Groupement dispose d'une Assemblée, d'un Président (Alain ROUSSET) nommé par cette Assemblée, d'un Bureau élu par l'Assemblée en son sein, et d'un Directeur nommé par le Président. L'adhésion de la Navarre et Euskadi est de toute évidence une des conséquences des dernières élections régionales qui ont vu la victoire d'une coalition Podemos nationalistes basques. Ces derniers voient assurément d'un bon œil le rattachement de la Navarre à ce Groupement comportant, du côté espagnol, la Communauté Autonome Basque et, du côté français, le Pays basque.

Le groupe FN ne juge pas opportun l'agrandissement de cette Eurorégion, considérant que cette entité contribue à détricoter un peu plus l'unité de notre pays en y superposant un redécoupage, sans aucun fondement historique et culturel. Nos réticences sont d'autant plus justifiées que la convention passée entre les 3 Régions prévoit le renforcement de la dynamique culturelle et artistique, notamment la promotion de la langue et de la culture basque, qui ne concerne qu'une portion congrue de 3 futures Régions partenaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Pour préciser quand même à Madame CHADOURNE que l'objet de la délibération n'est pas de recréer l'Eurorégion ALPC-Pays basque, elle existe depuis 6 ans. C'est que la Navarre adhère à cette Eurorégion. Je rappelle simplement que s'il est, de l'autre côté de la frontière, une province espagnole qui est liée à la France, voire même à l'histoire de certains royaumes de France, c'est bien la Navarre.

**M. BERGE.** - Juste deux précisions rapides. Au sein de l'Assemblée de l'Eurorégion, nous avons un représentant du FN qui a participé aux 2 premiers votes et qui a tout voté, qui a voté notamment l'adhésion mais également les budgets. D'autre part, concernant les propos sur les langues, et notamment sur la langue basque, je tiens à rappeler que dans la Constitution espagnole, la langue basque a statut officiel, que ce soit dans la Communauté Autonome d'Euskadi ou que ce soit dans la Communauté forale de Navarre. Donc un statut de langue officielle que nous reconnaissons dans les statuts de notre Eurorégion.

**M. LE PRESIDENT.** - Par ailleurs, je ne vois pas ce que Podemos vient faire là-dedans.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? FN.

#### N° 7

Vote sur : « Coopération transfrontalière : adhésion de la communauté forale de Navarre au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Eurorégion Aquitania : Euskadi » »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

**CONTRE : Front National**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Ce dossier est donc adopté.

**CRÉATION DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION AQUITAINE  
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES**

**M. UTHURRY.** - Deux ou trois slides [cf diaporama p 173] vont éclairer ce que je vais dire. Vous rappeler que la Région est désormais chef de file en matière économique, que notre vaste Région s'illustre par notamment son abondance mais surtout sa diversité dans le domaine économique. Vous rappeler que les 3 Régions s'étaient dotées de relais et d'appuis opérationnels : ADI pour l'Aquitaine, Limousin expansion pour le Limousin, et l'Agence Régionale d'Innovation pour Poitou-Charentes, qui avait la particularité d'être directement régie au sein du Conseil Régional.

Les dirigeants se sont réunis en amont de la fusion pour voir de quelle manière ils allaient anticiper sur les conséquences de cette fusion. Les Présidents des Conseils de surveillance et le Président de la Région Poitou-Charentes, ès qualités, ont missionné les Agences pour une mission de préfiguration, avec des chefs d'entreprises à qui a été donnée la mission de voir quelle était la meilleure configuration pour que la future Agence apporte, au sein de cette vaste Région, la meilleure approche et la meilleure offre en matière de compétitivité. Cela, étant entendu que le développement économique a deux portes essentielles qui sont d'une part la compétitivité, la performance, la modernisation, la numérisation, toutes les transitions (numérique, énergétique), etc. qui vont révolutionner nos productions, et aussi une entrée par la solidarité des territoires pour que nul territoire n'échappe au développement.

Je crois que l'on peut passer au slide suivant qui va vous faire un état des lieux de la Région, avec notamment les 3 Agences, leur implantation en Poitou-Charentes, en Limousin, en Aquitaine, avec les actifs dans chaque Région, les salariés, avec des implantations qui sont à Bordeaux, à Pau, à Poitiers, à Limoges et dans le futur à La Rochelle.

On peut passer au slide suivant, qui va vous faire apparaître les principales missions et indicateurs prévisionnels d'activités, avec l'accompagnement des entreprises, un certain nombre d'objectifs qui sont fixés, avec tout ce qui relève de l'attractivité économique, tout ce qui concerne les filières, les clusters, c'est-à-dire l'organisation, le bon emboîtement dans les Régions des entreprises. Ensuite, vous avez plusieurs missions qui relèvent de l'animation des réseaux régionaux et des projets territoriaux.

On peut passer au slide suivant qui concerne la future gouvernance de la Région, qui ressemble un peu à ce qui était la gouvernance dans les ex-Régions, avec à la fois un Conseil de surveillance constitué de 40 membres, avec des invités, 4 invités permanents qui sont la DDRT, la DIRECCTE, la Banque de France, et la Société d'Accélération des Transferts de Technologies.

Le défi est que cette Agence soit créée au mois de juin prochain, qu'elle soit opérationnelle et en capacité, dans un délai de 18 mois après sa création, de proposer une offre homogène sur l'ensemble de ce nouvel espace, dans un budget qui sera un exercice prévisionnel complexe. Une première maquette de près de 9 M€, qui seront inscrits dans notre budget prévisionnel, sera une base rigoureuse qui permettra d'assurer les missions régionales, étant entendu qu'un certain nombre de missions spécifiques, notamment de l'ordre de la promotion de nos entreprises dans les Salons, pourront faire l'objet de conventions spéciales. Nous avons aussi, au sein de notre institution, à nous pencher sur les gains de productivité qui sont possibles.

Le financement viendra en grande partie des Conseils Régionaux et des fonds FEDER.

**M. MALHERBE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, je tenais, au nom de mon groupe, à vous apporter notre soutien dans le cadre de cette délibération visant à créer l'Agence de développement et d'innovation sur l'ensemble du territoire de notre grande Région. Les résultats de l'Agence ADI Aquitaine, qui nous ont été présentés vendredi dernier lors de l'Assemblée Générale ordinaire, montrent que cette Agence est saine, qu'elle est bien gérée et qu'elle participe directement au développement économique de notre Région, par le soutien actif aux projets d'innovation mis en place par des entreprises souvent d'ailleurs de très petite taille. La création d'emplois qui en découle, bien naturellement, ne peut être que bénéfique pour nos compatriotes.

Aussi, comme citoyen français, je ne peux que voir d'un œil favorable la perspective d'un soutien actif aux petites et aux moyennes entreprises qui, rappelons-le d'ailleurs, sont les premières à créer de l'emploi dans notre pays, comme le soulignent bon nombre de rapports et comme vous l'avez d'ailleurs précisé, il me semble, Monsieur le Président, au Ministre de l'économie le 13 janvier dernier à l'Assemblée Nationale. Ainsi, l'INSEE précisait il y a peu qu'un salarié sur cinq en France travaille dans une TPE comptant moins de 20 salariés, et la Commission Européenne précisait en 2012 dans un communiqué, qu'entre 2002 et 2010, les PME avaient assuré 85 % de la création nette d'emplois sur l'ensemble du territoire européen. Et pourtant, force est de constater malheureusement que les PME/TPE

restent aujourd'hui la cible fiscale privilégiée de vos amis du Gouvernement, comme le souligne le dernier rapport sur l'indice TTC Lowendalmasaï.

Il y a donc là un paradoxe non négligeable entre d'un côté des grands Groupes financiers qui délocalisent à tour de bras tout en bénéficiant d'avantages fiscaux, et de l'autre des petites structures qui incarnent, à mon sens, notre savoir-faire national, qui créent des emplois en France, qui sont finalement la richesse économique de notre pays et qui sont étranglées de charges. Et s'il est tout à fait louable, Monsieur le Président, que vous défendiez ces PME et ces TPE au niveau régional, il le serait encore plus si vous les défendiez réellement là où se prennent les décisions législatives, c'est-à-dire à l'Assemblée Nationale où vous figurez malheureusement parmi les 50 Députés les moins présents dans l'hémicycle.

Dans ce contexte, peut-être pourriez-vous déposer une proposition de loi visant à diminuer cette pression fiscale sur les PME et les TPE, puisque vous les défendez au niveau régional. Si vous ne savez pas avec qui faire cette proposition de loi, vous pouvez toujours le faire avec notre collègue Monsieur BOUDIE, qui est parti, cela vous permettra au moins à tous les deux de ne pas terminer votre mandat sans avoir fait la moindre proposition de loi.

Comme ingénieur aéronautique, je me réjouis de voir se développer sur notre grande Région des pôles de plus en plus développés et spécialisés dans des secteurs très distincts de l'industrie, je pense bien évidemment au pôle de compétitivité aéronautique, mais encore au pôle de compétitivité agroalimentaire, agricole, photonique et tant d'autres.

Comme Conseiller Régional, je ne peux donc que me faire l'écho de mon groupe politique pour vous accorder nos suffrages favorables pour cette délibération, bien que nous notions que les 6.5 M€ prévus au budget 2016 pour soutenir cette Agence ADI auraient pu, nous semble-t-il, être revus à la hausse tant l'enjeu économique est important pour notre grande Région. Mais là encore, Monsieur le Président, je ne doute pas de votre sincérité politique et je suis persuadé que vous n'hésitez pas à allouer davantage de fonds à cette Agence dès lors que vous aurez épongé le puits sans fond des dettes picto-charentaises laissées par votre amie, Ségolène ROYAL, et son successeur, Monsieur MACAIRE, notre très cher troisième vice-Président, chargé de rien finalement, au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie.

**Mme CHASSAGNE.** - Monsieur le Président, chers collègues, au sujet de ce projet de nouvelle Agence, l'innovation est une clef de la réussite mais aujourd'hui, dans une conjoncture économique maussade, les marges de croissance diminuent et le salut des entreprises réside pour une bonne part dans leur capacité à innover, à se démarquer de leurs concurrents. Doter la Région d'une nouvelle Agence est donc un programme de

proximité qui permettra d'accompagner les TPE et les PME dans un processus qui peut être riche de promesses.

Nous soulignons au passage la satisfaction des acteurs du territoire, des dirigeants et autres dans la construction de cette nouvelle Agence. Nous avons reçu beaucoup de messages en ce sens et c'est à souligner. Nous espérons que la proximité des décisions avec les territoires restera cependant un critère incontournable dans les échanges à venir car c'est la condition sine qua none à la réussite de ce projet.

Je souligne également les un peu plus de 8 M€ qui sont affichés pour cette nouvelle Agence, 5 pôles seront créés. Simplement une question : quels vont être les fléchages ? Y aura-t-il un travail en amont des Commissions ? Et vous l'avez compris, nous souhaitons pouvoir participer à l'élaboration de ces stratégies. C'est tout simplement aussi peut-être parce que je représente les Deux-Sèvres et que dans cette ex-Région Poitou-Charentes, les entreprises sont plus que jamais aussi inquiètes, donc à ce sujet nous sommes très vigilants.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci de votre soutien à cette fusion.

Je voudrais saluer à la fois les Présidents et les Directeurs des Agences parce que l'on avance très vite. Vous constatez, à travers les dossiers, que nous avançons très vite sur la constitution des outils de la grande Région. Cette Agence ADI, nous l'avions constituée en Aquitaine dès le début parce qu'il faut absolument qu'une ingénierie de conseil, d'appui, de structuration des clusters, d'accompagnement des pôles de compétitivité existe à côté des aides à l'innovation, à la modernisation du matériel, notamment à l'usine du futur que nous mettons en place. Donc j'ai une grande confiance sur l'appui que cette Agence va nous apporter, avec le fait aussi qu'elle pourra être très présente sur le territoire puisqu'elle porte l'appui en ingénierie des territoires qui sont en reconversion industrielle.

Je note un vote unanime de cette Assemblée.

Il n'y a pas d'abstention et pas d'opposition ? Merci.

**N° 8**

Vote sur : «Création de l'Agence de Développement et d'Innovation Aquitaine Limousin Poitou-Charentes »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**AVENANT N°2 AU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE  
BERGERAC 2012-2017**

**M. UTHURRY.** - Je vous remercie par avance de l'unanimité sur la proposition précédente.

Ce plan local de redynamisation naquit en 2014 à l'issue de la fermeture de l'ELOCA (Etablissement Logistique du Commissariat des Armées) et l'avenant n° 2 prend en compte les évolutions naturelles des projets. Le premier avenant avait pris en compte la nécessité qui était celle d'une entreprise bergeracoise (la conserverie de Bergerac) pour s'installer. Cet avenant n° 2 vise à redéfinir en partie le contenu de certains projets, dans la continuité de l'esprit initial de ce projet-là. Il y a notamment l'installation de l'équipement du parc aqualudique qui n'a pas pu se faire sur le premier site, l'ESCAT, pour des raisons de PPRT mais qui va se déplacer sur le site de Picquecailloux. Puis il y a l'impossibilité juridique d'intervention sur le site du Cloître des Récollets qui nous conduit à accompagner l'évolution de ce projet par la proposition de cet avenant n° 2.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas de souci ?

Pas d'opposition ?

**M. DUBOIS** - L'armée est indispensable à notre sécurité intérieure, plus encore depuis les attentats terroristes islamistes. Gouverner, c'est prévoir. Ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. Et pourtant, le budget Défense est passé de 3.6 % du PIB à la fin des années 80, à moins de 1.6 % aujourd'hui.

Les Républicains et le parti Socialiste ont progressivement réduit les effectifs du contingent, mais aussi les crédits affectés au maintien aux conditions opérationnelles des matériels, et enfin procéder à la fermeture de nombreuses casernes et bases de l'armée. C'est dans le contexte de cette politique irresponsable que l'Etablissement Spécialisé du Commissariat de l'Armée de Terre de Bergerac (ESCAT) a fermé ses portes en juillet 2014, induisant la perte de 124 emplois directs et obligeant les collectivités locales à prendre le relais d'un Etat défaillant.

La Communauté d'Agglomération de Bergerac (CAB) avait pour projet d'y implanter un parc aqualudique, un bien grand mot puisqu'il s'agissait en réalité d'une piscine, celle existant sur le site de Picquecailloux étant devenue obsolète. La société Daucy était intéressée par le site et le bon état général des bâtiments, le projet de piscine fut abandonné et le conserveur pu s'y installer et développer à ce jour 65 emplois, hors intérimaires et

saisonniers. On peut espérer rapidement une quinzaine d'emplois supplémentaires, ce qui amènerait le nombre d'employés au nombre de militaires et d'agents de l'Etat à la date de la fermeture de l'ESCAT. Une cave est aussi installée sur le site et fait travailler 5 à 6 personnes.

Les objectifs proposés dans cet avenant nous conduisent à émettre deux remarques. Concernant la préparation du site des grands moulins et la valorisation du moulin de Piles, pour l'instant, les grands moulins situés sur le port sont une verrue : plusieurs projets, hôtel de luxe, mais on attend toujours l'investisseur. Le transfert sur ce site du syndicat d'initiative a aussi été abandonné. L'aménagement du moulin de Piles afin d'en faire un site attractif pour les touristes ne peut que valoriser la ville de Bergerac, en particulier la zone du port.

Concernant l'aménagement du site parc aqualudique après le projet un peu farfêlu d'installer la nouvelle piscine à proximité de la poudrerie, en zone classée Seveso, que le Préfet a justement refusé, le site dit « des sardines » - je n'ai pas Picquecailloux, je suis un peu en contradiction avec ce que vous avez dit -, situé sur la rocade à l'extérieur de la ville, sur la zone de la CAB, a été retenu. Pour nous, il aurait été plus judicieux d'envisager un véritable parc aqualudique, générateur d'emplois, attractif pour les touristes, notamment anglais, avec l'aéroport à proximité, avec des implantations d'hôtels et de lieux de restauration.

Nous retenons aussi les points encourageants de cette délibération : une vision programmatique et géographique du développement de l'économie touristique, la sélection des meilleurs projets et opérateurs pour la reconversion et la valorisation des secteurs sud et nord de Bergerac, la mise en place d'un outil de formation et de soutien numérique aux entreprises du terroir, des moyens au service des entreprises afin d'assurer leur pérennité, puis leur croissance, faire de Bergerac une marque connue et reconnue.

En conclusion, malgré nos remarques, nous voterons pour cet avenant au vu des points positifs qui se dégagent de ce plan local de redynamisation de la ville de Bergerac.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Nous avons, sur le bassin d'emploi de Bergerac, créé un dispositif partenarial, y compris avec les entreprises, qui s'appelle CADET. On a, avec les agents de la Chambre de Commerce, visité 70 entreprises et fait émerger des projets industriels pour plus de 28 M€. Nous avons un collaborateur qui est à temps plein sur le site, qui est hébergé d'ailleurs dans l'Agence ADI que vous avez votée tout à l'heure.

Reconvertir un site - je sais un peu de quoi je parle puisque cela a été mon métier à un moment donné - est quelque chose de compliqué et qu'il faut assurer très en amont. Il ne s'agit pas pour nous - je vous alerte là-dessus - de considérer que l'on peut tout garder. Une

activité, qu'elle soit publique ou privée, c'est une activité vivante. Notre armée change, il faut qu'elle change. Par ailleurs, mais vous le savez aussi, l'actuel Gouvernement et le Président de la République ont redonné des moyens à l'armée, y compris en termes de recrutement.

Pas d'opposition ou d'abstention sur ce dossier ?

**N° 9**

Vote sur l' : «Avenant n° 2 au plan local de redynamisation du bassin d'emploi de Bergerac 2012-2017 »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE  
ET SES AFFLUENTS (2015-2019)**

**M. THIERRY.** - Monsieur le Président, chers collègues, la délibération concerne le contrat territorial des milieux aquatiques du bassin de la petite Creuse et de ses affluents pour la période 2015-2019.

Pour expliquer un peu les cartes, vous avez, sur la première carte multicolore (*cf diaporama p 174*), les deux grands bassins versants qui coexistent sur notre grande Région, vous voyez une ligne au sud de Limoges, au sud de La Rochelle et au sud de Niort. Au nord de cette ligne, vous avez le bassin versant de Loire-Bretagne et, au sud, Adour-Garonne. Ensuite, chacun de ces bassins est composé de sous-bassins et vous pouvez les identifier avec les différentes couleurs. La petite Creuse se situe au nord de Guéret, vous le voyez sur la première carte, c'est la petite zone rouge, et la deuxième carte fait un focus plus précis. La zone verte sur la deuxième carte est justement le territoire qui est couvert par le contrat territorial des milieux aquatiques et qui nous intéresse présentement.

Concernant la délibération, il y a un point technique à préciser tout de suite, c'est que ce document ne vaut pas engagement financier, c'est un cadre de programme pluriannuel et de partenariat. Très concrètement, cela veut dire que les engagements financiers du Conseil Régional sont subordonnés à l'instruction technique de chaque demande d'actions qui entrera dans ce partenariat, et toujours à la condition qu'elle soit éligible à la politique qui sera en vigueur à la date du dépôt de tel ou tel projet. Clairement, vous pourrez suivre au fil de l'eau puisque chaque demande d'aide financière sera l'objet d'un examen en Commission permanente et d'une convention financière particulière.

Vous voyez néanmoins que dans la délibération, il y a des montants qui sont inscrits, ils ont été calculés tout simplement sur le taux d'intervention maximum en vigueur au moment de la signature du contrat, donc cela veut dire que ces taux pouvant évoluer dans les futurs Règlements d'Intervention de la Région, les montants pourront également l'être. Mais à ce jour, et par rapport à ce que je viens d'évoquer, l'engagement de la Région pourrait s'élever sur 5 ans à 347 788 € pour un programme dont le montant total est évalué à 1 795 728 €

Sur le fond du dossier, ce contrat relatif au bassin de la petite Creuse est une très bonne nouvelle car c'est la première fois que des actions concrètes vont être mises en place sur ce cours d'eau et sur ce territoire. Cette bonne nouvelle s'explique par la décision du

SIVOM de Boussac, Châtelus-Malvaleix de se saisir de ces problématiques, et ils ont souhaité porter un programme sur 5 ans. La délibération que vous voyez là, il y a eu un vrai travail de fond et de concertation qui a été fait depuis plusieurs années.

Pour entrer dans le vif du sujet, la préoccupation majeure qui concerne ce cours d'eau et ce territoire est justement la dégradation de la continuité écologique tout au long du cours d'eau, et malheureusement la dégradation est présente sur 65 % du linéaire. Pour être très clair et pour que l'on comprenne tous les mêmes choses, quand on parle de continuité écologique dans une rivière en tout cas, on définit cela par la possibilité de circulation des espèces et par le bon déroulement de transport des sédiments. Il y a un autre problème et vous le voyez sur ces images un peu champêtres, vous voyez l'un des problèmes qui est la dégradation des berges notamment par le piétinement du bétail, qui est un des problèmes récurrents sur cette zone-là. On peut également voir un autre problème, que l'on ne voit pas forcément ici, c'est l'absence de boisement sur les rives et l'altération du lit majeur, le lit majeur étant la zone qui n'est inondée qu'en cas de crue.

Je conclus sur un point un peu général, le Limousin est en tête de bassin versant, on l'a vu sur la carte précédente. Les têtes de bassins versant sont riches en petits cours d'eau, en mares, en zones humides, ce sont des zones extrêmement précieuses à préserver et qui sont essentielles dans le fonctionnement du cycle de l'eau. Très concrètement, si l'on ne préserve pas ces zones en tête de bassin, on n'a aucune chance d'avoir une bonne qualité d'eau en aval, quoi que l'on fasse. Donc ce sont vraiment des châteaux d'eau et un capital hydrologique extrêmement précieux. Je vous précise cela parce qu'il faut aussi lire cette délibération au regard de ces éléments.

Je suis à votre disposition s'il y a des questions. Merci.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, nous sommes favorables à ce projet de mise en place d'un contrat territorial pour le bassin de la petite Creuse et de ses affluents. Ce territoire fortement endommagé par la tempête de 1999 a été oublié des politiques, il aura fallu attendre 2010 pour que l'on commence à s'interroger sur les actions à mener. Vous l'avez précisé à l'instant, c'est la première fois que la collectivité concernée, donc la nôtre aujourd'hui, se préoccupe concrètement de ce territoire, et c'est une bonne chose.

Ce projet, nous le soutenons entièrement, d'autant plus qu'il se situe dans la droite ligne du FN sur la préservation de nos paysages. Nous serons donc très attentifs au bon déroulement de chaque étape, au fil de l'eau, de ce projet et nous voterons pour ce contrat.

Merci.

**M. VANDENBROUCKE.** - Monsieur COLOMBIER, en tant qu'ex-Président de la Région Limousin, je puis vous assurer que la Creuse n'a jamais été abandonnée par le Limousin, bien au contraire.

**M. COLOMBIER.** - Mais c'est la première fois apparemment qu'il y a des actions, c'est pour cela que je relevais cela, de votre Rapporteur.

**M. VANDENBROUCKE.** - Je tiens à votre disposition un catalogue d'actions avec les financements en regard, et vous verrez que non seulement la Creuse n'a pas été abandonnée mais qu'avec la même logique que celle que l'on a évoquée jusqu'à présent, de faire en sorte que les territoires ayant le plus de difficultés soient un peu plus aidés que les autres, on a aidé davantage la Creuse dans certains cas, que bien des territoires autres de la Région Limousin.

**M. COLOMBIER.** - Je ne vous fais pas de procès d'intention, mais il y a un hiatus entre vous deux.

**M. THIERRY.** - Je précise mon propos : quand je parlais de premières actions, c'est spécifiquement sur ce cours d'eau et concernant les milieux aquatiques.

**M. LE PRESIDENT.** - Il faut que les bêtes continuent de passer parce que c'est intéressant d'avoir aussi les bovins qui remuent le fond. Excusez-moi d'être technicien mais c'est plus intéressant que de penser au débat idéologique.

**M. THIERRY.** - Très concrètement, il faut le limiter parce que cela provoque une érosion des berges, mais pas le supprimer complètement. Donc dans le programme, sont prévus des clôtures de berges, des aménagements de points d'abreuvement et des franchissements pour les cours d'eau d'une parcelle à l'autre.

**M. LE PRESIDENT.** - Et je suppose que les agriculteurs du coin sont associés.

**M. THIERRY.** - A chaque action, cela se fait en concertation.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ? Unanimité.

**N° 10**

Vote sur le : «Contrat territorial milieux aquatiques du Bassin de la Petite Creuse et ses affluents (2015-2019) »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES - ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE  
BOURSE DE FORMATION « ENSEHAR »**

**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Monsieur le Président, chers collègues, j'ai bien peur de vous contredire sur l'unanimité avec cette délibération. On a évoqué le basque tout à l'heure, je vous propose maintenant d'évoquer l'occitan.

Il s'agit de rafraîchir un dispositif de bourse d'études qui a été lancé en 2011 par la Région Aquitaine, qui est destiné aux enseignants et aux étudiants qui désirent se tourner vers l'enseignement en occitan. Je dois vous dire que c'est une délibération qui est assez importante pour le développement de l'enseignement en occitan puisque le manque de ressources enseignantes est un des facteurs bloquants pour le développement de cursus bilingues. A titre indicatif, entre 2011 et 2015, dans le cadre de la convention avec le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, il y a eu en tout 19 cursus bilingues qui ont été ouverts, pour un objectif de 25 cursus. Le principal frein à l'atteinte de cet objectif de 25 était justement le manque d'enseignants, et non pas le manque de demandes sociales.

Nous vous proposons donc de rafraîchir ce dispositif sur la partie qui concerne les étudiants. Jusqu'à présent, les étudiants recevaient une aide de 4 000 € pour les années de Master 1 et 2. L'Education nationale a entériné une réforme et désormais, les étudiants en Master 2 sont rémunérés, donc nous vous proposons de réactualiser le dispositif pour les étudiants et de faire porter l'octroi de la bourse sur la Licence 3 et le Master 1 afin d'être en accord avec la récente réforme de l'Education nationale. En termes de budget, il s'agit de proposer 24 000 € d'enveloppe pour cette année, ce qui correspond à ce qui avait été proposé l'année dernière, et je vous indique que l'ensemble de l'enveloppe avait été utilisé pour l'octroi de bourse en faveur de 3 enseignants et de 3 étudiants.

**M. ROGISTER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous aurez tous noté, non sans malice, la concomitance entre le projet de développement de l'apprentissage de l'occitan et l'ouverture de classes bilingues français-occitan, et la volonté du Ministre de l'Education nationale de supprimer d'une part l'enseignement du latin qui, dit-elle, ne représente un intérêt que pour 18 % des élèves. Si l'on supprime tous les gens qui représentent moins de 18 % d'intérêt pour les français, il y en a certains qui vont disparaître. Et supprimer les classes bilingues français-anglais et français-allemand, qui ne profiteraient qu'à des privilégiés. De quoi s'agit-il ? Qui sont les soutiens ? Qui sont les opposants ?

Dans les soutiens à ce projet, si l'on parle de la promotion des langues régionales, sur lesquelles d'ailleurs la France n'a pas pu ratifier la charte pour des raisons constitutionnelles, on trouve la FUEV, fondée en 1949, présidée par l'autonomiste Joseph MARTRAY, par le séparatiste breton Pierre LEMOINE, réactivée dans les années 90 par le Gouvernement allemand, renouant ainsi avec le pangermanisme et reçoit des subsides de la Fondation Niermann. Tout ceci n'est pas innocent. Etait notoirement démonstratif le fait que dans la Commission culture, qui traitait de ce sujet, l'un des participants, Président d'une association de soutien à ce débat, béarnais, ne parlait pas le béarnais, et ne parlait pas un mot de patois. Cela veut dire que l'on peut soutenir apparemment, et dans les apparences, cette démarche et avoir une visée purement politique, pour ne pas dire révolutionnaire.

Quand on voit derrière le FUEV et les supporters de ces projets, nous trouvons également des opposants. En revanche, Bernard POIGNANT, homme éminent, ex-maire de Quimper (31 ans à la mairie et 18 ans maire de Quimper), membre du parti Socialiste, l'ancien grand défenseur lui-même de la charte en ses débuts, a déclaré récemment, revenant sur ses propos antérieurs, et affirmant ce que je n'aurais pas osé affirmer moi-même de peur d'être fustigé par une part de l'Assemblée : « c'est une entreprise qui est une arme contre la France, ses valeurs, son histoire, son rayonnement ». Vous pouvez retrouver cette déclaration d'un conseiller de François HOLLANDE.

En ce qui nous concerne, nous ne pourrions pas retenir cette proposition pour 3 principes. Le premier est d'ordre constitutionnel, le second est d'ordre territorial, le troisième est d'ordre linguistique. En ce qui concerne le problème constitutionnel, il est connu de tous, il a été soulevé tant par Jacques CHIRAC que par François HOLLANDE, avec une mise en garde toute particulière du Conseil Constitutionnel à l'encontre de la charte européenne des langues régionales, dont le préambule éclaire la démarche de ses promoteurs, nullement linguistique, nullement protectrice du patrimoine culturel, mais hautement politique. Le Conseil Constitutionnel a d'ailleurs exprimé clairement que notre Constitution s'oppose - et c'est important par-delà cette position - à ce que soient reconnus les droits collectifs à quelque groupe que ce soit, définis par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance.

En ce qui concerne le terme ou le principe-même du territoire occitan, qui se partagerait entre France, Espagne et Italie... Je dis bien « partagerait » car l'Occitanie se définit comme un territoire où est parlé l'occitan, langue qui n'existe pas en tant que telle. Vous trouverez même des partisans dans mes régions picto-charentaises qui, par capillarité peut-être, voudraient rejoindre ces territoires. On retrouve ici les théories du pangermanisme, là où se parle l'allemand et terre allemande.

En effet, qu'est-ce que l'occitan ? Si l'on regarde entre langue d'oc et langue d'oïl, on s'en souvient, il y a eu une région languedocienne, il y a eu des gouverneurs de 1332 jusqu'à 1788 qui ont géré ces territoires après notamment les aventures albigeoises. Mais en effet, ce territoire bénéficie de dialectes et patois, on peut dire que l'occitan est donc pluri dialectal, une succession de patois originaux, le plus souvent incompréhensibles d'une vallée à l'autre, et d'un village à l'autre, et c'est important de le savoir parce qu'il y avait une réalité. Lorsque l'on était à Lacaune, on ne parlait pas le même patois qu'à Castres, ce qui faisait qu'en définitive, ces patois étaient très identitaires, c'était une façon de dire en permanence : on est chez nous.

En ce qui concerne cette démarche, nous avons une langue qui, contrairement à certains textes, est - et pas seulement - d'abord le fait de l'invasion de la Gaule par les armées de Jules César et l'utilisation du latin, puis du latin décomposé dans nos villes et nos villages.

Toute cette démarche, Monsieur le Président, mes chers collègues, n'est ni culturelle, ni patrimoniale, elle s'inscrit uniquement dans le but de provoquer un éclatement des Etats-nations, créer une Europe fédérale et ethnique. Elle met en danger l'intégrité nationale de la France, et la souveraineté des Etats. Croyez-moi, face à cette proposition, mon grand-père m'aurait dit « *phrase en patois* », ce qui se traduit grosso modo par « cela ne vaut pas grand-chose, petit ». Ma grand-mère, un peu plus rusée, aurait réfléchi un instant et accompagnant du geste de l'index où l'on se tape le doigt, elle aurait dit « *phrase en patois* », ce qui pourrait se traduire aujourd'hui par « il y a quelque chose qui cloche ici ».

Croyez-moi...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Est-ce que je peux vous demander de...

**M. REGISTER.** - ...Comme c'est un tout petit budget, 24 000 €, de toute évidence, il faut en profiter.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais je vous suggère, compte tenu de l'heure, d'insister sur vos 3 idées car comme vous vous êtes engagé sur une longue théorie, après on ne se souvient plus du premier point.

**M. REGISTER.** - Je vous les rappelle : constitutionnel, territorial, linguistique.

A ce titre, si le groupe FN votera non à ce projet, il faut bien comprendre que j'appelle tout le monde, et vous en particulier Monsieur le Président, à un vote non parce qu'il est des petites victoires qui empêchent demain d'avoir de grandes défaites. Aujourd'hui, je crois, dans un monde insécure, qu'il est plus que jamais temps de préserver en permanence l'unité nationale.

**M. OXIBAR.** - Je serai certainement moins bon orateur que mon collègue qui vient de parler mais j'essaierai d'être un peu plus constructif. Je ne parlerai pas de pangermanisme et encore moins de patois et de dialectes, mais c'est une discussion que nous avons déjà eue en Commission avec Monsieur.

Juste 3 points par rapport à cette délibération, que nous voterons. Le premier point pour regretter que les Centres de formation ne soient situés qu'en Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (Tarbes, Montauban et Béziers) alors qu'il y a encore quelques années, une formation existait et était délivrée en Aquitaine. Compte tenu de l'élargissement de la Région, notamment au Limousin, et donc de l'élargissement de l'aire d'influence de la langue occitane, ma question est la suivante : la Région ne pourrait-elle pas peser auprès de l'Education nationale pour que les formations aux concours d'enseignement bilingue reviennent en Aquitaine ? Par exemple à Pau, où nous pourrions accueillir ces formations à l'ESPE, qui héberge déjà dans ses murs le CAPOC (Centre d'Animation Pédagogique en Occitan). De plus, le nombre de classes bilingues en Aquitaine permettrait d'accueillir des stagiaires en formation sans aucune difficulté.

Le deuxième point est que malgré ces bourses incitatives qui ont été mises en place, on constate toujours - Charline l'a rappelé - le même manque de vocation enseignante en occitan, au-delà d'un problème général d'ailleurs de recrutement d'enseignants. La démarche d'élargissement de ces bourses aux enseignants déjà en poste est en ce sens une bonne chose, mais là aussi, la Région ne pourrait-elle pas également faire pression auprès de l'Education nationale pour susciter ces vocations d'enseignement bilingue pour les professeurs déjà en poste qui ne sont pas bilingues ?

Troisièmement, au cours de la Commission culture qui s'est réunie la semaine dernière, nous avons évoqué la question de la demande croissante de parents pour mettre leurs enfants dans des classes bilingues, je la re-pose aujourd'hui : est-ce que nous pourrions avoir, assez rapidement et précisément, une réelle demande et quantifier cette demande de parents pour aller dans les classes bilingues ? Ce travail pourrait d'ailleurs être réalisé sous l'égide de l'Office public de la langue occitane, qui a été créé et qui est présidé par notre collègue Charline. L'établissement de ces données chiffrées pourrait être un argument supplémentaire qui irait dans le sens d'une plus grande ouverture de classes bilingues, avec une extension d'ailleurs aussi sur les nouveaux territoires de la Région, puisque c'était essentiellement dans l'ancienne Aquitaine, et donc ouvrir des formations en enseignement bilingue.

En conclusion, si cette délibération, cette action, est une belle intention, malheureusement on constate un décalage avec la réalité des faits puisqu'il y a assez peu

de formations qui sont dispensées. D'ailleurs, le nombre de formations diminue puisqu'en 2011-2012, c'était l'équivalent de 15 bourses qui étaient prévues, mais sur la délibération qui nous est proposée, ce sont seulement 6 bourses de formation. Ma crainte est que si aucune action de promotion de la langue occitane et de recrutement n'est menée par ailleurs - comme celle que je viens de suggérer, notamment auprès de l'Education nationale -, il y a fort à parier que ce dispositif mourra de sa belle mort. Il ne faudrait pas que ce dispositif ne soit qu'un affichage et c'est la raison pour laquelle je vous demande, au niveau de la Région mais aussi et peut-être surtout au niveau de l'OPLO, qu'il y ait un travail vraiment réalisé pour développer ces formations.

Merci.

**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Je vais essayer de ne pas être trop longue, même si je vois que cette délibération a finalement réveillé un peu tout le monde en cette fin de séance.

Je ne répondrai pas forcément à l'accusation de tutti frutti idéologique qui se cacherait derrière la promotion de la langue occitane parce que j'avoue que j'ai du mal à y voir beaucoup de cohérence, je me bornerai à rappeler que l'article 75-1 de la Constitution mentionne les langues régionales comme un patrimoine français...

Ce n'est pas une langue régionale, d'accord.

Pour vous dire que dans le sens où l'on considère que c'est un patrimoine, pour le garder vivant, le meilleur moyen est encore de le transmettre donc, en ce sens, l'enseignement est très important. Vous avez parlé de reconstitution artificielle de l'ensemble linguistique que serait l'occitan, et vous avez mentionné divers dialectes (patois, etc.). Je vous rappellerai que l'enseignement de l'occitan n'empêche en rien le respect des différentes variantes, qui sont au nombre de 6, et qui sont tout à fait respectées dans le cadre de l'enseignement. Je vous rappellerai aussi que nous nous basons sur le principe de l'intercompréhension entre ces différentes variantes pour parler de l'ensemble occitan.

Je voudrais répondre aux critiques plus constructives de Marc OXIBAR. Pour ce qui est des Centres de formation, c'est vrai, c'est un problème que les principaux Centres de formation soient en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées car après, il y a un captage des étudiants dans cette zone, donc c'est quelque chose sur lequel nous devons réfléchir, de ramener aussi en ALPC les Centres de formation.

Vous avez évoqué le CAPOC, j'en profite pour glisser un petit mot. Vous avez une majorité au Département et dans ce cadre-là, j'espère que vous saurez soutenir la formidable action du CAPOC et donc ne pas les pénaliser dans le cadre d'une réduction budgétaire.

**M. OXIBAR.** - Comptez sur moi pour leur dire.

**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Pour ce qui est de la cartographie des demandes et des ressources enseignantes, c'est tout le sens - vous l'avez dit à juste titre - de la création de l'OPLB, qui vient de voir le jour, donc on est en plein démarrage et nous sommes actuellement en train de dialoguer dans ce cadre puisque l'Etat est représenté au sein du GIP. C'est ce que nous allons faire, de la même manière que cela se fait aujourd'hui à l'OPLB, c'est-à-dire de créer les conditions pour un vrai dialogue, pour avoir un état des lieux et une cartographie sur les 5 Rectorats qui sont concernés et les 22 Départements qui sont concernés, pour pouvoir avoir une vue d'ensemble qui sera à même de nous donner les moyens de piloter plus justement la demande et aussi tout ce qui concerne les ressources enseignantes.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Un dernier mot sur la stratégie qui est la nôtre continument. C'est bien d'essayer de transmettre cette langue, de la valoriser, peut-être de l'unifier aussi, comme l'Académie de la langue basque a su le faire, ce que je partage dans toutes les vallées de France, les montagnes de France. Chaque vallée avait une forme linguistique différente de l'autre. Ce problème de bourse est essentiel pour développer cela.

Je voudrais saluer - et je sais que Charline en a pris la responsabilité - tout le travail de David GROSCLAUDE, parce qu'on lui doit un travail considérable dans l'OPLB, puisque nous sommes aussi en relation avec nos amis de Midi-Pyrénées. Le fait que le Limousin fasse partie de cette grande Région, cela conforte l'équilibre qu'il y a entre le basque et l'occitan.

Vous vouliez intervenir ?

**Mme COMBRES.** - Monsieur le Président, chers collègues, vous parliez justement de David GROSCLAUDE et c'est vrai que lors de la précédente mandature, nous avons initié puis élargi cette bourse Ensenhar en réponse à un besoin avéré d'enseignants formés à l'enseignement de l'occitan et en occitan. Les modalités de formation aux différents concours ayant évolué au sein de l'Education nationale, il est nécessaire de s'y adapter et nous nous en félicitons.

Nous souhaitons rappeler à cette Assemblée que notre nouvelle Région est très riche de ses langues régionales, à savoir le basque et l'occitan, puis les Offices Publics y afférant, mais également le poitevin et le saintongeais. Il faudra nous pencher également rapidement sur la préservation de tout ce patrimoine linguistique.

Je vous remercie de votre écoute, et nous votons pour cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Nathalie LANZI me dit que c'est prévu.

**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Bien sûr, le poitevin et le saintongeais sont également très importants en tant que patrimoine linguistique. Je voudrais seulement souligner que ce n'est pas exactement la même situation puisque l'Education nationale n'a pas ouvert le poitevin et le saintongeais à l'enseignement, néanmoins, il faudra trouver des modalités pour continuer à promouvoir et à préserver ce patrimoine. Comme Madame la vice-Présidente l'a souligné, nous allons mi-mai à Poitiers, donc en Poitou-Charentes, pour rencontrer les acteurs et travailler là-dessus.

**M. COLOMBIER.** - Pourquoi pas le saintongeais ? Il y en a beaucoup.

**M. LE PRESIDENT.** - Je regrette qu'il n'y ait pas le franco-provençal car comme j'ai fait quelques études, mais on ne peut pas être au maximum... La Région ALPC ne recouvre pas exactement le Duché d'Aliénor d'Aquitaine.

FN vote contre et les autres groupes pour.

**N° 11**

Vote sur : «Langues et cultures régionales – actualisation du dispositif de bourse de formation « Ensenhar »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

**CONTRE : Front National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**EPCC LES TREIZE ARCHES (19) - MODIFICATION DES STATUTS**

**Mme LANZI.** - Monsieur le Président, chers collègues, l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle des 13 Arches) a été fondé en 2009 entre les communes de Brive-la-Gaillarde et Malemort-sur-Corrèze. L'objectif est le développement de la création artistique, la diffusion et toute activité de nature culturelle. En 2012, l'EPCC a bénéficié d'une convention pluripartite (Etat, ville de Brive, Département de la Corrèze, Région) et l'objet était surtout de rapprocher les deux scènes conventionnées entre la Corrèze, Tulle et Brive, pour obtenir un label de Scène nationale pour le nouvel établissement.

De récentes modifications ont demandé une réduction de la participation financière, je vous engage à voter les modifications de statuts, avec une réduction de la participation financière des collectivités du premier collège qui a été apportée. Vous trouverez tous les compléments de cette proposition en annexe, dans l'EPCC Les 13 Arches.

Merci.

**M. PATIER.** - Je voulais juste dire à Madame la vice-Présidente que ce n'est pas du tout cela l'histoire, mais qu'il faut quand même voter la délibération qui est purement technique et qui acte la sortie et la modification de participation au sein de l'EPCC.

Merci.

**Mme MARTY.** - Le développement de la création et de la diffusion artistique dans le bassin de Brive a été la finalité définie en 2009 par les villes de Brive et Malemort, initiatrices de la création de l'EPCC Les 13 Arches, labellisé par l'Etat comme Scène conventionnée arts croisés et écritures d'aujourd'hui. En s'associant à cet établissement, la Région Limousin l'a également soutenu financièrement et a conclu en 2012 une convention pluripartite, avec d'autres communes du bassin.

L'arrivée des deux nouvelles communes, le départ d'une d'entre elles et l'entrée du Département de la Corrèze comme co-financeur entraîneraient la réduction de la participation minimale des collectivités de 100 000 à 80 000 €, et la rédaction de nouveaux statuts. La reconduction par la Région ALPC des objectifs fixés par la Région Limousin en 2012, à savoir l'accès facilité à l'offre artistique et culturelle pour les citoyens, le soutien à la création artistique, l'inscription active dans le réseau des acteurs culturels du territoire régional et notamment le projet de rapprochement avec l'autre Scène conventionnée les 7 collines, de Tulle, répond parfaitement au programme du FN dont la volonté est de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

Notre groupe votera donc pour cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**N° 12**

Vote sur : «EPCC les treize Arches (19) – modification des statuts»

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il en est ainsi décidé.

**COMMUNICATION EMPLOI FONCTIONNEL**

**M. LE PRESIDENT.** - J'ai une communication à vous faire, je dois informer l'Assemblée de la décision que j'ai prise concernant la fin de détachement sur emploi fonctionnel, sur le site de Poitiers, de Monsieur Daniel PARISOT. Comme vous le savez, les agents composant la Direction Générale sont liés à l'autorité territoriale par un nécessaire et même impératif lien de confiance. Je considère que celui-ci est rompu. En effet, dans la situation financière et complexe délicate que vous connaissez concernant l'ex-Région Poitou-Charentes, j'ai eu, dès le mois de janvier, besoin d'informations précises et complètes afin de réaliser un état des lieux précis. J'ajoute que cela peut concerner le travail entre les services aussi en 2015. Monsieur PARISOT n'a pas fait, à cette occasion, preuve de la transparence que j'étais en droit d'attendre de lui. Vous comprendrez alors que je ne puis le conserver parmi les plus proches de mes collaborateurs.

Pour votre parfaite information, j'ai reçu et informé Monsieur PARISOT de cette procédure de décharge de fonctions lors d'un entretien préalable. Cette mesure prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet. Monsieur PARISOT n'exerce plus d'ores et déjà de fonctions opérationnelles.

## MOTIONS

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous propose maintenant de passer aux motions.

Je me tourne vers Jean DIONIS DU SEJOUR d'une part, et Olivier CHARTIER d'autre part qui, suite à la discussion avec la Commission des finances lundi et ce que nous avons dit dans la journée, doivent répondre, dans le cadre de l'enquête de la CRC, à vos préoccupations. Je rappelle que suite à notre discussion avec la Commission des finances, nous avons suggéré et discuté avec la Commission des finances de 3 types d'audit sur la dette. Cela, en ayant bien conscience que le Ministère des finances, avec la SFIL d'un côté et le fonds de soutien d'autre part, nous avons aussi des spécialistes qui vont nous aider à reprendre cette dette. Je n'ai pas de souci là-dessus et je souhaite d'ailleurs qu'Olivier CHARTIER soit associé, avec Florent BOUDIE, à l'écriture de l'appel à conseil.

Deuxièmement, tout ce qui concerne le stock d'AP/AE. Enfin, ce qui me semble le plus urgent, tout ce qui concerne les engagements économiques notamment qui ont été pris. Ce dont, me semble-t-il, on a le plus besoin, c'est comment on valorise ces garanties.

Voilà, sur ces deux motions, ce que je voulais évoquer.

**M. CHARTIER.** - Sur la motion posée par Les Républicains CPNT, on ne va pas refaire le match, les choses ont été dites ce matin. La motion qui vous est présentée ici est une motion que nous avons présentée avec Virginie CALMELS en Commission des finances, partant du principe que nous souhaitons avoir une exhaustivité des difficultés potentielles, compte tenu de la situation critique de Poitou-Charentes.

Compte tenu du débat de la Commission des finances, nous pensons à un consensus que nous voudrions juste confirmer et acter avec vous. Sur les 3 points de l'audit complémentaire que vous avez demandé, 3 points à minima et, en l'attente - c'est un de nos souhaits - de votre communication - parce que je crois qu'il y a des questions légales qui se posent - sur le périmètre de la CRC, nous le verrons en Commission des finances pour que nous vous soyons complémentaires, pas redondants mais en même temps totalement exhaustifs. Donc nous prenons acte des 3 thèmes de l'audit complémentaire à ce stade : structuration de la dette, garanties d'emprunt, participation économique, stock d'AP et d'AE.

J'ai communiqué à votre DGS un courrier reprenant ces 3 points que nous avons arrêtés ensemble à la Commission des finances, en précisant bien le fait que nous souhaitons que ces 3 points puissent être distribués dans le cadre de la procédure des

marchés publics et de la procédure d'urgence, en tout cas que les conclusions soient connues pour le débat budgétaire de la toute fin mai.

Voilà notre position que je viens de vous confirmer par écrit. Cela étant évoqué, nous sommes d'accord sur la proposition que vous avez faite puisqu'elle résulte encore une fois du travail de la Commission des finances.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Sur la proposition de la Commission des finances, à savoir dettes, AP/AE et analyse CMSP, on ne peut être que d'accord sur le travail complémentaire.

On ne va pas reprendre le débat parce qu'on l'a eu mais encore une fois, notre motion a deux objets très précis. Premièrement, vous demandez d'intervenir, Président, auprès de la CRC pour qu'elle choisisse et retienne un périmètre le plus large possible et notamment inclut les SEM, SPL et l'analyse de la dette, garanties. On a bien compris que la décision revenait au Président de la CRC ou plutôt à cette institution, mais au final, je ne pense pas qu'il ne pourra pas entendre cette suggestion de votre part.

Deuxièmement, nous voulons une analyse de la détérioration de la situation Poitou-Charentes, et j'allais dire cette fois analytique, pour que l'on rentre dans le débat du plan de redressement que vous ne manquerez pas de nous présenter. Donc on ne rentre pas dans le débat que l'on a eu mais nous maintenons notre motion puisqu'elle est de nature différente.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous alerte sur les problèmes de légalité, mon cher ami.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Pourquoi ?

**M. LE PRESIDENT.** - Parce que la CRC a lancé son enquête, son évaluation, je ne suis pas sûr... Je pense que le Président de la CRC est prêt à vous voir pour vous expliquer tout cela, à Olivier CHARTIER et vous-même. Donc faisons attention.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - On peut la sensibiliser.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous pouvez totalement la sensibiliser. On ne peut pas mettre en doute la volonté d'avoir, de la part de la CRC, un audit systémique et extrêmement large. Je peux vous dire, sans trahir la confidentialité, en tant que Président de cette institution, que j'ai reçu les questions de la CRC, je vous l'ai dit ce matin, je ne peux pas les transmettre mais ils vont vraiment très loin. Je peux même vous donner un détail : ils nous ont demandé 15 jours pour que toutes les pièces leur soient communiquées, c'est un travail monstrueux. Je ne sais pas si l'on pourra le faire en 15 jours.

On refait le débat de ce matin, Jean.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Non mais je n'y reviens pas.

Que la CRC examine sur le fond, mais la question est très précise : est-ce qu'elle examine les SEM dans lesquelles le Conseil Régional est majoritaire ?

**M. CHARTIER .** - La participation économique, on l'a demandée dans l'audit.

**M. LE PRESIDENT.** - Elle examine tout ce domaine-là. Je respecterai l'engagement que j'ai pris auprès d'Olivier CHARTIER et auprès de l'Assemblée sur ces demandes.

Simplement, si vous le souhaitez, notamment le Président de la Commission des finances, le Président de la CRC est prêt à vous voir pour vous expliquer l'ensemble du dispositif et de son enquête.

Je vous demande, Jean DIONIS DU SEJOUR, de retirer votre motion, on ne peut pas la voter en l'état. Par rapport à l'étude de la CRC, cela ne peut pas...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - On ne revient pas sur le débat mais nos demandes sont précises, je ne vois pas en quoi elles peuvent vous gêner, nous avons une demande sur le périmètre...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Elles ne me gênent pas.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Alors votez contre. On la maintient, Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Cela ne me gêne pas, mais en même temps que vous faites cette demande, tout le travail est fait par la CRC. On se fait plaisir là. Je préfère arriver à un consensus, c'est un problème de conviction.

**M. TARIS.** - Nous prenons acte du retrait par Les Républicains de la motion sur la base des engagements que vous avez pris, il suffirait que vous ajoutiez une ligne, un codicille - je pense, je ne veux pas m'exprimer à la place de nos collègues de l'UDI - pour que peut-être cette motion de l'UDI soit retirée. Il suffit que vous précisiez que le point, qui est le point clef, c'est-à-dire le travail sur les structures satellites, que vous ayez cette sensibilisation vis-à-vis de la CRC.

**M. LE PRESIDENT.** - Bien sûr, pas de souci, je m'y engage totalement.

**M. TARIS.** - Vous vous engagez à sensibiliser et à demander au Président de la CRC que soit inclus dans le périmètre... Vous lui formuleriez cette demande...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Je ne me souviens pas exactement de toutes les questions, je pense que cela y figure. Si cela n'y figure pas, en tout cas je le traduirai auprès du Président de la CRC.

**M. CHARTIER.** - Du coup, je voudrais être bien sûr d'avoir saisi votre accord sur proposition parce que nous venons de dire que nous actions, en complément et quoi qu'il arrive, dès maintenant, avec une procédure accélérée, la commande d'un nouvel audit, en

complément du travail de la CRC sur 3 points : la structuration de la dette, les garanties d'emprunt et participation économique. Jean, c'est le point que tu soulèves sur la question des participations économiques, et donc des sociétés satellites, on est bien d'accord, le stock d'AP et AE. Donc je pense que même s'il y a peut-être redondance avec la CRC, la proposition que nous avons fait en Commission des finances intégrait bien le point que tu évoques de toute façon. Je pense que ce sera même audité peut-être plutôt deux fois qu'une.

**M. LE PRESIDENT.** - Qui parle pour le FN ? Jacques COLOMBIER ou votre collègue ?

**M. COLOMBIER.** - Avec 29 élus, on peut peut-être parler à deux. Je suis toujours très rapide, vous le savez.

**M. LACOSTE-LAREYMONDIE.** - J'en ai pour une seconde.

**M. LE PRESIDENT.** - Ne vous coupez pas la parole tous les deux.

**M. COLOMBIER.** - Jean DIONIS DU SEJOUR la prend 3 ou 4 fois, cela ne me choque pas, je ne vois pas pourquoi on ne peut pas être deux, en quelques phrases, sur un sujet aussi important, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - On a déjà fait tout le débat.

**M. COLOMBIER.** - Je ne refais pas le débat.

**M. LE PRESIDENT.** - Je donne la parole à Jacques COLOMBIER et à son collègue très rapidement.

**M. LACOSTE-LAREYMONDIE.** - C'est une question très pratique, Monsieur le Président.

Vous avez évoqué il y a un instant l'éventualité que Messieurs CHARTIER et DIONIS DU SEJOUR soient reçus par le Président de la CRC...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Monsieur CHARTIER au titre de sa présidence de la Commission des finances.

**M. LACOSTE-LAREYMONDIE.** - Et Monsieur DIONIS DU SEJOUR probablement au titre...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Je me suis emballé. La proposition, ce n'est que Monsieur CHARTIER au titre de Président de la Commission des finances

**M. LACOSTE-LAREYMONDIE.** - Très bien, parce que j'allais vous dire que j'aurais aimé être associé à cet entretien, si c'était possible.

**M. COLOMBIER.** - Sur la forme, est-ce que les motions sont maintenues et feront-elles l'objet d'un vote ? Normalement oui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, à partir du moment où nous sommes arrivés à un consensus et à un engagement de ma part sur les 3 audits supplémentaires, ou l'audit avec ses 3 points...

Est-ce que vous êtes d'accord pour retirer ces 2 motions ?

**M. COLOMBIER.** - Sur le fond, c'était une explication de vote, nous ne participions pas au vote. Bien sûr, sur le fond, nous sommes d'accord d'avoir un nouvel audit, nous l'avons exprimé ce matin, et de l'avoir avant la discussion budgétaire.

Je remarque seulement que nous n'aurions pas pu voter la motion du groupe LR car elle n'est pas légale, si je puis dire, quitte à décaler la séance budgétaire du mois de mai au mois de juin, la loi l'interdit. Je vois aussi, malgré tout, que dans la motion de l'UDI, je ne suis pas trop d'accord quand je lis : « l'Assemblée plénière du Conseil Régional demande au Président d'éviter toute suppression des dispositifs après un travail complet d'évaluation ». Si l'on se prive de supprimer tout le dispositif, je ne vois pas en quoi et sur quel domaine on pourra faire des économies, donc j'allais dire que c'est s'enfermer quand même dans un programme qui ne mènerait vraiment pas à résoudre le problème du budget.

S'il n'y a pas vote, très bien, et s'il y avait vote, de toute façon nous ne participerions pas car nous ne pouvons pas adhérer complètement à ces 2 motions.

**M. CHARTIER.** - Monsieur le Président, pardon de revenir à la charge, mais devant les interrogations de mes amis, je voudrais être sûr que tout le monde comprenne la même chose. Nous retirons notre motion, avec la garantie que nous commandons, dans les délais que j'ai indiqués tout à l'heure, c'est-à-dire les meilleurs et avec la procédure d'urgence, un audit complémentaire à celui qui est fait par la CRC sur les 3 points que nous avons mentionnés : la dette structurée, les garanties d'emprunt et le stock d'AP/AE. On a bien compris la même chose. Donc il y a un audit complémentaire qui est fait à côté de celui de la CRC, dans un délai que nous souhaitons avoir rendu d'ici fin mai. Je voudrais quand même que ce soit acté et en échange de quoi nous retirerons notre amendement, nous ne prendrons pas part aux autres motions.

J'ajoute que je suis ouvert à aller voir le Président, mais je ne suis pas sûr que ce soit à moi de le faire. Peut-être qu'en tant que Président de la Région vous pourriez nous restituer, en Commission des finances, la substantifique moelle de votre discussion avec lui. Je suis ouvert mais je ne tiens pas spécifiquement à le voir personnellement et uniquement.

**M. LE PRESIDENT.** - Je lui transmettrai en tout cas vos souhaits, ainsi que celui de Jean DIONIS DU SEJOUR.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Au risque de vous décevoir, j'ai bien compris qu'il y avait un audit supplémentaire sur 3 points : la dette, les AP et les AE, puis éventuellement les engagements extérieurs. Notre demande n'est pas celle-là, notre demande est qu'encore une fois vous saisissiez la CRC pour que son intervention inclue les satellites...

**M. LE PRESIDENT.** - ...J'ai répondu oui.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - J'ai entendu, mais cela n'a rien à voir avec l'audit.

La deuxième chose qui est importante pour nous, et vous y retrouverez notre cohérence par rapport à tout ce que l'on a dit sur les dispositifs, y compris les Nuits romanes, c'est de dire : la dégradation de Poitou-Charentes 2013-2015, comment elle s'explique à la fois en épargne brute qui diminue et en dette qui augmente ? Ce point-là n'est pas dans l'audit. Je ne veux pas prolonger le débat mais nous maintenons notre motion. Vous avez la majorité donc si vous voulez la faire battre, vous la faites battre.

**M. CHARTIER.** - Donc vous actez notre proposition ?

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, j'acte la proposition de la Commission des finances.

Quant au souhait de l'UDI sur la dégradation de l'épargne brute en fonctionnement, je lis le texte : « il devra permettre d'éclairer notre Assemblée sur les différentes causes de cette dégradation financière ». Mais c'est totalement l'objet de l'étude de la CRC, Jean. Pourquoi la capacité d'autofinancement diminue ?

Le seul problème que je vois dans tout cela est qu'il va falloir que la CRC travaille d'arrache-pied, ainsi que nos services, alors que sur une partie de votre demande, les services peuvent apporter une série de réponses, mais c'est le travail de la CRC. Je veux bien que chacun ajoute dans l'échelle de perroquet mais ce n'est pas...

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, on a l'art de compliquer des choses simples. Ce matin, nous nous sommes tous exprimés, on a, de manière très claire - et je ne doute pas que Jean DIONIS DU SEJOUR soit quelqu'un qui parle clairement -, mis nos demandes, le périmètre de celles-ci. Vous nous répondez, cela nous plaît ou pas, mais vous avez répondu. Désolé, mais j'ai peur que l'on reparte dans le débat de ce matin.

**M. LE PRESIDENT.** - Dans la situation un peu critique, chacun se dit « je veux en rajouter pour que ce soit dans la presse le lendemain ».

Jean DIONIS DU SEJOUR, tout ce qui est dans votre demande sera fait. Les services sont à votre disposition, ils vous ont montré leurs compétences, leur transparence et leur

rigueur. Ils sont, si vous le souhaitez - je le dis au groupe UDI -, à votre disposition pour vous donner toute information sur cette dégradation que je n'ai, pour ma part, peut-être pas expliquée assez précisément ce matin. Il y a tout sur la table, il n'y a pas besoin d'en rajouter.

Est-ce que Les Républicains retirent leur motion, avec l'engagement que j'ai pris ? L'UDI, je ne peux pas être plus précis...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - ...Encore une fois, nous avons un objectif précis, que la CRC audite les satellites de Poitou-Charentes.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais comment faut-il que je le dise ? Oui. Donc je propose de retirer les 2 motions.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Je suis désolé de vous décevoir, nous maintenons notre motion.

**M. LE PRESIDENT.** - Cela montre bien que l'objectif n'est pas un objectif concret, mais que c'est un objectif facial politique. Sur la motion du groupe UDI, j'ai une non participation du FN.

**M. COLOMBIER.** - Nous ne participerons pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Les Républicains ?

**M. CHARTIER** - Nous non plus.

**M. LE PRESIDENT.** - Le groupe de la majorité...

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - ...Contre.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc j'ai le vote du groupe UDI seul.

Et le Modem ?

**M. TARIS.** - On était parti pour voter la motion, maintenant on prend acte de ce que vous avez dit, Président, ce sera inscrit au PV. Donc on ne va pas participer au vote sur la motion mais dans l'esprit, on est d'accord avec le contenu dans la mesure où vous avez repris ce contenu, on vous fait confiance mais on reste sur la même ligne, sur le fond de ce qui est écrit dans cette motion.

Donc non participation.

**M. LE PRESIDENT.** - L'une des motions est retirée, l'autre n'est pas votée.

Vote sur la motion déposée par le groupe Union des Démocrates et des Indépendants

- . POUR : Union des Démocrates et des Indépendants
- . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

**MOTION REJETEE**

**M. LE PRESIDENT.** - Sur Pau-Canfranc, qui veut s'exprimer ?

**M. IRATCHET** - Monsieur le Président, chers collègues, on ne construit pas ou on ne remet pas en service une ligne ferroviaire à coups de centaines de millions d'euros par satisfaction intellectuelle ou pour flatter son égo. On construit une ligne pour répondre à un besoin socio-économique avéré. Or, qu'en est-il aujourd'hui concernant le projet de reconstruction de la ligne Pau-Canfranc ?

Une étude aurait été faite en 2012. J'emploie le conditionnel car à ce jour, personne n'en connaît le contenu et les conclusions. Sont-elles si négatives, Monsieur le Président, que vous n'osiez les divulguer ? Rendraient-elles caduque la ligne Oloron-Bedous que vous avez déjà réalisée à marche forcée, en faisant fi des conclusions négatives de l'enquête publique ? Sur la question du fret sur cette ligne, comme sur l'idée du 3<sup>ème</sup> rail, cela relève essentiellement de l'annonce journalistique, ces éléments devant être enfouis dans cette étude fantôme de 2012.

Nous tenons à dénoncer l'opacité de ce projet, somme toute mal ficelé, dont la charge financière pèsera sur les générations futures. Aujourd'hui, il existe une liaison par autocar pour les usagers de la vallée. Il est possible de la conserver en adaptant simplement la capacité des cars au nombre de personnes transportées, et je pense plus particulièrement aux collégiens et lycéens.

Le budget est contraint, la Région se voit de plus aujourd'hui dans l'obligation d'apurer, comme un syndic de faillite, l'ardoise laissée par une gestion socialiste désastreuse en Poitou-Charentes. Cela vous obligera à différer ou à remettre en cause certains projets. Les habitants du Poitou-Charentes pouvant devenir ainsi les premières victimes de Monsieur MACAIRE, étrangement absent aujourd'hui, qui essaye vainement de nous faire croire qu'il ne savait pas, et de Madame ROYAL, toujours prompte à donner des leçons, dont l'égo démesuré et la suffisance n'ont eu d'égal que son incompétence à gérer sa propre Région.

Monsieur le Président, il faut cesser les gaspillages sur ce projet de ligne et faire en sorte que les budgets soient utilisés pour moins impacter le Poitou-Charentes, et pour mon Département par exemple, éviter la fermeture de la maternité d'Oloron-Sainte-Marie.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais vous faire deviner quelque chose qui date de 2010 : « la ligne Pau-Canfranc voulue par le Conseil Régional peut paraître une utopie. Il ne s'agit pas pour nous de savoir ce que l'on va y transporter, on parle de fret, nous croyons qu'il s'agit d'une ouverture vers une ligne qui permettra plus amplement de desservir des agglomérations comme Saragosse, Bordeaux, en passant par Pau, dans l'attente d'une liaison transpyrénéenne que l'on ne verra pas avant 40 ou 50 ans. Il s'agit donc d'une

solution d'attente qui permettra d'éviter, dans la vallée d'Aspe, les pérégrinations de camions, avec tous les accidents qui peuvent en découler. Comme je l'ai dit, nous sommes tout à fait sensibilisés au problème du fret sur les routes, pour essayer, à petite échelle, de le résorber. Ce n'est pas la panacée, mais nous croyons qu'il s'agit là d'une solution en préservation de notre espace. »

Savez-vous qui a écrit cela ?

C'est Monsieur Jacques HENRIOT, qui figurait sur la liste des Régionales en 2015, des Pyrénées-Atlantiques, pour le FN.

**M. IRATCHET.** - A l'époque, vous aviez la compétence générale, qui n'existe plus aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.** - Si l'on n'a pas la compétence des chemins de fer, cher Monsieur, il faudrait que vous regardiez la carte des compétences de la Région. Je veux bien que vous ayez des propos maladroits, mais...

Concernant les critiques sur cette ligne, je retrouve, entre nous, exactement les mêmes que celles qui ont été formulées à l'égard du Ministre des transports de l'époque, Président du Conseil Général, quand il a fait l'ouverture de la voie. Vous prenez tous les livres, ce sont exactement les mêmes : le coût, les pentes, le fait qu'il n'y aurait personne, le fait que cela n'ait pas d'intérêt. Je regarde le plus beau patrimoine ferroviaire peut-être d'Europe, en tout cas de France. On veut défendre un patrimoine, vous voulez défendre un patrimoine, c'est ce que vous nous dites, et bien c'est peut-être le plus beau patrimoine ferroviaire.

Deuxièmement, le déficit de la ligne. Toutes les lignes TER sont déficitaires. Ce que financent les usagers, c'est moins de 30 %.

Est-ce que cette ligne peut avoir un intérêt ? Touristique sûrement, il y a 3 stations de ski là-haut.

Est-ce que des lignes de ce type - je pense au train jaune à partir de Perpignan - sont fréquentées ? Oui, plus que certaines de nos lignes locales. Je crois que sur le train jaune, il y a 250 000 à 300 000 visiteurs.

**M. IRATCHET** - - Le train jaune les dessert également...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Je vous en prie.

**M. COLOMBIER.** - Ne vous énervez pas Monsieur le Président, quand vous parlez à d'autres orateurs comme Jean DIONIS DU SEJOUR, qui reviennent, vous êtes plus calme. Ou je demande une interruption de séance si vous n'êtes pas à la courtoisie minimum.

**M. LE PRESIDENT.** - La courtoisie, je souhaite qu'elle soit respectée par les orateurs y compris du FN, quand on parle de personnes qui ne sont pas là, ce qui n'a pas été le cas tout à l'heure.

**M. COLOMBIER.** - Vous parlez de Madame ROYAL ? Ou de Monsieur MACAIRE ? Un peu de sérieux Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis d'un sérieux...

Deuxièmement, y a-t-il une pente supérieure ? Non, il y a des pentes similaires au niveau de l'Europe. Est-ce qu'il y a un intérêt pour l'Espagne ? Bernard UTHURRY était à une manifestation, avec des entreprises, en Espagne, à Saragosse, pour la réouverture, tout l'Aragon attend la réouverture, et notamment au niveau des entreprises, parce que je rappelle que les Pyrénées c'est une frontière, 400 kilomètres. Je rappelle que les seules voies de passage en train se font à chacune des extrémités, je rappelle qu'aujourd'hui, la vallée d'Aspe est envahie de camions, la journée c'est un camion toutes les minutes. Je trouve que c'est un projet.

Je sais que certains sont critiques mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, avec la réouverture jusqu'à Bedous, on a au moins une bonne dizaine de projets de développement économique, qui ont été permis par la réouverture jusqu'à Bedous, et il faut que l'on aille jusqu'à Canfranc. Je sais que j'aurais toujours des adversaires, il y a même une association qui s'est créée, il y a un membre, peut-être deux, mais le membre principal a pris possession de la voie pour y installer son étendage, ses animaux, etc.

**M. CHARTIER.** - Qu'un poitevin s'exprime sur la Pau-Canfranc nous montre bien que l'on a changé d'époque.

Sur cette motion, nous ne prendrons pas part au vote, non pas sur le fond, c'est un sujet que les élus aquitains de l'ancienne mandature ont souvent abordé et ont toujours eu une constance sur leur avis défavorable et leur vote contre ce projet. Nous avons même, pendant la campagne, souvent abordé ce projet par la voix de Virginie CALMELS, mais nous considérons, de la même façon que sur le point 2 où nous nous sommes tout à l'heure abandonnés à vous, en tout cas nous avons évité de rentrer sur le sujet de fond budgétaire. C'est un débat que nous remettrons à l'ordre du jour à l'occasion du budget, mais tant que nous n'avons pas l'audit en main, et la clarification des comptes, nous ne souhaitons pas nous engager sur un débat sur le fond sur ces dossiers-là, même si notre avis est connu. Donc c'est une non participation au vote de cette délibération.

**M. PATIER.** - Virginie CALMELS a encore ce matin rappelé toutes les réserves qui avaient été exprimées avec tous ses colistiers au cours de la campagne, sur la remise en service de cette ligne Pau-Canfranc, et la démesure des coûts des travaux au regard du

trafic et des retombées attendues apparaît très clairement. 370 M€, pour reprendre le chiffre mentionné ce matin, c'est pratiquement un quart de la ligne TGV Limoges-Poitiers, qui est en phase de problématique de blocage due à un manque d'engagement de diverses collectivités (Etat, ou peut-être même les Régions aussi d'ailleurs).

Démésure au point que finalement, la seule justification à cet entêtement dans l'erreur, que l'on constate sur Pau-Canfranc, cela ne réside que dans la satisfaction d'une exigence, concédée à une composante de votre majorité, certainement la plus imperméable aux réalités financières et au concept de retour sur investissement.

Au cours du groupe inter-Assemblée transport, le 16 mars, j'ai demandé au vice-Président LAGRAVE la communication de l'étude socio-économique sur l'impact de la reconstruction de cette voie ferrée, et vos services - pas votre vice-Président, sans doute avait-il trop honte de nous répondre cela - ont répondu que de toute évidence, c'était un document préparatoire et à ce titre, non communicable. Bien sûr, le secret maintenu sur un document de nature à montrer l'inadaptation de ce projet aux besoins, et comme tel qui par construction devrait être nécessairement rendu public, est apparu comme la signature d'un malaise dans vos rangs quant à la justification du projet. Et c'est sans doute ce malaise qui a conduit votre vice-Président, Renaud LAGRAVE, à une réponse dilatoire.

Nous attendons toujours la communication de cette étude avec impatience. D'autant plus d'ailleurs que depuis la constitution de la grande Région, vous avez laissé la SNCF supprimer, sans concertation - mais c'est vrai que vous-même nous avez montré qu'avec les Nuits romanes et avec l'énergie Habitat + en Limousin, que vous étiez aussi capable de prendre des décisions sans concertation et sans information préalable des intéressés - la ligne TGV entre Brive et Lille, qui est pourtant autrement plus importante pour toute la Région.

Dans ce contexte et dans cette attente, il paraît donc incongru de mettre la motion proposée sur la table, et à vrai dire, plus que la ligne Pau-Canfranc, l'objet réel de cette motion ce n'est qu'un stérile bandeau publicitaire pour le FN et son rassemblement rouge brun, mentionné à chaque ligne ou presque. Quant aux propositions de redéploiement des économies réalisées, elles sont tout à fait fantaisistes et donc c'est pour toutes ces raisons que le groupe UDI ne prendra pas part au vote sur cette motion.

**M. TARIS.** - Cela relève du débat budgétaire, on aura largement l'occasion d'avoir ce débat le 23 mai donc nous ne prendrons pas part au vote.

**M. COLOMBIER.** - Nous ne retirons pas notre motion. Nous savons que ce projet est votre bébé, pour avoir demandé à votre Administration d'aller rechercher sur 15 ans une déclaration, que nous assumons tout à fait de la part de Jacques HENRIOT, car à l'époque, il

n'était pas question de telles sommes. J'entends dire de manière beaucoup moins nette, que pendant la campagne électorale, vous êtes maintenant pour la ligne TGV Limoges-Poitiers, alors que vous étiez très tiède il y a quelques mois. C'est pour dire que tout cela est à géométrie variable, il y a des choix à faire. Quand on entend 370 M€ ou même plu -, en général c'est toujours un peu plus quand les opérations se terminent - pour un tel projet, nous pensons qu'aujourd'hui et maintenant, et depuis quelques années, cela ne doit plus être une priorité. Que l'Aragon nous attend les bras ouverts, tout cela est très beau mais ce qu'il faut voir c'est le problème de crédits.

Quant à notre collègue : vous êtes, cher ami, un démocrate à géométrie variable. Quand le FN se présente contre un projet, c'est pour faire de la publicité, je crois que la détestation vous égare, ce n'est pas très sain tout cela, mais ce n'est pas grave. Nous maintenons notre motion Monsieur le Président, nous pensons qu'aujourd'hui il n'est pas de mise, vu la situation financière, j'allais dire du pays, mais de la Région particulièrement, de pouvoir soutenir maintenant ce projet, nous étonnant nous aussi, mais dans notre motion c'est marqué, que l'on n'arrive pas à avoir ce document qui date de 2012. C'est assez incompréhensible mais c'est comme cela. Quoi qu'il en soit, nous maintenons notre motion et bien sûr, nous voterons pour.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais mettre aux voix cette motion, qui est d'avis de l'adopter ?

FN.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Vote sur la motion déposée par le groupe Front National

- . **POUR : Front National**
- . **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,**
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

**MOTION REJETEE**

**M. LE PRESIDENT.** - Cette motion est rejetée.

**M. LE PRESIDENT.** -Nous avons maintenant une motion présentée par le groupe EELV.

*Poursuite de la séance sous la présidence de M. VANDENBROUCKE 1<sup>er</sup> Vice- président en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme MOEBS** - Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous présenter la motion que nous présentons au niveau du projet d'extension de la porcherie de Saint-Symphorien. Je vais essayer d'être brève puisque l'heure est tardive et que tout le monde a peut-être hâte de partir.

Cette porcherie à Saint-Symphorien a déposé une demande d'extension en mars 2014 auprès du Préfet. Il y a eu une enquête publique et vu les avis défavorables et tous les éléments de l'étude qu'il y avait à l'intérieur, le Commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable. Les institutions, les élus, fortement mobilisés contre ce projet, à fort impact défavorable pour notre environnement, ont poussé le Préfet à proposer un sursis à statuer, qui a été pris le 21 mars.

Je tiens à rappeler les impacts de cet élevage, qui passerait de 7 000 à 12 000 bêtes. En 2001 quand il a été créé, il y en avait 1 200, donc les impacts, comme on a un élevage que l'on peut appeler de ferme-usine, c'est sur le bien-être des animaux, il y a un impact sur les pollutions des sols et des eaux. C'est contraire aux objectifs du plan naturel régional de landes de Gascogne, et également on sait très bien que ces pollutions ont des coûts et des impacts sanitaires très importants pour toutes nos populations.

C'est pour cela - on en a parlé ce matin également - que pour l'image de la Région ALPC, on refuse ce modèle qui se développe sur notre territoire, qui dégrade notre image d'excellence agricole et environnementale, et met en danger toutes les filières de qualité régionale et aggrave également considérablement la situation des éleveurs aquitains.

C'est pourquoi cette motion demande au Préfet de prendre une décision qui s'impose dans ce dossier, en refusant l'extension de capacité de cette porcherie.

**Mme REQUENNA** - Monsieur le Président, chers collègues, en pleine crise économique et dans une période particulièrement difficile pour les éleveurs, le principe-même de déposer une motion contre ce projet ambitieux, en stigmatisant de la sorte la profession, nous interpelle vivement.

Il me semble vraiment qu'en matière d'agriculture, rien n'est possible sans un véritable contrat de confiance avec nos agriculteurs et nos éleveurs. Malheureusement, ce rapport indispensable s'est distendu au fil des ans, et est maintenant rompu, l'actualité l'illustre chaque jour tristement d'ailleurs. Notre société a aussi oublié tout ce que procure une

agriculture performante, qui nourrit les hommes, qui honore nos territoires ruraux, et qui crée de l'activité économique, et cela trop souvent au profit de contraintes réglementaires et environnementales, qui se multiplient, toujours plus pesantes et souvent illisibles.

L'accumulation de charges sociales et fiscales dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence, a aussi très lourdement pénalisé nos agriculteurs et nos éleveurs. L'exemple de la filière porcine est à ce titre extrêmement révélateur et particulièrement depuis 2012. Cette filière, qui supportait déjà, comme le reste de l'économie d'ailleurs, un fardeau fiscal et social beaucoup plus lourd que ses principaux concurrents allemands et espagnols, a été contrainte et forcée de réaliser des investissements non productifs dans le cadre de la mise aux normes bien-être animal. L'objet n'est pas de remettre cela en question, simplement il est important de souligner que cette obligation a particulièrement pénalisé les exploitations porcines françaises qui étaient les plus anciennes. En outre, alors que l'Espagne et l'Allemagne investissaient massivement dans des exploitations plus grandes, la France a délibérément empêché ses éleveurs d'investir, en limitant les regroupements d'exploitations, et en sur-transposant une directive de 2008, soumettant à une procédure très lourde le développement des élevages. Les résultats de ces politiques sont édifiants, au moins à deux égards : d'une part, la balance commerciale porc qui s'établissait en 2 000 à 100 M€, s'inscrit aujourd'hui avec un déficit abyssal de - 400 M€. D'autre part, l'Allemagne et l'Espagne, qui subissent moins de contraintes, ont pris une avance considérable et produisent deux fois plus que nous, avec bien entendu des répercussions économiques en chaîne sur les abattoirs et les entreprises de transformation.

L'indispensable contexte étant posé, je reviens au projet de Saint-Symphorien, qui est un projet qui a un objectif essentiel, et une triple ambition. L'objectif clair est celui de la survie à terme de l'exploitation, avec par là même, la survie d'une filière de qualité. La triple ambition, avec une ambition environnementale, avec l'amélioration des pratiques, une réduction des impacts environnementaux, et l'amélioration du bien-être animal. Une volonté réelle de faire naître un modèle de nouvel outil de production à la française, qui permettra de relever de nouveaux défis économiques. Et enfin, produire de la viande de qualité et conforter ainsi une filière de qualité jambon de Bayonne, essentielle pour l'économie agroalimentaire régionale, et qui manque déjà de production labellisable.

Posons-nous un instant et interrogeons-nous de savoir comment nous pouvons, aujourd'hui, décemment, alors que nous vivons dans un monde ouvert, en constante évolution, demander à nos éleveurs de nourrir des milliers de personnes, tout en conservant des exploitations à taille humaine ? Par ailleurs, pouvons-nous décemment vanter la richesse agroalimentaire de la Région, avec 155 produits de qualité, et être contre ce projet ? Cela me paraît extrêmement contradictoire. Bien entendu, j'entends aussi une partie

de l'argumentation de la défense de l'environnement, mais pour nous, celui-ci est parfaitement compatible avec le projet, pour peu que l'on fasse confiance à nos paysans, hommes de terre qui connaissent et aiment leur métier, autant qu'ils respectent la terre qui les fait vivre et parfois qui les fait simplement survivre.

Le projet d'extension de la porcherie de Saint-Symphorien n'est en rien comparable à la situation de la Région Bretagne, puisque le territoire concerné connaît une faible densité d'élevage porcin, ce qui renforce les garanties en termes de sécurité environnementale. Ainsi, n'allons pas priver la société visée de l'opportunité de rentabiliser ses investissements de mise en conformité, regardons plus loin, sans mettre de bâton dans les roues à des projets de développement économique pour notre Région. En toute circonstance il faut savoir garder raison, faire preuve de modération et prioriser ses choix.

Pour ce qui nous concerne, face à une nouvelle position purement idéologique, nous préférons accorder notre confiance à des acteurs locaux, hommes de terre, des acteurs responsables, et naturellement respectueux de l'environnement. Respectons la force et le courage de ceux qui prennent le risque de l'investissement, favorisons et soutenons les productions de qualité qui contribuent au rayonnement de notre Région. C'est donc précisément parce que nous sommes pour le soutien des productions d'élevage de qualité, parce que nous sommes attachés à notre agriculture, parce que nous sommes également attachés à nos agriculteurs et nos éleveurs, dont la souffrance est plus grande chaque jour, que nous voterons contre cette motion, que nous trouvons inappropriée, au regard des priorités que nous défendons, ainsi qu'au regard des très lourdes difficultés que connaît notre agriculture et auxquelles la filière porcine ne fait malheureusement pas exception.

Je vous remercie Monsieur le Président.

**M. VANDENBROUCKE.** - On va essayer de ne pas terminer la séance à minuit, donc je vous demanderai d'être brefs dans vos interventions, 3 minutes chacun parce que je crois que là encore, l'heure a beaucoup avancé. Il me semble que dans les interventions que l'on vient d'entendre, on a entendu les arguments qui vont déjà être au cœur du sujet, donc je vous donne la parole, c'est bien normal, mais essayez d'être brefs.

**M. PATIER.** - Merci Monsieur le Président, le groupe UDI aime les petits cochons et les petites cochonnes, il votera donc pour l'extension de la porcherie de Saint-Symphorien et contre la motion qui nous est proposée.

**M. VANDENBROUCKE.** - Vous me permettrez de ne faire aucun commentaire sur votre affirmation, que j'écoute quand même avec un certain plaisir.

**M. TAUZIN** - Monsieur le Président, le groupe Les Républicains est composé de beaucoup moins de cochons et de cochonnes, mais pour autant, nous avons une position

qui sera la même. Je voudrais quand même, au-delà de la présentation générale qu'a fait notre collègue Pascale REQUENNA, on a parlé toute l'année 2015 de la crise porcine, où nos éleveurs vendent 0.20 € le kilo en-dessous du coût de revient au prix du marché actuel sur des cadrants. Il y a là quand même une décision proprement française d'un déclin ces 15 dernières années, de la compétitivité de notre filière porcine.

Dans un rapport de 2011, l'Institut du porc et l'INRA ont intitulé un rapport sur « quel modèle d'avenir pour la production française ? » et pointé du doigt que la moitié au moins du troupeau de truies se trouvait aujourd'hui dans des élevages dont la taille est inférieure au plus petit des modèles d'avenir. Dès lors, le projet de Saint-Symphorien, d'agrandissement de cette porcherie dans le sud Gironde, s'inscrit dans cette logique de gain de productivité, généré par des économies d'échelle.

Mes collègues d'EELV ont oublié de rappeler que la Chambre d'agriculture de Gironde, lors du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Techniques du 6 novembre 2014, qui a d'ailleurs émis un avis favorable à ce projet, ont réaffirmé que les consommateurs français souhaitent pouvoir disposer de produits alimentaires à des prix peu élevés.

Nous avons besoin d'une filière française d'élevage intensif performante, et si nous y renonçons, ces marchés seront pris par des produits importés. Au-delà de cet a priori favorable à l'accroissement de nos porcheries, je voudrais évoquer la situation du jambon de Bayonne. Monsieur ECOMARD, Secrétaire Général du consortium du jambon de Bayonne, a fait une conférence de presse il y a quelques mois, où il évoquait tout d'abord que l'Aquitaine ne produit que 50 % des besoins de porc pour l'appellation jambon de Bayonne, qu'à ce jour, et je le cite, on approche d'un point où il n'y a plus assez de producteurs de porc, et qu'enfin, les transformateurs (charcutiers et salaisonnières) pourraient absorber un bien plus grand volume.

Cette filière, qui représente aujourd'hui 16 % du marché national, a besoin de production, a besoin de plus de porcs, parce que les marchés sont là et ils sont d'autant plus là que des marchés à l'export s'ouvrent à elle, avec les obtentions dernièrement d'ouverture des marchés des USA, du Canada et de la Chine. Il nous faut donc être favorable au développement du nombre de places d'engraissement de porcs dans notre Région. Sachant que le cahier des charges de l'appellation Bayonne restreint les ateliers de transformation et de salaisons au Département des P-A et aux cantons limitrophes, ce sont des emplois non délocalisables.

Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à réaffirmer notre attachement et notre défense des produits de terroir, et donc bien entendu, du jambon de Bayonne. Mais il ne

suffit pas de défendre en pensées ou en paroles, mais par des actes concrets. Le développement du jambon de Bayonne passe par une modernisation et un développement des fermes porcines. Nous sommes donc favorables à la croissance de la production régionale de porc, génératrice d'emplois dans les exploitations et surtout, dans les entreprises de transformation basées dans notre bassin de l'Adour.

Nous aimons le jambon de Bayonne salé au sel de Salies-de-Béarn, nous rejetons par conséquent cette motion, qui est nuisible à l'emploi de notre Région, et qui n'aurait pour conséquence que de développer les importations.

**M. VANDENBROUCKE.** - Je ne m'attendais pas à ce que l'on termine notre journée quasiment par une ode au jambon de Bayonne, mais le jambon de Bayonne est un bon produit qu'il faut défendre, je crois qu'ici personne ne le met en doute, mais peut-être pas à n'importe quel prix.

**M. COLOMBIER.** - Merci Monsieur le Président, en vous disant que nous aimons beaucoup le cochon, je parle en termes générique, je ne vais pas dans le distinguo de mon prédécesseur. Nous aimons bien le cochon, qu'il soit de Bayonne ou de Saint-Symphorien. Notre religion ne nous interdit pas d'en manger, il n'y a pas de problème de ce côté-là.

**M. VANDENBROUCKE.** - Si vous pouviez éviter les provocations, ce ne serait pas plus mal.

**M. COLOMBIER.** - C'est une provocation d'évoquer cela ? On sait que vous êtes acquis à tout cela mais on reste calme.

**M. VANDENBROUCKE.** - Revenez au sujet s'il vous plaît.

**M. COLOMBIER.** - Il n'y a aucun obstacle mais nous ne participerons pas au vote de cette motion.

**Mme GENDREAU.** - Tout d'abord, je souhaite apporter quelques points d'information par rapport à ce dossier, qui n'est quand même pas nouveau, et j'aimerais rappeler qu'aujourd'hui, le Conseil Départemental des Landes, le Conseil Départemental de la Gironde, le Parc Naturel Régional des landes de Gascogne - puisque cette porcherie est située au cœur de ce Parc - se sont opposés à ce projet et ont tous émis des avis défavorables. Pourquoi ? Comme je vous le rappelais, il est situé au cœur du Parc des landes de Gascogne, et je regrette que Renaud LAGRAVE, qui est Président de ce Parc, ne soit pas là aujourd'hui pour pouvoir s'exprimer, puisque lui-même a fait un communiqué de presse en s'opposant à ce projet. Donc vous savez qu'au sein de ce Parc, qui est traversé par la Leyre, par le Ciron, la porcherie, avec ses effluents d'élevage, va générer de fortes pollutions, mais aussi pollutions par tout ce qui est les antibiotiques que l'on pourra retrouver

ensuite dans ces eaux. Ces eaux vont ensuite aller jusqu'au bassin d'Arcachon et auront des conséquences sur les poissons mais aussi sur tout ce qui peut être ostréiculture. Premier point.

J'ai entendu parler de production de qualité, effectivement on a la chance sur cette belle Région, d'avoir des filières de qualité sous IGP, AOC, etc. et le jambon de Bayonne a son IGP, mais je pense que la contradiction est aussi par rapport à ces politiques de qualité puisque la Région Aquitaine, depuis 2002, a mis en place un dispositif qui s'appelle agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine, qui est un dispositif qui aide les agriculteurs à investir au niveau de leurs exploitations pour gérer au mieux tout ce qui est effluents d'élevage mais bien au-delà puisque c'est aussi tout ce qui concerne les pesticides, les phytosanitaires, etc. Donc je crois que cautionner ce genre d'élevage va aller en contradiction parce que d'un côté, on va favoriser et accentuer la pollution de ces eaux, et d'un autre, on va mettre en place des programmes pour éviter et améliorer la qualité de ces eaux. A mon avis, il y a quand même une contradiction là aussi par rapport à cela.

Je crois que c'est une réflexion vraiment de fond, je pense que ce n'est pas en acceptant ce type de dossier que l'on va sortir la filière porcine de sa crise, cela n'a strictement rien à voir, et en plus de cela, personnellement, je préfère que l'on favorise... Il y a des agriculteurs aujourd'hui qui connaissent des difficultés, que l'on les accompagne pour partir sur ce type d'élevage, mais un modèle familial. Et cela permettrait de créer beaucoup plus d'emplois puisque là, il n'y a qu'une seule création d'emploi pour passer de 6 000 à 11 500 porcs.

**Mme REQUENNA.** - Il y a des emplois induits.

**M. VANDENBROUCKE.** - Je passe donc au vote. Cette motion est présentée : y a-t-il des non participations au vote ?

Le groupe FN.

Y a-t-il des oppositions à cette motion ?

Les votes contre sont notés.

Des votes pour ?

Vote sur la motion déposée par le groupe Ecologiste et Citoyen-EELV

« La Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes dit non  
au projet d'extension de la porcherie de Saint-Symphorien »

- . **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche**
- . **CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National**

**MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE**

**M. VANDENBROUCKE.** - La motion est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

**M. VANDENBROUCKE.** - Il y avait un 2<sup>ème</sup> texte.

**M. PAGES.** - C'est le 2<sup>ème</sup> texte qui devrait arriver à porter l'unanimité dans cet hémicycle, puisqu'il s'agit de cycle d'ailleurs. Il s'agit d'étendre tout simplement, une indemnité de transport efficace qui est le vélo, aux salariés du privé, de l'étendre à celle du public. C'est le vœu que nous avons rédigé.

L'intérêt vous l'imaginez : moins de pollution, une qualité sur le plan de l'hygiène et de la santé, et de l'emploi aussi puisqu'il faut entretenir les vélos. Je pense que tout le monde doit être d'accord pour que l'on puisse étendre ceci aux salariés du public parce que les salariés du privé en bénéficient déjà.

Merci Monsieur le Président et chers collègues.

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - Vous dire que sur le fond, nous partageons cette préoccupation bien sûr, comme beaucoup de collègues j'imagine. Simplement, nous allons faire, en accord avec le groupe EELV, un amendement sur la partie « demande au Gouvernement », en vérifiant que cela corresponde bien à la procédure actuelle et aux textes qui sont sortis ou pas. Par rapport au texte qu'avait envoyé EELV, la partie « adresse au Gouvernement-demande au Gouvernement, etc. » est remplacée par « demande au Gouvernement de confirmer l'application du principe de versement de l'indemnité kilométrique vélo aux employeurs publics, s'engage, après la parution du décret, à mettre à la discussion avec les partenaires sociaux et les Représentants du Personnel du Conseil Régional, la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo pour les agents ainsi que les salariés des structures associées ».

**Mme ABELIN .** - Le groupe UDI ne prendra pas part au vote, ce n'est pas sur le fond parce que sur le fond de l'idée pourquoi pas, après on n'a pas d'évaluation chiffrée des coûts ni des modalités de financement et il nous paraîtrait plus opportun d'intégrer cela dans la réflexion sur l'homogénéisation des statuts et du régime indemnitaire global sur les trois ex-Régions.

**M. TARIS.** - Très vite : quand il s'agit d'un amendement, il doit être gagé, c'est-à-dire que s'il implique une dépense supplémentaire, il faut que l'on dise où est-ce que l'on fait une économie ou où est-ce que l'on trouve une recette supplémentaire. Donc on applique ce raisonnement à cette proposition, qui par ailleurs peut être intéressante sur le fond, et donc nous voterons contre parce qu'il n'y a pas de précision sur le financement de cette mesure.

**M. VANDENBROUCKE.** - Je passe au vote.

Y a-t-il des non participations au vote ?

Le groupe FN.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Vote sur le voeu déposé par le groupe Ecologiste et Citoyen-EELV

« Versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs publics »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

. **CONTRE** : Mouvement démocrate et Apparentés

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

**VOEU ADOPTE A LA MAJORITE**

**M. VANDENBROUCKE.** - Adopté à la majorité, merci.

## QUESTION ORALE

**M. VANDENBROUCKE.** - Question orale.

**M. TARIS.** - Monsieur le Président, ce que je vais vous proposer - et vous allez peut-être prendre la liberté de me dire oui puisque le Président de l'Assemblée n'est pas là -, c'est de reporter cette question orale à la prochaine séance plénière, à condition qu'elle soit positionnée en début d'ordre du jour.

**M. VANDENBROUCKE.** - Il me semble que la réponse a déjà été donnée dans le cours de la journée, d'une certaine manière, ceci étant, votre proposition est retenue.

**Mme DELATTRE** - Je compléterais les propos de Joan, j'inscrirai une question parce que vous dites que l'on a reçu des compléments d'informations dans la journée, je crois qu'il y a vraiment un problème de méthodologie, oui à 14 h 30, parce que c'est un sujet très important le SRDEII. Nous avons été invités à un colloque, je crois qu'il faut que l'on se voit entre Présidents de groupes pour parler un peu de méthodologie parce que je pense que ce n'est pas très correct la façon dont cela se passe, comme nous venons de recevoir les convocations pour l'harmonisation de certains dispositifs, dans l'urgence. La semaine prochaine, nous avons déjà les GIA à assurer, donc je crois que c'est un peu compliqué et qu'il va falloir que l'on parle de méthodologie.

**M. VANDENBROUCKE.** - C'est une question à laquelle il a déjà été plus ou moins répondu. C'est une question extrêmement importante et qui intéresse tous les niveaux de collectivité, on aura l'occasion d'y revenir.

Notre ordre du jour est épuisé, je vous souhaite un bon retour et je vous remercie de votre participation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

# ANNEXES

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 13 AVRIL 2016

---

### **Annexe - 1**

Page 171 : – Rapports sur la situation en matière de Développement Durable – exercice 2014  
- page 46 : *Présentation par Madame COUTANT, Vice-présidente*

---

### **Annexe - 2**

Page 172 : – Chambre Régionale des Comptes Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : rapports définitifs sur la gestion de la Région Aquitaine et de la Région Poitou-Charentes dans le cadre de l'enquête sur l'enseignement agricole pour les exercices 2010 et suivants  
- page 116 : *Présentation par Monsieur NEMBRINI, Vice-président*

---

### **Annexe - 3**

Page 173 : – Création de l'Agence de Développement et d'Innovation Aquitaine Limousin Poitou-Charentes »  
- page 117 : *Présentation par Monsieur UTHURRY, Vice-président*

---

### **Annexe - 4**

Page 174 – Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la petite Creuse et ses affluents (2015-2019)  
- page 134 : *Présentation par Monsieur THIERRY, Vice-président*

---

### **Annexe - 5**

page 175 – Motion « La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes dit non au projet de la porcherie de Saint Symphorien »

---

### **Annexe - 6**

page 176 – Vœu « Versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs publics »

---

### **Annexe - 7**

page 177 – Liste des Conseillers Régionaux

---

# **ANNEXE 1**

## **RAPPORTS SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – EXERCICE 2014 –**

**RAPPORTS DEVELOPPEMENT DURABLE  
EXERCICE 2014 DES REGIONS  
AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES**

## Rappel: les attendus du cadre réglementaire

- L'évaluation doit porter
  - sur le fonctionnement de la collectivité
  - les politiques menées sur son territoire
  - et proposer des axes d'amélioration
- La grille d'analyse est celle du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux
  - qui définit **5 finalités du développement durable** et **5 éléments déterminants de méthode**.

**Les cinq finalités**

-  1 | Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  2 | Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  3 | Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations
-  4 | Épanouissement de tous les êtres humains
-  5 | Développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables

**Les cinq éléments de méthode**

-  1 | Participation des acteurs
-  2 | Organisation du pilotage
-  3 | Transversalité de l'approche
-  4 | Dispositif d'évaluation partagé
-  5 | Stratégie d'amélioration continue

Poitou-Charentes : Exercice 2014



**Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2014 en Poitou-Charentes**



**Sommaire**

**Préambule**

La stratégie et les actions de la Région Poitou-Charentes en matière de développement durable : p 2

- dans les politiques régionales suivant les 5 finalités du développement durable
  - 1 La lutte contre le changement climatique p 8
  - 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources p 13
  - 3 La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations p 19
  - 4 L'épanouissement de tous les êtres humains p 24
  - 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables p 29
- dans la gestion de la collectivité
  - 6 Une collectivité exemplaire et responsable p 33

**Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique régionale en matière de développement durable**

- 1 Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques p 37
- 2 Elaboration, mise en œuvre, évaluation des actions régionales dans le cadre de son fonctionnement et de son patrimoine p 41

**Préambule**

L'article L. 4310-1 du code général des collectivités territoriales présente le projet de budget, le président du Conseil Régional présente le développement durable intégrant le fonctionnement de la collectivité territoriale et les orientations et programmes de nature à améliorer cet état. Le présent rapport est établi en application de cette disposition et du 4<sup>e</sup> alinéa du rapport sur la situation en matière de développement durable qui comporte pas de caractère obligatoire : il constitue une mesure préparatoire.

L'Excellence environnementale, initiée pour la Région Poitou-Charentes depuis 2004, s'inscrit dans une stratégie transversale visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la préservation des ressources et des paysages naturels ainsi que le développement de modes de production et de consommation durables. La politique de développement économique, sociale et solidaire et les actions mises en place dans le cadre de la démarche de démocratie participative constituent les autres piliers du développement durable.

Les différents schémas de développement et les principaux plans stratégiques sectoriels adoptés depuis 2004 sont fondés sur les principes et les objectifs du développement durable, notamment pour les plus récents :

- le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) adopté en 2013,
- le plan régional pour les économies d'énergie, le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) adopté en 2012,
- le plan régional pour le développement des énergies marines lancé en 2012,
- le plan régional de développement de la méthanisation, mis en œuvre en 2012,
- le Schéma Régional de Développement de la Région Poitou-Charentes, adopté en 2012,
- le plan vélo régional,
- la stratégie régionale d'animation pour 2013,
- le plan RPN (Région Poitou-Charentes) (Agriculture) 2013,
- le programme environnemental 2013,
- le plan régional jardins en 2013,
- le budget carbone région Poitou-Charentes 2013,
- le plan régional pour la Transition Verte, adopté en 2013,
- le plan régional pour la reconquête de Poitou-Charentes, adopté en 2014,
- le plan régional culture, sport, A

Les principes de développement également présoe à l'établissement et FICADER 2014-2020 et du Contrat de Région 2015-2020.

L'action régionale en matière environnementale et de lutte contre le changement climatique est l'ensemble des politiques et actions de la Région Poitou-Charentes. Une assemblée régionale en matière de développement durable est créée par la loi n° 2012-273 du 13 mars 2012 relative à la

## Les éléments essentiels du rapport

Pour Poitou-Charentes, le rapport souligne notamment les engagements :  
en faveur de l'**efficacité énergétique**



- ✓ dans le secteur du logement social avec un bilan général de 9560 logements soutenus, correspondant à une économie d'énergie de 67,74 GWh/an
- ✓ au sein des lycées, baisse des consommations électriques entre 2013 et 2014 de 11 %



en faveur de la **diversification du bouquet énergétique** du territoire avec par exemple pour l'année 2014 :

- ✓ 248,65 MW de puissance installée en chaufferies bois



dans le cadre du **Schéma Régional de la Mobilité Durable**, en faveur de nouveaux services à la mobilité par exemple:

- ✓ développement d'aires de covoiturage
- ✓ plateforme multimodale

## Les éléments essentiels du rapport



en faveur de la **préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

- ✓ actions « conservatoires » : acquisition de 44 hectares
- ✓ préservation de la ressource en eau, avec l'inscription de la démarche partenariale **Re-Sources** dans le CPER



en faveur de la **cohésion sociale et de la solidarité des territoires et des générations** avec notamment

- ✓ lancement d'une **plateforme de financement participatif** ([jadopteunprojet.com](http://jadopteunprojet.com))



en faveur de **l'épanouissement de tous les êtres humains** avec notamment

- ✓ mise en place de 13 plateaux de formation au sein de 7 établissements (4 lycées – 3 CFA) sur la performance énergétique et les énergies renouvelables



en faveur de la **production et de la consommation responsables** avec notamment

- ✓ accueil du premier salon national de l'économie sociale et solidaire (ESS) à Niort
- ✓ 28 actions référencées dans le cadre de la semaine de la finance solidaire



la **collectivité exemplaire** avec notamment

- ✓ participation au Réseau Grand Ouest (RGO) et intégration de clauses environnementales voire sociales dans les marchés

## Limousin : Exercice 2014



**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
 ET DE DÉVELOPPEMENT  
 DURABLE**

**RÉGION LIMOUSIN  
 2014**

[www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)



### UN RAPPORT UNIQUE D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'article L. 4132-19 du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article 255 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010 et régi par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, la collectivité se doit de remettre un rapport d'activité et un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Pour la deuxième année, le Conseil Régional du Limousin a fait le choix de présenter le rapport d'activité et le rapport en matière de développement durable en un seul document, montrant ainsi

l'impregnation du développement durable dans les actions régionales. Certaines politiques régionales, bien que menées par différents services, participent d'une même volonté et d'un même but. Elles ont été mises en avant dans ce rapport sous la forme de pages transversales : la stratégie numérique, le bien vieillir, les politiques énergétiques, l'égalité femmes-hommes. 2014 a également vu la Région devenir autorité de gestion des fonds européens, une page y est consacrée.

**Le développement durable s'organise autour de 5 finalités, symbolisées dans le document par un pictogramme :**

-  la lutte contre le changement climatique ; Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures, maîtrise des consommations et de la demande en énergie, promotion des énergies renouvelables ...
-  la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sol) ...
-  la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous, réduction des inégalités (santé, justice) sécurité, prévention ...
-  l'épanouissement de tous les êtres humains ; Satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, santé), formation et éducation tout au long de la vie, démocratie participative ...
-  dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ; Promotion de l'économie solidaire, promotion des systèmes productifs locaux, adoption de systèmes de management environnemental, actions pour la modification des comportements

Ce rapport est issu d'un travail collaboratif avec l'ensemble des directions du Conseil régional et a été présenté aux élus régionaux lors de l'assemblée plénière du 18 juin 2015.

## Les éléments essentiels du rapport

En Limousin rapport d'activité et rapport de développement durable ont été fusionnés, montrant ainsi **l'imprégnation du développement durable dans les actions régionales.**



Lutte contre le réchauffement climatique : lancement du BEGES, **plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics**, soutien à l'**inter-modalité**...



Préservation de la biodiversité et des espèces : **schéma régional de cohésion écologique**, plan « **zéro pesticides dans les lycées** », programme régional forêt-bois ...



Cohésion sociale : politique en faveur du développement des services et des usages des TIC, « **110 projets en faveur des jeunes** », développement de partenariats (Burkina Faso, Kalouga, Marrakech), emplois associatifs ...

## Les éléments essentiels du rapport



Epanouissement de tous les êtres humains : formation des demandeurs d'emplois, **accompagnement de plans de formation en entreprises**, égalité Femmes/hommes, développement des « **tiers lieux** » ...



Modes de production et de consommations responsables : **LED (Limousin Entreprises Durables)**, soutien à l'agriculture biologique, promotion d'une agriculture durable, **lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées**...



Le Limousin a également réalisé une **Notation extra-financière** dont la note de 66/100 BBB+ témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du développement durable



## Les éléments essentiels du rapport

En Aquitaine, l'évaluation des politiques régionales au regard du DD repose sur un **processus global** (gouvernance dédiée, dispositif de mobilisation et d'exploitation des données, méthodologie d'analyse financière, etc.).



**Conférences thématiques sur le changement climatique en Aquitaine**, (suite étude pilotée par H. Le Treut), etc.



Mise en place de l'**Agence régionale pour la biodiversité**



**Renouvellement de la politique contractuelle régionale** au regard du degré de fragilité des territoires pour la période 2014-2020



Amélioration des conditions de travail: déploiement du numérique sur le territoire (25 **tiers-lieux** ouverts en 2014), expérimentation du **télétravail dans les services régionaux**

## Les éléments essentiels du rapport



Politiques d'achat responsables, notamment en matière de **gouvernance alimentaire** (approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture bio pour la restauration collective des lycées)



Actions de sensibilisation diversifiées en direction du grand public (Joli mois de l'Europe) ou de publics cibles (**journées agendas 21 des lycées**)



**Pilotage transversal** de l'ensemble des projets soutenus, notamment dans le secteur agroalimentaire, par une éco-socio-conditionnalité des aides régionales et une incitation à l'engagement de démarches globales RSO



Généralisation d'une **culture de l'évaluation** en interne et avec ses partenaires extérieurs (**Commission d'évaluation des politiques publiques**)

## Améliorations pour les rapports exercice 2015 et suivants

	Objectifs	Plan d'actions
<b>Sur le fond</b>	Définir une stratégie de développement durable	Elaboration d'une <b>stratégie de développement durable</b> de la grande Région, articulée aux autres documents stratégiques (SRADDET, etc.) ➤ définition d'objectifs DD partagés et d'indicateurs à suivre
	Evaluer les politiques régionales en lien avec les évolutions de la situation du territoire régional au regard du DD	Préfiguration <b>profil DD du territoire ALPC</b> ➤ compléter avec des IDD (indicateurs de soutenabilité, de bien-être, etc.) les éléments de contexte textuels et/ou chiffrés
	S'inscrire dans une démarche globale de DD, dans une optique de coresponsabilité sociétale	<b>Evaluation au regard du DD participative</b> intégrant les parties prenantes à moyen terme
<b>Sur la forme &amp; l'organisation</b>	Conforter la gouvernance en matière de développement durable	<b>Comité de pilotage DD</b> Renforcer et étendre à l'ensemble des sites le <b>réseau des référents DD</b>
	Mettre en place les organes de réflexion, de suivi et d'animation	<b>Groupe de travail DD inter-sites</b> chargé de proposer les éléments opérationnels de la démarche
	Améliorer l'appropriation et l'utilité du Rapport DD	<b>Améliorations éditoriales et évaluatives du rapport DD</b>

## **ANNEXE 2**

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AQUITAINE  
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES :  
RAPPORTS DEFINITIFS SUR LA GESTION DE LA  
REGION AQUITAINE ET DE LA REGION POITOU-  
CHARENTES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE SUR  
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES  
EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

**Rapports d'observations définitives**

**Années 2010 et suivantes**

**Chambre Régionale des Comptes**

**Aquitaine, Limousin, Poitou- Charentes**

## La chambre régionale des comptes souligne la place importante de l'agriculture dans le paysage et dans l'économie de la région :



### 1<sup>ère</sup> région agricole de France

- **2,8** millions d'hectares de forêts
- **1<sup>ère</sup>** région boisée de France
- **85 000** exploitations agricoles
- **1<sup>er</sup>** espace européen en valeur de production agricole
- **1<sup>ère</sup>** région d'élevage (bovins-viande, caprins, ovins)
- **1<sup>ère</sup>** région pour de nombreux fruits et légumes et pour de grandes cultures (maïs, tournesol)
- **3<sup>e</sup>** vignoble d'Europe
- **3<sup>e</sup>** région de France en termes de surface dédiée à l'agriculture biologique
- **une agriculture leader pour les signes de qualité :**  
155 signes (AOP, IGP, STG)

# L'enseignement agricole en Aquitaine et Poitou-Charentes

## **1. Une organisation institutionnelle publique originale**

L'EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

## **2. Un nombre important de partenaires et décideurs**

## **3. L'importance du secteur privé**

## L'enseignement agricole en Aquitaine et en Poitou-Charentes

### 3. Taux de réussite aux examens et insertion professionnelle :

	Aquitaine		Poitou Charentes
	Taux de réussite examen final 2008	Taux net d'emploi 2012	Taux de réussite examen final
BEPA	91,90%	79,10%	91,40%
BAC PRO Conduite et gestion d'exploitation agricole CGEA	77,60%	–	80,00%
BAC Sciences et techniques de l'agronomie et du vivant (STAV)	88,30%	65,40%	77,40%
BTSA Technologies végétales (TV) / Agronomie - productions végétales	86,70%	92,80%	100%
BTSA Analyse et conduite de systèmes d'exploitation (ACSE)	83,30%	96,20%	72,12%
BTSA Technico-commercial (TC)	76,80%	92,50%	72,70%

## Les analyses de la CDC ont porté sur :

- ✓ **La formation initiale scolaire**
- ✓ **L'apprentissage agricole**
- ✓ **La formation professionnelle continue**
- ✓ **Les exploitations**

## La CRC souligne

- **Le rôle essentiel des régions dans l'accompagnement financier des établissements**
  - Pour l'Aquitaine :
    - une augmentation de 20% entre 2010 et 2013 de l'effort régional en faveur des lycées agricoles publics
    - un programme pluriannuel d'investissement
  - Pour le Poitou-Charentes:
    - le recours aux fonds de roulement des EPLEFPA
    - un investissement faible.

## La CRC souligne

- **Les critères d'intervention identiques** pour les lycées agricoles et ceux de l'Education Nationale
  
- **Mais la prise en compte en parallèle des spécificités de l'enseignement agricole**

## Les recommandations de la CRC pour la formation initiale

**Un renforcement de la collaboration avec la DRAAF, notamment sur :**

- L'analyse des **budgets et des comptes** pour optimiser le suivi des gestions des établissements,
- la **carte des formations**,
- la **lutte contre le décrochage**.

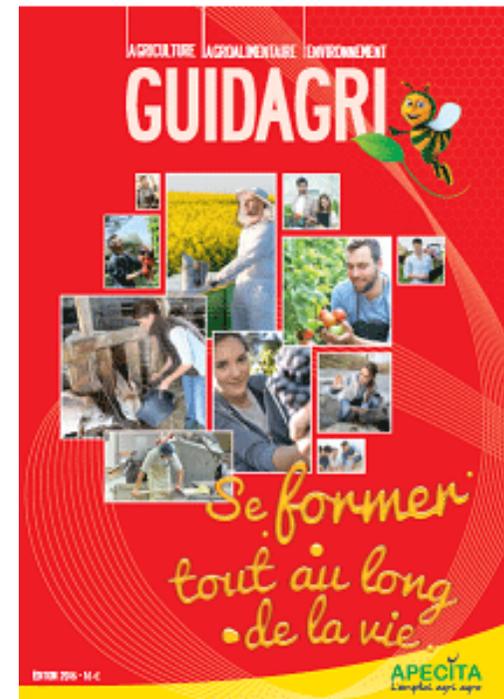
## Les réponses apportées

- Mise en place avec **la DRAAF d'une comptabilité analytique** complétée par **un dialogue de gestion.**
- **Travail collaboratif au sujet de la carte des formations.**

## Les réponses apportées

- Pour la **prévention du décrochage**:
  - La région anime les plates formes de suivi et d'aide aux décrocheurs.
  - **L'aide aux devoirs** est accessible à l'ensemble des lycéens de la région.
- Par ailleurs La Région publie **des guides spécifiques** pour faire connaître l'enseignement agricole et ses politiques.

## Les réponses apportées



## Les recommandations de la CRC pour l'apprentissage agricole

Les deux rapports préconisent une **harmonisation et une révision des dotations.**

Cette demande est prise en compte avec des **contrats d'objectifs incluant les trois volets de l'enseignement agricole.**

La prise en compte également **d'éléments qualitatifs et l'analyse territoriale des besoins** sont engagées en lien avec la **DRAAF.**

## Les recommandations de la CRC pour la formation professionnelle continue

Les deux rapports soulignent la nécessité :

- d'un **suivi plus précis des coûts de formation,**
- l'intérêt d'affiner l'analyse de la **satisfaction des besoins des stagiaires,**
- de réaliser **des bilans d'insertion** plus exhaustifs.

## Les recommandations de la CRC pour la formation professionnelle continue

Les deux régions ont engagé **des analyses sur les taux d'insertion des stagiaires.**

Pour l'Aquitaine, cette mission est confiée à **Aquitaine Cap Métiers.**

## Les recommandations de la CRC pour la modernisation des exploitations

La CRC constate pour le Poitou-Charentes le très faible taux de réalisation des Contrats d'Objectifs et de Moyens

La Région relève que ce travail de révision a été engagé en 2015, avec une attention particulière portée sur :

- **la cohérence des investissements projetés** avec les formations dispensées, et
- **le retour à l'équilibre financier des exploitations** et des centres constitutifs des établissements agricoles.

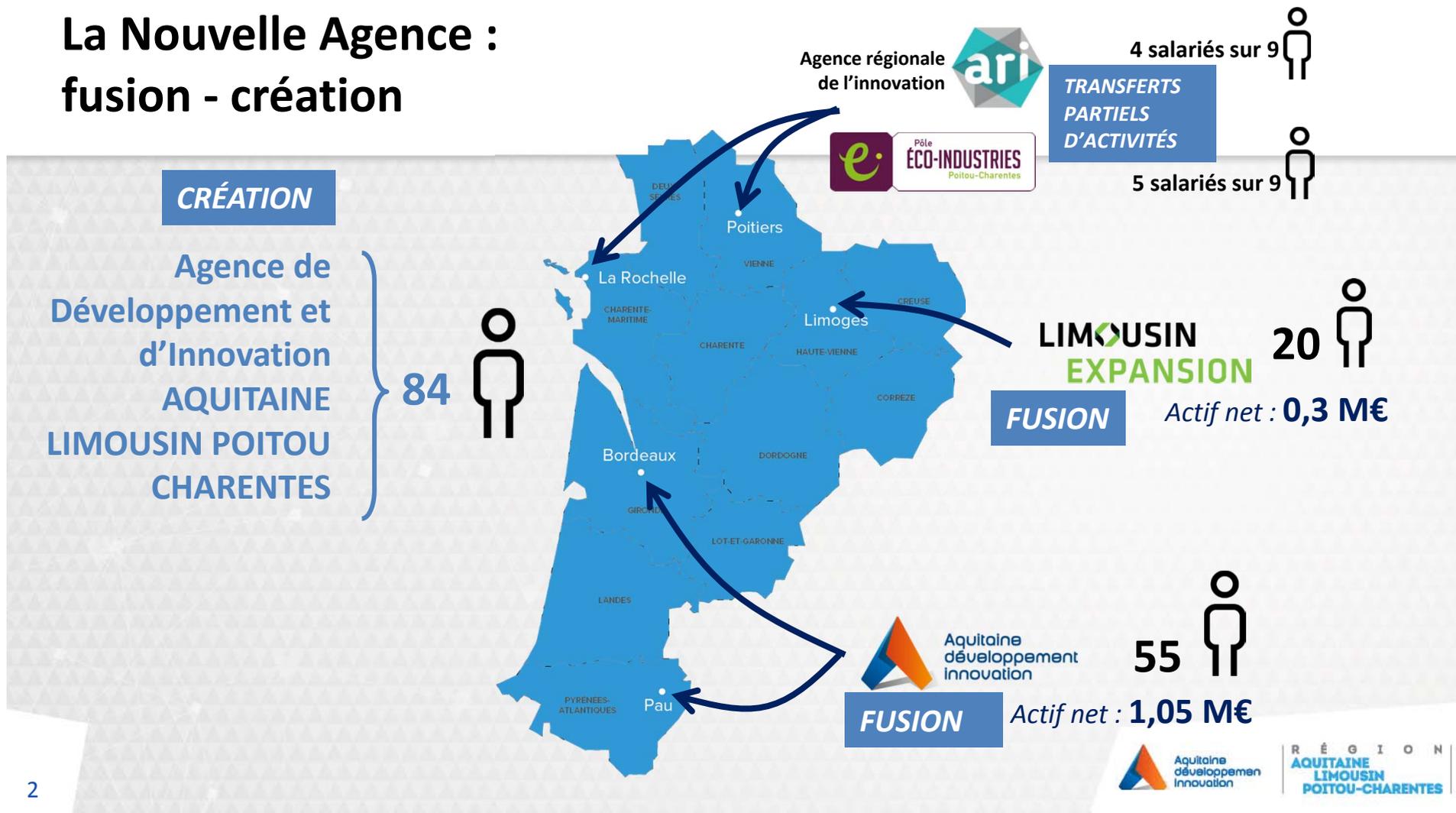
## **ANNEXE 3**

### CREATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

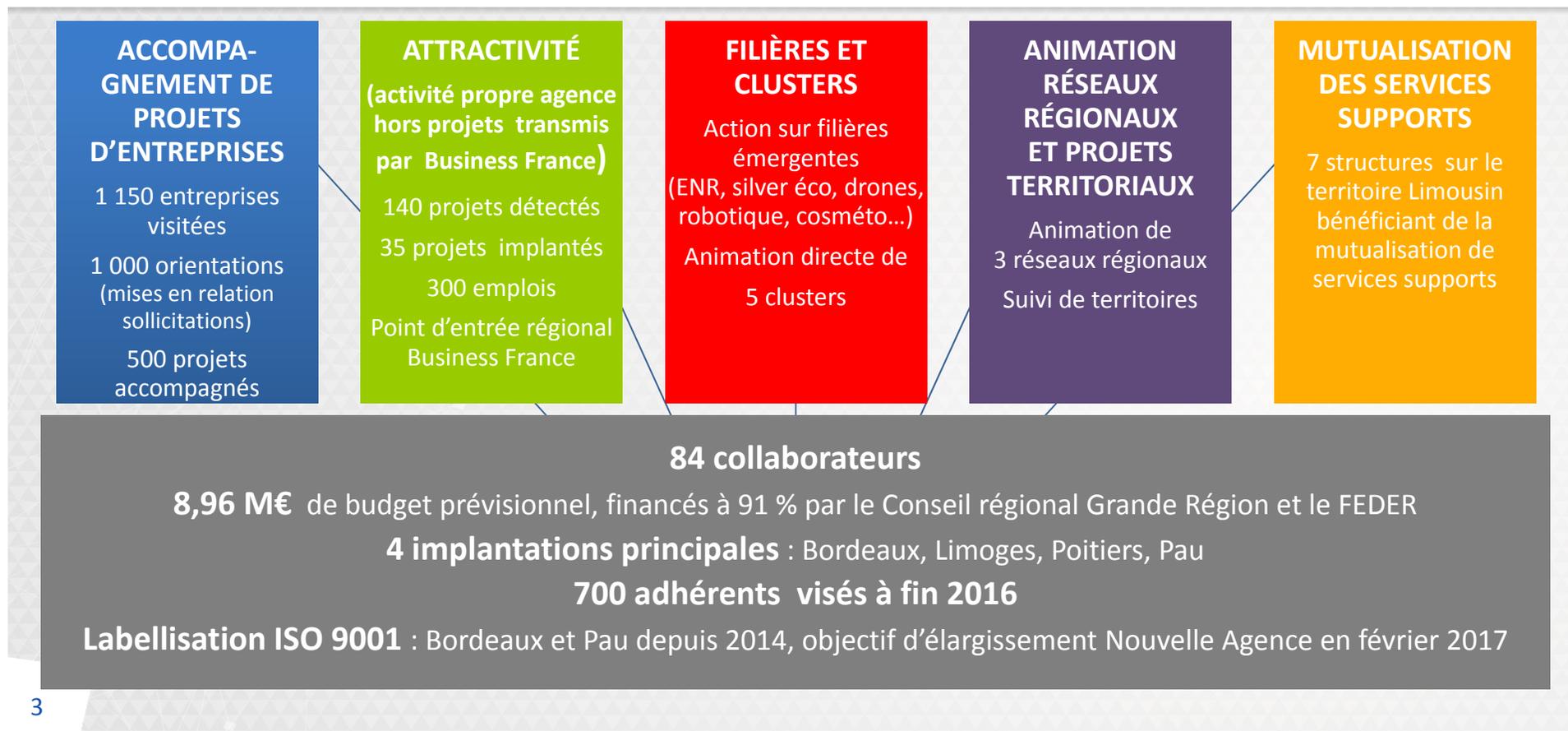


**LA NOUVELLE AGENCE  
DE DÉVELOPPEMENT  
ET D'INNOVATION  
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES**

# La Nouvelle Agence : fusion - création



# La Nouvelle Agence : principales missions et indicateurs prévisionnels d'activité (objectifs année pleine )



# Nouvelle Agence : la Gouvernance

## Conseil de Surveillance et Directoire

29 membres représentant les adhérents, désignés par les membres fondateurs pour chacun des 5 collèges :

- Entreprises et organismes financiers
- Formation, Enseignement supérieur et Recherche
- Socio-économiques
- Collectivités territoriales
- Personnalités qualifiées

11 membres fondateurs :  
Conseil régional, CESER,  
Bpifrance

Conseil de Surveillance  
(40 membres + invités)

4 invités permanents :  
DRRT, DIRECCTE, SATT, Banque  
de France

Directoire  
(12 membres)

majoritairement des  
chefs d'entreprise

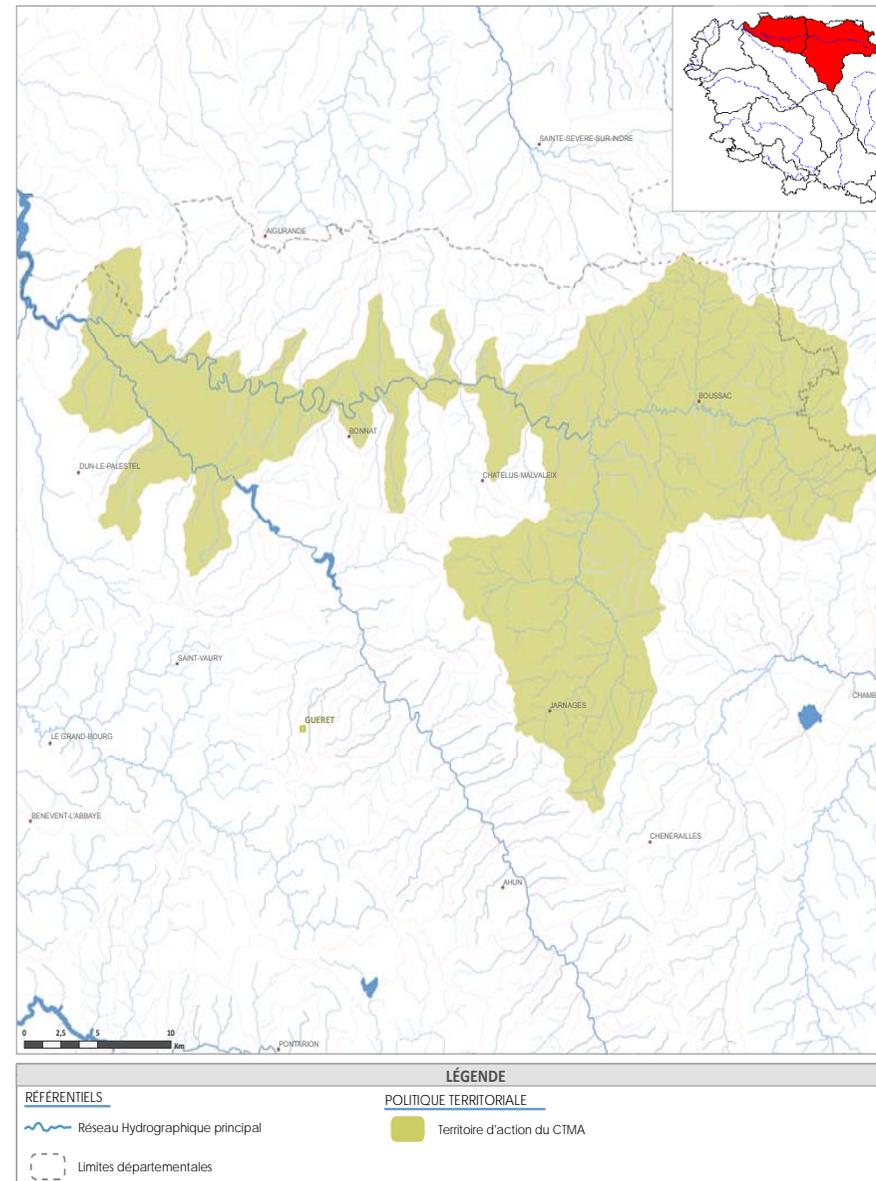
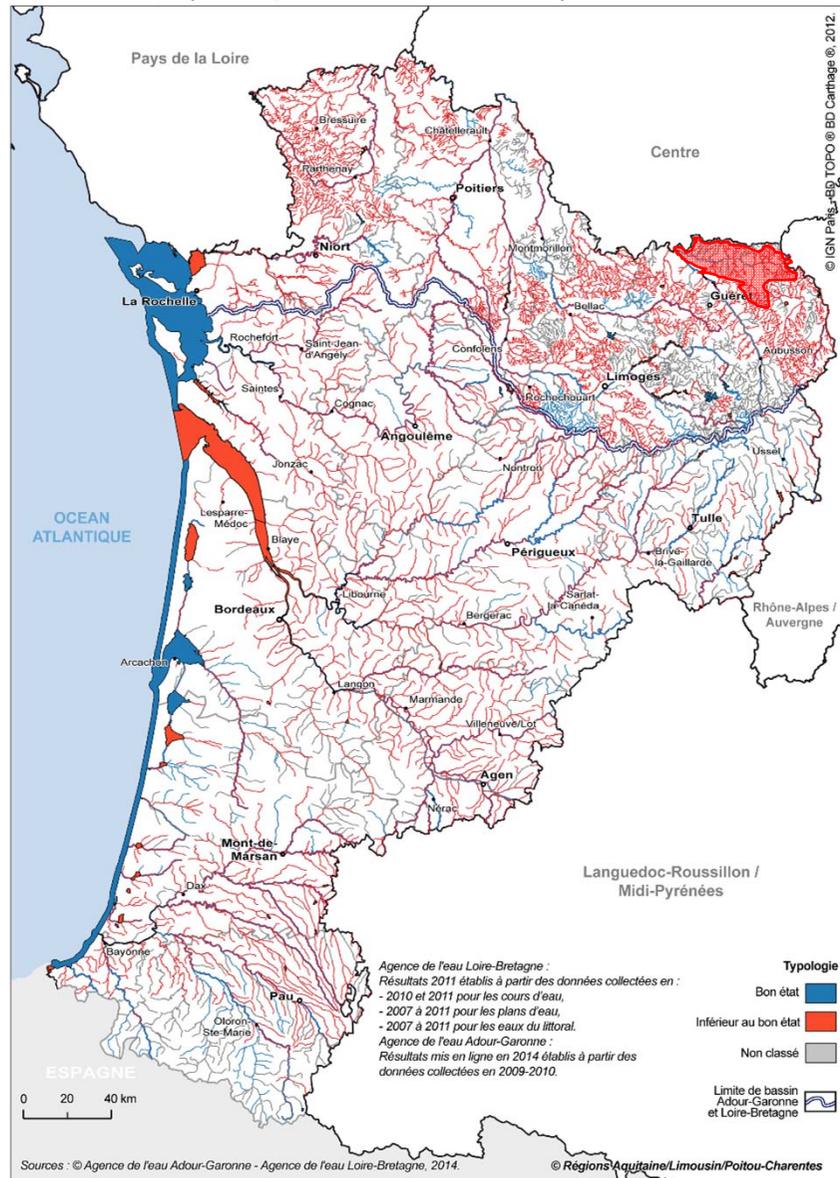
## **ANNEXE 4**

### **CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE ET SES AFFLUENTS (2015-2019)**

### Etat global des masses d'eau superficielles

Date d'édition : 10 juin 2015.

Les eaux courantes, les plans d'eau, les eaux de transition et côtières d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes



Abreuvement direct au cours d'eau



Franchissement du cours d'eau et absence de clôtures



Absence de gestion des boisements de rives et formations d'embâcles



Continuité écologique



## **ANNEXE 5**

### MOTION

« LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-  
CHARENTES DIT NON AU PROJET DE LA  
PORCHERIE DE SAINT SYMPHORIEN »

Groupe écologiste et citoyen  
Europe Écologie - Les Verts

## MOTION

### « La région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes dit non au projet d'extension de la porcherie de Saint-Symphorien »

présentée par le groupe écologiste et citoyen - Europe Écologie Les Verts  
en séance plénière du 13 avril 2016

En janvier 2014, la porcherie Le Lay à Saint-Symphorien, dans le canton des Landes des Graves en Gironde, a demandé une autorisation d'extension au préfet de la Gironde pour augmenter le nombre d'animaux dans son exploitation de 7 000 à 12 000 équivalents animaux, soit pratiquement un doublement de capacité.

L'exploitant de cette porcherie, installée sur la commune depuis décembre 1981, avait obtenu l'autorisation d'exploiter 1 200 animaux à l'époque, après son déménagement depuis la Bretagne, notamment suite à une condamnation pour pollutions.

Dès l'annonce de cette demande d'extension, une opposition croissante à ce projet de ferme-usine s'est formée, nourrie par l'étude du dossier de demande qui révèle les risques alarmants des impacts environnementaux et sanitaires de ce projet.

Une procédure d'enquête publique pour l'extension de capacité a été lancée, aboutissant à un avis défavorable du commissaire-enquêteur en mars 2014. Cet avis reprend pour l'essentiel les très nombreuses critiques formulées lors de cette enquête publique.

De nombreuses institutions (Parc naturel des Landes de Gascogne, Parc Marin du Bassin d'Arcachon, SAGE du Ciron, SAGE de la Leyre, ODG Sauternes et Barsac, ...), des élus (Maires, Députés, Conseillers Départementaux et régionaux) et de nombreuses associations locales et nationales se sont également prononcés contre cette extension, poussant le préfet à repousser sa décision à plusieurs reprises. Le 21 mars 2016, il a ainsi pris un nouvel arrêté de sursis à statuer, lui permettant de repousser sa décision de trois mois.

Ce projet est contraire à l'objectif prioritaire d'atteinte du bon état de la qualité des eaux du SAGE Leyre et du SAGE Ciron sachant en outre que la commune de Saint Symphorien, située dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, est classée en « zone vulnérable ». Il est également contraire à un des objectifs de la charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : « maintenir la quantité et améliorer la qualité de la ressource en eau ».

En effet, ce type d'élevage intensif entraîne un risque important de pollution des sols et des eaux du fait des épandages des lisiers contenant de fortes teneurs en nitrates et phosphates et en résidus d'antibiotiques. Onze captages d'eau potable se trouvent dans le secteur de la

porcherie et des secteurs où se dérouleront les épandages. Ces derniers se feront sur des sols sableux très perméables, ce qui augmente le risque d'un transfert rapide de l'azote vers les fossés puis vers la Hure, le Ciron et la Leyre et le Bassin d'Arcachon.

L'expérience a montré, notamment en Bretagne, que le coût des dégâts écologiques sur l'eau et les écosystèmes de ce type d'élevage sont très importants et sont supportés majoritairement par les collectivités et in fine par les contribuables, sans compter les risques sanitaires pour la population.

De même, des émanations de gaz toxiques (ammoniac, méthane,...) et de particules en suspension sont produites par les animaux, l'alimentation et les déchets produits et sont susceptibles de provoquer des maladies respiratoires chez les salariés de la porcherie.

Après les scandales récents dans de nombreux abattoirs français, la question éthique du bien-être animal se pose de plus en plus dans notre pays. Les fermes-usines telle que celle de Saint-Symphorien, avec leurs conditions d'élevage sans cesse dégradées pour les animaux conduisent à des crises sanitaires de plus en plus graves et entraînent une fuite en avant dans le recours aux produits pharmaceutiques, les souches de germes devenant de plus en plus résistantes aux antibiotiques. Antibiotiques qui se retrouvent ensuite dans nos assiettes avec la viande et qui concourent ainsi à une inefficacité accrue des antibiotiques utilisés pour les maladies humaines.

La région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, première région agricole française, engagée dans une démarche vertueuse pour une agriculture durable et la promotion de la qualité des produits, également porteuse de politiques respectueuses de l'environnement, ne peut rester silencieuse face à ce projet d'extension.

En effet, c'est l'image de marque des produits régionaux qui est remise ici en question, avec un mode d'élevage loin des critères environnementaux et éthiques ne pouvant satisfaire l'exigence d'excellence que nous voulons prôner sur notre territoire régional.

Aussi, la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes refuse que le modèle de fermes-usines se développe sur son territoire, dégrade son image d'excellence agricole et environnementale, et ainsi mette en danger toutes les filières de qualité régionales et par conséquent, aggrave considérablement la situation des éleveurs aquitains.

C'est pourquoi, la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes demande au Préfet de la Gironde de prendre la décision qui s'impose dans ce dossier, en refusant l'extension de capacité de la porcherie de Saint-Symphorien.

## **ANNEXE 6**

VŒU  
« VERSEMENT D'UNE INDEMNITE  
KILOMETRIQUE VELO PAR LES EMPLOYEURS  
PUBLICS »

## **Vœu relatif au versement d'une indemnité kilométrique vélo par les employeurs publics**

Considérant que le vélo est un moyen de transport efficace pour les déplacements, bénéfique à la santé pour ceux qui le pratiquent, qu'il n'est ni bruyant ni polluant (pas d'émissions de gaz à effet serre, ni de rejets de particules fines ou autres composés chimiques nocifs), qu'il est générateur d'activités et d'emplois (vente, réparation...);

Considérant que le Gouvernement, pour ces motifs d'intérêt général précités, a introduit le versement de l'indemnité kilométrique vélo par les employeurs privés pour les trajets domicile travail de leurs salariés, soit 25 centimes d'euro/km, dans le code du travail (L3261-3-1) par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, modifiée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 et précisée par le décret 2016-144 du 11 février 2016 ;

Considérant par ailleurs qu'il appartient aux agents de l'État et des collectivités territoriales, d'une part de montrer l'exemple à leurs concitoyens et d'autre part de faire bénéficier leur employeur public des gains de productivité constatés chez les employés dont c'est le moyen de transport ;

Qu'en conséquence, afin d'encourager la pratique du vélo au quotidien en substitution des modes motorisés, le Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, réuni ce jour 13 avril 2016 :

- Demande au Gouvernement de confirmer l'application du principe de versement de l'indemnité kilométrique vélo aux employeurs publics
- S'engager, après parution du décret, à mettre à la discussion avec les partenaires sociaux et les représentants du personnel du Conseil régional pour la mise en place d'une indemnité kilométrique pour les agents ainsi que les salariés des structures associées.

# ANNEXE 7

## Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

### Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
28	- Les Républicains: (28)
11	- Union des Démocrates et des Indépendants : (11)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
29	- Front National : (29)
183	TOTAL 183

## CONSEIL REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

### Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Front National
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PAIN Hélène	Front National
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Union des Démocrates et des Indépendants
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
THOMASSON-BERNIER Aurélie	PS et Apparentés
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés

TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts
TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche